

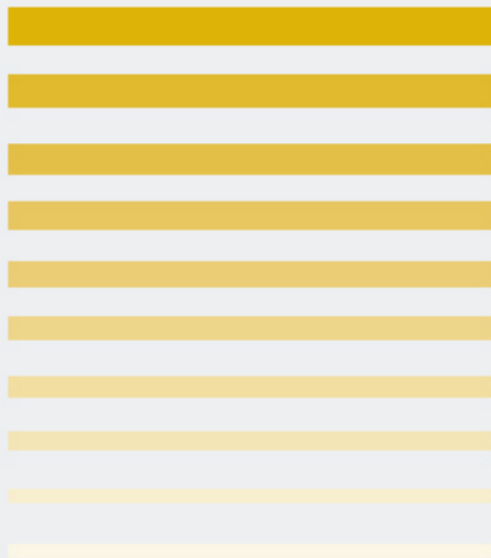


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 14 - Numéro 27

13 juillet 2017



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	156
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	192
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	199
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	206
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	322
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	383
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	389
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

- 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
- 9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 juillet 2017 – 14 h 00					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lazare & Altschuler	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencrl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 juillet 2017 – 14 h 00					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées Banque royale du canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l	Lise Girard	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 juillet 2017 – 14 h 00					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agroterre, Foncière Agroterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agroterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque Royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
20 juillet 2017 – 14 h 00					
2016-031	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alexandre (Alex) Barta et RAM, Alexandre (Alex) Barta, faisant affaire sous la dénomination sociale « RAM » Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal Partie mise en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 juillet 2017 – 14 h 00					
2017-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada Inc. et Ghislain DJA Parties intimées Agronomix France Partie intimée Banque de Montréal et Banque Royale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience pro forma
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience pro forma
2 août 2017 – 14 h 00					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 août 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 août 2017 – 14 h 00					
2015-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec Inc. et Beauchamp Gestion Et Construction Inc. Partie requérante	M ^e Robert Doré			
	Renée Morier et Sylvain Milette Parties intimées	Schurman, Longo, Grenier			
	Raymond Morier, Marie Fenez Parties intimées	M ^e Julio Peris			
	Alain Beauchamp, Jeanne Brulée et Gestion Brulé-Beauchamp Et Fils Inc. Parties intimées	Fréchette, avocats s.n.			
	Investia Services Financiers Inc Partie mise en cause	M ^e Marie-Jeanne Duval			
	Caisse Desjardins de Joliette, Desjardins Valeurs Mobilières, Banque Nationale du Canada, RBC Dominion Securities et RBC Direct Investing Parties mises en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 août 2017 – 9 h 30					
2014-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Françoise Mary Partie intervenante Jean-Patrice Nadeau, 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc. Parties intimées Caisse Desjardins du Mont-Saint- Bruno, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada et Belhumeur Syndics inc. Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience pro forma
	Michel Plante Partie intimée	M ^e Marc R. Labrosse			
	SOLO International Inc. Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			
	Frederick Langford Sharp Partie intimée				
	Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	LCM Avocats inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Requête en exception déclinatoire des intimés Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca	Audience au fond
	Michel Plante Partie intimée	M ^e Marc R. Labrosse			
	SOLO International Inc. Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			
	Frederick Langford Sharp Partie intimée				
	Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	LCM Avocats inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Requête en exception déclinatoire des intimés Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca	Audience au fond
29 août 2017 – 9 h 00					
2016-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gilles Fiset Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daous Parayre Avocats inc. M ^e Bernard Roy (Justice – Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond À Rouyn-Noranda Tribunal administratif du travail Salle d'audience Edmund Horne

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2017 – 9 h 00					
2016-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gilles Fiset Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daous Parayre Avocats inc. M ^e Bernard Roy (Justice – Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond À Rouyn-Noranda Tribunal administratif du travail Salle d'audience Jules Arseneault
5 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnick, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
12 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
14 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.I.p. s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.l.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
18 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2017 – 9 h 30					
2014-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») Parties intimées Banque Alterna Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de redressement	Audience au fond
27 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc. et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc. et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
3 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
5 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
6 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
	Pouya Hajiani Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.			
	Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées	Cardinal Léonard Denis, Avocats			
	RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Conférence préparatoire
17 octobre 2017 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné sencl Létourneau, Gangné, sencl	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Conférence préparatoire

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
24 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
25 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
26 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
27 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
31 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
6 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond
7 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond
9 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond
10 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et requête de Craig Levett en rejet sommaire de la demande de l'Autorité	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
10 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
12 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
16 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
18 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
22 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
24 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
29 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
31 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
1 ^{er} février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
5 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
6 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
8 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
9 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
13 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
14 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencl</p>	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

12 juillet 2017

2.2 DÉCISIONS

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-015

DÉCISION N° : 2017-015-001

DATE : Le 13 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DOMINIC LACROIX

et

RÉGIS ROBERGE

et

DL INNOV INC.

et

MICRO-PRÊTS INC.

et

GAP TRANSIT INC.

Parties intimées

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 4250, 1^{ère} Avenue,
Québec (Québec) G1H 2S5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 1260, Boul.
Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2G2

Parties mises en cause

2017-015-001

PAGE : 2

DÉCISION

[art. 249, 250, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 13 juin 2017, saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir, à l'encontre des intimés :

- une interdiction d'opérations sur valeurs;
- une interdiction d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* et
- des mesures propres à assurer le respect de la loi.

[2] Cette demande est fondée sur les articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*².

[3] La demande de l'Autorité a été présentée conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en vertu duquel le Tribunal peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne, sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

[4] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*³, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[5] Une audience *ex parte* s'est tenue le 13 juin 2017 afin de permettre au Tribunal d'entendre au mérite cette demande.

[6] Une copie de la demande de l'Autorité et de l'affidavit requis est jointe à la présente décision.

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

2017-015-001

PAGE : 3

[7] Compte tenu de la nécessité de rendre rapidement une décision afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal prononce dans un premier temps le dispositif suivant et par la suite rendra les motifs détaillés à l'appui de cette décision.

DISPOSITIF

CONSIDÉRANT qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier de la manière suivante :

INTERDIT aux intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIT aux intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., d'exercer, directement ou indirectement, toute activité de conseiller en valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNE aux intimés Micro-Prêts inc., DL Innov inc., Dominic Lacroix et Régis Roberge de fermer le site Internet www.dlinnov.com ou tout autre site de même nature que ce site, publié ou diffusé, directement ou indirectement, par ces derniers;

ORDONNE aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'appropriier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux à quelques endroits que ce soit;

ORDONNE à la mise en cause, Banque Royale du Canada, de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. et plus particulièrement, sans limiter la portée des présentes, dans les comptes suivants :

2017-015-001

PAGE : 4

- Dominic Lacroix : compte numéro [...];
- Micro-Prêts inc. : compte numéro 651-1007988;
- DL Innov inc. : compte numéro 651-1001783;
- Gap Transit inc. : compte numéro 651-1001684;

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens appartenant aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. dont elle a la possession, qui lui ont été confiées, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle.

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Tribunal informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour déposer au Tribunal un avis de leur contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Tribunal, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Tribunal qu'ils entendent déposer un avis de leur contestation, le cas échéant. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Tribunal informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Tribunal.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur le **13 juin 2017** et le resteront pour une période de 120 jours se terminant le **10 octobre 2017**, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme. Les autres conclusions entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Nathalie Chouinard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

2017-015-001

PAGE : 5

Date d'audience : 13 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-015

DÉCISION N° : 2017-015-001

DATE DES MOTIFS : Le 19 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DOMINIC LACROIX

et

RÉGIS ROBERGE

et

DL INNOV INC.

et

MICRO-PRÊTS INC.

et

GAP TRANSIT INC.

Parties intimées

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 4250, 1^{ère} Avenue,
Québec (Québec) G1H 2S5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 1260, Boul.
Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2G2

Parties mises en cause

2017-015-001

PAGE : 2

MOTIFS DÉTAILLÉS DE LA DÉCISION DU 13 JUIN 2017

[art. 249, 250, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 13 juin 2017, saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir, à l'encontre des intimés :

- une interdiction d'opérations sur valeurs;
- une interdiction d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- des ordonnances de blocage; et
- des mesures propres à assurer le respect de la loi.

[2] Cette demande est fondée sur les articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*².

[3] La demande de l'Autorité a été présentée conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* qui prévoit que le Tribunal peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne, sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

[4] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*³, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[5] Une audience *ex parte* s'est tenue le 13 juin 2017 afin de permettre au Tribunal d'entendre au mérite cette demande.

[6] Une copie de la demande de l'Autorité et de l'affidavit requis est jointe à la présente décision.

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

2017-015-001

PAGE : 3

[7] Compte tenu de la nécessité de rendre rapidement une décision afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal a accueilli la demande de l'Autorité le 13 juin 2017⁴. Le Tribunal a alors indiqué qu'il déposerait subséquemment les motifs détaillés à l'appui de sa décision, ce que le présent document contient, en plus de reproduire le dispositif de la décision rendue le 13 juin 2017.

AUDIENCE

[8] L'audience du 13 juin 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité.

[9] La procureure de l'Autorité a rappelé au Tribunal qu'il a rendu, le 15 juillet 2011, une décision⁵ *ex parte* à l'encontre des intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc., et ce, à la suite d'une demande de l'Autorité alléguant des manquements similaires à ceux contenus dans la présente demande.

[10] Elle a aussi rappelé que ces intimés ont signé le 2 novembre 2011 un document intitulé « Engagements » dans lequel ils se sont engagés envers l'Autorité et le Tribunal à ne plus avoir d'activités directes, indirectes ou via Internet en vue d'effectuer toute opération sur valeurs, hormis à leur stricte fins personnelles.

[11] Elle a aussi informé le Tribunal que le 28 février 2013, devant la Cour du Québec - chambre criminelle et pénale - ces intimés ont plaidé coupable à un total de six chefs d'accusation pour placement illégal, pratique illégale et transmission d'informations fausses ou trompeuses.

[12] Elle a fait entendre le témoignage d'un enquêteur, œuvrant au sein de l'Autorité, lequel a relaté tous les faits décrits dans la demande de l'Autorité qui sont allégués à l'encontre des intimés, et ce, dans le cadre de la présente affaire. Cet enquêteur a aussi déposé les pièces à l'appui de ses dires.

[13] La procureure de l'Autorité a plaidé qu'il existait des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate du Tribunal afin de protéger l'intérêt public. À cet égard, elle a indiqué au Tribunal que la demande de l'Autorité suggère l'adoption d'un ensemble de mesures destinées à protéger le public investisseur et à assurer l'intégrité des marchés financiers.

ANALYSE

[14] Dans la présente affaire, l'Autorité a invoqué l'existence de motifs impérieux mettant en danger l'intérêt public et a demandé au Tribunal de rapidement tenir une audience *ex parte*, conformément aux dispositions de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, QCTMF (Montréal), n° 2017-015-001, 13 juin 2017, M^o Cristel.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 60.

2017-015-001

PAGE : 4

[15] Lors de l'audience *ex parte* qui s'est tenue le 13 juin 2017, l'Autorité a présenté une preuve établissant que l'intimé Dominic Lacroix serait le principal dirigeant et actionnaire des intimées Micro-Prêts inc., DL Innov inc. et Gap Transit inc.⁶. Quant à l'intimé Régis Roberge, il serait - selon la preuve recueillie par l'Autorité - un directeur de succursale de l'intimée DL Innov inc.

[16] Les intimés ne détiendraient, selon la preuve présentée au Tribunal, aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller auprès de l'Autorité des marchés financiers, pas plus qu'ils n'auraient obtenu un quelconque prospectus visé par cet organisme leur permettant d'effectuer des placements⁷. De surcroît, ils ne bénéficieraient pas d'une quelconque dispense d'inscription ou de prospectus.

[17] Par ailleurs - outre le fait qu'ils ont déjà fait l'objet de décisions de Tribunal⁸ et, le 28 février 2013, d'une condamnation par la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec pour placement illégal, pratique illégale et transmission d'informations fausses et trompeuses - les intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc. ont signé, le 2 novembre 2011, un engagement envers l'Autorité et le Tribunal « à ne plus avoir d'activités directes, indirectes ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs hormis à leur stricte fins personnelles »⁹.

[18] Lors de l'audience du 13 juin 2017, l'Autorité a présenté une preuve à l'effet qu'elle avait reçu de plusieurs personnes des informations à l'effet que l'intimée DL Innov inc. aurait offert au public investisseur, entre le 23 septembre 2016 et le 21 avril 2017, d'investir des fonds en obtenant un rendement élevé.

[19] Une des sources de ces informations détiendrait même une inscription auprès de l'Autorité. Dans le cadre de ses activités professionnelles, cette personne aurait rencontré des clients qui l'ont informé que leur fils avait signé, avec une des sociétés intimées, un contrat de prêt d'argent prévoyant un rendement annuel de près de 30%, et ce, par l'entremise de l'intimé Régis Roberge.

[20] Ce représentant inscrit se serait par la suite directement entretenu avec l'intimé Régis Roberge qui lui aurait fourni les explications suivantes¹⁰ :

- « Roberge lui a expliqué que DL Innov inc. avait plusieurs filiales, mais que celle qui rapporte les revenus les plus importants est Micro-Prêts¹¹;

⁶ Pièces D-3, D-5 et D-6 déposées par l'Autorité.

⁷ Pièces D-1, D-2, D-4 et D-6 déposées par l'Autorité.

⁸ Décisions du Tribunal: (i) *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 60 (ii) *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 70, (iii) *Autorité des marchés financiers c. Micro-Prêts inc.*, 2011 QCBDR 97.

⁹ Dans sa décision 2011-027-003, le Tribunal prenait formellement acte de cet engagement des intimés.

¹⁰ Paragraphe 36 de la demande de l'Autorité.

¹¹ « Micro-Prêts » est une des noms d'affaires utilisés par l'intimée Micro-Prêts inc. (réf. Pièce D-5 déposée par l'Autorité).

2017-015-001

PAGE : 5

- Il lui a expliqué que les transactions se faisaient par Internet;
- Les gens qui empruntent la somme de 500 \$ avec une échéance de trois mois doivent payer 2% d'intérêts par mois, ainsi que des frais administratifs de 200 \$;
- Avec les frais, les profits s'élèvent à près de 50% de retour sur le prêt et c'est ce qui leur permet de payer de 20 à 30% de rendement sur les placements;
- Le minimum que les investisseurs peuvent investir est 20 000 \$ et entre ce montant et 100 000 \$, il y a une gradation du bénéfice de 25 à 30%;
- Avec un investissement de 100 000 \$, le retour est de 30%;
- Roberge lui a dit qu'ils avaient contracté avec une quarantaine d'investisseurs et qu'ils sont en opération depuis 2009;
- Avant l'investissement, ils envoient le contrat à la personne intéressée;
- Pour procéder au rachat, un délai de 90 jours s'écoule avant l'obtention des fonds et durant cette période, le versement d'intérêt cesse;
- Ils ont 35 employés et Roberge lui a offert d'aller visiter les bureaux à Québec;
- Il a expliqué que la société avait eu des démêlés avec l'Autorité, mais que cette situation était réglée, qu'ils avaient payé une amende de 25 000 \$ et s'étaient conformés; »

(Soulignement ajouté)

[21] Le service des enquêtes de l'Autorité a aussi rencontré un investisseur qui aurait signé deux contrats¹² avec l'intimée Micro-Prêts inc. en mars 2017 et qui aurait investi une somme totale de 82 000 \$. Lors de cette rencontre, cet investisseur aurait déclaré ce qui suit¹³ :

- « Il a été victime d'un grave accident de la route, en moto le 22 juin 2014;
- Suite à ces événements, il a reçu des indemnités de la SAAQ d'une valeur totale de 110 000 \$ entre 2015 et 2017;
- Son institution financière lui a recommandé de placer cette somme dans un

¹² Pièces D-5 et D-8 déposées par l'Autorité. « Mini-Prêts » est un des noms d'affaires utilisés par l'intimée Micro-Prêts inc.

¹³ Paragraphe 37 de la demande de l'Autorité.

2017-015-001

PAGE : 6

CELI, mais son cousin M.V. lui a conseillé un investissement rentable;

- M.V. l'a alors référé à un ami qui est dans la compagnie et ce dernier lui a dit qu'il s'agissait d'une compagnie qui prêtait des sommes, qui percevait des intérêts et qui en repayait à ses investisseurs;
- Un placement de 35 000 \$ devait procurer un rendement de 28%;
- Il a rencontré Roberge dans un Tim Hortons à Sherbrooke;
- Roberge avait apporté les contrats, qu'il lui a expliqués;
- Le contrat était déjà rempli, car avait déjà mentionné à Roberge qu'il était intéressé à investir;
- Il a signé le contrat au Tim Hortons;
- Il a ensuite envoyé un spécimen de chèque et ils ont pris le montant directement de son compte;
- Il a fait un premier investissement de l'ordre de 35 000 \$;
- Le rendement devait être de 28% d'intérêt par année;
- Il a commencé à recevoir le versement mensuel des intérêts le mois suivant;
- Il a reçu un dernier paiement de la SAAQ au mois de février 2017;
- Il a décidé d'investir un montant supplémentaire de 47 000 \$ dans DL Innov inc.;
- Pour ce faire, il a écrit un texto à Roberge pour l'en informer et il lui a demandé à combien ses intérêts augmenteraient;
- Roberge a répondu que le rendement serait de 29% par année;
- Son cousin M.V. aurait investi plus de 100 000 \$ et il recevrait 30% d'intérêt par année;
- Il recevrait actuellement 5000 \$ par mois;
- Il a signé deux contrats avant de transférer les sommes;
- Roberge lui a envoyé par courriel les contrats, il les a imprimés et il lui a retourné par fax;
- Il a continué à recevoir les intérêts qui sont maintenant de 1 960 \$ par mois;

2017-015-001

PAGE : 7

- Il n'a pas parlé à Roberge depuis ses placements;
- Il n'a reçu aucun autre document à part les 2 contrats;
- Ses investissements sont là jusqu'à ce qu'il demande à être remboursé ou jusqu'à ce « qu'ils n'en aient plus besoin », selon les représentations faites par Roberge;
- Le père de son cousin M.V. a aussi investi;
- Il n'a jamais eu de revenus de plus de 200 000 \$ par année, il ne possède pas non plus des actifs financiers net et réalisable de plus d'un million de dollars et il ne possède pas un actif net d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars;
- Roberge n'a jamais abordé cette question avec lui;
- Il ne considère pas qu'il s'agit d'un placement risqué parce qu'il croit ce que son cousin lui a dit; »

(Soulignement ajouté)

[22] L'enquête de l'Autorité a révélé que l'intimée DL Innov inc. possède le site Internet www.dlinnov.com sur lequel on peut notamment lire de ce qui suit :

« Vous avez une idée ? Des ambitions ? Vous venez de démarrer un projet ambitieux pour le développement ou l'agrandissement de votre entreprise ? Vous recherchez du financement ou des conseils de gens d'expertises en achat, en fusion et en acquisition d'entreprises ? Vous avez un plan d'affaires complet et désirez obtenir une mise de fonds provenant d'investissements privés ?

Mais avant tout, vous désirez travailler avec des entrepreneurs sérieux et d'expériences avec qui vous pouvez partager vos idées et développer votre entreprise ? DL Innov est le partenaire idéal pour vous !

Enfin ! Une entreprise prête à vous aider sérieusement !»

(Soulignement ajouté)

[23] L'Autorité a procédé, dans le cadre de son enquête, à une analyse préliminaire des mouvements de fonds¹⁴ récemment effectués dans des comptes bancaires ouverts par les intimés. Cette analyse révélerait qu'au moins une trentaine d'investisseurs auraient remis, directement ou indirectement, des sommes d'argent à l'intimé DL Innov

¹⁴ Pièces D-9 et D-10 déposées par l'Autorité.

2017-015-001

PAGE : 8

inc. à des fins de placements. Cette analyse aurait aussi permis de constater une multitude de virements intercomptes - visant à faire des dépôts dans le compte bancaire de l'intimée DL Innov inc. - en provenance de l'intimée Micro-Prêts inc. (888 700 \$), en provenance de l'intimée Gap Transit inc. (1 638 609 \$), en provenance de la société Finaone (99 400 \$), en provenance de la société Gestio (157 000 \$) et en provenance de la société Capital Transit (225 100 \$).

[24] Fait fort inquiétant pour le Tribunal, l'analyse susmentionnée de l'Autorité révélerait des indices de fraude par tirage à découvert de la part des intimés. Cette fraude est plus communément connue sous le nom de « kiting ». À cet égard, un représentant de la banque utilisée par les intimés aurait même confirmé à l'Autorité que des manœuvres irrégulières avaient été constatées.

[25] L'analyse des mouvements de fonds effectuée par l'Autorité aurait aussi révélé que des paiements d'une carte de crédit personnelle de l'intimé Dominic Lacroix auraient été effectués à partir du compte bancaire de DL Innov inc.

[26] Enfin, cette analyse révèle que le solde du compte bancaire de l'intimée Micro-Prêts inc. aurait été de 0.00 \$, en date du 9 juin 2017, ce qui apparaît au Tribunal comme plutôt inusité de la part d'une entreprise dont la vocation affichée serait le prêt d'argent.

[27] L'Autorité allègue qu'aucun des intimés, incluant Micro-Prêts inc., n'a le statut d'une institution financière reconnue au Québec et que, par conséquent, les intimés ne peuvent invoquer aucune des dérogations énumérées à l'article 3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[28] Par ailleurs, le Tribunal rappelle que l'article 1 dresse la liste des formes d'investissement visées par l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et mentionne, en particulier, les suivantes:

1. « *La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes :*

(...)

2 ° *un titre, autre qu'une obligation, constatant un emprunt d'argent;*

3 ° *un dépôt d'argent constaté ou non par un certificat à l'exception de ceux reçus par les gouvernements du Québec et du Canada, leurs ministères et les organismes qui en sont mandataires;*

(...)

7° *un contrat d'investissement;*

2017-015-001

PAGE : 9

(...)

Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire. »

[29] Le Tribunal rappelle aussi que l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* définit les activités de courtier et de conseiller comme suit :

«conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs; »

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[30] Par ailleurs, l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* précise que nul ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller à moins d'être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité des marchés financiers. Quant à l'article 11 de cette loi, il établit que toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité.

[31] Or, la preuve *prima facie* présentée par l'Autorité lors de l'audience *ex parte* démontre que les intimés auraient enfreint à plusieurs reprises les dispositions des articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment en sollicitant le public investisseur et en effectuant des placements dans des formes d'investissement réglementées par cette loi. Qui plus est, selon l'Autorité, les intimés poursuivraient actuellement de concert ces illicites activités.

[32] Le Tribunal est d'avis que la preuve présentée par l'Autorité lors de l'audience *ex parte* du 13 juin 2017 démontre de manière prépondérante l'existence de motifs

2017-015-001

PAGE : 10

impérieux justifiant une intervention immédiate du Tribunal, et ce, afin de protéger le public investisseur et maintenir l'intégrité des marchés. À l'égard de ces motifs impérieux, le Tribunal mentionne, en particulier :

- Les intimés procèderaient actuellement illicitement au placement de formes d'investissement visées par l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Les intimés solliciteraient actuellement illicitement des investisseurs, notamment par le biais de sites Internet et d'autres médias sociaux;
- Les intimés ne détiennent actuellement aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller auprès de l'Autorité, ni ne détiennent un visa de prospectus ou une dispense de prospectus ou d'inscription provenant de cet organisme;
- Les intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc. poursuivraient ces illicites activités en dépit du fait : (i) qu'ils ont déjà fait l'objet en 2013 d'une condamnation par la Cour du Québec pour placement illégal, pratique illégale et transmission d'informations fausses ou trompeuses, (ii) qu'ils ont signé en 2011 un engagement envers le Tribunal et envers l'Autorité à ne plus avoir d'activités directes, indirectes ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs, hormis à leur stricte fin personnelle;
- Les intimés inviteraient les investisseurs potentiels à transférer l'argent relié à leurs placements dans des comptes qu'ils auraient ouverts auprès d'institutions financières;
- Une analyse récente des mouvements de fonds dans des comptes appartenant aux intimés révélerait qu'au moins une trentaine d'investisseurs auraient remis des sommes d'argent aux intimés;
- Cette analyse de mouvements de fonds révélerait aussi une multitude de transferts interbancaires entre des comptes appartenant aux intimés de même que des indices de fraude par tirage à découvert dans ces comptes bancaires (« kiting »);
- Le Tribunal craint que, sans une intervention immédiate, les intimés continuent à illégalement solliciter d'autres épargnants et dilapident leurs investissements pour satisfaire des besoins personnels ou/et les utilisent pour exercer des activités contraires à la loi.

2017-015-001

PAGE : 11

[33] En l'espèce, les ordonnances recherchées par l'Autorité sont de nature protectrice, préventive et conservatoire. L'enquête de l'Autorité dans la présente affaire se poursuit.

[34] Afin d'assurer la protection des épargnants et l'intégrité des marchés financiers, il est prévu à l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que le Tribunal peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Il est également prévu à l'article à l'article 266 de cette loi que le Tribunal peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller.

[35] Le Tribunal est d'avis que dans le présent dossier, il y a lieu de prononcer ces interdictions à l'encontre des intimés puisqu'il appert, à la lumière de la preuve présentée par l'Autorité, que ceux-ci exerceraient les activités de courtier, de conseiller et de placement sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispenses requis.

[36] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession. De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[37] Le Tribunal est d'avis, qu'à la lumière des faits allégués à l'encontre des intimés, il est justifié de prononcer - à titre de mesure conservatoire - des ordonnances de blocage, et ce, afin de protéger le public et assurer l'intégrité des marchés.

[38] L'utilisation à des fins personnelles et/ou illicites par les intimés de sommes qui pourraient provenir d'investisseurs illicitement sollicités est un fait inquiétant pour le Tribunal et il est de nature à favoriser son intervention immédiate afin de protéger les intérêts du public.

[39] Par ailleurs, le Tribunal est aussi d'avis qu'il est justifié, dans l'intérêt public, d'ordonner la fermeture du site Internet www.dlinnov.com ou tout autre site de même nature que ce site publié ou diffusé, directement ou indirectement, par les intimés.

[40] Le Tribunal a pris connaissance de la demande de l'Autorité et a entendu le témoignage de son enquêteuse. Il a également pris connaissance de l'ensemble de la documentation déposée lors de l'audience *ex parte* tenue le 13 juin 2017. Il a aussi dûment considéré l'argumentation présentée par la procureure de l'Autorité.

DISPOSITIF

CONSIDÉRANT qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate afin de protéger

2017-015-001

PAGE : 12

l'intérêt public, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier de la manière suivante :

INTERDIT aux intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIT aux intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., d'exercer, directement ou indirectement, toute activité de conseiller en valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNE aux intimés Micro-Prêts inc., DL Innov inc., Dominic Lacroix et Régis Roberge de fermer le site Internet www.dlinnov.com ou tout autre site de même nature que ce site, publié ou diffusé, directement ou indirectement, par ces derniers;

ORDONNE aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux à quelques endroits que ce soit;

ORDONNE à la mise en cause, Banque Royale du Canada, de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. et plus particulièrement, sans limiter la portée des présentes, dans les comptes suivants :

- Dominic Lacroix : compte numéro [...];
- Micro-Prêts inc. : compte numéro 651-1007988;
- DL Innov inc. : compte numéro 651-1001783;
- Gap Transit inc. : compte numéro 651-1001684;

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens

2017-015-001

PAGE : 13

appartenant aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. dont elle a la possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle.

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Tribunal informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour déposer au Tribunal un avis de leur contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Tribunal, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Tribunal qu'ils entendent déposer un avis de leur contestation, le cas échéant. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Tribunal informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Tribunal.

Tel que mentionné dans la décision du 13 juin 2017, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur le **13 juin 2017** et le resteront pour une période de 120 jours se terminant le **10 octobre 2017**, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme. Les autres conclusions entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Nathalie Chouinard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 13 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N° 2017-015**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1

DEMANDERESSE

c.

DOMINIC LACROIX domicilié au [...] à Québec, Québec [...]

et

RÉGIS ROBERGE, résidant et domicilié au [...] à Québec, Québec [...]

et

DL INNOV INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social au 815, boul. Lebourgneuf, bureau 404 à Québec, Québec G2J 0C1

et

MICRO-PRÊTS INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social au 815, boul. Lebourgneuf, bureau 404 à Québec, Québec G2J 0C1

et

GAP TRANSIT INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social au 1020, rue Bouvier à Québec, Québec G2K 0K9

INTIMÉS

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires
au 4250, 1ère Avenue, Québec, Québec, G1H 2S5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires
au 1260, Boul. Lebourgneuf, Québec, Québec, G2K 2G2

MISE EN CAUSE

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS (le « TMF ») CE QUI SUIT :

I. Les parties

1. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** »), est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
2. Dominic Lacroix (« **Lacroix** ») n'est pas inscrit auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* L.R.Q., c. V-1.1 tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique comme **pièce D-1**;
3. Il appert du rapport Equifax que l'emploi déclaré par Lacroix est PDG de DL Innov inc.;
4. Selon les recherches effectuées au Registraire des entreprises (« REQ ») qu'en plus des sociétés mentionnées ci-devant, Lacroix est également administrateur des sociétés FinaOne inc., DL Innovation inc. et Divertissement All-In inc.;
5. De plus, sur son site Internet www.domlacroix.com, il déclare également avoir fondé, en plus de la plupart des sociétés mentionnées précédemment, les sociétés Snackee, FinaStars, FinaScore et Lextron Capital et qu'il dirige ces sociétés depuis 2009;
- 6.
7. Or, aucune de ces 4 sociétés n'est inscrite auprès du REQ ou Corporations

Canada;

8. Régis Roberge (« **Roberge** ») n'est pas inscrit auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* L.R.Q., c. V-1.1, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique comme **pièce D-2**;
9. Il appert du rapport Equifax de Roberge que son emploi actuel se trouve chez DL Innov inc.;
10. Selon le profil LinkedIn de Roberge, il est directeur de succursale pour DL Innov inc. depuis le mois d'avril 2015;
11. DL Innov inc. a été constituée le 12 décembre 2012 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, C.S-31.1 et l'activité économique déclarée est « Société de portefeuille (holdings) », tel qu'il appert du rapport du REQ de DL Innov inc. allégué comme **pièce D-3**;
12. Le premier actionnaire, le président, le secrétaire et le trésorier de DL Innov inc. est Lacroix;
13. DL Innov inc. n'a jamais été inscrite auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, LRQ, c. V1.1, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique alléguée comme pièce **D-4**;
14. Micro-Prêts inc. a été constituée le 31 mai 2010 en vertu de la *Loi sur les compagnies partie 1A*, RLRQ, C.C-38 et l'activité économique déclarée est « Autres intermédiaires financiers – Courtier en prêts personnels », tel qu'il appert du rapport du REQ de Micro-Prêts inc. allégué comme **pièce D-5**;
15. Le premier actionnaire, le président, le secrétaire et le trésorier de Micro-Prêts inc. est Lacroix;
16. Micro-Prêts inc. n'a jamais été inscrite auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, LRQ, c. V1.1,, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique alléguée comme **pièce D-6**;
17. Gap Transit inc. a été constituée le 26 septembre 2016 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et l'activité économique déclarée est « Autres intermédiaires financiers – sociétés de prêts personnels », tel qu'il appert du rapport du REQ de Gap Transit inc. allégué comme **pièce D-7**;
18. Le premier actionnaire et l'administrateur de Gap Transit inc. est Dominic Lacroix;

19. Les sociétés DL Innov inc. et Micro-Prêts inc. ne sont pas titulaires d'un visa ou d'une dispense de visa de prospectus émis par l'Autorité conformément à l'article 11 de la LVM;

II. L'historique des décisions rendues à l'égard de Dominic Lacroix et de Micro-Prêts

A. Les procédures administratives

20. Le 6 juillet 2011, l'Autorité s'adressait au Bureau de décision et de révision afin de présenter une demande en vertu des articles 92, 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 5, 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, et ce, à l'encontre de Dominic Lacroix et de Micro-Prêts, le tout tel qu'il appert du dossier portant le numéro 2011-027;
21. L'Autorité alléguait alors que la société Micro-Prêts inc. procédait à la fois à du placement illégal ainsi qu'à des prêts d'argent à des particuliers;
22. Le 15 juillet 2011, dans le dossier 2011-027-001, le Bureau de décision et de révision faisait droit à la demande de l'Autorité et rendait la décision suivante :

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 265 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL INTERDIT à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER, EN VERTU DE L'ARTICLE 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL INTERDIT à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'exercer l'activité de conseiller en valeurs;

ORDONNANCE DE FERMETURE D'UN SITE INTERNET, EN VERTU DES ARTICLES 94 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL ORDONNE à Micro-Prêts inc., Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher de fermer définitivement le site www.micro-prets.com, et ce, dans un délai de quinze (15) jours de la présente décision;

ORDONNANCE DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL ORDONNE à Micro-Prêts inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle;

IL ORDONNE à Dominic Lacroix et Marc-Olivier Boucher de ne pas retirer ou s'approprier de fonds confiés ou appartenant à Micro-Prêts inc.;

ORDONNANCE DE DÉPÔT D'UNE DÉCISION AUX GREFFES DE LA COUR SUPÉRIEURE DES DISTRICTS DE MONTRÉAL ET LONGUEUIL, EN VERTU DE L'ARTICLE 115.12 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL AUTORISE le dépôt de la présente décision aux greffes de la Cour.

23. Le 10 août 2011, dans le dossier 2011-027-002, le Bureau de décision et de révision rejetait la demande de révision présentée notamment par Micro-Prêts inc. et Lacroix;
24. Le 2 novembre 2011, Micro-Prêts inc. et Lacroix se sont engagées auprès de l'Autorité et le Bureau de décision et de révision à ne plus avoir d'activités directes, indirectes ou via Internet en vue d'effectuer toute opération sur valeurs hormis à leurs strictes fins personnelles, le tout tel qu'il appert de l'engagement contracté auprès du BDR dans le dossier 2011-027;
25. Considérant l'engagement contracté et le remboursement du seul investisseur identifié à l'égard de Micro-Prêts, le Bureau de décision et de révision procédait, le 7 novembre 2011, à la levée du blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller dans le dossier 2011-027-003;

B. Les procédures pénales

26. Le 28 février 2013, devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, la compagnie Micro-Prêts inc. et son dirigeant Lacroix ont plaidé coupables à un total

de six chefs d'accusation pour placement illégal, pratique illégale et transmission d'informations fausses ou trompeuses;

III. Contexte de la présente demande

27. Quatre (4) signalements de différentes personnes ont été transmis à l'Autorité entre le 23 septembre 2016 et le 21 avril 2017 à l'effet que DL Innov inc. offrait la possibilité d'investir des fonds pour un rendement élevé;
28. Le 21 avril 2017, un signalement est transmis par un représentant du nom de P.D., inscrit dans les disciplines de l'assurance de personnes et du courtage en épargne collective;
29. Dans le cadre de ses fonctions, ce représentant a reçu des verbalisations de clients à l'effet que leur fils avait signé un contrat de prêt d'argent auprès de la compagnie DL Innov inc. et que ce contrat prévoyait un rendement annuel de 30%;
30. Selon les informations obtenues par le représentant P.D., il semble que l'argent prêté à DL Innov inc. servirait à financer d'autres sociétés appartenant à Lacroix et que ce dernier offrirait des « mini-prêts » de 500 \$ ou moins;
31. Le représentant précise que le fils de ses clients, L.V., n'aurait pas été sollicité par Lacroix, mais qu'il aurait plutôt demandé à son cousin du nom de M.V. de l'aider à trouver un projet dans lequel il pourrait investir son argent;
32. L.V. a subi un grave accident de moto trois ans plus tôt et il a reçu des indemnités totales de 110 000 \$ de la Société de l'assurance automobile du Québec entre 2015 et 2017;
33. M.V. lui aurait parlé de son expérience personnelle en tant que client de DL Innov inc. et aurait ajouté que ça fonctionnait bien, qu'il avait lui-même prêté de l'argent, son père aussi et qu'il avait récupéré son argent sans problème;
34. P.D. a discuté avec M.V. et ce dernier lui a mentionné que DL Innov inc. gérerait un actif de 18 000 000 \$;
35. Pour aider son cousin L.V., M.V. l'aurait mis en contact avec Roberge, supposément le directeur de la succursale de Québec de DL Innov inc.;
36. Suite à cette discussion avec M.V., Roberge a contacté P.D. et il s'est présenté à lui comme étant le directeur de succursale de DL Innov inc.;
37. Lors de cet entretien, Roberge aurait fourni à P.D. les explications suivantes au sujet de DL Innov inc. :

- Roberge lui a expliqué que DL Innov inc. avait plusieurs filiales, mais que celle qui rapporte les revenus les plus importants est Micro-Prêts;
 - Il lui a expliqué que les transactions se faisaient par Internet;
 - Les gens qui empruntent la somme de 500 \$ avec une échéance de trois mois doivent payer 2% d'intérêts par mois, ainsi que des frais administratifs de 200 \$;
 - Avec les frais, les profits s'élèvent à près de 50% de retour sur le prêt et c'est ce qui leur permet de payer de 20 à 30% de rendement sur les placements;
 - Le minimum que les investisseurs peuvent investir est 20 000 \$ et entre ce montant et 100 000 \$, il y a une gradation du bénéfice de 25 à 30%;
 - Avec un investissement de 100 000 \$, le retour est de 30%;
 - Roberge lui a dit qu'ils avaient contracté avec une quarantaine d'investisseurs et qu'ils sont en opération depuis 2009;
 - Avant l'investissement, ils envoient le contrat à la personne intéressée;
 - Pour procéder au rachat, un délai de 90 jours s'écoule avant l'obtention des fonds et durant cette période, le versement d'intérêt cesse;
 - Ils ont 35 employés et Roberge lui a offert d'aller visiter les bureaux à Québec;
 - Il a expliqué que la société avait eu des démêlés avec l'Autorité, mais que cette situation était réglée, qu'ils avaient payé une amende de 25 000 \$ et s'étaient conformés;
38. Le 19 mai 2017, le service des enquêtes de l'Autorité a rencontré L.V. en présence de ses parents et il a déclaré ce qui suit :
- Il a été victime d'un grave accident de la route, en moto le 22 juin 2014;
 - Suite à ces événements, il a reçu des indemnités de la SAAQ d'une valeur totale de 110 000 \$ entre 2015 et 2017;
 - Son institution financière lui a recommandé de placer cette somme dans un CELI, mais son cousin M.V. lui a conseillé un investissement rentable;
 - M.V. l'a alors référé à un ami qui est dans la compagnie et ce dernier lui a dit qu'il s'agissait d'une compagnie qui prêtait des sommes, qui percevait des intérêts et qui en repayait à ses investisseurs;
 - Un placement de 35 000 \$ devait procurer un rendement de 28%;

- Il a rencontré Roberge dans un Tim Hortons à Sherbrooke;
- Roberge avait apporté les contrats, qu'il lui a expliqués;
- Le contrat était déjà rempli, car avait déjà mentionné à Roberge qu'il était intéressé à investir;
- Il a signé le contrat au Tim Hortons;
- Il a ensuite envoyé un spécimen de chèque et ils ont pris le montant directement de son compte;
- Il a fait un premier investissement de l'ordre de 35 000 \$;
- Le rendement devait être de 28% d'intérêt par année;
- Il a commencé à recevoir le versement mensuel des intérêts le mois suivant;
- Il a reçu un dernier paiement de la SAAQ au mois de février 2017;
- Il a décidé d'investir un montant supplémentaire de 47 000 \$ dans DL Innov inc.;
- Pour ce faire, il a écrit un texto à Roberge pour l'en informer et il lui a demandé à combien ses intérêts augmenteraient;
- Roberge a répondu que le rendement serait de 29% par année;
- Son cousin M.V. aurait investi plus de 100 000 \$ et il recevrait 30% d'intérêt par année;
- Il recevrait actuellement 5000 \$ par mois;
- Il a signé deux contrats avant de transférer les sommes;
- Roberge lui a envoyé par courriel les contrats, il les a imprimés et il lui a retourné par fax;
- Il a continué à recevoir les intérêts qui sont maintenant de 1 960 \$ par mois;
- Il n'a pas parlé à Roberge depuis ses placements;
- Il n'a reçu aucun autre document à part les 2 contrats;
- Ses investissements sont là jusqu'à ce qu'il demande à être remboursé ou jusqu'à ce « qu'ils n'en aient plus besoin », selon les représentations faites par Roberge;

- Le père de son cousin M.V. a aussi investi;
- Il n'a jamais eu de revenus de plus de 200 000 \$ par année, il ne possède pas non plus des actifs financiers net et réalisable de plus d'un million de dollars et il ne possède pas un actif net d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars;
- Roberge n'a jamais abordé cette question avec lui;
- Il ne considère pas qu'il s'agit d'un placement risqué parce qu'il croit ce que son cousin lui a dit;

39. On peut lire ce qui suit sur la page d'accueil du site Internet de DL Innov inc. – www.dlinnov.com

«Vous avez une idée ? Des ambitions ? Vous venez de démarrer un projet ambitieux pour le développement ou l'agrandissement de votre entreprise ? Vous recherchez du financement ou des conseils de gens d'expertises en achat, en fusion et en acquisition d'entreprises ? Vous avez un plan d'affaires complet et désirez obtenir une mise de fonds provenant d'investissements privés ? [nos soulignés]

Mais avant tout, vous désirez travailler avec des entrepreneurs sérieux et d'expériences avec qui vous pouvez partager vos idées et développer votre entreprise ? DL Innov est le partenaire idéal pour vous !

Enfin ! Une entreprise prête à vous aider sérieusement !»

40. On peut également lire ce qui suit :

«Nous investissons dans toute sorte de projets et notre taux de réussite est remarquable.

Consultez notre site internet pour de plus amples informations.»

41. Il appert du compte de DL Innov inc. à la Banque Royale du Canada, que celui-ci a été ouvert le 16 novembre 2016 et qu'entre cette date et le 9 mai 2017, la somme de 4 624 754,58 \$ a été déposée au compte et la somme de 4 613 220,13 \$ a été retirée du compte;
42. On constate sur le relevé de ce compte qu'en date du 17 janvier 2017, un «Paiement direct total (DPA)» d'une somme de 60 000 \$ a été encaissé au compte, soit à la date de l'investissement de L.V.;
43. Une analyse préliminaire des comptes bancaires des sociétés reliées à Lacroix, fourni des motifs raisonnables de croire qu'une trentaine d'investisseurs ont remis des sommes d'argent à DL Innov inc. à des fins de placements;

44. En effet, environ 30 individus reçoivent de façon récurrente au début de chaque mois des virements électroniques émanant du compte de DL Innov inc., ce qui peut correspondre à des versements d'intérêts semblables à ceux perçus par L.V.;
45. On constate également sur le relevé de DL Innov inc. que le 6 mars 2017, soit à la date du second placement de L.V., un « Paiement direct total (DPA) » pour une somme de 47 000 \$ a été encaissée au compte;
46. Outre ces dépôts, on constate qu'une multitude de virement intercomptes ont été effectués pour des dépôts au compte de DL Innov inc., en provenance de Micro-Prêts (somme de 888 700 \$), GAP Transit (somme de 1 638 609 \$), Finaone (somme de 99 400 \$), Gestio (somme de 157 000 \$) et Capital Transit (somme de 225 100 \$);
47. L'analyse des comptes bancaires laisse entrevoir des manoeuvres de « kiting » ou fraude par tirage à découvert entre ces comptes bancaires;
48. Un représentant de la Banque Royale du Canada a confirmé à l'enquêteur au dossier que des manoeuvres irrégulières avaient été constatées;
49. Il n'a pas été possible à ce jour de déterminer si DL Innov inc. ou Micro-Prêts inc. détiennent des comptes dans une autre institution financière;
50. Micro-Prêts et Lacroix ont déjà détenu des comptes chez Desjardins, mais ils sont tous fermés;
51. Au cours des six derniers mois, Lacroix a effectué certains paiements de sa carte Visa Desjardins personnelle au moyen du compte bancaire DL Innov inc. ;
52. Le solde des comptes des différentes sociétés reliées à Lacroix est le suivant en date du 9 juin 2017 :
 - Micro-Prêts inc. : 0,00 \$
 - DL Innov inc. : 136 085 \$
 - Gap Transit inc. : 419 243 \$
 - Interaxe : 482 \$
53. En l'espèce, les activités de Micro-Prêts inc. sont assujetties à la LVM en vertu des articles 1 et 2 :
 2. *« La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes :*

(...)

2 ° un titre, autre qu'une obligation, constatant un emprunt d'argent;

3 ° un dépôt d'argent constaté ou non par un certificat à l'exception de ceux reçus par les gouvernements du Québec et du Canada, leurs ministères et les organismes qui en sont mandataires;

(...)

7° un contrat d'investissement;

(...)

Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire.

3. *Le régime établi par la présente loi et les règlements pour les valeurs mobilières s'applique aux autres formes d'investissement énumérées à l'article 1, sous réserve des dérogations expresses et compte tenu des adaptations nécessaires. »*

54. N'étant pas une institution financière reconnue au Québec, Micro-Prêts inc. ne peut d'ailleurs invoquer aucune dérogation expresse édictée à l'article 3 de la LVM. :

IV. Motifs justifiant l'émission des ordonnances recherchées

55. Les revenus de DL Innov inc. sont principalement générés par Micro-Prêts inc., qui avec les frais d'administration et les intérêts, obtiendrait environ 50% de rendement sur ses prêts de 500 \$;
56. Sans des ordonnances comme celles demandées par les présentes, il est à craindre que Micro-Prêts inc., DL Innov inc., Lacroix et Roberge poursuivent leurs activités illégales en vertu de la LVM alors qu'ils ne détiennent ni la compétence, ni la formation pour ce faire, et ce, au détriment des épargnants et des investisseurs;
57. Considérant les décisions judiciaires et administratives rendues contre eux pour des transactions similaires, Micro-Prêts inc. et Lacroix ne peuvent ignorer l'illégalité des placements dont ils ont bénéficié;

58. Lacroix et Micro-Prêts inc. vont à l'encontre de l'engagement contracté auprès du TMF à ne plus avoir d'activités directes, indirectes ou via Internet en vue d'effectuer toute opération sur valeurs hormis à leurs strictes fins personnelles;
59. Pour ces motifs, il est impérieux que le TMF prononce une décision sans audition préalable conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, puisque ces placements illégaux sont offerts par des personnes qui sont manifestement en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières* ou ses règlements;
60. Sans une décision immédiate du TMF, il est à craindre que Lacroix, Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc. détournent ou utilisent à d'autres fins l'argent des investisseurs en leur possession ou sur lequel ils ont le contrôle;
61. Sans des ordonnances comme celles demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que Lacroix, Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc. puisse continuer à transiger sur des comptes de courtage pour lesquels il continue à agir comme courtier ou conseiller alors qu'il ne détient aucune inscription à ce titre;

V. ORDONNANCES RECHERCHÉES

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Tribunal administratif des marchés financiers :

Par interdiction d'opérations sur valeurs en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIRE à Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, l'activité de courtier en valeurs mobilières au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIRE à Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc. et Micro-Prêts inc., toute activité de conseiller en valeurs directement ou indirectement, au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNER à Micro-Prêts inc., DL Innov inc., Dominic Lacroix et Régis Roberge de fermer le site Internet www.dlinnov.com ou tout autre site de même nature que ce site, publier ou diffuser, directement ou indirectement, par ces derniers;

Par ordonnance de blocage rendue en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ORDONNER à Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'ils ont en leur possession qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux à quelques endroits que ce soit;

ORDONNER à la mise en cause, Banque Royale du Canada en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde et le contrôle pour Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. et plus particulièrement, sans limiter la portée des présentes en regard des comptes suivants :

- Dominic Lacroix : compte numéro [...]
- Micro-Prêts inc. : compte numéro 651-1007988
- DL Innov inc. : compte numéro 651-1001783
- Gap Transit inc. : compte numéro 651-1001684

ORDONNER à toute personne qui recevra signification de la décision à intervenir de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens appartenant à Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-prêts inc. et Gap Transit inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiées qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle;

Par ordonnance rendue en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

DÉCLARER que la décision du Tribunal administratif des marchés financiers entre en vigueur sans audition préalable et donner aux intimés l'occasion d'être entendus dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Québec, le 12 juin 2017

Contentieux de l'Autorité des marchés financiers

(Me Nathalie Chouinard)

Procureure de la Demanderesse, L'Autorité des marchés financiers

Coordonnées :

Me Nathalie Chouinard

Téléphone : 514-395-0337, poste 2685

Télécopieur : [...]

Adresse courriel : nathalie.chouinard@lautorite.qc.ca

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Éric Desrosiers, exerçant au 800, square Victoria, 22^e étage, tour de la Bourse, à Montréal, Québec, H4Z 1G3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis l'enquêteur assigné au présent dossier;
3. Tous les faits allégués à la présente « Nouvelle demande *ex parte*, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 et des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 » sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :
à Montréal, ce 12 juin 2017

Éric Desrosiers

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 12 juin 2017

Patricia Le Caroff (#175974)
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-014

DÉCISION N° : 2017-014-001

DATE : Le 15 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

PAUL KALALIAN

Partie intimée

DÉCISION

[art. 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1,
art. 93, 94 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 8 juin 2017, saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir, à l'encontre de l'intimé :

- une interdiction d'opérations sur valeurs;
- une interdiction d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*; et
- des mesures propres à assurer le respect de la loi.

2017-014-001

PAGE : 2

[2] Cette demande est fondée sur les articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹, et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*².

[3] La demande de l'Autorité a été présentée conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* en vertu duquel le Tribunal peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne, sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

[4] L'Autorité a déposé, avec sa demande, l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*³ qui prévoit qu'une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[5] Une audience *ex parte* s'est tenue le 12 juin 2017 afin de permettre au Tribunal d'entendre au mérite cette demande.

[6] Une copie de la demande de l'Autorité et de l'affidavit requis est jointe à la présente décision.

AUDIENCE

[7] L'audience du 12 juin 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence du procureur de l'Autorité.

[8] Le procureur de l'Autorité a d'abord amendé, avec la permission du Tribunal, le paragraphe 6 de la demande, et ce, dans le but de corriger une erreur matérielle. Ce paragraphe se lit dorénavant comme suit :

« 6. Au cours des mois de mars et avril 2017, Kalalian a affiché plusieurs annonces sur le site web www.kijiji.ca afin de trouver des « prêteurs » et des « investisseurs » et il a activement sollicité des investisseurs tel qu'il le sera décrit en détail ci-dessous. »

[9] Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse, œuvrant au sein de cet organisme, laquelle a relaté tous les faits décrits dans la demande de l'Autorité qui sont allégués à l'encontre de l'intimé. Cette enquêteuse a aussi déposé les pièces à l'appui de ses dires.

[10] Le procureur de l'Autorité a plaidé qu'il existait des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate du Tribunal, et ce, afin de protéger l'intérêt public. À cet égard, il a indiqué au Tribunal que la demande de l'Autorité suggère l'adoption d'un ensemble de mesures destinées à protéger le public investisseurs et à assurer l'intégrité des marchés financiers.

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

2017-014-001

PAGE : 3

ANALYSE

[11] Dans la présente affaire, l'Autorité a invoqué l'existence de motifs impérieux mettant en danger l'intérêt public et a demandé au Tribunal de rapidement tenir une audience *ex parte*, conformément aux dispositions de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[12] Lors de l'audience *ex parte* qui s'est tenue le 12 juin 2017, l'Autorité a d'abord présenté une preuve établissant que l'intimé Paul Kalalian résiderait à Montréal et ne détiendrait pas d'inscription à titre de courtier ou de conseiller auprès de l'Autorité des marchés financiers, pas plus qu'il n'aurait obtenu un quelconque prospectus visé par cet organisme lui permettant d'effectuer des placements⁴.

[13] L'Autorité a par la suite présenté une preuve à l'effet que l'intimé Paul Kalalian exercerait illégalement des activités de courtier, de conseiller et de placement, le tout en contravention aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[14] À cet égard, l'Autorité a expliqué que, dans le cadre de ses activités de cybersurveillance, elle avait détecté plusieurs annonces diffusées par l'intimé Paul Kalalian sur le site Internet www.kijiji.ca au cours des mois de mars et avril 2017. Ces annonces auraient eu pour objectif de solliciter le public pour des placements dans diverses affaires de l'intimé, le tout en offrant des rendements alléchants aux investisseurs potentiels⁵.

[15] À titre d'exemple, le Tribunal présente ci-après le contenu de deux annonces qui aurait été publiquement diffusées par l'intimé Paul Kalalian :

Annonce numéro 1249074657 publiée le 23 mars 2017

« Recherche investisseurs sérieux pour projet à court terme

Je suis à la recherche du financement pour finaliser un projet tres lucratif que je nommerais pas sur le site Pour que mon idee ne soit pas voler c'est une occasion de faire des affaires court terme en partenariat avec oi et long terme apres que la balle est ne mouvement je suis honnête et non ce nest pas trop beau pour etre vrai jai reussi a faire 189 000\$ avec seulement 6200\$ ca ma pris 19 mois en bref contactez-moi pour plus d'information »

Annonce numéro 1253906871 publiée le 9 avril 2017

« Recherche investisseurs pour projet de 3 ans

je me nomme paul et je suis a la recherche d'investisseurs serieux pour un projet de 3 ans j'offre 12 pourcent annuellement sur un montant de 150 000\$ ca equivaut a 18 000\$ annuellement toute transaction sera notariee et avocat en cas de besoin ceci nest pas une arnaque appel serieux seulement »

⁴ Pièces D-1, D-2 et D-19 déposées par l'Autorité.

⁵ Pièces D-5, D-6, D-7, D-8, D-9 et D-14 déposées par l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 4

[16] L'enquête, toujours en cours, de l'Autorité a permis d'identifier 41 personnes qui auraient répondu aux annonces diffusées par l'intimé Paul Kalalian sur le site Internet www.kijiji.ca. À la date de l'audience, l'Autorité a indiqué avoir réussi à communiquer avec trois de ces personnes.

[17] Le Tribunal retient, en particulier, du témoignage de l'enquêtrice de l'Autorité ce qu'une de ces personnes - investisseur potentiel provenant du public - lui aurait indiqué après avoir répondu à l'annonce numéro 1253906871 diffusée par l'intimé Paul Kalalian⁶:

Conversation téléphonique du 29 mai 2017 avec l'enquêtrice de l'Autorité

- a) Il a répondu à plusieurs annonces sur « kijiji », incluant l'annonce de Kalalian, puisqu'il est à la recherche d'un investissement;
- b) Il a échangé un seul courriel avec Kalalian;
- c) Kalalian l'a contacté rapidement par téléphone après qu'il lui ait transmis ce courriel et, lors de cette conversation téléphonique, Kalalian lui a déclaré qu'il pourrait lui remettre immédiatement 12 chèques certifiés en paiement du rendement sur son placement.
- d) Kalalian lui a dit avoir son compte à la Banque CIBC pour effectuer les transactions;
- e) Le Témoin 2 a rencontré Kalalian le 28 mai 2017 à l'extérieur du domicile de Kalalian à Ville Saint-Laurent dont le code postal est le [...];
- f) Kalalian lui a dit habiter avec sa mère;
- g) Kalalian lui a dit rechercher une somme de 180 000 à 200 000 \$ en vue d'agrandir son entreprise de production de marijuana puisqu'il aimerait ouvrir un kiosque pour en faire la vente en 2018 à la suite de sa légalisation;
- h) Kalalian lui a représenté réaliser des profits de 180 000 \$ provenant des ventes de marijuana et que son client actuel est le gouvernement fédéral;
- i) Toujours lors de cette rencontre du 28 mai 2017, Kalalian a exhibé au Témoin 2 ce qu'il prétend être un « permis » de producteur autorisé de marijuana à des fins médicales et le Témoin 2 affirme que :
 - Le permis était au nom de Paul Kalalian;
 - L'adresse était sur le boulevard Industriel à Châteauguay;
 - Le papier était de couleur rose avec un logo du gouvernement du Canada du côté gauche;
 - Le permis autorisait Kalalian à produire une quantité de marijuana de neuf mille huit cents « quelques grammes »;
 - Le document était rédigé en anglais;
- j) Kalalian devait transmettre au Témoin 2 une image de ce permis, mais il ne le lui en avait toujours pas fait parvenir une en date du 29 mai 2017;
- k) Le Témoin 2 a demandé de lui montrer ses installations de production de marijuana, mais Kalalian a refusé;
- l) Le Témoin 2 a indiqué à Kalalian qu'il serait possiblement intéressé à investir 20 000 \$, ce que Kalalian aurait accepté malgré le fait qu'il recherchait initialement

⁶ Pièce D-14 déposée par l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 5

- environ 200 000 \$;
- m) Lorsque le Témoin 2 a questionné Kalalian sur ce qu'il pourrait faire de cette somme dans le contexte, Kalalian lui a répondu qu'il irait « chercher d'autres personnes ».
 - n) Kalalian a dit au Témoin 2 que « c'était correct » de débiter par un petit montant puisque ça lui permettrait de développer sa confiance et qu'il pourrait investir plus par la suite;
 - o) Kalalian a mentionné au Témoin 2 qu'il « était malheureux » qu'il n'investisse pas plus puisqu'il s'agit d'une affaire « en or », qu'il pourrait faire beaucoup d'argent et que si ce n'est pas lui qui investit ce sera quelqu'un d'autre puisque plusieurs personnes sont intéressées;
 - p) Le Témoin 2 a dit ne pas avoir senti de pression pour investir, mais que Kalalian voulait toutefois obtenir un « oui » tout de suite;
 - q) Le Témoin 2 a dit à Kalalian qu'il le contacterait plus tard, s'il choisit d'investir; »⁷

(Soulignement ajouté)

Conversation téléphonique du 30 mai 2017 avec l'enquêtrice de l'Autorité

- « a) Kalalian l'a contacté à plusieurs reprises le 29 mai 2017 afin de savoir s'il allait investir, mais il lui a confirmé que non;
- b) Kalalian ne lui a pas transmis de copie de son « permis » de producteur autorisé de marijuana à des fins médicales;
- c) Le Témoin 2 indique que Kalalian était ouvert à n'importe quelle forme d'investissement selon le type d'investissement que le Témoin 2 était prêt à effectuer;
- d) Le produit d'investissement privilégié par le Témoin 2 aurait été de « mettre » l'argent en échange d'un rendement sans aucune implication dans l'entreprise, mais il aurait pu être ouvert à un partenariat; »⁸

(Soulignement ajouté)

[18] L'Autorité a indiqué au Tribunal avoir effectué une vérification auprès de Santé Canada pour savoir si l'intimé Paul Kalalian était le détenteur d'un permis quelconque lui permettant de produire de la « marijuana » à des fins médicales. Or, il appert de ces vérifications que l'intimé Paul Kalalian ne serait pas le détenteur d'un tel permis⁹.

[19] Qui plus est, l'enquête de l'Autorité a révélé que l'intimé Paul Kalalian ferait l'objet d'accusations criminelles liées à la production illégale de « marijuana » et serait actuellement en attente de son procès¹⁰.

[20] Par ailleurs, l'enquêtrice a, dans le cadre d'une opération d'infiltration de l'Autorité, eu l'opportunité d'échanger directement plusieurs courriels avec l'intimé Paul

⁷ Paragraphe 29 de la demande de l'Autorité.

⁸ Paragraphe 30 de la demande de l'Autorité.

⁹ Pièces D-15 et D-16 déposées par l'Autorité.

¹⁰ Pièce D-4 déposée par l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 6

Kalalian¹¹ et de lui parler par téléphone les 26 et 28 avril 2017 de même que le 1^{er} mai 2017, le tout en utilisant la fausse identité d'un investisseur potentiel répondant aux nombreuses annonces que l'intimé a publiquement diffusées par l'entremise du site Internet www.kijiji.ca.

[21] Le Tribunal retient, en particulier, ce qui suit à l'égard du témoignage de l'enquêteuse quant à ses conversations téléphoniques avec l'intimé Paul Kalalian :

Conversation téléphonique du 26 mai 2017 avec l'intimé Paul Kalalian

- « a) Il se nomme Paul Grégoire Kalalian et il est prêt à lui montrer ses cartes d'identité;
- b) Il est un entrepreneur dans la vente de voiture sur « kijiji » et il en retire un revenu de 10 000\$ par mois;
- c) Il est prêt à recevoir un investissement de 75 000\$ et il lui remettra 25 chèques certifiés au montant de 2 000\$ qui pourront être encaissés à chaque mois ce qui garantit 50 000\$ sur le montant prêté de 75 000\$;
- d) Il est flexible sur la durée du prêt qui pourrait aller de 1 an à 3 ans;
- e) Après 3 ans il remettra le capital prêté de 75 000\$ et l'investisseur aura également réalisé des intérêts de 75 000\$ au cours de cette période;
- f) Il s'engage à remettre de nouveaux chèques certifiés à chaque mois afin de rassurer l'investisseur et pour payer les intérêts pour la 3^e année;
- g) Il est en affaires depuis de nombreuses années et il a fait beaucoup d'argent;
- h) Il connaît très bien la finance et il fait de l'argent avec l'argent des autres;
- i) Il a commencé avec un montant de 5000\$ prêté par un ami et il a fait fructifier ce montant à 480 000\$ en l'espace de 10 ans avec des ventes d'automobiles et des « flips » immobiliers;
- j) Il a besoin d'investissements additionnels afin de se constituer un capital pour ses opérations de vente de voitures et pour d'autres « deals » immobiliers;
- k) Il recherche « une couple » de millions de dollars;
- l) Il a reçu beaucoup de réponses à ses annonces; »¹²

(Soulignement ajouté)

Conversation téléphonique du 28 avril 2017 avec l'intimé Paul Kalalian

- « a) La caissière lui remettra des chèques certifiés directement à la banque;
- b) Il n'est jamais allé en prison et ne veut pas y aller et faire de faux chèques c'est criminel;
- c) Il n'est pas un vendeur de drogues;
- d) Il propose à l'enquêteuse de se rendre au palais de justice afin de lui démontrer qu'il n'a aucun dossier criminel;
- e) Il utilise son argent et l'argent d'autres investisseurs dans ses projets et il a un total de 600 000\$ dans son réseau;

¹¹ Pièce D-11 déposée par l'Autorité.

¹² Paragraphe 15 de la demande de l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 7

- f) Il utilisera l'argent qui doit être prêté par l'enquêtrice pour un projet de vente de voitures;
- g) Il a trouvé d'autres investisseurs avec ses annonces sur « kijiji »:¹³

(Soulignement ajouté)

Conversation téléphonique du 1er mai 2017 avec l'intimé Paul Kalalian

- « a) Il a transmis une image de l'écran d'ordinateur de son « online banking » puisqu'il était « dans le Nord » et qu'il n'avait pas accès à son vrai relevé;
- b) Suite aux questions de l'enquêtrice sur la somme requise pour effectuer les transactions avec elle et son conjoint, Kalalian affirme qu'il a un autre compte, mais qu'il serait trop long de faire le transfert de fonds et qu'il fera la transaction avec elle en premier et avec son conjoint la semaine suivante;
- c) Il va retirer 14 000\$ du compte pour faire l'achat de véhicules en s'assurant qu'il reste 50 000 \$ dans le compte en vue d'effectuer les chèques certifiés; »¹⁴

(Soulignement ajouté)

[22] Le Tribunal rappelle que l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* définit les activités de courtier et de conseiller comme suit :

«conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs; »

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[23] L'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* précise que nul ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller à moins d'être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité des marchés financiers. Quant à l'article 11 de cette loi, il établit que toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au

¹³ Paragraphe 16 de la demande de l'Autorité.

¹⁴ Paragraphe 19 de la demande de l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 8

visa de l'Autorité. Enfin, l'article 1 dresse la liste des formes d'investissement visées par l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[24] Or, la preuve *prima facie* présentée par l'Autorité lors de l'audience démontre que l'intimé Paul Kalalian aurait enfreint à plusieurs reprises les dispositions des articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment en sollicitant le public investisseur, sans détenir les inscriptions et prospectus requis, et ce, afin de l'inciter à effectuer des placements dans des formes d'investissement réglementées par cette loi. Qui plus est, selon l'Autorité, l'intimé Paul Kalalian poursuivrait actuellement ces illicites activités.

[25] L'Autorité a procédé, dans le cadre de son enquête, à une analyse préliminaire des mouvements de fonds¹⁵ récemment effectués dans un des comptes bancaires de l'intimé Paul Kalalian. Cette analyse révélerait, en particulier, des entrées et sorties de fonds importantes, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars, notamment sous la forme de nombreuses transactions en argent comptant.

[26] Le Tribunal est d'avis que la preuve présentée par l'Autorité lors de l'audience *ex parte* du 12 juin 2017 démontre de manière prépondérante l'existence de motifs impérieux justifiant une intervention immédiate du Tribunal, et ce, afin de protéger le public investisseur et maintenir l'intégrité des marchés. À l'égard de ces motifs impérieux, le Tribunal mentionne, en particulier :

- L'intimé Paul Kalalian solliciterait actuellement illicitement des investisseurs par le biais d'annonces diffusées publiquement sur le site Internet www.kijiji.ca et par le biais d'autres médias sociaux;
- L'intimé Paul Kalalian procéderait actuellement illicitement au placement de formes d'investissement visées par l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en particulier, des contrats d'investissement;
- L'intimé Paul Kalalian ne détient actuellement aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller auprès de l'Autorité, ni ne détient aucun visa de prospectus ou dispense de prospectus provenant de cet organisme;
- L'intimé Paul Kalalian inviterait les investisseurs potentiels à transférer l'argent relié à leurs placements dans des comptes personnels qu'il aurait ouverts auprès d'au moins deux institutions financières;
- Une analyse récente des mouvements de fonds dans un de ces comptes bancaires aurait identifié de nombreux dépôts et retraits importants,

¹⁵ Pièces D-17 et D-20 déposées par l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 9

notamment en espèces, le tout de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars;

- L'intimé Paul Kalalian aurait déjà fait deux faillites personnelles¹⁶ et ferait actuellement l'objet de poursuites criminelles reliées à la production illégale de cannabis, le tout alors que la preuve démontre qu'il aurait sollicité au moins un investisseur potentiel afin de l'inciter à effectuer un placement relié au financement d'une production de cette plante;
- L'intimé Paul Kalalian aurait affirmé avoir trouvé plusieurs investisseurs à l'aide des annonces qu'il a fait diffuser sur le site Internet www.kijiji.ca. Or, l'enquête en cours de l'Autorité a aussi permis d'identifier plusieurs personnes qui auraient répondu aux annonces publiées par l'intimé Paul Kalalian;
- Le Tribunal craint que, sans une intervention immédiate, l'intimé Paul Kalalian continue à illégalement solliciter d'autres épargnants et utilise leurs investissements pour satisfaire ses besoins personnels ou/et les utilise pour exercer des activités contraires à la loi.

[27] En l'espèce, les ordonnances recherchées par l'Autorité sont de nature protectrice, préventive et conservatoire. L'enquête de l'Autorité dans la présente affaire se poursuit.

[28] Afin d'assurer la protection des épargnants et l'intégrité des marchés financiers, il est prévu à l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que le Tribunal peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Il est également prévu à l'article 266 de cette loi que le Tribunal peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller.

[29] L'Ontario Securities Commission a souligné, à juste titre, dans l'affaire *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, qu'une sollicitation effectuée par l'entremise d'Internet vise essentiellement des investisseurs non sophistiqués et vulnérables :

« (55) Sophisticated investors are not approached with investment opportunities through the Internet. Relatively unsophisticated retail investors are the target of solicitations through the Internet. The reach of the Internet is far and wide. We have no reason to believe that First Federated intended only to attract the interest of accredited investors with respect to whom there may exist exemptions from the registration and prospectus requirements of Ontario securities law. Indeed, an examination of the material that was contained on the web site refers to unsophisticated

¹⁶ Pièce D-3 déposée par l'Autorité.

2017-014-001

PAGE : 10

people and retail investors that are unaware of how the bank market operates. »¹⁷

(Soulignement ajouté)

[30] Le Tribunal est d'avis que dans le présent dossier, il y a lieu de prononcer ces interdictions à l'encontre de l'intimé Paul Kalalian puisqu'il appert, à la lumière de la preuve présentée par l'Autorité, que celui-ci exercerait les activités de courtier, de conseiller et de placement sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispense requis.

[31] Compte tenu du *modus operandi* qui aurait été utilisé par l'intimé Paul Kalalian, le Tribunal est aussi d'avis qu'il est justifié, dans l'intérêt public, de lui ordonner de retirer tout écrit ou contenu publié ou diffusé par Internet - notamment sur le site www.kijiji.ca - ou autrement en vue d'exercer des activités de courtier ou de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[32] Le Tribunal a pris connaissance de la demande de l'Autorité et a entendu le témoignage de son enquêteuse. Il a également pris connaissance de l'ensemble de la documentation déposée lors de l'audience *ex parte* tenue le 12 juin 2017. Il a aussi dûment considéré l'argumentation présentée par la procureure de l'Autorité.

DISPOSITIF

CONSIDÉRANT qu'une preuve prépondérante a été présentée par l'Autorité à l'effet qu'il existe des motifs impérieux justifiant une intervention immédiate afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier de la manière suivante :

INTERDIT à l'intimé Paul Kalalian d'effectuer toute activité, directement ou indirectement en vue d'effectuer une opération sur valeur et/ou reliée à des opérations sur une valeur donnée;

INTERDIT à l'intimé Paul Kalalian d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNE à l'intimé Paul Kalalian, de retirer tout écrit ou contenu publié ou diffusé, directement ou indirectement par Internet ou autrement, dont notamment sur le site Internet « www.kijiji.ca », en vue d'effectuer une opération sur valeur ou d'exercer une activité reliée à des opérations sur valeurs et/ou d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

¹⁷ *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, (2004), 27 O.S.C.B. 1603.

2017-014-001

PAGE : 11

En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Tribunal informe l'intimé qu'il a une période de quinze jours pour déposer au Tribunal un avis de contestation, afin que puisse être tenue une audience relative à la présente décision, le cas échéant.

Il appartient alors à l'intimé de communiquer avec le Secrétariat du Tribunal, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Tribunal qu'il entend déposer un avis de contestation, le cas échéant. L'intimé est aussi invité à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat. Le Tribunal informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Tribunal.

Les conclusions entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou modifiées.

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Jean-Benoît Hébert
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 12 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N° :

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale ayant un établissement
situé au 800, Square Victoria, 22^e étage, C.P.
246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec)
H4Z 1G3;

DEMANDERESSE

c.

PAUL KALALIAN domicilié et résidant au
[...] dans le Ville de Montréal (Saint-Laurent),
province de Québec, [...]

INTIMÉ

**Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93, 94 et 115.9
de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 et des articles 265
et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1**

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS CE QUI SUIT:**

I. INTRODUCTION

1. Par la présente, la Demanderesse Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») demande au Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « **Tribunal** ») de bien vouloir :

- a) Prononcer une ordonnance d'interdiction, interdisant à l'intimé Paul Kalalian d'effectuer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs et/ou reliée à des opérations sur une valeur donnée;
- b) Prononcer une ordonnance d'interdiction, interdisant à l'intimé Paul Kalalian d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- c) Ordonner à l'intimé Paul Kalalian de retirer tout écrit ou contenu publié ou diffusé, directement ou indirectement par Internet ou autrement, dont notamment sur le site Internet « www.kijiji.ca », en vue d'effectuer une opération sur valeur ou d'exercer une activité reliée à des opérations sur valeurs et/ou d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

et ce, pour les motifs énoncés ci-après.

II. LES PARTIES

La demanderesse

- 2. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application, notamment, de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (ci-après « **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (ci-après « **LAMF** »);
- 3. L'Autorité doit notamment exercer ses fonctions et pouvoirs de manière « à assurer la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives, frauduleuses », tel qu'il appert du paragraphe 5 de l'article 8 de la LAMF;

L'intimé

- 4. L'intimé Paul Kalalian (ci-après « Kalalian ») est un individu résidant dans la ville de Montréal et ce, tel qu'il appert d'une copie du Résultat de la demande de renseignements de la Société de l'assurance automobile du Québec produite comme pièce **D-1**;
- 5. Kalalian ne détient aucune inscription délivrée par l'Autorité et ce, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique produite comme pièce **D-2**;
- 6. Au cours des mois d'avril et mai 2017, Kalalian a affiché plusieurs annonces sur le site web « www.kijiji.ca » afin de trouver des « prêteurs » et des « investisseurs » et il a activement sollicité des investisseurs, tel qu'il le sera décrit en détail ci-dessous;

7. Kalalian a déclaré faillite à deux reprises en 2000 et en 2010 pour des passifs nets respectifs de 6 790\$ et de 10 327\$ tel qu'il appert des documents fournis par le Bureau du surintendant des faillites produit comme pièce **D-3**;
8. Plus spécifiquement, lors de sa faillite en 2010, Kalalian a déclaré, le 7 mai 2010, que les raisons expliquant ses difficultés financières étaient une mauvaise gestion financière et des problèmes de jeux et ce tel qu'il appert de la case 14 du Formulaire 79 (Bilan) fourni par le Bureau du surintendant des faillites (D-3);
9. Finalement, Kalalian est actuellement en attente d'un procès prévu au mois de juin 2017 puisqu'il fait l'objet d'accusations criminelles reliées à la production illégale de marijuana et ce, tel qu'il appert d'une copie du plumentif criminel produit comme pièce **D-4**;

III. LES FAITS

Annonces « kijiji »

10. Le ou vers le 10 avril 2017, dans le cadre du projet de détection « *Web annonce* » de la Direction des préenquêtes et de la cybersurveillance, l'Autorité a identifié l'annonce portant le numéro 1253906871 sur le site web « www.kijiji.ca » dans laquelle des investisseurs étaient recherchés pour un placement de 150 000\$ sur trois ans moyennant un rendement de 12% et ce, tel qu'il le sera décrit en détail ci-dessous;
11. Au cours du mois d'avril 2017, l'Autorité a poursuivi ses vérifications reliées à cette annonce et concernant son propriétaire;
12. Selon les informations fournies par le site web « *kijiji* », Kalalian a publié cinq (5) annonces au cours du mois d'avril 2017 :
 - a) Une annonce publiée les 18 et 20 avril 2017 portant le numéro 1256534725 qui indiquait en titre « *private lenders needed* » et mentionnait :

« hi i am a 43 year old fathher who is in business for himself i mainly sell cars and ship them internationally and locally i also dip into a lot of different businesses im sort of a entrepeneur that wants to take it to the next level ihave 60 000\$ to leave as a garantee on a 150000\$ loan im honest and willing to accomodate your standarts in the most possible i have no equity a part for the money i mentionned im willing to give up profit for a higher interest rate ... more than ull ever make at any bank fell free to call » (sic)

tel qu'il appert de la pièce **D-5**;
 - b) Une annonce publiée le 18 avril 2017 portant le numéro 1256304668 qui indiquait en titre « *recherche prêt* » et qui mentionnait :

« je recherche un pret pour un projet tres interessanr joffre un taux dinteret meilleur que les banques joffre des cheques pour 12 mois a lavance certifie ca devrait se faire assez rapidement juste des investisseurs de la province recherchee cest une bone affaire si vous savez pas ou mettre votre argent » (sic)

tel qu'il appert de la pièce **D-6**;

- c) Une annonce publiée le 9 avril 2017 portant le numéro 1253906871 qui indiquait en titre « *recherche investisseur pour projet de 3 ans* » et qui mentionnait :

« je me nomme paul et je suis a la recherche d'investisseur serieux pour un projet de 3 ans j'offre 12 pourcent annuellement. sur un montant de 150 000\$ ca equivaut a 18 000\$ annuellement toute transaction sera notariee et avocat en cas de besoin ceci nest pas une arnaque appel serieux seulement. » (sic)

tel qu'il appert de la pièce **D-7**;

- d) Une annonce publiée le 9 avril 2017 portant le numéro 1253904282 qui indiquait en titre « *cherche investisseur pour projet* » et qui mentionnait :

« je suis à la recherche d'investisseur pour un projet de 3 ans avec ineret de 12 pourcent annuellement sur un montant de 150 000 \$ jai du collateral comme profit ce serait 18 000 \$ annuellement personne sérieuses et nonnet svp ceci nest pas une arnaque je suis pret a notariar la transaction et avocats au besoin merci » (sic)

tel qu'il appert de la pièce **D-8**;

- e) Une annonce publiée le 23 mars 2017 portant le numéro 1249074657 indiquait en titre « *cherche investisseur sérieux pour projet a court terme* » (sic) qui mentionnait :

« Je suis à la recherche du financement pour finalizer un project tres lucratif que je nommerais pas sur le site Pour que mon idee ne soit pas voler cest une occasion de faire des affaires court terme en partenariat avec oi et long teme apres que la balle est ne mouvement je suis honnete et non ce nest pas trop beau pour etre vrai jai reussie a faire 189 000\$ avec seulement 6200\$ ca ma pris 19 mois en bref contactez-moi pour plus dinformation » (sic)

tel qu'il appert de la pièce **D-9**;

13. Les documents transmis par « kijiji » à l'enquêteuse démontrent que plusieurs personnes ont répondu aux annonces de Kalalian et ce, tel qu'il appert des listes fournies par « kijiji » et produite comme pièce **D- 10** (voir également D-14);

Page facebook

14. Kalalian est également actif sur les réseaux sociaux et le 26 avril 2017 à 17h41, l'enquêteuse a pris connaissance d'un message publié par Kalalian sur le groupe portant le nom « *Facebook Private Lender Network* » et ce message mentionnait :

« my conditions are no money up front no matter what im offering higher interest rate on your loan and ill trow in a bonus my phone number is (514) 431-8322 »
(sic)

et ce message a par la suite été supprimé et il n'a pas été possible de le retracer en date du 3 mai 2017 tel que l'enquêteuse en témoignera lors de l'audience;

L'infiltration

15. Le 26 avril 2017 l'enquêteuse a contacté Kalalian par téléphone sous une fausse identité afin de le questionner sur les annonces publiées sur le site web « kijiji » et lors de cette conversation téléphonique, Kalalian a notamment indiqué ce qui suit à l'enquêteuse de l'Autorité :
- a) Il se nomme Paul Grégoire Kalalian et il est prêt à lui montrer ses cartes d'identité;
 - b) Il est un entrepreneur dans la vente de voiture sur « kijiji » et il en retire un revenu de 10 000\$ par mois;
 - c) Il est prêt à recevoir un investissement de 75 000\$ et il lui remettra 25 chèques certifiés au montant de 2000\$ qui pourront être encaissés à chaque mois ce qui garantit 50 000 \$ sur le montant prêté de 75 000\$;
 - d) Il est flexible sur la durée du prêt qui pourrait aller de 1 an à 3 ans;
 - e) Après 3 ans il remettra le capital prêté de 75 000\$ et l'investisseur aura également réalisé des intérêts de 75 000\$ au cours de cette période;
 - f) Il s'engage à remettre de nouveaux chèques certifiés à chaque mois afin de rassurer l'investisseur et pour payer les intérêts pour la 3^e année;
 - g) Il est en affaires depuis de nombreuses années et il a fait beaucoup d'argent;
 - h) Il connaît très bien la finance et il fait de l'argent avec l'argent des autres;
 - i) Il a commencé avec un montant de 5000\$ prêté par un ami et il a fait fructifier ce montant à 480 000\$ en l'espace de 10 ans avec des ventes d'automobiles et des « flips » immobiliers;
 - j) Il a besoin d'investissements additionnels afin de se constituer un capital pour ses opérations de vente de voitures et pour d'autres « deals » immobiliers;
 - k) Il recherche « une couple » de millions de dollars;
 - l) Il a reçu beaucoup de réponses à ses annonces;
16. Le 28 avril 2017, Kalalian a recontacté l'enquêteuse par téléphone et il s'est montré très insistant en mentionnant notamment les éléments suivants :
- a) La caissière lui remettra des chèques certifiés directement à la banque;
 - b) Il n'est jamais allé en prison et ne veut pas y aller et faire de faux chèques c'est criminel;

- c) Il n'est pas un vendeur de drogues;
 - d) Il propose à l'enquêteuse de se rendre au palais de justice afin de lui démontrer qu'il n'a aucun dossier criminel;
 - e) Il utilise son argent et l'argent d'autres investisseurs dans ses projets et il a un total de 600 000\$ dans son réseau;
 - f) Il utilisera l'argent qui doit être prêté par l'enquêteuse pour un projet de vente de voitures;
 - g) Il a trouvé d'autres investisseurs avec ses annonces sur « kijiji »;
17. Le 28 avril 2017 et dans les jours qui ont suivis, l'enquêteuse échangeait plusieurs courriels avec Kalalian dans lesquels elle indiquait notamment que son conjoint désirait également investir avec lui et lui demandant une copie d'un relevé bancaire démontrant que Kalalian avait les fonds nécessaires et ce tel qu'il appert des échanges de courriels produits comme pièce **D-11**;
18. Le 29 avril 2017, Kalalian transmettait à l'enquêteuse une « impression d'écran » de son compte chèque en ligne à la Banque Royale du Canada et indiquant un solde de 65 393,48 \$ et ce, tel qu'il appert de « l'impression d'écran » produite comme pièce **D-12**;
19. Le 1^{er} mai 2017, Kalalian contacte à nouveau l'enquêteuse et leur conversation révèle ce qui suit :
- a) Il a transmis une image de l'écran d'ordinateur de son « online banking » puisqu'il était « dans le Nord » et qu'il n'avait pas accès à son vrai relevé;
 - b) Suite aux questions de l'enquêteuse sur la somme requise pour effectuer les transactions avec elle et son conjoint, Kalalian affirme qu'il a un autre compte, mais qu'il serait trop long de faire le transfert de fonds et qu'il fera la transaction avec elle en premier et avec son conjoint la semaine suivante;
 - c) Il va retirer 14 000\$ du compte pour faire l'achat de véhicules en s'assurant qu'il reste 50 000 \$ dans le compte en vue d'effectuer les chèques certifiés;
20. Le 2 mai 2017, l'enquêteuse a indiqué à Kalalian qu'elle prendrait sa décision d'investir après ses vacances à Paris et qu'elle le rappellerait dans la semaine du 22 mai et qu'il peut utiliser le 50 000 \$ pour « sa business » puisqu'elle est prête à attendre son prochain « deal »;
21. Dans les jours qui ont suivi, Kalalian a tenté de rappeler l'enquêteuse à plusieurs reprises, mais celle-ci n'a pas répondu à ses appels;

Les investisseurs identifiés

22. Les documents transmis par « kijiji » ont permis d'identifier quarante et une (41) personnes qui ont répondu aux annonces de « Kalalian » dont huit (8) seraient des investisseurs « potentiels »;

23. À ce stade-ci l'enquêteuse a réussi à parler à trois (3) investisseurs « potentiels » par téléphone;

Témoignage 1

24. Le 25 mai 2017, l'enquêteuse est entrée en contact avec l'une des personnes ayant été identifiées comme investisseur « potentiel » (ci-après « **Témoignage 1** »);
25. Le Témoignage 1 a confirmé avoir eu des échanges par courriel avec Kalalian et ce, tel qu'il appert des échanges entre l'enquêteuse et le Témoignage 1 produits comme pièce **D-13**;
26. Le Témoignage 1 a mentionné ce qui suit à l'enquêteuse et lors d'une conversation téléphonique :
- a) Il se souvient d'un certain Paul, mais ne connaît pas son nom de famille;
 - b) Il a échangé avec Paul par courriel et par téléphone;
 - c) Paul lui a proposé différents investissements;
 - d) Paul lui a d'abord demandé de lui prêter de l'argent dans le cadre d'un projet immobilier, mais le Témoignage 1 a refusé puisqu'il n'était pas en mesure de lui donner des garanties;
 - e) Ensuite, Paul lui a proposé d'investir dans son entreprise de vente de voiture et il lui a proposé d'investir 75 000\$ et qu'il garantirait en retour qu'un montant de 50 000\$ serait « gelé » dans un compte bancaire afin de sécuriser son investissement;
 - f) Il n'a pas été question de taux de rendement puisque le Témoignage 1 n'était pas intéressé à investir puisqu'il ne trouvait pas la proposition crédible;

Témoignage 2

27. Le 29 mai 2017, l'enquêteuse est entrée en contact avec une autre personne ayant été identifiée comme investisseur « potentiel » (ci-après « **Témoignage 2** »);
28. Le Témoignage 2 avait répondu par courriel à l'annonce 1253906871 publiée le 9 avril 2017 et ce, tel qu'il appert de la page 3 des échanges fournis par « kijiji » produits comme pièce **D-14**;
29. Le Témoignage 2 a mentionné ce qui suit à l'enquêteuse lors d'une conversation téléphonique :
- a) Il a répondu à plusieurs annonces sur « kijiji », incluant l'annonce de Kalalian, puisqu'il est à la recherche d'un investissement;
 - b) Il a échangé un seul courriel avec Kalalian;
 - c) Kalalian l'a contacté rapidement par téléphone après qu'il lui ait transmis ce courriel et, lors de cette conversation téléphonique, Kalalian lui a déclaré qu'il pourrait lui remettre immédiatement 12 chèques certifiés en paiement du

- rendement sur son placement.
- d) Kalalian lui a dit avoir son compte à la Banque CIBC pour effectuer les transactions;
 - e) Le Témoin 2 a rencontré Kalalian le 28 mai 2017 à l'extérieur du domicile de Kalalian à Ville Saint-Laurent dont le code postal est le [...];
 - f) Kalalian lui a dit habiter avec sa mère;
 - g) Kalalian lui a dit rechercher une somme de 180 000 à 200 000 \$ en vue d'agrandir son entreprise de production de marijuana puisqu'il aimerait ouvrir un kiosque pour en faire la vente en 2018 à la suite de sa légalisation;
 - h) Kalalian lui a représenté réaliser des profits de 180 000 \$ provenant des ventes de marijuana et que son client actuel est le gouvernement fédéral;
 - i) Toujours lors de cette rencontre du 28 mai 2017, Kalalian a exhibé au Témoin 2 ce qu'il prétend être un « permis » de producteur autorisé de marijuana à des fins médicales et le Témoin 2 affirme que :
 - Le permis était au nom de Paul Kalalian;
 - L'adresse était sur le boulevard Industriel à Châteauguay;
 - Le papier était de couleur rose avec un logo du gouvernement du Canada du côté gauche;
 - Le permis autorisait Kalalian à produire une quantité de marijuana de neuf mille huit cents « quelques grammes »;
 - Le document était rédigé en anglais;
 - j) Kalalian devait transmettre au Témoin 2 une image de ce permis, mais il ne le lui en avait toujours pas fait parvenir une en date du 29 mai 2017;
 - k) Le Témoin 2 a demandé de lui montrer ses installations de production de marijuana, mais Kalalian a refusé;
 - l) Le Témoin 2 a indiqué à Kalalian qu'il serait possiblement intéressé à investir 20 000 \$, ce que Kalalian aurait accepté malgré le fait qu'il recherchait initialement environ 200 000 \$;
 - m) Lorsque le Témoin 2 a questionné Kalalian sur ce qu'il pourrait faire de cette somme dans le contexte, Kalalian lui a répondu qu'il irait « chercher d'autres personnes ».
 - n) Kalalian a dit au Témoin 2 que « c'était correct » de débiter par un petit montant puisque ça lui permettrait de développer sa confiance et qu'il pourrait investir plus par la suite;
 - o) Kalalian a mentionné au Témoin 2 qu'il « était malheureux » qu'il n'investisse pas plus puisqu'il s'agit d'une affaire « en or », qu'il pourrait faire beaucoup d'argent et que si ce n'est pas lui qui investit ce sera quelqu'un d'autre puisque plusieurs personnes sont intéressées;
 - p) Le Témoin 2 a dit ne pas avoir senti de pression pour investir, mais que Kalalian voulait toutefois obtenir un « oui » tout de suite;
 - q) Le Témoin 2 a dit à Kalalian qu'il le contacterait plus tard, s'il choisit d'investir;

30. Le 30 mai 2017, l'enquêteuse s'est entretenue de nouveau par téléphone avec le Témoin 2 qui lui a indiqué ce qui suit :
- a) Kalalian l'a contacté à plusieurs reprises le 29 mai 2017 afin de savoir s'il allait investir, mais il lui a confirmé que non;
 - b) Kalalian ne lui a pas transmis de copie de son « permis » de producteur autorisé de marijuana à des fins médicales;
 - c) Le Témoin 2 indique que Kalalian était ouvert à n'importe quelle forme d'investissement selon le type d'investissement que le Témoin 2 était prêt à effectuer;
 - d) Le produit d'investissement privilégié par le Témoin 2 aurait été de « mettre » l'argent en échange d'un rendement sans aucune implication dans l'entreprise, mais il aurait pu être ouvert à un partenariat;
31. Le 29 mai 2017, l'enquêteuse a effectué une vérification auprès de Santé Canada qui est l'organisme qui régit l'octroi des licences de producteur de marijuana à des fins médicales;
32. La liste des producteurs autorisée est publiée sur le site internet de Santé Canada à l'adresse « <http://www.hc-sc.c.ca/> »;
33. Lors de la consultation du site internet de Santé Canada, l'enquêteuse a pu constater qu'un seul producteur québécois est autorisé à produire de la marijuana à des fins médicales soit la société *Hydrothecary* et ce, tel qu'il appert de la liste des producteurs autorisés provenant du site internet de Santé Canada et produite comme pièce **D-15**;
34. L'enquêteuse a effectué une vérification au *Registre des entreprises du Québec* et elle a pu constater que Kalalian n'est pas actionnaire ni administrateur de la société *Hydrothecary* et ce, tel qu'il appert de l'État de renseignement du Registraire des entreprises du Québec produit comme pièce **D-16**;
35. Le 30 mai 2017, l'enquêteuse a contacté le bureau d'Ottawa de Service Canada par téléphone et cet organisme lui a confirmé que la liste des producteurs autorisés à produire de la marijuana est à jour et que le seul producteur québécois inscrit sur cette liste est la société *Hydrothecary*;
36. Néanmoins, l'enquêteuse demeure en attente d'informations additionnelles de Santé Canada au sujet du processus d'approbation;

Témoin 3

37. Le 1^{er} juin 2017, l'enquêteuse a réussi à parler par téléphone au Témoin 3 qui lui a indiqué ce qui suit :

- a) Il a répondu à plusieurs annonces du « kijiji »;
- b) Il n'a pas parlé à Kalalian et n'a donc pas investi;
- c) Il reconnaît le texte du courriel qu'il a transmis à Kalalian, mais il affirme qu'il n'a pas reçu les deux courriels de réponse de Kalalian;

IV LES COMPTES BANCAIRES IDENTIFIÉS

38. Tel que décrit précédemment, l'enquête a permis de déterminer que Kalalian détient au moins un compte bancaire auprès de la Banque Royale du Canada et un compte bancaire auprès de la Banque canadienne impériale de commerce;

Banque Royale du Canada

39. Le ou vers le 17 mai 2017, l'enquêtrice a transmis des *subpoenas* à la Banque Royale du Canada (ci-après « **RBC** ») afin d'obtenir une copie de tous les relevés de comptes de Kalalian incluant le compte portant le numéro 03051-5041645 dont Kalalian avait fourni une image à l'enquêtrice lors de l'infiltration;
40. Le 31 mai 2017, l'enquêtrice recevait le relevé bancaire du compte détenu par Kalalian et portant le numéro 03051-5041645 et ce tel qu'il appert d'une copie du relevé bancaire produit comme pièce **D-17**;
41. Le relevé bancaire (D-17) révèle que Kalalian a effectué un total de 24 000\$ d'achats au Casino de Montréal entre le 20 avril 2017 et le 3 mai 2017;

Banque canadienne impériale de commerce

42. Le ou vers le 17 mai 2017, l'enquêtrice a transmis un *subpoena* à la Banque canadienne impériale de commerce (ci-après « **CIBC** »), afin d'obtenir les informations pertinentes sur les comptes bancaires qui pourraient être détenus par Kalalian auprès de cette institution et ce, tel qu'il appert du subpoena produit comme pièce **D-18**;
43. L'enquêtrice demeure actuellement en attente des informations et relevés bancaires de la part de la Banque CIBC;

IV. LES ORDONNANCES RECHERCHÉES

44. L'intimé Paul Kalalian n'est pas inscrit auprès de l'Autorité (D-2);
45. Il appert des faits exposés précédemment que Kalalian tente activement de conclure des contrats d'investissement en sollicitant activement des investisseurs afin de lever du capital pour différents projets d'entreprises et en promettant des rendements supérieurs à ceux offerts par les banques;

46. Ainsi, Kalalian s'est engagé dans des activités exclusivement réservées aux courtiers et conseillers, le tout en contravention à l'article 148 LVM;
47. De plus, Kalalian n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus, ou encore bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt, émis par l'Autorité et ce telle qu'il appert de l'attestation produite comme pièce **D-19** ;
48. Ainsi, il appert des faits exposés précédemment que Kalalian a procédé au placement de valeurs au sens de LVM sans obtenir de visa ou de dispense délivrés par l'Autorité;
49. Par conséquent, les ordonnances d'interdiction recherchées à l'égard de l'intimé Paul Kalalian sont bien fondées en faits et en droit;

V. URGENCE DE LA SITUATION ET MOTIFS IMPÉRIEUX

50. Kalalian a activement sollicité, de manière contemporaine avec la présente demande, au moins 2 investisseurs « potentiels » (en plus de l'enquêtrice) en leur offrant de participer à des contrats d'investissements et en promettant un rendement élevé supérieur à celui offert par les banques;
51. En effet, le 29 mai 2017, Kalalian a rencontré et activement sollicité le Témoin 2 afin d'obtenir un apport d'argent pour financer une entreprise de production de marijuana;
52. De plus, il appert des documents fournis par le site « www.kijiji.ca » (D-5, D-6, D-7, D-10, D-14) que plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour les différentes annonces publiées par Kalalian;
53. Le relevé bancaire (D-17) obtenu de la RBC le 31 mai 2017 révèle plusieurs sorties de fonds importantes et ce, tel que résumé au tableau effectué par l'enquêtrice et produit comme pièce **D-20**;
54. Le relevé bancaire (D-17) obtenu de la RBC le 31 mai 2017 révèle notamment que Kalalian a effectué des retraits en espèces de 26 660\$ en moins d'un mois soit de manière concomitante avec la période à laquelle il a sollicité des investissements (D-20);
55. Le relevé bancaire (D-17) obtenu de la RBC le 31 mai 2017 révèle également que l'intimé a dépensé 24 000\$ au Casino de Montréal entre le 20 avril 2017 et le 3 mai 2017 soit de manière concomitante avec la période à laquelle il a sollicité des investissements (D-20);
56. Kalalian a déjà effectué deux faillites personnelles (D-3) ce qui laisse présager un danger pour les sommes qu'il pourrait récolter des investisseurs;

57. Il est nécessaire de rappeler que Kalalian a lui-même déclaré avoir eu des problèmes de jeux et avoir fait faillite pour cette raison en 2010 (D-3);
58. Il est fort inquiétant que Kalalian ait sollicité le Témoin 2 afin d'investir dans un projet de production de marijuana alors que Kalalian est en attente d'un procès concernant des allégations de production illégale de marijuana (D-4);
59. Les ordonnances d'interdiction sont nécessaires afin que Kalalian cesse immédiatement de solliciter des investissements auprès du public et afin de permettre à l'Autorité de finaliser son enquête;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Tribunal, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, d'émettre les ordonnances suivantes :

INTERDIRE à l'intimé Paul Kalalian d'effectuer toute activité, directement ou indirectement en vue d'effectuer une opération sur valeur et/ou reliée à des opérations sur une valeur donnée;

INTERDIRE à l'intimé Paul Kalalian d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNER à l'intimé Paul Kalalian, de retirer tout écrit ou contenu publié ou diffusé, directement ou indirectement par Internet ou autrement, dont notamment sur le site Internet « www.kijiji.ca », en vue d'effectuer une opération sur valeur ou d'exercer une activité reliée à des opérations sur valeurs et/ou d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

DÉCLARER que compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision à être rendue sur la présente demande entre en vigueur sans audition préalable, sous réserve de donner aux parties intimées l'occasion d'être entendues dans un délai de 15 jours, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la LAMF;

Fait à Montréal, le 6 juin 2017

Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
Procureur de l'Autorité des marchés financiers
M^e Jean-Benoît Hébert
Téléphone : 514-395-0337, poste 2698
Télécopieur : 514-864-3316
Adresse courriel : jean-benoit.hebert@lautorite.qc.ca

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée Hélène Guilbault, enquêteuse, exerçant ma profession au 800, Square Victoria, 22^e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteuse à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis désignée comme étant l'enquêteuse dans le dossier de Paul Kalalian;
3. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL CE 6 juin 2017.

Hélène Guilbault

Affirmé solennellement devant moi à Montréal, ce 6 juin 2017.

Mireille Trudeau #[...]
Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires de Québec

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-027

DÉCISION N° : 2016-027-003

DATE : Le 26 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

LOUIS-PHILIPPE GAGNÉ

et

SIDIS CAPITAL & ASSOCIÉS, s.e.n.c.

Parties intimées

et

QUESTRADE INC.

Partie mise en cause

**TRANSCRIPTION D'UNE DÉCISION RENDUE SÉANCE TENANTE LE 22 JUIN 2017
ORDONNANCE INTÉrimAIRE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS :

ACCUEILLE de manière intérimaire la demande de prolongation de blocage de l'Autorité des marchés financiers, compte tenu du consentement des parties;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Tribunal a prononcées le 11 novembre 2016¹, telles que prolongées depuis, pour une période commençant le **7 juillet 2017** et

¹ *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2016 QCTMF 40.

2016-027-003

PAGE : 2

se terminant le **7 août 2017**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à Sidis Capital & Associés, s.e.n.c., intimée en l'instance, de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;
- **ORDONNE** à Sidis Capital & Associés, s.e.n.c. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle;
- **ORDONNE** à la société Questrade inc, mise en cause en l'instance, ayant une succursale au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250, Montréal (Québec) H3B 5E9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Sidis Capital & Associés, s.e.n.c., notamment dans le compte portant le numéro 26739959.

M^e Lise Girard, présidente

M^e Jean-Benoît Hébert
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Louis-Philippe Gagné, comparaisant personnellement

Date d'audience : 22 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-011

DÉCISION N° : 2016-011-018

DATE : Le 28 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

JOSH BAAZOV

et

CRAIG LEVETT

et

ISAM MANSOUR

et

MONA KASSFY

et

ALLIE MANSOUR

et

JOHN CHATZIDAKIS

et

ELENI PSICHARIS

et

ALAIN ANAWATI

et

KARL FALLENBAUM

et

EARL LEVETT

et

FERAS ANTOON

et

2016-011-018

PAGE : 2

MARK WAELE ANTOON

Parties intimées

et

DAVID BAAZOV

et

AMAYA GAMING GROUP INC.

et

BANQUE TORONTO-DOMINION

et

TD WATERHOUSE CANADA INC.

et

BANQUE ROYALE DU CANADA

et

INDUSTRIAL ALLIANCE SECURITIES INC. INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.

et

BMO LIGNE D'ACTION INC.

et

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

et

INDUSTRIELLE ALLIANCE

et

ECHELON WEALTH PARTNERS INC.

et

MÉLANY RENAUD

Parties mises en cause

DÉCISION**PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE**

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a, le 7 mars 2016, saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause au présent dossier des ordonnances de blocage, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, de retrait de droits d'inscription et de suspension de certificat.

2016-011-018

PAGE : 3

[2] Le 22 mars 2016¹, le Tribunal a rendu une décision à l'égard de cette demande *ex parte* et a prononcé les mesures suivantes:

- Des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et à l'endroit des mis en cause suivants :

Intimés

- Josh Baazov;
- Craig Levett;
- Nathalie Bensmihan;
- Isam Mansour;
- Mona Kassfy;
- Allie Mansour;
- John Chatzidakis;
- Eleni Psicharis;
- Alain Anawati;
- Karl Fallenbaum;
- Earl Levett;
- Feras Antoon; et
- Mark Wael Antoon.

Mis en cause

- Banque Toronto-Dominion
 - Financière Banque Nationale;
 - TD Waterhouse Canada inc.;
 - RBC Direct Investing inc.;
 - Dundee Securities Ltd.;
 - BMO Ligne d'action inc.;
 - La Banque de Nouvelle-Écosse; et
 - Industrielle Alliance.
- Des interdictions d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés suivants :
- Josh Baazov;
 - Craig Levett;
 - Nathalie Bensmihan;
 - Isam Mansour;
 - Mona Kassfy;
 - Allie Mansour;
 - John Chatzidakis;
 - Eleni Psicharis;
 - Alain Anawati;
 - Karl Fallenbaum;

¹ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 32.

2016-011-018

PAGE : 4

- Earl Levett;
 - Feras Antoon; et
 - Mark Wael Antoon.
- Une suspension des droits conférés à l'intimé John Chatzidakis par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective et une suspension de son certificat d'exercice, portant le numéro 106 973, dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit;
 - De plus, le Tribunal a ordonné la mise en cause de David Baazov et d'Amaya Gaming Group inc. (ci-après « Amaya ») au présent dossier, et ce, conformément à l'article 44 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*².

[3] Les parties intimées ont subséquemment déposé, par l'entremise de leurs procureurs respectifs, des avis de contestation de la décision susmentionnée conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³. À la suite de plusieurs audiences *pro forma* et de deux conférences de gestion, les dates des 12 et 13 septembre 2016 furent retenues pour entendre, au mérite, les contestations de la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016⁴.

[4] Le 18 avril 2016⁵, le Tribunal a rendu une décision intérimaire par laquelle il modifiait les ordonnances de blocage initiales à l'égard de certains des intimés, et ce, afin de permettre à la mise en cause Dundee Securities Ltd. de conclure, pour le 22 avril 2016, une transaction avec Euro-Pacific Canada Ltd.

[5] Le 19 avril 2016⁶, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Alain Anawati, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé sous certaines conditions.

[6] Le 28 avril 2016⁷, le Tribunal a rendu une décision par laquelle il modifiait les ordonnances de blocage initiales à l'égard de certain des intimés de manière à permettre : (i) le remplacement du nom de la mise en cause Euro-Pacific Canada inc. par Echelon Wealth Partners inc. et, (ii) la modification des numéros de comptes bancaires des intimés visés par la décision intérimaire du 18 avril 2016.

² RLRQ, c. A-33.2, r. 1.

³ RLRQ, c. A-33.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, préc., note 1.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 43.

⁶ *Anawati c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 44.

⁷ *Dundee Securities Ltd. c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 48.

2016-011-018

PAGE : 5

[7] Le 6 mai 2016⁸, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Josh Baazov, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions.

[8] Le 9 mai 2016⁹, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et les intimés Feras Antoon et Marl Wael Antoon, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de ces intimés à certaines conditions.

[9] Le 13 mai 2016¹⁰, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Allie Mansour, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions.

[10] Le 13 mai 2016¹¹, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Karl Fallenbaum, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions.

[11] Le 18 juillet 2016¹², à la suite d'une demande de l'Autorité en vue d'obtenir la prolongation des ordonnances de blocage en vigueur dans le présent dossier, le Tribunal a prolongé ces ordonnances de blocage, sauf celles concernant l'intimée Nathalie Bensmihan.

[12] Le 8 septembre 2016, l'Autorité a déposé une demande amendée ajoutant des allégués et des conclusions à sa demande initiale déposée le 7 mars 2016.

[13] Le 9 septembre 2016, le Tribunal a reçu les désistements des avis de contestation des intimés Mona Kassfy et Isam Mansour.

[14] L'audience donnant suite aux avis de contestation de la décision *ex parte* du Tribunal, rendue le 22 mars 2016, s'est tenue les 12 et 13 septembre 2016 et les 5 et 6 octobre 2016.

[15] Au début de cette audience, le 12 septembre 2016, les procureurs de l'Autorité ont informé le Tribunal des désistements de contestation des intimés John Chatzidakis et Eleni Psicharis, et ils ont déposé une copie de ces désistements. Le procureur de l'intimé Earl Levett a aussi informé le Tribunal que son client se désistait de sa contestation et qu'une entente avec l'Autorité serait éventuellement déposée au Tribunal pour considération. De plus, les procureurs de l'Autorité ont indiqué au Tribunal que des ententes avec les intimés Craig Levett et Nathalie Bensmihan avaient été

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 52.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Antoon*, 2016 QCBDR 53.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Mansour*, 2016 QCBDR 58.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Fallenbaum*, 2016 QCBDR 59.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCTMF 1

2016-011-018

PAGE : 6

conclus. Les procureurs de ces intimés et de l'Autorité ont déposé ces ententes, en ont sommairement exposé le contenu et, dans l'intérêt public, ont respectueusement demandé au Tribunal de les entériner. Par ailleurs, les procureurs de ces parties ont informé le Tribunal que les intimés Craig Levett et Nathalie Bensmihan s'étaient également désistés de leur contestation.

[16] À la suite de ces représentations, seule la contestation du mis en cause David Baazov prévalait. Cette contestation a été mise en délibéré par le Tribunal.

[17] Le 28 octobre 2016¹³, à la suite d'une demande de l'Autorité, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier.

[18] Le 31 octobre 2016¹⁴, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimée Nathalie Bensmihan et, en conséquence, a retiré cette dernière à titre d'intimée au dossier.

[19] Le 31 octobre 2016¹⁵, le Tribunal a aussi entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Craig Levett, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions.

[20] Le 9 mars 2017¹⁶, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier pour une période de 120 jours. Cette décision a fait l'objet d'une rectification le 10 mars 2017.

[21] Le 13 mars 2017¹⁷, le Tribunal a accordé une levée partielle des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard des intimés Feras Antoon et Mark Wael Antoon relativement à deux sociétés afin de leur permettre l'acquisition, la disposition et le transfert d'actifs ou de droit afférents à des immeubles.

[22] Le 31 mars 2017¹⁸, le Tribunal a ordonné la modification de l'ordonnance de levée partielle de blocage à l'égard de l'intimé Alain Anawati rendue le 19 avril 2016 en prononçant une nouvelle ordonnance de blocage visant les sommes transférées dans le compte de sa procureure.

[23] Le 7 juin 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande en prolongation des ordonnances de blocage encore en vigueur au présent dossier avec un avis de présentation à la chambre de pratique du Tribunal du 22 juin 2017.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCTMF 32.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Bensmihan*, 2016 QCTMF 34.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Levett*, 2016 QCTMF 33.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2017 QCTMF 20.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Antoon*, 2017 QCTMF 24.

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. Anawati*, 2017 QCTMF 29.

2016-011-018

PAGE : 7

AUDIENCE

[24] Tel que prévu, le 22 juin 2017, l'audience a eu lieu au siège du Tribunal. Les procureurs de l'Autorité, de Craig Levett, d'Alain Anawati, d'Isam Mansour et de Mona Kassfy ainsi que des mis en causes David Baazov et Amaya Gaming Group inc. étaient présents. Tous les autres intimés et mis en cause étaient absents et non représentés.

[25] La procureure de l'Autorité a d'abord souligné au Tribunal que toutes les parties au présent dossier avaient reçu signification de la demande de prolongation de l'Autorité. Elle a demandé l'autorisation au Tribunal de procéder au mérite. Étant donné que les parties représentées ne contestent pas la demande en prolongation, le Tribunal lui permet de procéder.

[26] La procureure de l'Autorité a fait des représentations à l'effet que l'enquête se poursuit et que la situation dans le présent dossier est semblable à celle qui prévalait lors de l'audition de mars 2017 relativement à la dernière demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par eux.

[27] Elle a résumé les recours judiciaires initiés le 10 juin 2016 par les intimés Craig Levett et Josh Baazov devant la Cour supérieure soulevant différentes atteintes à la Charte Canadienne des droits et liberté dont le privilège avocat-client et le privilège du litige et en vue notamment d'imposer un protocole concernant l'analyse des éléments saisis lors de la perquisition du 23 mars 2016 et de placer lesdits éléments sous contrôle judiciaire.

[28] La procureure a ajouté qu'en conséquence l'Autorité a accès partiellement depuis la mi-mai 2017 aux éléments de preuve perquisitionnés le 23 mars 2016.

[29] D'autre part, la procureure de l'Autorité a mentionné un recours de la mise en cause Amaya afin de faire trancher la question du secret professionnel relié à certaines pièces saisies. L'audience a eu lieu le 29 mai 2017. Un jugement a été rendu et l'Autorité n'a pas encore eu accès aux éléments qui ne sont pas couverts par le secret professionnel.

[30] Par ailleurs, la procureure de l'Autorité a rappelé que le Tribunal a pris en délibéré le 6 octobre 2016 la contestation par le mis en cause David Baazov de sa décision rendue *ex parte* le 22 mars 2016.

[31] La procureure de l'Autorité a plaidé que les motifs qui ont justifié l'émission par le Tribunal d'ordonnances de blocage dans le cadre de la présente affaire existent toujours et que l'enquête se poursuit.

[32] Elle a conclu ses représentations en demandant au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période de 120 jours.

2016-011-018

PAGE : 8

[33] Le procureur de Craig Levett a indiqué que compte tenu de l'entente intervenue entre son client et l'Autorité, il ne conteste pas la demande de prolongation de blocage de l'Autorité.

[34] La procureure d'Alain Anawati a mentionné qu'en raison de l'entente intervenue entre son client et l'Autorité, la demande n'est pas contestée. Elle a tenu à préciser que les éléments qui restent à analyser ne concernent pas Alain Anawati.

[35] La procureure de David Baazov a indiqué ne pas contester la demande de l'Autorité, sous réserve des moyens et arguments qui avaient été soulevés dans le cadre de la contestation de la décision *ex parte* du 22 mars 2016.

[36] Les autres procureurs n'ont pas fait de représentations.

ANALYSE

[37] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁹ prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession²⁰.

[38] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²¹. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²².

[39] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister²³.

[40] Le Tribunal prend d'abord acte qu'aucun des intimés, ni des mis en cause ne s'est opposé à la demande de l'Autorité de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le cadre du présent dossier.

[41] Le Tribunal constate à la lumière des représentations qui lui ont été faites que l'enquête se poursuit et que les motifs initiaux existeraient toujours.

[42] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger ces ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

¹⁹ RLRQ, c. V-1.1.

²⁰ *Id.*, art. 249 (1^o).

²¹ *Id.*, art. 249 (2^o).

²² *Id.*, art. 249 (3^o).

²³ *Id.*, art. 250, 2^e al.

2016-011-018

PAGE : 9

[43] Par ailleurs, compte tenu des représentations faites antérieurement quant à la confidentialité des numéros de comptes bancaires de certains intimés, le Tribunal est d'avis qu'il convient de continuer d'en restreindre la divulgation, la publication ou la diffusion à l'égard du public, et ce, dans l'intérêt public de même que conformément à l'article 62 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*²⁴.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* de même que des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁵ et de l'article 62 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*²⁶:

ACCUEILLE la demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Tribunal a prononcées initialement le 22 mars 2016²⁷, telles que modifiées ou remplacées par la suite, pour une période de 120 jours commençant le **11 juillet 2017** et se terminant le **7 novembre 2017**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à l'intimé Josh Baazov, de conserver un montant de 32 100\$ dans le compte personnel portant le numéro [REDACTED] auprès de la mise en cause, Banque Toronto-Dominion, ayant une place d'affaires située au 2065, rue St-Louis, Saint-Laurent, Québec, H4M 1P1;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Banque Toronto-Dominion, ayant une place d'affaires située au 2065, rue St-Louis, Saint-Laurent, Québec, H4M 1P1, de bloquer les fonds afin de s'assurer de toujours conserver un solde minimum disponible de 32 100\$ dans le compte portant le numéro [REDACTED] de l'intimé Josh Baazov;
- **ORDONNE** à Craig Levett, de ne pas retirer les fonds, titres ou autres biens qui sont en dépôt ou sous la garde ou le contrôle pour lui, auprès de la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, dans les comptes portant le préfixe [REDACTED];

²⁴ Préc, note 2.

²⁵ Préc., note 19.

²⁶ Préc., note 2.

²⁷ Préc., note 1.

2016-011-018

PAGE : 10

- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Craig Levett, dans les comptes portant le préfixe [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé Isam Mansour de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à l'intimé Isam Mansour, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, BMO Ligne d'action inc., ayant une place d'affaires au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, notamment dans le compte portant le numéro [REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, BMO Ligne d'action inc., ayant une place d'affaires au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Isam Mansour, notamment dans le compte portant le numéro [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé Isam Mansour, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, notamment dans les comptes portant les préfixes [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Isam Mansour, notamment dans les comptes portant les préfixes [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimée Mona Kassfy de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à l'intimée Mona Kassfy, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College,

2016-011-018

PAGE : 11

Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED] et [REDACTED];

- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimée Mona Kassfy, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé Allie Mansour, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens détenus auprès de la Mise en cause, TD Waterhouse Canada inc., ayant une place d'affaires située au 2065, rue Saint-Louis, Saint-Laurent, Montréal, H4M 1P1, dans les comptes portant le préfixe numéro [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, TD Waterhouse Canada inc., ayant une place d'affaires située au 2065, rue Saint-Louis, Saint-Laurent, Montréal, H4M 1P1, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Allie Mansour, pour les comptes portant le préfixe [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé John Chatzidakis de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à l'intimé John Chatzidakis, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, La Banque de Nouvelle-Écosse, ayant une place d'affaires au 1002, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 3L6, notamment dans le compte portant le numéro [REDACTED]-[REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, La Banque de Nouvelle-Écosse, ayant une place d'affaires au 1002, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 3L6, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé John Chatzidakis, notamment dans le compte portant le numéro [REDACTED]-[REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé John Chatzidakis, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED];

2016-011-018

PAGE : 12

- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé John Chatzidakis, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimée Eleni Psicharis de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à Eleni Psicharis, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la Mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimée Eleni Psicharis, notamment dans le compte portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED];
- **ORDONNE** à l'intimé Alain Anawati de conserver une somme de 5 620 \$ dans le compte en fidéicommis de Me Mélanie Renaud;
- **ORDONNE** à Me Mélanie Renaud de ne pas se départir de la somme de 5 620 \$ qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Alain Anawati dans son compte en fidéicommis.
- **ORDONNE** à l'intimé Karl Fallenbaum, de conserver les valeurs détenues auprès de la Mise en cause, TD Waterhouse Canada inc., ayant une place d'affaires au 720 Mile End, 6e étage, Montréal, Québec, H2R 3A4, dans le compte portant le préfixe [REDACTED];
- **ORDONNE** à la mise en cause, TD Waterhouse Canada inc., ayant une place d'affaires au 720 Mile End, 6e étage, Montréal, Québec, H2R 3A4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Karl Fallenbaum, dans le compte portant le préfixe [REDACTED];

2016-011-018

PAGE : 13

- **ORDONNE** à l'intimé Karl Fallenbaum, de conserver les valeurs détenues auprès de la Mise en cause, Industrial Alliance Securities inc. Industrielle Alliance Valeurs Mobilières inc., ayant une place d'affaires au 2200, Ave McGill College, Suite 350, Montréal, Québec, H3A 3P8, au compte portant le numéro [REDACTED] jusqu'à concurrence de 80 000 \$;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Industrial Alliance Securities inc. Industrielle Alliance Valeurs Mobilières inc., ayant une place d'affaires au 2200, Ave McGill College, Suite 350, Montréal, Québec, H3A 3P8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Karl Fallenbaum au compte portant le numéro [REDACTED] jusqu'à concurrence de 80 000 \$;
- **ORDONNE** à l'intimé Earl Levett de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- **ORDONNE** à l'intimé Earl Levett, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, notamment dans les comptes portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] ;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Echelon Wealth Partners inc., ayant une place d'affaires au 1501, Ave McGill College, Suite 1450, Montréal, Québec, H3A 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Earl Levett, notamment dans les comptes portant les préfixes [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] ;
- **ORDONNE** à l'intimé Earl Levett, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Industrielle Alliance, ayant une place d'affaires au 1080 Grande Allée O Québec, Québec, G1S 1C7, notamment dans le compte portant le numéro [REDACTED] ;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Industrielle Alliance, ayant une place d'affaires au 1080 Grande Allée O Québec, Québec, G1S 1C7, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Earl Levett, notamment dans les comptes portant le préfixe [REDACTED] ;

2016-011-018

PAGE : 14

- **ORDONNE** à l'intimé Feras Antoon, de conserver auprès de la mise en cause, la Banque Royale du Canada, ayant une place d'affaires au 3131, Boul. de la Côte Vertu, Saint-Laurent, Québec, H4R 1Y8, au compte portant le numéro [REDACTED] un montant minimum de 300 000 \$;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Banque Royale du Canada, ayant une place d'affaires au 3131, Boul. de la Côte Vertu, Saint-Laurent, Québec, H4R 1Y8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, de fonds dans le compte bancaire de l'intimé Feras Antoon portant le numéro [REDACTED] afin de conserver dans ce compte un montant minimum de 300 000 \$;
- **ORDONNE** à l'intimé Mark Wael Antoon, de conserver auprès de la mise en cause, la Banque Royale du Canada, ayant une place d'affaires au 1127, Boul. Décarie, Saint-Laurent, Québec, H4L 3M8, au compte portant le numéro [REDACTED] un montant minimum de 6 000 \$;
- **ORDONNE** à la mise en cause, Banque Royale du Canada, ayant une place d'affaires au 1127, Boul. Décarie, Saint-Laurent, Québec, H4L 3M8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, de fonds dans le compte bancaire de l'intimé Mark Wael Antoon portant le numéro [REDACTED] afin de conserver dans ce compte un montant minimum de 6 000 \$;

La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des décisions suivantes:

- La décision n° 2016-011-004 prononcée le 19 avril 2016²⁸ accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Alain Anawati à certaines conditions;
- La décision n° 2016-011-006 prononcée le 6 mai 2016²⁹, accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Josh Baazov à certaines conditions;
- La décision n° 2016-011-007 prononcée le 9 mai 2016³⁰, accordant une levée partielle de blocage en faveur des intimés Feras Antoon et Marl Wael Antoon à certaines conditions;
- La décision n° 2016-011-008 prononcée le 13 mai 2016³¹, accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Allie Mansour à certaines conditions;

²⁸ *Anawati c. Autorité des marchés financiers*, préc., note 6.

²⁹ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, préc., note 8.

³⁰ *Autorité des marchés financiers c. Antoon*, préc., note 9.

³¹ *Autorité des marchés financiers c. Mansour*, préc., note 10.

2016-011-018

PAGE : 15

- La décision n° 2016-011-009 prononcée le 13 mai 2016³², accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Karl Fallenbaum à certaines conditions;
- La décision n° 2016-011-012 prononcée le 31 octobre 2016³³, accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Craig Levett à certaines conditions.

ORDONNE que soient caviardés dans la présente décision les numéros de comptes bancaires des intimés, et ce, à l'égard du public à l'exception des autres parties à la présente décision.

M^e Lise Girard, présidente

M^e Camille Rochon-Lamy
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Jason Dolman
(Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.)
Procureur de Craig Levett

M^e Mélanie Renaud
(Avocats Laval S.N.)
Procureure d'Alain Anawati

M^e Xavier Pringle pour M^e Isabelle Lamarche
(M^e Isabelle Lamarche)
Procureur d'Isam Mansour et Mona Kassfy

M^e Caroline Larouche
(Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.)
Procureure de David Baazov

M^e Fabrice Benoit
(Osler, Hoskin & Harcourt)
Procureur d'Amaya Gaming Group inc.

Date d'audience : 22 juin 2017

³² *Autorité des marchés financiers c. Fallenbaum*, préc., note 11.

³³ *Autorité des marchés financiers c. Levett*, préc. note 14.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-015

DÉCISION N° : 2017-015-002

DATE: Le 29 juin 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse/INTIMÉE

c.

DOMINIC LACROIX

et

RÉGIS ROBERGE

et

DL INNOV INC.

et

MICRO-PRÊTS INC.

et

GAP TRANSIT INC.

Parties intimées/REQUÉRANTES

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 4250, 1^{ère} Avenue,
Québec (Québec) G1H 2S5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 1260, Boul.
Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2G2

Parties mises en cause

2017-015-002

PAGE : 2

DÉCISION
ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] À la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et d'une audience *ex parte*, le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») a prononcé le 13 juin 2017¹ les ordonnances suivantes à l'égard des intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc., le tout conformément aux articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ :

- Des interdictions d'opérations sur valeurs;
- Des interdictions d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Des ordonnances de blocage; et
- Des mesures propres à assurer le respect de la loi.

[2] Les motifs détaillés de cette décision ont été rendus par le Tribunal le 19 juin 2017⁴.

[3] Les intimés ont subséquemment déposé un avis de contestation de cette décision conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[4] Une demande de levée partielle de blocage a ensuite été déposée par les intimés le 27 juin 2017 et le Tribunal a accepté de l'entendre au mérite le 29 juin 2017.

AUDIENCE

[5] L'audience du 29 juin 2017 s'est tenue au Siège du tribunal en présence des procureures de l'Autorité et de la procureure des intimés. L'intimé Dominic Lacroix était aussi présent.

[6] Les procureures de l'Autorité et celle des intimés ont informé le Tribunal qu'une entente était intervenue entre l'Autorité et les intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc.

[7] Le Tribunal reprend ci-après la substance de l'entente intervenue, le 27 juin 2017, entre l'Autorité et les intimés susmentionnés :

¹ *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, TMF, Montréal, 2017-015-001, M^e Jean-Pierre Cristel.

² RLRQ, c. A-33.2.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ Préc., note 1.

2017-015-002

PAGE : 3

« ENGAGEMENT

1. Les Requérant (sic) en sont venus à une entente avec l'AMF afin d'obtenir la levée partielle de l'ordonnance de blocage à l'encontre de Micro-Prêts seulement;
2. L'Autorité des marchés financiers consent à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire pour la Requérante Micro-Prêts, en contrepartie de l'engagement suivant:
 - a) Le premier jour de chaque mois, la Requérante Micro-Prêts s'engage à fournir à l'AMF une liste de ses clients, les soldes des prêts et leurs échéances;
 - b) Le premier jour de chaque mois, la Requérante Micro-Prêts s'engage à fournir à l'Autorité des marchés financiers le relevé de banque de ce nouveau compte bancaire;
 - c) La Requérante Micro-Prêts s'engage à fournir à l'Autorité des marchés financiers le formulaire d'ouverture du nouveau compte bancaire dans les cinq jours de son ouverture;
 - d) La Requérante Micro-Prêts s'engage à fournir à l'Autorité des marchés financiers les pièces justificatives se rapportant à tout dépôt dans le nouveau compte bancaire excédant 500\$;
 - e) La Requérante Micro-Prêts et le Requérant Dominic Lacroix s'engage (sic) à ce qu'aucune somme déposée dans le nouveau compte bancaire ne constitue un placement ou un investissement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
 - f) Micro-Prêts s'engage à limiter ses activités de prêteur d'argent à celles qui sont autorisées par le permis délivré en vertu de la *Loi sur la Protection du consommateur*;
3. Cette entente est valide dans la mesure où la Requérante Micro-Prêts conserve son permis de prêteur d'argent de l'Office de la protection du consommateur; »

[8] Les procureures de l'Autorité et des intimés ont plaidé que cette entente était dans l'intérêt public et ont respectueusement demandé au Tribunal de lever partiellement et aux conditions prévues les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 13 juin 2017 à l'encontre de l'intimée Micro-Prêts inc.

ANALYSE

[9] Le Tribunal a pris connaissance de l'entente survenue entre l'Autorité et les intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc. qui est intitulée « Engagement ».

[10] Le Tribunal note que l'objectif premier de cette entente est de permettre - durant l'enquête en cours de l'Autorité - à l'intimée Micro-Prêts inc. de poursuivre, sous la

2017-015-002

PAGE : 4

supervision étroite de l'Autorité, des activités légitimes de prêts, et ce, conformément au permis de prêteur d'argent qu'elle détient actuellement de l'Office de la protection du consommateur.

[11] À cet égard, le Tribunal souligne qu'une des conditions importantes imposées, dans le cadre de l'entente, est que l'intimée Micro-Prêts inc. conserve le permis susmentionné.

[12] Après avoir entendu les représentations des procureures des parties et dûment considéré les termes de l'entente conclue entre l'Autorité et les intimés Dominic Lacroix et Micro-Prêts inc., le Tribunal est d'avis que cette entente est dans l'intérêt public.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, dans l'intérêt public et en vertu des articles 93, 94 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁵ de même que des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ ;

PREND ACTE de l'entente intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et les intimés Dominic Lacroix et Micro Prêts inc. le 27 juin 2017 laquelle est décrite dans le document intitulé « Engagement » déposé au présent dossier;

ACCUEILLE la demande de levée partielle des ordonnances de blocage présentée par les intimés;

ORDONNE la levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée le 13 juin 2017 à l'égard uniquement de l'intimée Micro-Prêts inc. et aux seules fins que cette dernière puisse procéder à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire pour y effectuer les opérations permises selon les conditions suivantes :

- a) Le premier jour de chaque mois, l'intimée Micro-Prêts inc. s'engage à fournir à l'Autorité une liste de ses clients, les soldes des prêts et leurs échéances;
- b) Le premier jour de chaque mois, l'intimée Micro-Prêts inc. s'engage à fournir à l'Autorité le relevé des opérations de ce nouveau compte bancaire;
- c) L'intimée Micro-Prêts inc. s'engage à fournir à l'Autorité le formulaire d'ouverture de ce nouveau compte bancaire dans les cinq jours de son ouverture;

⁵ Préc., note 2.

⁶ Préc., note 3.

2017-015-002

PAGE : 5

d) L'intimée Micro-Prêts inc. s'engage à fournir à l'Autorité les pièces justificatives se rapportant à tout dépôt dans ce nouveau compte bancaire excédant 500 \$;

e) Les intimés Micro-Prêts inc. et Dominic Lacroix s'engagent à ce qu'aucune somme déposée dans ce nouveau compte bancaire ne constitue un placement ou un investissement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

f) L'intimée Micro-Prêts inc. s'engage à limiter ses activités de prêteur d'argent à celles qui sont autorisées par le permis qu'elle détient et qui a été délivré en vertu de la *Loi sur la Protection du consommateur*;

La levée partielle de l'ordonnance de blocage susmentionnée demeurera en vigueur dans la mesure où l'intimée Micro-Prêts inc. conservera son permis de prêteur d'argent de l'Office de la protection du consommateur.

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Geneviève Thériault-Lachance
(BCF s.e.n.c.r.l.)
Procureure de Dominic Lacroix, Régis Roberge, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc.

M^e Annie Parent et M^e Delphine Roy-Lafortune
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 29 juin 2017

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

- **Avis 31-349 du personnel des ACVM : Modification des conditions de supervision prévues par les rapports normalisés de supervision étroite et stricte**
- **Avis 33-320 du personnel des ACVM : L'obligation de déposer des demandes d'inscription véridiques et exhaustives**

(Textes publiés ci-dessous)

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 31-349 du personnel des ACVM

Modification des conditions de supervision prévues par les rapports normalisés de supervision étroite et stricte

Le 13 juillet 2017

Les sociétés et les personnes physiques inscrites en vertu de la législation en valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada ont le privilège de négocier des titres avec les membres du public ou pour leur compte, de conseiller ces personnes sur l'achat, la souscription et la vente de titres ou sur l'investissement dans des titres ou encore d'agir comme gestionnaires de fonds d'investissement conformément à leur catégorie d'inscription. Toute autorité en valeurs mobilières provinciale ou territoriale (ou toute personne à qui ce pouvoir est délégué) peut imposer des conditions d'inscription à une personne inscrite en raison des préoccupations d'ordre réglementaire que celle-ci soulève. Ce pouvoir est prévu par la législation en valeurs mobilières provinciale ou territoriale.

Il n'existe pas de conditions prescrites qui puissent être appliquées à l'inscription, puisqu'elles sont censées être souples et adaptables en fonction des préoccupations. Cependant, le personnel des membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel**) a établi au fil du temps des conditions normalisées applicables à divers cas de figure, notamment lorsque les activités de négociation de représentants de courtier nécessitent une supervision accrue.

Les deux types de conditions fréquemment imposées à l'inscription des représentants de courtier sont la « supervision étroite » et la « supervision stricte », généralement en réponse à des préoccupations d'ordre réglementaire soulevées par la conduite passée de ces personnes ou d'autres questions relatives à la convenance de leur inscription.

Les conditions de supervision étroite obligent la société parrainante de la personne physique inscrite à examiner quotidiennement les opérations exécutées par celle-ci et à dresser un rapport mensuel normalisé. La société conserve les rapports de supervision étroite et les transmet au personnel sur demande. Selon les conditions de la supervision stricte, la société est tenue d'approuver les opérations au préalable, de dresser un rapport normalisé analogue et de le transmettre mensuellement au personnel. Les deux types de rapports indiquent les points que la société doit vérifier lorsqu'elle examine les opérations.

L'objet du présent avis est d'informer les intervenants que le personnel a modifié les conditions des rapports normalisés de supervision étroite et de supervision stricte, qui prennent effet immédiatement. Les nouveaux rapports figurent aux annexes A et B et doivent être utilisés pour les conditions imposées après la date des présentes. Ni les nouveaux rapports ni les rapports existants ne modifient les règles de supervision des comptes imposées à la personne physique ou à sa société parrainante par l'organisme d'autoréglementation compétent ni n'en suppriment une quelconque partie.

Les rapports normalisés sont modifiés pour faciliter l'évaluation, par le personnel, de la nature et de la qualité des activités de supervision améliorée menées par les sociétés comptant des représentants sous supervision étroite ou stricte. Les modifications permettent aussi au personnel

-2-

de déterminer le volume des opérations supervisées qui sont exécutées par la personne physique assujettie aux conditions, ce qui est pertinent dans l'éventualité où celle-ci demande par la suite la levée de ces conditions.

Les documents figurant aux annexes A et B sont les rapports dont le personnel s'attend à recommander l'imposition à l'inscription des personnes physiques. Cependant, la décision d'imposer des conditions et la teneur de celles-ci (y compris les formulaires à transmettre) sont, en définitive, du ressort du décideur habilité par la loi, sous réserve du droit d'être entendu en vertu de la législation en valeurs mobilières pertinente.

Questions

Pour toute question sur le contenu du présent avis, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Demers
 Coordonnatrice à l'inscription en valeurs
 mobilières
 Direction de la certification et de l'inscription
 Autorité des marchés financiers
 418 525-0337, poste 2765
 sylvie.demers@lautorite.qc.ca

Mark Skuce
 Senior Legal Counsel
 Compliance and Registrant Regulation
 Commission des valeurs mobilières de
 l'Ontario
 416 593-3734
 mskuce@osc.gov.on.ca

Navdeep Gill
 Manager
 Market Regulation
 Alberta Securities Commission
 403 355-9043
 navdeep.gill@asc.ca

Brian Murphy
 Deputy Director, Registration and Compliance
 Nova Scotia Securities Commission
 902 424-4592
 brian.murphy@novascotia.ca

Nirwair Sanghera
 Senior Compliance Analyst
 Capital Markets Regulation
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6861
 nsanghera@bcsc.bc.ca

Jeff Mason
 Surintendant des valeurs mobilières
 Ministère de la Justice
 Gouvernement du Nunavut
 867 975-6591
 jmason@gov.nu.ca

Sue Henderson
 Deputy Director, Registrations
 Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 204 945-1600
 sue.henderson@gov.mb.ca

Steven Dowling
 Department of Justice and Public Safety
 Île-du-Prince-Édouard
 902 368-4551
 sddowling@gov.pe.ca

Alex Wu
 Agent principal des valeurs mobilières
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs

Curtis Brezinski
 Compliance Auditor
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan

-3-

Nouveau-Brunswick
506 643-7695
alex.wu@fcnb.ca

306 787-5876
curtis.brezinski@gov.sk.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and
Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Terre-Neuve-et-Labrador
709 729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Rhonda Horte
Securities Officer
Surintendante adjointe
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
du Yukon
867 667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

Shmaila Nosheen
Document Examiner
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
867 767-9260, poste 82206
shmaila_nosheen@gov.nt.ca

Annexe A

Rapport de supervision étroite

Le ou la chef de la conformité ou la personne qu'il ou elle désigne doit remplir le présent rapport de supervision étroite.

Le ou la soussigné(e) atteste que toutes les activités de supervision prévues par le présent rapport de supervision étroite ont été exécutées adéquatement et que des mesures raisonnables ont été prises pour confirmer l'exactitude de l'information fournie aux présentes.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

Poste : _____

Date : _____

Instructions

1. Le présent rapport de supervision étroite est exigé en vertu des conditions (les « **conditions** ») dont est assortie l'inscription de la personne physique (la « **personne physique inscrite** »).
2. Pendant que la personne physique inscrite est assujettie aux conditions, sa société parrainante doit examiner quotidiennement les opérations qu'elle exécute et établir mensuellement le présent rapport.
3. Dans le présent rapport, l'expression « opération » s'entend de l'acquisition, de la vente, de la souscription ou de toute autre forme de transfert de titres.
4. L'examen des opérations par la société en vertu des conditions doit établir si :
 - a) aucune opération n'a été exécutée dans le compte d'un client avant que l'ensemble de la documentation ait été correctement établi;
 - b) aucune procuration n'a été donnée à la personne physique inscrite sur les comptes de clients;
 - c) tous les paiements liés à l'acquisition de titres ont été faits au nom du courtier ou de la société de fonds et la personne physique inscrite n'a accepté aucun paiement en espèces;
 - d) tous les frais ont été indiqués au client par écrit;
 - e) la convenance des investissements au client (y compris utilisation de l'effet de levier) a été vérifiée;
 - f) aucun document signé au préalable, falsifié ou présentant d'autres irrégularités n'a été utilisé;

- g) aucune opération ni aucun échange excessifs n'a eu lieu;
- h) toute autre question devant expressément faire l'objet d'un examen en vertu des conditions pour les fins du présent rapport de supervision étroite a été traitée;
- i) toute autre question circonscrite par la société pendant l'examen a été prise en compte.

(collectivement, les « **enjeux relatifs à l'examen** »)

5. La société doit conserver un exemplaire du présent rapport dans ses dossiers même après la levée des conditions ou la cessation d'emploi de la personne physique inscrite.
6. Un exemplaire du présent rapport doit être transmis immédiatement au personnel de [*autorité en valeurs mobilières compétente*] (le « **personnel** ») :
 - a) sur demande;
 - b) si la société relève des enjeux relatifs à l'examen dans la partie B, des plaintes de clients dans la partie C, ou tout manquement possible de la personne physique inscrite à la législation en valeurs mobilières, aux exigences de l'organisme d'autoréglementation compétent ou à ses propres politiques et procédures dans la partie D.
7. Le présent rapport et tous les documents connexes que la société est tenue de transmettre au personnel conformément aux conditions doivent être transmis au moyen du portail de dépôt électronique du site Web de [*autorité en valeurs mobilières compétente*]. [Pour les autorités en valeurs mobilières qui n'ont pas de portail de dépôt électronique, remplacer ce paragraphe par le suivant : « Le présent rapport et tous les documents connexes que la société est tenue de transmettre au personnel conformément aux conditions doivent être transmis à [*indiquer le destinataire*]. »]
8. La société qui constate qu'elle ne s'est pas conformée à une partie des présentes instructions doit transmettre immédiatement au personnel un avis écrit de non-conformité contenant ses explications.

Partie A – Information sur les opérations

1. Nom de la personne physique inscrite : _____.
2. Nom de la société parrainante de la personne physique inscrite : _____.
3. Date à laquelle les conditions ont été imposées : _____.
4. Période visée par le présent rapport : _____.
5. Pendant la période visée, la personne physique inscrite a exécuté _____ opérations dans _____ comptes de clients, dont _____ avec effet de levier. Ces chiffres ne tiennent pas

compte des opérations effectuées dans le cadre de programmes de prélèvement automatique de cotisations en vigueur avant l'imposition des conditions.

Partie B – Information sur la supervision

1. Décrire le processus d'examen des opérations visées dans la partie A en fonction des enjeux relatifs à l'examen :

2. Remplir le tableau suivant pour tous les enjeux relatifs à l'examen relevés par la société :

Nom du client	Opération	Description de l'enjeu relatif à l'examen	Mesure corrective prise

Partie C – Plaintes de clients

1. Remplir le tableau suivant pour toutes les plaintes de clients concernant la personne physique inscrite qui ont été reçues pendant la période visée, qu'elles se rapportent ou non à des enjeux relatifs à l'examen.

Nom du client qui a porté plainte	Date de la plainte	Description de la plainte	Mesures prises par la société	Date du rapport de plainte envoyé au personnel

Annexe B

Rapport de supervision stricte

Le ou la chef de la conformité ou la personne qu'il ou elle désigne doit remplir le présent rapport de supervision stricte.

Le ou la soussigné(e) atteste que toutes les activités de supervision prévues par le présent rapport de supervision stricte ont été exécutées adéquatement et que des mesures raisonnables ont été prises pour confirmer l'exactitude de l'information fournie aux présentes.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

Poste : _____

Date : _____

Instructions

1. Le présent rapport de supervision stricte est exigé en vertu des conditions (les « **conditions** ») dont est assortie l'inscription de la personne physique (la « **personne physique inscrite** »).
2. Pendant que la personne physique inscrite est assujettie aux conditions :
 - a) chacune des opérations qu'elle exécute doit être approuvée au préalable par sa société parrainante (sauf les opérations effectuées dans le cadre de programmes de prélèvement automatique de cotisations en vigueur avant l'imposition des conditions);
 - b) sa société doit, mensuellement, établir le présent rapport et le transmettre au personnel de [autorité en valeurs mobilières compétente] (le « **personnel** »).
3. Dans le présent rapport, l'expression « opération » s'entend de l'acquisition, de la vente, de la souscription ou de toute autre forme de transfert de titres.
4. L'examen des opérations par la société en vertu des conditions doit établir si :
 - a) aucune opération n'a été exécutée dans le compte d'un client avant que l'ensemble de la documentation ait été correctement établi;
 - b) aucune procuration n'a été donnée à la personne physique inscrite sur les comptes de clients;

- c) tous les paiements liés à l'acquisition de titres ont été faits au nom du courtier ou de la société de fonds et la personne physique inscrite n'a accepté aucun paiement en espèces;
- d) tous les frais ont été indiqués au client par écrit;
- e) la convenance des investissements au client (y compris utilisation de l'effet de levier) a été vérifiée;
- f) aucun document signé au préalable, falsifié ou présentant d'autres irrégularités n'a été utilisé;
- g) aucune opération ni aucun échange excessifs n'a eu lieu;
- h) toute autre question devant expressément faire l'objet d'un examen en vertu des conditions pour les fins du présent rapport de supervision stricte a été traitée;
- i) toute autre question circonscrite par la société pendant l'examen a été prise en compte.

(collectivement, les « enjeux relatifs à l'examen »)

5. Si un enjeu relatif à l'examen a été relevé relativement à une opération proposée, la société ne doit pas approuver l'opération tant que le point n'a pas été réglé à sa satisfaction.
6. La société doit conserver un exemplaire du présent rapport dans ses dossiers même après la levée des conditions ou la cessation d'emploi de la personne physique inscrite.
7. Le présent rapport et tous les documents connexes que la société est tenue de transmettre au personnel conformément aux conditions doivent être transmis au moyen du portail de dépôt électronique du site Web de [*autorité en valeurs mobilières compétente*]. [Pour les autorités en valeurs mobilières qui n'ont pas de portail de dépôt électronique, remplacer ce paragraphe par le suivant : « Le présent rapport et tous les documents connexes que la société est tenue de transmettre au personnel conformément aux conditions doivent être transmis à [*indiquer le destinataire*]. »]
8. La société qui constate qu'elle ne s'est pas conformée à une partie des présentes instructions doit transmettre immédiatement au personnel un avis écrit de non-conformité contenant ses explications.

Partie A – Information sur les opérations

1. Nom de la personne physique inscrite : _____.
2. Nom de la société parrainante de la personne physique inscrite : _____.
3. Date à laquelle les conditions ont été imposées : _____.
4. Période visée par le présent rapport : _____.
5. Pendant la période visée, la personne physique inscrite a exécuté _____ opérations dans _____ comptes de clients, dont _____ avec effet de levier. Ces chiffres ne tiennent pas

compte des opérations effectuées dans le cadre de programmes de prélèvement automatique de cotisations en vigueur avant l'imposition des conditions.

Partie B – Information sur la supervision

1. Décrire le processus d'examen des opérations visées dans la partie A en fonction des enjeux relatifs à l'examen :

2. Remplir le tableau suivant pour tous les enjeux relatifs à l'examen relevés par la société :

Nom du client	Opération proposée	Description de l'enjeu relatif à l'examen	Si l'opération a été exécutée, comment l'enjeu relatif à l'examen a-t-il été réglé à la satisfaction de la société?	Si l'opération n'a pas été exécutée, quelle suite a été donnée à l'enjeu relatif à l'examen?

Partie C – Plaintes de clients

1. Remplir le tableau suivant pour toutes les plaintes de clients concernant la personne physique inscrite qui ont été reçues pendant la période visée, qu'elles se rapportent ou non à des enjeux relatifs à l'examen.

Nom du client qui a porté plainte	Date de la plainte	Description de la plainte	Mesures prises par	Date du rapport de plainte envoyé

Avis 33-320 du personnel des ACVM

L'obligation de déposer des demandes d'inscription véridiques et exhaustives

Le 13 juillet 2017

Objet

Le présent avis a pour objet de sensibiliser les parties prenantes au grave problème des demandes d'inscription fausses ou trompeuses, de les avertir des conséquences possibles si elles en déposent et de fournir des indications pour remplir le formulaire de demande.

Le processus de demande est régi par le *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le **Règlement 33-109**), et les demandes d'inscription des personnes physiques sont déposées dans la Base de données nationale d'inscription au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, *Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée* (l'**Annexe A4**). Le processus de demande et l'Annexe A4 font partie intégrante du régime d'inscription.

Les personnes physiques demandant à s'inscrire sont invitées à lire attentivement le présent avis et à vérifier si elles respectent l'obligation de fournir des renseignements véridiques et exhaustifs dans leur demande. Les sociétés sont invitées à autoévaluer leurs politiques et procédures relatives à la diligence raisonnable qu'elles doivent exercer pour s'assurer que les demandes qu'elles parrainent sont véridiques et exhaustives¹.

La législation en valeurs mobilières des territoires du Canada impose aux personnes inscrites diverses autres obligations de transmission de documents généralement prévues par le *Règlement 33-109* et le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. Bien que le présent avis porte précisément sur le problème des demandes d'inscription fausses ou trompeuses, les personnes inscrites devraient considérer que ses indications s'appliquent de manière générale à tous les documents relatifs à l'inscription qu'elles sont obligées de transmettre à leur autorité en valeurs mobilières en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

¹ Dans chaque territoire du Canada, un responsable désigné par l'autorité en valeurs mobilières décide si les demandes d'inscription présentées par les personnes physiques sont recevables dans toutes les catégories d'inscription, sauf, dans certains territoires, pour celles qui travaillent chez les courtiers en placement. Il s'agit par exemple du « directeur » en Ontario. Par délégation de pouvoir, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) est chargé d'évaluer s'il convient d'accorder ou de refuser les demandes des personnes physiques souhaitant s'inscrire pour travailler auprès de courtiers en placement. Le personnel de l'OCRCVM souscrit aux opinions exprimées dans le présent avis. On trouvera davantage d'indications de l'OCRCVM sur l'aptitude à l'inscription dans l'Avis 09-0192 *Inscription à l'OCRCVM – « Qualités requises » pour les personnes autorisées*.

Le grave problème des demandes d'inscription fausses ou trompeuses

Les demandes d'inscription sont faites au moyen d'un formulaire prescrit qui oblige à communiquer divers renseignements servant à évaluer l'aptitude à l'inscription des personnes qui les présentent. Malheureusement, les demandes fausses ou trompeuses constituent un problème grave et récurrent depuis les débuts de la réglementation des valeurs mobilières au Canada. Le personnel les a toujours fermement condamnées et continuera à le faire².

Une demande d'inscription peut être fausse ou trompeuse parce qu'elle contient des renseignements tout simplement faux, omet des renseignements pertinents, fournit des renseignements vagues ou les présente de façon erronée. Elle peut aussi l'être en raison de déclarations ou d'omissions sur le formulaire ou dans l'information et les documents fournis à l'appui, comme la correspondance de la personne demandant à s'inscrire ou les déclarations faites lors d'entrevues avec le personnel d'un des membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel** ou **nous**).

L'aptitude à l'inscription est déterminée selon trois critères : l'intégrité, la compétence et la solvabilité. Une des conséquences évidentes découlant d'une demande d'inscription fausse ou trompeuse est qu'elle signale au personnel qu'il y a peut-être lieu de se questionner sur l'intégrité de la personne qui l'a présentée. À cet égard, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a établi ce qui suit dans une cause antérieure :

[Traduction] La pierre de touche du régime d'inscription est le formulaire de demande. À bien des égards, on peut dire que la première épreuve de la personne demandant à s'inscrire consiste à démontrer sa volonté et sa capacité à répondre sincèrement aux questions qu'il contient³.

Outre leurs conséquences sur la demande en tant que telle, les déclarations fausses ou trompeuses faites pendant le processus de demande peuvent constituer une infraction provinciale⁴ ou criminelle⁵ entraînant de lourdes sanctions, dont une possible peine

² Voir par exemple *Re Base*, (1949) OSCB 10 (January) (faux renseignements sur un refus de permis antérieur); *Re Morton*, (1949) OSCB 7 (October) (faux renseignements sur un emploi antérieur); *Re Lindover*, (1950) OSCB 7 (February) (non-déclaration de condamnations au criminel).

³ *Re Thomas*, (1972) OSCB 118, p. 120.

⁴ Les lois sur les valeurs mobilières des territoires du Canada prévoient généralement que le fait de présenter des renseignements faux ou trompeurs dans un document à déposer ou à fournir constitue une infraction. Par exemple, en vertu du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 136 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Manitoba, « [c]ommet une infraction et se rend passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 5 000 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de cinq ans moins un jour, ou de l'une de ces peines, la personne ou compagnie qui [...] fait une déclaration dans un document, une preuve ou des renseignements soumis ou donnés en application de la présente loi ou des règlements à la Commission, à son représentant, au directeur ou à une personne nommée pour faire une enquête ou une vérification prévue par la présente loi qui, au moment et dans les circonstances où elle est faite, est fausse ou trompeuse quant à un fait important ou qui omet de mentionner un fait important dont l'omission rend fausse ou trompeuse la déclaration ». Dans l'affaire de 2010 *R. v. Fileccia*, la prévenue a plaidé coupable d'une infraction à cet article pour avoir fourni des renseignements faux ou trompeurs sur son casier judiciaire au personnel de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba à l'appui de sa demande.

d'emprisonnement. À cet égard, l'importance de la véracité et de la sincérité dans le processus de demande est soulignée à la rubrique 21 – *Mise en garde* de l'Annexe A4, qui prévoit ce qui suit : « Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire. »

La négligence et l'incompréhension ne sont pas des explications satisfaisantes de la non-communication de renseignements

Chaque année, le personnel passe en revue de nombreuses demandes d'inscription contenant des déclarations fausses ou trompeuses. Si certaines personnes demandant à s'inscrire admettent avoir fait intentionnellement de telles déclarations, nous avons constaté qu'il y en a davantage qui prétendent avoir fait preuve de négligence ou avoir mal compris le formulaire⁶.

Les décisions antérieures sur ce point ont établi que la négligence ou l'incompréhension n'est pas une explication convaincante. Ainsi, dans une affaire de 2007 portant sur le refus d'une demande dans laquelle la personne demandant à s'inscrire avait omis d'indiquer un plaidoyer de culpabilité pour une infraction criminelle liée à la fraude, le directeur général de l'Alberta Securities Commission a déclaré ce qui suit :

[Traduction] La notion d'intégrité transcende la question de la malhonnêteté puisqu'elle inclut une certaine obligation de diligence dans l'accomplissement des tâches. On ne peut pas être à la fois malhonnête et imprudent ou nonchalant dans le respect des règles ou obligations en vigueur dans le secteur [...] À en juger par ses actes, la candidate ne porte pas attention aux détails de la conformité aux obligations réglementaires. J'estime que c'est révélateur soit de son manque d'intégrité, puisqu'elle fait preuve d'imprudence ou d'une indifférence délibérée à l'égard de questions cruciales touchant ses responsabilités, soit de son

En vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 122 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, « [e]st coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende d'au plus 5 millions de dollars et d'un emprisonnement d'au plus cinq ans moins un jour, ou d'une seule de ces peines, la personne ou la compagnie qui [...] dans une demande [...] ou un autre document dont le dépôt ou la remise sont exigés aux termes du droit ontarien des valeurs mobilières, fait une déclaration qui, sur un aspect important et eu égard à l'époque et aux circonstances, est trompeuse ou erronée ou ne relate pas un fait dont la déclaration est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse ».

⁵ Dans l'affaire de 2014 *R v. Khalkhali*, la prévenue a plaidé coupable de la falsification du relevé d'emploi qu'elle avait présenté au personnel pour étayer sa demande d'inscription. Selon le faux relevé, elle avait démissionné d'un emploi précédent, alors qu'en réalité elle avait fait l'objet d'un congédiement justifié.

⁶ Voir notamment *Re Ryan* (1990), 1990 LNBCSC 262, où l'intimé a admis avoir fourni de fausses réponses dans son formulaire de demande, mais prétexté qu'il était [traduction] « trop occupé pour porter attention au remplissage des formulaires » et qu'il n'avait jamais appris à les remplir correctement parce que, tout au long de sa carrière, d'autres personnes avaient toujours fait les choses à sa place et qu'il s'en remettait à ses avocats. En lui imposant des sanctions, la formation d'instruction de la British Columbia Securities Commission a rejeté son explication en la qualifiant de [traduction] « ridicule ».

incompétence, mais l'un et l'autre de ces constats militent en faveur du rejet de sa demande d'inscription⁷.

Dans une affaire analogue survenue en 2010, un directeur de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a adopté le raisonnement suivi dans l'affaire albertaine et déclaré ce qui suit :

[Traduction] Qui plus est, même si, d'une certaine façon, le demandeur s'était honnêtement trompé en fournissant une série de renseignements inexacts au personnel de la CVMO (ce dont je doute), je me range à l'opinion formulée dans l'affaire *Re Doe* : la notion d'intégrité transcende la question de la malhonnêteté puisqu'elle inclut une certaine obligation de diligence dans l'accomplissement des tâches. Le demandeur avait l'obligation de remplir soigneusement les documents relatifs à son inscription, y compris sa demande initiale. À mon avis, il ne s'en est pas acquitté⁸.

Deux ans plus tard, dans une autre affaire ontarienne où une demande d'inscription a été refusée parce que le demandeur avait omis d'indiquer une condamnation au criminel, le directeur a déclaré ce qui suit :

[Traduction] Premièrement, le formulaire de demande est conçu pour fournir à la CVMO les renseignements dont elle a besoin pour évaluer l'aptitude à l'inscription de la personne qui le présente. Ils peuvent en faire douter, mais le processus de demande serait nettement moins efficace si les personnes demandant à s'inscrire pouvaient éviter de fournir des renseignements préjudiciables au motif qu'elles sont parties d'hypothèses déraisonnables, qu'elles sont distraites ou qu'elles ont mal compris. Deuxièmement, la CVMO doit pouvoir penser raisonnablement que les personnes physiques auxquelles elle accorde le privilège de l'inscription s'acquitteront honnêtement et diligemment de leurs obligations professionnelles envers leurs clients. Le processus de demande est un moment charnière dans la carrière des personnes demandant à s'inscrire comme professionnelles des marchés financiers. Par conséquent, leur manque de soin et de diligence à cet égard peut être un signe préoccupant du degré d'attention qu'elles porteront à l'intérêt de leurs clients⁹.

L'obligation d'information est continue

Si les renseignements fournis dans le formulaire prévu à l'Annexe A4 changent après l'inscription, la personne physique inscrite est tenue de les mettre à jour au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, *Modification des renseignements concernant l'inscription*, dans les délais prévus par le Règlement 33-109. Par exemple, si elle est accusée au criminel, elle doit

⁷ *Re Jane Doe* (2007), 2007 ABASC 296, par. 13.

⁸ *Re John Doe* (2010), 33 OSCB 1371, p. 1377, par. 47.

⁹ *Re Couto* (2012), 35 OSCB 4106, p. 4106, par. 15.

mettre à jour les renseignements dans un délai de 10 jours. Autrement dit, il n'est pas acceptable qu'elle attende d'être acquittée pour faire état de l'accusation.

La personne physique inscrite qui ne met pas ses renseignements à jour dans les délais peut faire douter de son aptitude à l'inscription et commet une infraction à la législation en valeurs mobilières. Les indications contenues dans le présent avis s'appliquent donc à son obligation de tenir ses renseignements sur l'inscription à jour.

Les conséquences de la non-communication d'information

Le simple fait que la personne inscrite ou demandant à s'inscrire a des renseignements préjudiciables à communiquer ne signifie pas nécessairement que sa demande sera rejetée ou que son inscription en souffrira. La nature de l'événement préjudiciable, sa date et les circonstances qui l'entourent seront prises en compte dans l'évaluation.

Cependant, l'omission de communiquer des renseignements préjudiciables inquiétera toujours le personnel. Elle donnera probablement lieu à une enquête approfondie et pourrait entraîner une recommandation de rejeter la demande. Les personnes demandant à s'inscrire devraient à tout le moins s'attendre à ce que l'examen de leur demande prenne plus de temps que si elles avaient rempli le formulaire correctement.

Par ailleurs, si le personnel découvre après l'inscription qu'une demande était fautive ou trompeuse ou qu'une personne inscrite n'a pas respecté son obligation d'information continue, il procédera à une enquête qui pourrait entraîner des mesures réglementaires, y compris la suspension de l'inscription.

Les responsabilités de la société parrainante et de son personnel

Le paragraphe 1 de l'article 5.1 du Règlement 33-109 prévoit ce qui suit : « La société parrainante prend les moyens nécessaires pour s'assurer de la véracité et de l'exhaustivité des renseignements présentés conformément au présent règlement à l'égard de toute personne physique. » Les sociétés inscrites chargent souvent un membre de leur personnel d'aider les personnes qui présentent une demande. Dans les grandes sociétés, il peut s'agir d'un membre du service des inscriptions et, dans les petites, d'un membre du personnel du siège, comme la personne désignée responsable ou le chef de la conformité.

Si nous soupçonnons qu'un membre du personnel d'une société est complice de la présentation d'une demande d'inscription fautive ou trompeuse ou qu'il y a contribué par négligence, nous pourrions étendre notre enquête à ses agissements et prendre des mesures réglementaires contre lui et la société.

Indications pour remplir les demandes

Le formulaire de demande fait partie intégrante d'un régime d'inscription conçu pour protéger les investisseurs. Les « règles d'or » pour remplir les demandes d'inscription découlent de ce fait et de l'obligation de faire preuve d'intégrité pour obtenir l'inscription. Ce sont les suivantes :

1. Lire le formulaire attentivement.
2. Fournir des réponses véridiques et sincères dans le formulaire.

Ces règles signifient que les personnes demandant à s'inscrire devraient toujours privilégier la communication de renseignements. L'Annexe A4 étant conçue pour favoriser la protection des investisseurs, il faut se garder de l'interpréter de façon inusitée, créative ou intéressée, car cela en réduit l'efficacité.

Ayant exposé ces indications générales, nous abordons ci-après certains des problèmes de non-communication les plus courants que nous avons rencontrés ainsi que les solutions que nous y avons apportées.

a. Rubrique 10 – Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels

En vertu de la rubrique 10 de l'Annexe A4, les personnes demandant à s'inscrire doivent remplir l'appendice G, où elles sont tenues d'indiquer leurs activités professionnelles actuelles et les postes de dirigeant ou d'administrateur qu'elles occupent. Certaines d'entre elles estiment que, n'étant pas rémunérées pour certaines activités, elles n'ont pas besoin d'en faire état, même si elles s'apparentent à des activités professionnelles. Cette position est contraire aux instructions de l'Annexe A4, qui exige ces renseignements sans égard au fait que les services ont été rendus contre rémunération ou non.

b. Rubrique 11 – Emplois et autres activités antérieurs

En vertu de la rubrique 11 de l'Annexe A4, les personnes demandant à s'inscrire doivent remplir l'appendice H, où elles sont tenues d'indiquer certains emplois antérieurs ainsi que les raisons pour lesquelles elles les ont quittés. Le personnel a constaté à maintes reprises que des personnes congédiées ou auxquelles on avait demandé de démissionner ont indiqué à l'appendice H avoir quitté leur poste pour « saisir d'autres occasions ». Le personnel considère qu'il s'agit d'une réponse trompeuse.

c. Rubrique 12 – Démissions et congédiements

La rubrique 12 de l'Annexe A4 demande ce qui suit :

Avez-vous déjà démissionné, cessé vos fonctions ou fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations selon lesquelles vous auriez :

1. commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme de conduite?

[...]

2. fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlements, règles ou normes de conduite?

[...]

3. commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?

[...]

Selon nous, l'objectif de la rubrique 12 est de couvrir toutes les situations dans lesquelles une personne physique a été congédiée par une société pour un motif justifié au moment où elle faisait l'objet d'allégations de faute, que celle-ci soit la raison invoquée pour le congédiement ou la démission ou non.

En outre, nous considérons que les politiques et procédures d'une société sont les « normes de conduite » pour l'application de la rubrique 12.

d. Rubrique 14 – Renseignements sur les infractions criminelles

La rubrique 14 de l'Annexe A4 demande ce qui suit :

1. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle?

[...]

2. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester votre culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle?

[...]

3. À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance ou suspendue relativement à une infraction criminelle contre une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important au moment où les faits reprochés ont eu lieu?

[...]

4. À votre connaissance, une société a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle lorsque vous en étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important?

[...]

Certaines personnes demandant à s'inscrire faisaient l'objet d'accusations criminelles en instance au moment de leur demande, mais elles ont omis de les divulguer et prétendu croire à tort qu'il ne fallait déclarer que les condamnations. Même si elle est sincère, une telle croyance est déraisonnable parce qu'elle est contraire au libellé de la question 1 de la rubrique 14, qui fait explicitement référence à « une accusation en instance ».

Certaines personnes demandant à s'inscrire ont également déclaré qu'elles n'avaient pas indiqué les accusations en instance parce qu'elles s'estimaient innocentes. Or une telle croyance n'a aucune incidence sur leur obligation de déclarer ces accusations dans leur demande.

Certaines personnes demandant à s'inscrire qui ont omis de déclarer des condamnations ont expliqué qu'elles croyaient que l'obligation de déclaration ne concernait que les « crimes en col blanc » ou les crimes commis récemment. Encore une fois, cette interprétation est déraisonnable parce qu'elle est incompatible avec le libellé explicite de la question 2 : « Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester votre culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle? »

Enfin, certaines personnes demandant à s'inscrire ont avancé qu'elles ne comprenaient pas la terminologie de la rubrique 14. L'Annexe A4 est rédigée de manière à être aussi accessible que possible aux utilisateurs. Dans certaines de ses parties, dont la rubrique 14, de la terminologie juridique doit cependant être employée. La personne qui ne comprend vraiment pas le sens d'une expression juridique utilisée dans cette rubrique ou une autre partie de l'annexe devrait consulter un avocat qui pratique dans le domaine pertinent pour obtenir des éclaircissements avant de soumettre son formulaire de demande. En effet, la rubrique 22 de l'Annexe A4 contient une attestation indiquant qu'elle comprend les questions figurant dans le document.

e. Rubrique 16 – Renseignements sur la situation financière

La partie 1 de la rubrique 16 de l'Annexe A4 demande ce qui suit :

1. Faillite

Avez-vous ou une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà, en vertu des lois d'un territoire :

- a) fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?

[...]

- b) fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet d'une procédure analogue?

[...]

- c) fait l'objet de procédures en vertu d'une loi en vue de la liquidation ou de la dissolution de la société ou en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada)?

[...]

- d) fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par l'autorité de réglementation pour prendre possession de vos biens?

[...]

Certaines personnes demandant à s'inscrire ont donné à cette rubrique une interprétation voulant qu'elle ne s'applique qu'aux faillites ou à l'insolvabilité des sociétés, mais cela n'est pas conforme aux mots introductifs : « Avez-vous ou une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important [...] ».

Certaines personnes demandant à s'inscrire ont déclaré qu'elles n'avaient pas compris que cette rubrique exige la déclaration des propositions concordataires de consommateurs, mais c'est ignorer son libellé, qui mentionne expressément « une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou [...] une procédure analogue ».

Enfin, certaines personnes demandant à s'inscrire ont cru comprendre que la partie 1 de la rubrique 16 prévoit un délai. Or ce n'est pas le cas. La partie 2 de la rubrique 16, intitulée « Dettes », pose la question suivante aux personnes demandant à s'inscrire :

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance ou, à votre connaissance, une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance?

La partie 2 étant distincte de la partie 1, le fait d'importer dans celle-ci le délai de 10 ans qu'elle prévoit est un autre exemple d'interprétation intéressée et déraisonnable de l'Annexe A4.

f. Obligations en matière de surveillance

En ce qui concerne l'obligation de diligence raisonnable prévue au paragraphe 1 de l'article 5.1 du Règlement 33-109, nous renvoyons les sociétés à l'instruction générale connexe, qui leur recommande d'établir des politiques et des procédures écrites pour vérifier les renseignements des personnes physiques avant de présenter une demande, de documenter l'examen de ces renseignements conformément à ces politiques et procédures et de rappeler régulièrement aux personnes physiques inscrites et autorisées leurs obligations d'information.

Questions

Pour toute question sur le contenu du présent avis, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Demers
 Coordonnatrice à l'inscription en valeurs
 mobilières
 Direction de la certification et de l'inscription
 Autorité des marchés financiers
 418 525-0337, poste 2765
 sylvie.demers@lautorite.qc.ca

Mark Skuce
 Senior Legal Counsel
 Compliance and Registrant Regulation
 Commission des valeurs mobilières de
 l'Ontario
 416 593-3734
 mskuce@osc.gov.on.ca

Navdeep Gill
 Manager, Registration
 Market Regulation
 Alberta Securities Commission
 403 355-9043
 navdeep.gill@asc.ca

Brian Murphy
 Deputy Director, Capital Markets
 Nova Scotia Securities Commission
 902 424-4592
 brian.murphy@novascotia.ca

Nirwair Sanghera
 Senior Compliance Analyst
 Capital Markets Regulation
 British Columbia Securities Commission
 604 899-6861
 nsanghera@bcsc.bc.ca

Jeff Mason
 Surintendant des valeurs mobilières
 Ministère de la Justice
 Gouvernement du Nunavut
 867 975-6591
 jmason@gov.nu.ca

Sue Henderson
 Deputy Director, Registrations
 Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 204 945-1600
 sue.henderson@gov.mb.ca

Steven Dowling
 Department of Justice and Public Safety
 Île-du-Prince-Édouard
 902 368-4551
 sddowling@gov.pe.ca

Alex Wu
 Agent principal des valeurs mobilières
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs
 Nouveau-Brunswick
 506 643-7695
 alex.wu@fcnb.ca

Curtis Brezinski
 Compliance Auditor
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 306 787-5876
 curtis.brezinski@gov.sk.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and
Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Terre-Neuve-et-Labrador
709 729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Rhonda Horte
Securities Officer
Surintendante adjointe
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
du Yukon
867 667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

Shmaila Nosheen
Document Examiner
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
867 767-9260, poste 82206
shmaila_nosheen@gov.nt.ca

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AUDET	CELINE	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC. / LAURENTIAN BANK SECURITIES INC.	2017-06-23
CABANA-WONG	ALISON JING YI	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-06-23
ING	KULLAR RUMMANY	DESJARDINS SECURITIES INC./VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2017-06-16
LAURENDEAU	SIMON	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC. / LAURENTIAN BANK SECURITIES INC.	2017-06-22
LEBON STEVENSON	JACQUES	MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION / CORPORATION MACKIE RECHERCHE CAPITAL	2017-06-26
OUELLETTE	GENEVIÈVE PAULINE	CIBC WORLD MARKETS INC./MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-06-23
ROY	SÉBASTIEN	ASSANTE CAPITAL MANAGEMENT LTD./GESTION DE CAPITAL ASSANTE LTEE	2017-06-13
SOLLOWAY	HINDA ELLEN	RBC DOMINION SECURITIES INC./RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2017-06-30
TWEDDELL	THOMAS	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC. / LAURENTIAN BANK SECURITIES INC.	2017-06-22

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102398	BELZILE, RENÉ	1a, 2a	2017-07-10
105785	CAMPEAU, YVON	1a, 6a	2017-07-11
110823	DUBÉ, JACQUES	1a	2017-07-10
114160	GAUVREAU, MONA	4b	2017-07-11
116727	HUOT, CÉLINE	3a	2017-07-05
117655	LA FERRARA, LUIGI	6a	2017-07-10
122485	MALETTE, MICHEL	5a	2017-07-05
124882	NANTEL, JOSÉE	3a	2017-07-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
125799	PAQUIN, ANDRÉ	3a	2017-07-07
125834	PAQUIN, NATHALIE	6a	2017-07-11
126119	PASCAL, GLORIA	1a, 2a	2017-07-07
128272	RAICHE, RAYMOND PIERRE	1a, 2a	2017-07-10
128613	RENOUF, MARC	6a	2017-07-05
129530	ROULEAU, GINETTE	1a	2017-07-05
134689	YACOVELLI, LORRAINE	3a	2017-07-05
138521	RIOUX, JACYNTHE	5a	2017-07-10
139494	BOUCHER, ANDRÉE	5a	2017-07-10
147083	BAIN, NORAH IRLYN	4b	2017-07-07
147810	PRESUTTI, DOMENICO	1a, 6a	2017-07-10
153651	RICHER, DOMINIQUE	1a, 2b	2017-07-10
154967	GADBOIS, STÉPHANIE	5b	2017-07-06
155129	PERRET, DANIELLE	3b	2017-07-06
155462	BÉLANGER, LUCIE	3b	2017-07-06
160731	BERTHIAUME, ANN	1a, 6a	2017-07-07
164876	MOONEY, MARIE-LYNN	3a	2017-07-11
167359	RODRIGUEZ, LEE	1a	2017-07-10
168422	THIBAUT, DAVID	4a	2017-07-05
173046	LAGUË, EDITH	1a	2017-07-10
174356	LEMIEUX, EMILIE	4b	2017-07-06
175600	MEDNAR, GERALD DANIEL	3a	2017-07-05
180074	MICHAUD, GUILLAUME	1a, 2b	2017-07-06
184417	DUQUETTE, VINCENT	4a	2017-07-06
184896	KALLENS, HANNS LUIS	5b	2017-07-10
185182	QUESSY, ANDRÉ	1a, 2b	2017-07-11
190567	TOUSIGNANT, FRANÇOIS	1a	2017-07-05
194710	DUCHESNE, CLAUDE	3b	2017-07-10
197185	ESTRIplet, STEEVE	4b	2017-07-11
197876	YANIRE, KARINE	5a	2017-07-10
198286	BOUZAROUATA, NAOUFAL	4b	2017-07-07
198313	PAQUIN, GUILLAUME	6a	2017-07-10
202990	ZHANG, HAI RONG	1a	2017-07-07
203483	GRÉGOIRE, MICHEL	1a	2017-07-06
203939	RHEAUME, JULIE	3b	2017-07-07

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
204342	PORTUGAIS, MAXIME	1a	2017-07-05
204534	BASSAM, ALI	1a	2017-07-10
204742	LEFEBVRE, DENIS	1a	2017-07-10
205140	CHARLES, ORPHENDY	4b	2017-07-10
206853	PELLERIN, JESSIE	5b	2017-07-10
206903	MERCIER, JOANIE	1a	2017-07-06
207075	DEPLANTIE, VÉRONIQUE	3a	2017-07-11
208717	VERRET, SÉBASTIEN	3b	2017-07-05
211143	BOISSONNEAULT, JIMMY	1a	2017-07-10
211252	MILADI, KHALED	1b	2017-07-07
211299	EDMOND, LUCIE	1a	2017-07-06
211516	FLETEMEYER-ROSE, CAROLINE	1b	2017-07-07
212080	DAOUST, JEAN-CHRISTOPHE	1a	2017-07-07
212557	DSCHABO WANDJOU, JOSIANE	3a	2017-07-05
212579	BERROCAL LABROSSE, GABRIEL	3b	2017-07-10
212722	TRAN, THI HUNG	1a	2017-07-11
213171	YARI, PARVIN	1a	2017-07-10
213353	OUMET, ERIC	1a	2017-07-07
213483	LECLAIR-CÉLESTIN, ELARIE	4b	2017-07-05
213599	MARTIN, LUCIE	1a	2017-07-10
213654	COULOMBE, MARTIN	1a	2017-07-10
214429	GERGES, FADY	1a	2017-07-11
214692	MANCINI, RONNIE	1a	2017-07-07
214802	EL MASRI, LINA	1a	2017-07-10
216315	AYOTTE, DIANE	4b	2017-07-06
216401	NICHOLLS, WILLIAM	1a	2017-07-10
217186	GOODSHIP, VERYAN	1a	2017-07-11
217429	PAQUETTE, FRANÇOIS	1a	2017-07-05
217514	ZOHAR, DAVID	1a	2017-07-10
218633	CROTEAU DESPATIS, JAMES	1a	2017-07-07
218838	MECHOUCHE, ABDENADIR	4b	2017-07-11
219020	GBETIBOUO, DEHI CHRISTEL	4b	2017-07-11
219253	CISSE, SOPHIE	4b	2017-07-11

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503337	LES SERVICES FINANCIERS G. ROULEAU INC.	Assurance de personnes	2017-07-05
507475	RÉJEAN DRAPEAU	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-07-07
516365	ASSURANCES KARINE GOSSELIN INC.	Assurance de dommages	2017-07-06
600230	SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE F.TOUSIGNANT INC.	Assurance de personnes	2017-07-05
600742	VALÉRIE CÔTÉ	Assurance de personnes	2017-07-11

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CI PRIVATE COUNSEL LP	Dorrell	Robert	2017-07-05
CI PRIVATE COUNSEL LP	Etherington	Sean	2017-07-06
CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	Kumbhani	Nitin	2017-07-06
DUNCAN ROSS ASSOCIATES LTD. / DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Mendiwelo	Andrea	2017-07-10
FREEDOM INTERNATIONAL BROKERAGE COMPANY	Niskanen	Jordan	2017-07-06
GESTION DE CAPITAUX ROTHENBERG INC. / ROTHENBERG CAPITAL MANAGEMENT INC	Ostiguy	Gaston	2017-06-30

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
MACKENZIE FINANCIAL CORPORATION	Dibden	Michael	2017-07-06
SERVICES FINANCIERS ACADIE INC./ACADIA FINANCIAL SERVICES INC.	Smith	Derrick	2017-07-11
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Barrar	Philip	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Dominique	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Jean-Jacques	2017-07-07

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CI PRIVATE COUNSEL LP	Dorrell	Robert	2017-07-05
CI PRIVATE COUNSEL LP	Etherington	Sean	2017-07-06
CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	Kumbhani	Nitin	2017-07-06
COUGAR GLOBAL INVESTMENTS LIMITED	Hiraoka	Atsuko	2017-07-06
DUNCAN ROSS ASSOCIATES LTD. / DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Mendiwelo	Andrea	2017-07-10
INOVESTOR ASSET MANAGEMENT	Fortin	Louis	2017-07-10
MACKENZIE FINANCIAL CORPORATION	Dibden	Michael	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Barrar	Philip	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Dominique	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Jean-Jacques	2017-07-07

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	Kumbhani	Nitin	2017-07-06
DUNCAN ROSS ASSOCIATES LTD. / DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Mendiwelo	Andrea	2017-07-10
MACKENZIE FINANCIAL CORPORATION	Dibden	Michael	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Barrar	Philip	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Dominique	2017-07-06
TACTEX GESTION D'ACTIFS INC. / TACTEX ASSET MANAGEMENT INC.	Ferst	Jean-Jacques	2017-07-07

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602692	ASSURANCES ANDREEA MUNTEANU INC.	Andreea Ioana Munteanu	Assurance de dommages	2017-07-05
602694	AXA ASSISTANCE CANADA INC.	Bianca Gilbert	Expertise en règlement de sinistres	2017-07-06
602695	9361-0053 QUÉBEC INC.	Cristine Gamache	Assurance de dommages	2017-07-06
602696	GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE STRATÉGIQUE / STRATEGIC PRIVATE WEALTH MANAGEMENT INC.	Michel Champagne	Assurance de personnes Planification financière	2017-07-06
602698	LES SERVICES FINANCIERS RÉJEAN DRAPEAU INC	Réjean Drapeau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-07-07
602702	9361-7520 QUÉBEC INC.	Hassan Nasrallah	Assurance de dommages	2017-07-10
602703	9362-0250 QUÉBEC INC.	Daniel Therrien	Assurance de personnes	2017-07-11

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

- **Avis 31-349 du personnel des ACVM : Modification des conditions de supervision prévues par les rapports normalisés de supervision étroite et stricte**
- **Avis 33-320 du personnel des ACVM : L'obligation de déposer des demandes d'inscription véridiques et exhaustives**

(Textes publiés à la section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHAPEAU	20170013909-1	2017-07-04	100,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	20170013910-1	2017-07-04	1 800,00 \$
M PHARMACEUTICAL INC.	20170013911-1	2017-07-04	200,00 \$
ORBUS PHARMA INC.	20170013906-1	2017-07-04	15 000,00 \$
ORSU METALS CORPORATION	20170013907-1	2017-07-04	5 000,00 \$
PETRICHOR ENERGY INC.	20170013908-1	2017-07-04	400,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Capital Pro-Égax Inc.

Le 7 juillet 2017

Capital Pro-Égax Inc. (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le décideur).
2. L'émetteur n'a pas déposé les documents d'information périodique suivants prévus par la législation :
 - les états financiers annuels audités et le rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 28 février 2017;
 - l'attestation des documents annuels pour l'exercice terminé le 28 février 2017;
3. En raison de cette décision, si l'émetteur est émetteur assujéti dans un territoire où s'applique le *Multilateral Instrument 11-103 Failure-to-File Cease trade Orders in Multiple Jurisdictions*, une personne ne peut effectuer d'opérations sur un titre de l'émetteur dans ce territoire ni en acquérir, sauf aux conditions prévues par la présente décision, s'il y a lieu, tant que celle-ci est en vigueur.
4. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Interprétation

Les expressions définies dans la législation, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions* ou dans l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Décision

5. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
6. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur.
7. Malgré la présente décision, un porteur véritable de titres de l'émetteur qui n'est ou n'était pas, à la date de la présente décision, une personne participant au contrôle de l'émetteur ou un initié à son

égard, peut vendre des titres de l'émetteur qu'il a acquis avant la date de la présente décision si les deux conditions suivantes sont remplies :

- a) la vente est réalisée par l'entremise d'un « marché organisé réglementé étranger », au sens de l'article 1.1 des Règles universelles d'intégrité du marché de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;
- b) la vente est réalisée par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

Josée Deslauriers
Directrice de la conformité - émetteurs et initiés

Décision n°: 2017-CEI-0018

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Solutions globales Mobi724 inc.	7 juillet 2017	Québec
Firm Capital Mortgage Investment Corporation	10 juin 2017	Ontario
First Asset MSCI International Low Risk Weighted ETF	6 juillet 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme	5 juillet 2017	Québec
Fonds FÉRIQUE Obligations		
Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié		
Fonds FÉRIQUE Dividendes		
Fonds FÉRIQUE Actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds FÉRIQUE Américain		
Fonds FÉRIQUE Europe		
Fonds FÉRIQUE Asie		
Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents		
Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes		
Portefeuille FÉRIQUE Conservateur		
Portefeuille FÉRIQUE Pondéré (auparavant, Fonds FÉRIQUE Équilibré Pondéré)		
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré (auparavant, Fonds FÉRIQUE Équilibré)		
Portefeuille FÉRIQUE Croissance (auparavant, Fonds FÉRIQUE Équilibré Croissance)		
Portefeuille FÉRIQUE Audacieux (parts de série A)		
Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (actions de catégorie A, série 1 et série 2)	5 juillet 2017	Québec
First Asset Can-Energy Covered Call ETF	5 juillet 2017	Ontario
First Asset Can-Materials Covered Call ETF		
First Asset Tech Giants Covered Call ETF		
First Asset Energy Giants Covered Call ETF		
Fonds d'actions canadiennes	7 juillet 2017	Ontario
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes		
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Fonds d'actions de petites sociétés américaines		
Fonds d'actions EAEO		
Fonds d'actions marchés émergents		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds canadien à revenu fixe Fonds d'obligations à long terme Fonds d'obligations non fédérales garanties à long terme Fonds de marché monétaire Fonds d'obligations à rendement réel Fonds d'obligations à court terme Fonds d'investissement à court terme Fonds d'obligations américaines à haut rendement Fonds tout actions Fonds équilibré Fonds équilibré 60/40 Fonds équilibré de revenu mensuel Fonds prudent Fonds prudent de revenu mensuel Fonds de croissance Fonds de croissance 100 Fonds de croissance 80/20 Fonds de revenu 100 Fonds de revenu 20/80 Fonds de revenu 40/60 Fonds modéré		
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions canadiennes Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions américaines Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions outre-mer Investissements Russell Fonds d'investissement d'actions	6 juillet 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiales Investissements Russell		
Fonds du marché monétaire		
Investissements Russell		
Fonds de revenu à court terme		
Investissements Russell		
Fonds à revenu fixe Investissements		
Russell		
Fonds d'obligations mondiales sans		
contrainte Investissements Russell		
Fonds d'obligations mondiales à revenu		
élevé Investissements Russell		
Fonds de dividendes canadien		
Investissements Russell		
Fonds ciblé d'actions canadiennes		
Investissements Russell		
Fonds d'actions canadiennes		
Investissements Russell		
Fonds ciblé d'actions américaines		
Investissements Russell		
Fonds d'actions américaines		
Investissements Russell		
Fonds d'actions outre-mer Investissements		
Russell		
Fonds ciblé d'actions mondiales		
Investissements Russell		
Fonds d'investissement d'actions		
mondiales ESG Investissements Russell		
Fonds d'actions mondiales Investissements		
Russell		
Fonds multi-facteurs actions internationales		
Investissements Russell		
Fonds de petites sociétés mondiales		
Investissements Russell		
Fonds d'actions marchés émergents		
Investissements Russell		
Fonds d'infrastructures mondiales		
Investissements Russell		
Fonds immobilier mondial Investissements		
Russell		
Portefeuille d'actifs réels Investissements		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Russell		
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell		
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell		
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell		
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell		
Portefeuille équilibré Investissements Russell (<i>auparavant, Portefeuille équilibré LifePoints</i>)		
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell (<i>auparavant, Portefeuille équilibré de croissance LifePoints</i>)		
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell (<i>auparavant, Portefeuille de croissance à long terme LifePoints</i>)		
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell		
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell		
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell		
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell (<i>auparavant, Catégorie portefeuille équilibré LifePoints</i>)		
Catégorie portefeuille équilibré de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
croissance Investissements Russell <i>(auparavant, Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints)</i>		
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell <i>(auparavant, Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints)</i>		
Multi-actifs revenu fixe		
Multi-actifs stratégie de revenu <i>(auparavant, Portefeuille équilibré de revenu LifePoints)</i>		
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu <i>(auparavant, Multi-actifs croissance et revenu)</i>		
Multi-actifs stratégie de croissance		
Multi-actifs actions étrangères		
Catégorie multi-actifs revenu fixe		
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu <i>(auparavant, Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints)</i>		
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu <i>(auparavant, Catégorie multi-actifs croissance et revenu)</i>		
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance		
Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell		
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell		
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell		
Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell		
Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell		
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell		
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell		
Fonds de bons du Trésor canadien RBC	5 juillet 2017	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien RBC		
Fonds du marché monétaire Plus RBC		
Fonds du marché monétaire américain RBC		
Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC		
Fonds canadien de revenu à court terme RBC		
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC		
Fonds indiciel obligataire canadien RBC (auparavant, RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes)		
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC		
Fonds d'obligations RBC		
Fonds d'obligations Vision RBC (auparavant, Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North)		
Fonds d'obligations étrangères RBC		
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie		
investissement \$ US RBC		
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC		
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC		
Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC		
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC		
Fonds en devises des marchés émergents RBC		
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)		
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay		
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)		
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)		
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)		
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay		
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)		
Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)		
Solution de versement géré RBC		
Solution de versement géré RBC – Évolué		
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus		
Fonds de revenu mensuel RBC		
Fonds de revenu mensuel américain RBC		
Fonds équilibré RBC1		
Fonds équilibré mondial RBC		
Fonds équilibré Vision RBC (<i>auparavant, Fonds équilibré Jantzi RBC</i>)		
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC		
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC		
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC		
Solution de revenu de retraite RBC		
Portefeuille de retraite 2020 RBC		
Portefeuille de retraite 2025 RBC		
Portefeuille de retraite 2030 RBC		
Portefeuille de retraite 2035 RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de retraite 2040 RBC		
Portefeuille de retraite 2045 RBC		
Portefeuille de retraite 2050 RBC		
Portefeuille prudence élevée sélect RBC		
Portefeuille prudence sélect RBC		
Portefeuille équilibré sélect RBC		
Portefeuille de croissance sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC		
Portefeuille prudence choix sélect RBC		
Portefeuille équilibré choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC		
Fonds canadien de dividendes RBC		
Fonds d'actions canadiennes RBC		
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC		
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC		
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC (auparavant, Fonds actions canadiennes Jantzi RBC)		
Fonds indiciel canadien RBC		
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC		
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisation RBC		
Fonds nord-américain de valeur RBC		
Fonds nord-américain de croissance RBC		
Fonds américain de dividendes RBC		
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC		
Fonds d'actions américaines RBC		
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC		
Fonds d'actions américaines QUBE RBC		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC		
Fonds de valeur d'actions américaines RBC		
Fonds indiciel américain RBC		
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC		
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC		
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC		
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC		
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II		
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC		
Fonds international de croissance de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
dividendes RBC		
Fonds d'actions internationales RBC		
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC		
Fonds international indiciel neutre en devises RBC		
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC		
Fonds européen de dividendes RBC		
Fonds d'actions européennes RBC		
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC		
Fonds d'actions asiatiques RBC		
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC		
Fonds d'actions japonaises RBC		
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC		
Fonds d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC		
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC		
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC		
Fonds d'actions mondiales RBC		
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC		
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds d'actions mondiales Vision RBC <i>(auparavant, Fonds actions mondiales Jantzi RBC)</i>		
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC		
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RBC		
Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC		
Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds mondial d'énergie RBC		
Fonds mondial de métaux précieux RBC		
Fonds mondial de ressources RBC		
Fonds mondial de technologie RBC		
Portefeuille privé de revenu à court terme RBC		
Portefeuille privé d'obligations de société canadiennes RBC		
Portefeuille privé de revenu RBC		
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance RBC		
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC		
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC		
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC		
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC Portefeuille privé d'actions mondiales RBC		
Fonds de revenu élevé Plus Galileo Fonds de croissance et de revenu Galileo	5 juillet 2017	Ontario
Fonds Exemplar croissance et revenu Fonds Exemplar d'Investment Grade Fonds Exemplar Leaders Fonds Exemplar de performance Fonds Exemplar d'obligations tactique	5 juillet 2017	Ontario
Fonds marché monétaire Marquest Fonds de revenu à court terme Marquest Fonds d'obligations canadiennes Marquest Fonds canadien de revenu fixe Marquest Fonds à versement mensuel Marquest Fonds à versement mensuel Marquest Fonds équilibré mondial Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds de petites sociétés Marquest Fonds de ressources canadien Marquest Fonds de ressources canadien Marquest	6 juillet 2017	Ontario
Vanguard FTSE Canada Index ETF Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF Vanguard FTSE Canadian High Dividend Yield Index ETF Vanguard FTSE Canadian Capped REIT Index ETF Vanguard Canadian Aggregate Bond Index	7 juillet 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ETF		
Vanguard Canadian Government Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Corporate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Government Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Long-Term Bond Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Global All Cap ex Canada Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S. Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S. Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Cap Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Emerging Markets All Cap Index ETF		
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard Global ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	11 juillet 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale (parts de série Investisseurs, Conseillers et O)	11 juillet 2017	Québec
Portefeuille FDP Équilibré revenu	10 juillet 2017	Québec
Portefeuille FDP Obligations canadiennes		
Portefeuille FDP Revenu fixe court terme		
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial		
Portefeuille FDP Actions canadiennes		
Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende		
Portefeuille FDP Actions américaines dividende		
Portefeuille FDP Actions pays émergents		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de série A)		
FNB Horizons Momentum multi-actifs gérés	7 juillet 2017	Ontario
iShares BRIC Index ETF	7 juillet 2017	Ontario
iShares Conservative Core Portfolio Builder Fund	7 juillet 2017	Ontario
iShares Growth Core Portfolio Builder Fund		
iShares Global Completion Portfolio Builder Fund		
iShares Alternatives Completion Portfolio Builder Fund		
iShares MSCI Brazil Index ETF	7 juillet 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 juillet 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	5 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 juillet 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 juillet 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 juillet 2017	4 juillet 2016
First Capital Realty Inc.	5 juillet 2017	7 octobre 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 juillet 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	6 juillet 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	7 juillet 2017	13 décembre 2016
La Banque Toronto-Dominion	11 juillet 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	11 juillet 2017	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
500 Startups Canada, L.P.	2017-06-01 au 2017-06-02	2 750 000 \$
9580786 Canada Inc.	2017-04-20	125 000 \$
ABcann Global Corporation	2017-04-28	27 033 300 \$
AbraPlata Resource Corp.	2017-04-20 au 2017-04-24	2 863 100 \$
Accend Capital Corporation	2017-05-12	600 000 \$
AgriSelect Land Capital Income Fund	2017-05-17	530 000 \$
Alectra Inc.	2017-05-17	675 000 000 \$
Apple Inc.	2017-05-11	127 352 463 \$
Arcelia Gold Corp.	2017-05-17	486 000 \$
Argo Gold Inc.	2017-05-02 au 2017-05-11	390 000 \$
Autonom, Solutions de Financement aux Consommateurs Inc.	2017-04-19 au 2017-04-28	1 647 000 \$
Avondale Real Estate Capital Income Trust	2017-05-16	452 920 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2017-05-19	1 354 400 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2017-05-26	1 300 000 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2017-06-09	3 119 000 \$
Banque de Montréal	2017-06-08	10 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Laurentienne du Canada	2017-05-26	25 000 052 \$
Banque Royale du Canada	2017-06-07	2 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2017-05-30	6 723 000 \$
Banque Royale du Canada	2017-05-30	2 689 200 \$
Banque Royale du Canada	2017-06-07	4 038 300 \$
Barclays Bank PLC	2017-05-12	250 350 \$
Barclays PLC	2017-05-09	133 161 600 \$
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2017-05-17	400 000 \$
Bowmore Exploration Ltd.	2017-05-16	21 000 \$
Brookstreet MIC II Inc.	2017-05-02	630 000 \$
Cameo Resources Corp.	2017-04-21	1 000 000 \$
Canamex Resources Corp.	2017-05-12	2 488 962 \$
Cardtronics, Inc.	2017-04-04	6 372 125 \$
Carube Copper Corp.	2017-05-18	1 365 000 \$
Castle Silver Resources Inc.	2017-03-16	879 800 \$
CHS/Community Health Systems, Inc.	2017-05-12	4 181 925 \$
Clear Sky Capital Income Portfolio Fund-Series I	2017-04-20	1 300 375 \$
Compagnie Crédit Ford du Canada	2017-06-22	600 000 000 \$
Copper Reef Mining Corporation	2017-05-19	175 000 \$
Corporation Fiera Capital	2017-05-01	4 140 958 \$
Deep-South Resources Inc.	2017-05-05	3 018 140 \$
Dollarama Inc.	2017-05-10	325 213 000 \$
DS Insurance Corporation	2017-06-21 au 2017-06-28	20 000 \$
East Asia Minerals Corporation	2017-05-08	3 302 360 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Equiton Residential Income Fund Trust	2017-04-25	15 000 \$
Exploration Khalkos Inc.	2017-05-09	211 375 \$
Exploration Rio Moche Inc.	2016-07-26 au 2016-08-04	200 000 \$
Exploration Rio Moche Inc.	2016-10-18	80 000 \$
Exploration Rio Moche Inc.	2016-11-10	3 750 \$
Fission 3.0 Corp.	2017-03-31	1 236 459 \$
Fonds de placement privés à revenu fixe plus Sun Life	2017-04-28	60 000 000 \$
Fonds de placements privés à revenu fixe plus Sun Life	2017-05-31	83 761 140 \$
Gatekeeper Systems Inc.	2017-04-28	4 256 000 \$
Gaz Métro Inc.	2017-05-16	112 376 250 \$
Golden Dawn Minerals Inc.	2017-05-19	1 649 062 \$
Green Swan Capital Corp.	2017-05-03 au 2017-05-12	153 713 \$
GW Honos Security Corporation	2017-05-08	8 163 630 \$
Hôpital Income Trust I	2017-04-28	275 780 \$
Intact Corporation financière	2017-05-11	340 028 700 \$
InvestX SPV 23 – DPBX Limited Partnership	2017-04-21 au 2017-05-01	1 621 691 \$
IOU Financial Inc.	2017-05-15	2 120 000 \$
Kensington Private Equity Fund	2017-05-03	4 156 036 \$
Kingdom of Spain	2017-05-04	57 075 395 \$
Kotak Mahindra Bank Limited	2017-05-23	24 077 576 \$
Lakeside Minerals Inc.	2017-05-12	2 500 000 \$
LendingArch Financial Inc.	2017-05-01 au 2017-05-10	75 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Les propriétés Genius Ltée	2017-05-26	831 250 \$
Lonza Group Ltd.	2017-05-12	7 241 486 \$
Maple Leaf Green World Inc.	2017-05-04	7 268 839 \$
MBARC Credit Canada Inc.	2017-05-17	240 900 000 \$
Medtronic Global Holdings S.C.A.	2017-03-28	13 361 022 \$
Medtronic, Inc.	2017-03-28	711 860 \$
Métaux DNI inc.	2017-05-04	1 011 802 \$
Mexican Gold Corp.	2017-05-25	1 797 081 \$
Microchip Technology Incorporated	2017-02-15	28 784 800 \$
Minera Alamos Inc.	2017-05-30	3 306 750 \$
MiniLuxe, Inc.	2017-05-25	4 172 600 \$
Mobi724 Global Solutions Inc.	2017-05-09	1 240 000 \$
MYM Nutraceuticals Inc.	2017-06-02	990 382 \$
Nanotech Security Corp.	2017-05-18	13 324 901 \$
Oakcreek Investment Limited Partnership	2017-05-31 au 2017-06-08	17 426 662 \$
Orazul Energy Egenor S. en C. por A.	2017-04-28	6 832 500 \$
PepsiCo, Inc.	2017-05-02	46 586 630 \$
PepsiCo, Inc.	2017-05-04	749 512 500 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund-I	2017-06-05	74 999 \$
QuikFlo Health Inc.	2017-05-17	698 552 \$
Ressources Brionor inc.	2017-05-05	666 046 \$
Ressources Cartier inc.	2017-05-30	6 007 500 \$
Ressources Explor inc.	2017-05-23	19 500 \$
Ressources Jourdan Inc.	2017-05-15	84 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Ressources KWG inc.	2017-03-30	965 910 \$
Ressources Majescor Inc.	2017-05-11 au 2017-05-18	1 050 000 \$
Ressources Melkior inc.	2017-05-24 au 2017-06-01	167 500 \$
Ressources Minières Radissons inc.	2017-06-14	483 000 \$
Ressources Minières Vanstar Inc.	2017-05-25	75 000 \$
Ressources X-Terra inc.	2017-05-25	1 117 000 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2017-04-03	904 702 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2017-06-01	24 602 500 \$
Saint Jean Carbon Inc.	2017-05-29	340 000 \$
Savant Explorations Ltd.	2017-06-23	600 000 \$
Secure Capital MIC Inc.	2017-04-30 et 2017-05-01	815 334 \$
Secure Capital MIC Inc.	2017-06-02	53 364 \$
Southern Lithium Corp.	2017-05-23	1 044 500 \$
Stellar OrAfrique Inc.	2017-05-16	450 500 \$
Stelmine Canada Itée	2017-05-25	750 000 \$
Sugarhouse HSP Gaming Prop. Mess, L.P. and Sugarhouse HSP Gaming Finance Corp.	2017-05-08	411 150 \$
Sun Life Short Term Private Fixed Income Plus Fund	2017-05-31	20 000 000 \$
Sunvest Minerals Corp.	2017-06-26	253 000 \$
Technologies Relevium inc.	2017-06-22	200 000 \$
Tempbridge inc.	2017-06-01	150 000 \$
The Royal Bank of Scotland Group plc	2017-05-15	259 179 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2017-06-01	7 334 883 \$
Trez Capital Prime Trust	2017-05-26 au 2017-06-02	656 000 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2017-05-26 au 2017-06-02	4 490 800 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2017-06-09 au 2017-06-14	5 876 836 \$
True Leaf Medicine International Ltd.	2017-05-29	929 950 \$
True Leaf Medicine International Ltd.	2017-06-12	1 392 545 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-05-10 au 2017-05-18	8 866 291 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-05-01 au 2017-05-08	2 095 548 \$
Urbanimmersive inc.	2017-06-09	160 000 \$
Ventas Canada Finance Limited	2017-06-01	274 873 500 \$
Viacom Inc.	2017-02-28	17 884 800 \$
Victoria Gold Corp.	2017-05-03	10 000 000 \$
Visionstate Corp.	2017-06-09	260 069 \$
Vital Sines International Inc.	2017-05-19	40 273 \$
W.W. Grainger Inc.	2017-05-22	2 688 449 \$
Walker River Resources Corp.	2017-05-01	700 000 \$
Western Wealth Capital XXVI Limited Partnership	2017-05-23 au 2017-06-02	1 502 550 \$
XTuit Pharmaceuticals, Inc.	2017-05-30	1 665 634 \$
Zayo Capital, Inc.	2017-04-10	5 187 780 \$
Zayo Group, LLC	2017-04-10	5 187 780 \$
Zinc One Resources Inc.	2017-05-05	10 000 002 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds d'actions américaines Core MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	128 966 500 \$
Fonds d'Actions canadiennes Core MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	90 258 879 \$
Fonds d'actions canadiennes Core MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	90 258 879 \$
Fonds d'actions canadiennes de croissance MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	163 747 545 \$
Fonds d'actions canadiennes de valeur MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	49 913 511 \$
Fonds d'actions internationales MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	78 740 443 \$
Fonds d'actions internationales MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	59 368 374 \$
Fonds D'Actions Internationales MFS II	2015-01-01 au 2015-12-31	109 236 737 \$
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	9 803 340 \$
Fonds d'actions mondiales de valeur MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	97 308 652 \$
Fonds D'Actions Mondiales MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	191 222 019 \$
Fonds de marché monétaire canadien MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	126 830 243 \$
Fonds de titres à revenu fixe canadiens à court terme MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	8 882 086 \$
Fonds de titres à revenu fixe canadiens à long terme MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	276 087 435 \$
Fonds de titres à revenu fixe canadiens MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	132 824 722 \$
Fonds équilibré de croissance MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	10 762 263 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds mondial de recherche MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	133 364 072 \$
Fonds responsable d'actions canadiennes MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	4 595 300 \$
Fonds responsable mondial de recherche MFS	2015-01-01 au 2015-12-31	5 940 791 \$
MFS Balanced Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	71 795 833 \$
MFS Balanced Growth Pension Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	1 866 451 \$
MFS Balanced Value Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	11 047 592 \$
MFS Global Equity Growth Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	65 912 055 \$
MFS Lifeplan Retiree Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	2 752 206 \$
MFS LifePlan Retirement 2015 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	2 363 684 \$
MFS LifePlan Retirement 2020 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	7 149 887 \$
MFS LifePlan Retirement 2025 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	8 683 339 \$
MFS LifePlan Retirement 2030 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	5 842 792 \$
MFS LifePlan Retirement 2035 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	6 359 043 \$
MFS LifePlan Retirement 2040 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	5 089 962 \$
MFS LifePlan Retirement 2045 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	3 598 977 \$
MFS LifePlan Retirement 2050 Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	3 415 036 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Banque Nationale Investissements Inc.

Le 10 juillet 2017

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense
dans plusieurs territoires

et

de Banque Nationale Investissements Inc.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant, au nom des organismes de placement collectif régis par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (V-1.1, r.39) (le « Règlement 81-102 ») qui sont actuellement gérés par le déposant (les « fonds existants ») et des organismes de placement collectif qui pourraient être gérés par le déposant ou un membre de son groupe à l'avenir (les « fonds futurs » et, avec les fonds existants, les « fonds » et, individuellement, un « fonds »), une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») accordant au déposant et à chacun des fonds une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 (la « dispense souhaitée ») afin de permettre aux fonds d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse qui ne sont pas des parts indicielles (les « FNB sous-jacents ») :

- a) le paragraphe 2.1(1) du Règlement 81-102 (la « restriction en matière de concentration ») afin de permettre à chaque fonds d'acquérir des titres d'un FNB sous-jacent ou d'effectuer une opération sur dérivés visés à l'égard d'un FNB sous-jacent même si, par suite de l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds serait investi, directement ou indirectement, en titres du FNB sous-jacent (la « dispense liée à la concentration »);
- b) le sous-paragraphe 2.2(1)(a) du Règlement 81-102 (la « restriction en matière de contrôle ») afin de permettre à chaque fonds d'acquérir des titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de l'acquisition, le fonds détiendrait des titres qui représenteraient plus de 10 % des éléments suivants :
 - i. soit les droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation du FNB sous-jacent;
 - ii. soit les titres de capitaux propres en circulation du FNB sous-jacent (la « dispense liée au contrôle »);

- c) le sous-paragraphe 2.5(2)(a) du Règlement 81-102 afin de permettre à chaque fonds d'investir dans des titres de FNB sous-jacents qui ne placent pas leurs titres au moyen d'un prospectus simplifié conformément au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (V-1.1, r.38) (le « Règlement 81-101 ») et qui pourraient ne pas être assujettis au Règlement 81-102;
- d) le sous-paragraphe 2.5(2)(b) du Règlement 81-102 afin de permettre à chaque fonds d'investir dans des titres d'un FNB sous-jacent dont la valeur liquidative pourrait, lors de l'acquisition, être constituée de plus de 10% de titres d'autres fonds d'investissement (la « dispense liée aux fonds de fonds à trois niveaux »);
- e) le sous-paragraphe 2.5(2)(c) du Règlement 81-102 afin de permettre à chaque fonds d'investir dans des titres d'un FNB sous-jacent américain (défini ci-après) et de permettre à chaque fonds d'investir dans des titres d'un FNB sous-jacent canadien (défini ci-après) qui n'est pas un émetteur assujetti dans le même territoire intéressé que le fonds concerné;
- f) le sous-paragraphe 2.5(2)(e) du Règlement 81-102 afin de permettre à chaque fonds de payer des courtages relativement à ses acquisitions ou ventes de titres d'un FNB sous-jacent apparenté (défini ci-après) (la « dispense liée aux courtages »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (V-1.1, r.1) (le « Règlement 11-102 ») dans tous les territoires du Canada autres que les territoires;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 81-102, le *Règlement 14-101 sur les définitions* (V-1.1, r.3) et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision, à moins qu'on ne leur y donne une autre définition.

En outre, les expressions suivantes utilisées dans la présente décision ont le sens qui leur est donné ci-après :

« ACVM » : Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

« Annexe 41-101A2 » : *Annexe 41-101A2 Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*.

« l'autre décision portant sur les FNB » : dispense précédente octroyée aux fonds le 6 mai 2009.

« bourse nationale » : bourse de valeurs nationale aux États-Unis, au sens de l'expression *National Securities Exchange* définie dans la Loi de 1934.

« bourse reconnue » : bourse reconnue au Canada, tel que défini dans la législation canadienne en valeurs mobilières.

« FNB sous-jacent américain » : FNB sous-jacent qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse nationale située aux États-Unis.

« FNB sous-jacent apparenté » : FNB sous-jacent canadien qui est ou sera géré par le déposant, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui.

« FNB sous-jacent canadien » : FNB sous-jacent, y compris, mais ne se limitant pas à, un FNB sous-jacent apparenté (défini ci-dessus), dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue (défini ci-dessus) située au Canada.

« FNB visés par l'autre décision » : FNB définis au paragraphe 41 des présentes.

« Fonds clone en théorie » : fonds défini au paragraphe 36 des présentes.

« Formulaire 81-101F1 » : *Formulaire 81-101F1* Contenu d'un prospectus simplifié.

« *Investment Company Act* » : *United States Investment Company Act of 1940*.

« Règlement 41-101 » : *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (V-1.1, r. 14).

« Règlement 81-104 » : *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme* (V-1.1, r. 40).

« Règlement 81-107 » : *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (V-1.1, r. 43).

Déclarations

La présente décision se fonde sur les déclarations des faits suivants du déposant :

Généralités :

Le déposant

1. Le déposant est une société par actions issue d'une fusion effectuée sous le régime des lois du Canada ayant son siège à Montréal, au Québec.
2. Le déposant est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces de Québec, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador et à titre de courtier en épargne collective dans les territoires du Canada.
3. Le déposant ou un membre de son groupe est ou sera le gestionnaire de fonds d'investissement de chaque fonds.
4. Le déposant n'est pas en défaut aux termes de la législation en valeurs mobilières des territoires du Canada.

Les fonds

5. Les fonds sont ou seront des organismes de placement collectif à capital variable constitués sous le régime des lois du Canada ou d'un territoire du Canada et régis par celles-ci.
6. Chaque fonds place ou placera ses titres au moyen d'un prospectus simplifié préparé conformément au Règlement 81-101 et au Formulaire 81-101F1 et est ou sera régi par les dispositions applicables du Règlement 81-102.
7. Les fonds sont ou seront des émetteurs assujettis dans au moins un territoire du Canada dans lequel leurs titres sont ou seront placés.

8. Les fonds peuvent, à l'occasion, souhaiter investir dans des titres de FNB sous-jacents.
9. Chaque investissement qu'un fonds effectuera dans les titres d'un FNB sous-jacent sera conforme à ses objectifs de placement.
10. Les fonds existants ne sont pas défaut aux termes de la législation en valeurs mobilières des territoires du Canada.

Les FNB sous-jacents

11. Les titres d'un FNB sous-jacent sont ou seront inscrits à la cote d'une bourse reconnue au Canada ou à la cote d'une bourse nationale aux États-Unis, et bénéficieront ou bénéficieront d'un marché liquide qui est ou sera soutenu par des courtiers désignés. En conséquence, le déposant s'attend à ce qu'un fonds soit en mesure de disposer de ces titres sur le marché pour obtenir des liquidités, notamment pour financer les demandes de rachat de ses porteurs de titres.
12. Aucun FNB sous-jacent n'est ni ne sera un fonds marché à terme régi par le Règlement 81-104 ou toute loi des États-Unis applicable.
13. En l'absence de la dispense souhaitée, un investissement d'un fonds dans un FNB sous-jacent serait interdit aux termes de la disposition du sous-paragraphe 2.5(2)(a) du Règlement 81-102, puisque les FNB sous-jacents n'offrent pas de titres au moyen d'un prospectus simplifié conformément au Règlement 81-101 et, dans le cas des FNB sous-jacents américains, ne sont pas assujettis aux dispositions du Règlement 81-102.
14. De plus, le placement d'un fonds dans un FNB sous-jacent ne constituerait pas une exception aux termes de la disposition du sous-paragraphe 2.5(3)(a) du Règlement 81-102 puisque les titres du FNB sous-jacent ne sont pas des parts indicielles.
15. Sauf dans la mesure décrite dans les paragraphes 16 et 34 à 37 ci-après, aucun FNB sous-jacent ne détiendra plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un autre fonds d'investissement, sauf si : a) l'autre fonds d'investissement est un fonds clone ou un OPC marché monétaire; ou b) les titres de l'autre fonds d'investissement sont des parts indicielles.
16. Un FNB sous-jacent peut être structuré comme un « fonds de fonds » pour réaliser des économies d'échelle. En l'absence de la dispense liée aux fonds de fonds à trois niveaux, l'investissement d'un fonds dans un FNB sous-jacent qui investit la quasi-totalité de ses actifs dans des titres d'un autre fonds d'investissement serait interdit aux termes de la disposition prévue au sous-paragraphe 2.5(2)(b) du Règlement 81-102, puisque plus de 10 % de la valeur liquidative du FNB sous-jacent serait investie en titres d'autres fonds d'investissement.
17. En raison de la différence de taille possible entre les fonds et les FNB sous-jacents, un investissement relativement petit, en pourcentage de la valeur liquidative, effectué par un fonds de taille relativement plus grande dans des titres d'un FNB sous-jacent pourrait faire en sorte que le fonds détienne des titres représentant plus de 10 % des éléments suivants : i) soit les droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation du FNB sous-jacent; ii) soit les titres de capitaux propres en circulation de ce FNB sous-jacent, ce qui est en violation de la restriction en matière de contrôle.

Les FNB sous-jacents canadiens

18. Chaque FNB sous-jacent canadien est ou sera un organisme de placement collectif à capital variable assujéti aux dispositions du Règlement 81-102.
19. Les titres de chaque FNB sous-jacent canadien sont ou seront :

- a) placés au moyen d'un prospectus ordinaire préparé conformément au Règlement 41-101 et à l'Annexe 41-101A2 ou d'un prospectus simplifié préparé conformément au Règlement 81-101 et au Formulaire 81-101F1;
 - b) inscrits à la cote de la Bourse de Toronto ou de toute autre bourse reconnue au Canada.
20. Chaque FNB sous-jacent canadien est ou sera un émetteur assujéti dans les territoires du Canada dans lesquels ses titres sont ou seront placés.
 21. En l'absence de la dispense souhaitée, le placement d'un fonds dans un FNB sous-jacent canadien serait interdit aux termes de la disposition du sous-paragraphe 2.5(2)(c) du Règlement 81-102, lorsque ce FNB sous-jacent canadien n'est pas un émetteur assujéti dans le même territoire intéressé que le fonds concerné.
 22. Chaque FNB sous-jacent canadien est ou sera assujéti aux dispositions du Règlement 81-107.
 23. Les fonds peuvent, à l'occasion, souhaiter investir dans des FNB sous-jacents apparentés.
 24. Puisque les titres des FNB sous-jacents apparentés ne sont pas des parts indicelles, l'investissement d'un fonds dans des titres d'un FNB sous-jacent apparenté ne constituera pas une exception aux termes de la disposition du paragraphe 2.5(5) du Règlement 81-102. En l'absence de la dispense liée aux courtages, le fonds ne pourrait pas aux termes de la disposition du sous-paragraphe 2.5(2)(e) du Règlement 81-102, payer des courtages engagés relativement à une opération sur des titres d'un FNB sous-jacent apparenté.

Les FNB sous-jacents américains

25. Chaque FNB sous-jacent américain est ou sera un organisme de placement collectif dont les titres sont offerts au public et qui est assujéti aux dispositions de l'*Investment Company Act*.
26. Le déposant en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait pas actuellement obtenir une exposition aux catégories d'actifs, aux secteurs et/ou aux marchés pertinents uniquement au moyen des fonds négociés en bourse canadiens actuellement offerts. À l'heure actuelle, les FNB sous-jacents américains donnent un accès considérablement plus large à des catégories d'actifs, à des secteurs et à des marchés que les fonds négociés en bourse qui sont actuellement offerts au Canada. Au fil de l'évolution du marché canadien des fonds négociés en bourse à gestion active, le déposant pourrait considérer de tels produits pour atteindre les objectifs de placement d'un fonds.
27. En l'absence de la dispense souhaitée, l'investissement d'un fonds dans un FNB sous-jacent américain serait interdit aux termes de la disposition du sous-paragraphe 2.5(2)(c) du Règlement 81-102 puisqu'un tel FNB sous-jacent américain n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire intéressé.

Motifs à l'appui de la dispense liée à la concentration, de la dispense liée au contrôle et des dispenses aux termes des dispositions prévues aux sous-paragraphe 2.5(2)(a) et (c) du Règlement 81-102

28. L'investissement d'un fonds dans un FNB sous-jacent représente une solution efficace et rentable pour gérer une ou plus d'une stratégie de placement similaire à celle du FNB sous-jacent.
29. Une diversification du portefeuille accrue et la possibilité d'obtenir de meilleurs rendements constituent des avantages importants découlant d'investissements dans des FNB sous-jacents, notamment des FNB sous-jacents américains. Par exemple :
 - a) un placement dans les FNB sous-jacents permettra aux fonds d'avoir accès aux connaissances, à l'expertise et/ou aux ressources analytiques spécialisées du conseiller des FNB sous-jacents;

- b) les FNB sous-jacents offrent une possibilité de profil de risque amélioré et une meilleure liquidité/négociabilité que les investissements directs dans les catégories d'actifs auxquelles les FNB sous-jacents procurent une exposition;
 - c) les stratégies de placement des FNB sous-jacents américains procurent une exposition considérablement plus large à des catégories d'actifs, à des secteurs et à des marchés que les fonds négociés en bourse qui sont actuellement offerts au Canada.
30. Le déposant soumet que le fait de pouvoir investir une partie limitée des actifs de chaque fonds dans des FNB sous-jacents américains accroîtra les occasions de diversification et améliorera le profil risque/rendement global d'un fonds.
31. Un investissement qu'un fonds effectue dans un FNB sous-jacent devrait comporter un risque de placement limité pour le fonds puisque chaque FNB sous-jacent sera assujéti aux dispositions du Règlement 81-102 ou aux dispositions de l'*Investment Company Act*, sous réserve des dispenses qui pourraient être accordées à leur égard par les autorités en valeurs mobilières dans le futur.
32. La principale différence entre les titres d'un FNB sous-jacent et les titres d'un organisme de placement collectif traditionnel réside en leur mode de placement et de disposition.
33. De plus, particulièrement en ce qui concerne les dispositions des sous-paragraphes 2.5(2)(a) et (c) du Règlement 81-102, l'investissement d'un fonds dans un FNB sous-jacent canadien serait conforme à la position adoptée par les ACVM le 22 septembre 2016 dans la publication intitulée *Avis de consultation des ACVM – Modernisation de la réglementation des produits de fonds d'investissement – Fonds alternatifs*.

Motifs à l'appui de la dispense liée aux fonds de fonds à trois niveaux

34. Un FNB sous-jacent peut être structuré en « fonds de fonds » pour réaliser des économies d'échelle. Le FNB sous-jacent peut investir dans une série distincte d'une fiducie-cadre ou dans une catégorie distincte d'une société par actions. La fiducie cadre ou la société par actions investit, à son tour, dans certaines catégories d'actifs, certains secteurs et/ou certains marchés ou obtient une exposition à ceux-ci. Des économies d'échelle peuvent être réalisées au moyen de placements uniquement au niveau de la fiducie-cadre ou de la société par actions. En l'absence d'une telle structure, chaque série ou catégorie devrait attirer suffisamment d'actifs pour investir dans les investissements concernés ou y être exposé.
35. L'investissement qu'un fonds effectue dans un FNB sous-jacent ne constituerait pas une exception aux termes de la disposition prévue au sous-paragraph 2.5(4)(a) du Règlement 81-102, puisque le FNB sous-jacent pourrait ne pas correspondre à la définition précise de « fonds clone » du Règlement 81-102.
36. Bien qu'il n'ait pas précisément pour objectif de placement de suivre le rendement d'un autre fonds d'investissement, le FNB sous-jacent a adopté un objectif de placement fondamental semblable à celui de son fonds sous-jacent. Par conséquent, le FNB sous-jacent pourrait être perçu comme étant à un « fonds clone en théorie ».
37. Le déposant soumet que, dans la mesure où un FNB sous-jacent est un fonds clone en théorie, une structure de « fonds de fonds » à trois niveaux devrait être permise.

Motifs à l'appui de la dispense liée aux courtages

38. Les opérations effectuées par un fonds pourraient ne pas viser un nombre de titres suffisants pour que le fonds ait le droit d'acquérir ou d'échanger des titres d'un FNB sous-jacent apparenté directement auprès de ce dernier à la valeur liquidative par titre. Les opérations sur les titres d'un FNB sous-jacent apparenté seront donc vraisemblablement effectuées sur le marché secondaire par l'intermédiaire d'une

bourse reconnue. En l'absence de la dispense liée aux courtages, le fonds ne pourrait pas aux termes de la disposition prévue au sous-paragraphe 2.5(2)(e) du Règlement 81-102 payer des courtages engagés relativement à un FNB sous-jacent apparenté.

39. Tous les courtages associés aux opérations sur des titres de FNB sous-jacents apparentés seront pris en charge par les fonds, de la même manière que toutes autres opérations sur des titres en portefeuille effectuées auprès d'une bourse.
40. Si un fonds effectue des opérations sur des titres d'un FNB sous-jacent apparenté avec un membre du groupe du déposant ou une personne avec qui le déposant a des liens et qui agit à titre de courtier, ou par leur intermédiaire, le déposant se conformera aux obligations qui lui incombent aux termes du Règlement 81-107 à l'égard de toute opération entre apparentés proposée. Les porteurs de titres du fonds concerné seront informés de ces opérations entre apparentés dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

L'autre décision portant sur les FNB

41. L'autre décision portant sur les FNB permet aux fonds d'investir, entre autres, dans des titres de FNB avec effet de levier et de FNB aurifères avec effet de levier (selon la définition donnée à ces expressions dans l'autre décision portant sur les FNB, collectivement, les « FNB visés par l'autre décision ») qui ne sont pas des parts indicielles et limite à 10 % de la valeur liquidative du fonds le placement d'un fonds dans des titres des FNB visés par l'autre décision.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

- a) L'investissement qu'un fonds effectue dans les titres d'un FNB sous-jacent est conforme aux objectifs de placement du fonds;
- b) en ce qui concerne les acquisitions par un fonds de titres de FNB sous-jacents (autres que des FNB sous-jacents apparentés), un fonds n'acquiert pas les titres de tels FNB sous-jacents si, immédiatement après l'acquisition, plus de 30 % de la valeur liquidative totale du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consistait en des titres de tels FNB sous-jacents;
- c) un fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent américain (y compris des FNB sous-jacents américains qui sont des FNB visés par l'autre décision) si, immédiatement après l'acquisition, plus de 10 % de la valeur liquidative totale du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consistait en des titres de FNB sous-jacents américains;
- d) un fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'acquisition, plus de 10 % de la valeur liquidative totale du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consistait en une combinaison de titres de FNB sous-jacents qui procurent une exposition à un effet de levier et de titres de FNB visés par l'autre décision qui procurent une exposition à un effet de levier;
- e) un fonds ne vend pas à découvert les titres d'un FNB sous-jacent;
- f) un FNB sous-jacent n'est pas un fonds marché à terme tel que défini au Règlement 81-104 ou dans toute loi des États-Unis applicable et son conseiller n'a pas à s'inscrire à titre d'exploitant d'un fonds marché à terme (*commodity pool operator*) aux États-Unis en ce qui concerne les FNB sous-jacents américains;

- g) le FNB sous-jacent canadien ne se prévaut pas d'une dispense des exigences prévues aux dispositions suivantes :
- a. l'article 2.3 du Règlement 81-102 concernant l'acquisition de marchandises physiques;
 - b. les articles 2.7 et 2.8 du Règlement 81-102 concernant l'acquisition, la vente ou l'utilisation de dérivés visés;
 - c. les paragraphes 2.6(a) et 2.6(b) du Règlement 81-102 concernant l'utilisation d'un effet de levier;
- h) les titres de chaque FNB sous-jacent sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue au Canada ou d'une bourse nationale aux États-Unis;
- i) chaque FNB sous-jacent américain est, immédiatement avant l'acquisition de ses titres par un fonds, une société d'investissement (*investment company*) régie par l'*Investment Company Act*;
- j) en ce qui concerne la dispense liée aux fonds de fonds à trois niveaux, le FNB sous-jacent est un fonds clone en théorie;
- k) le prospectus de chaque fonds mentionne ou mentionnera, dans le prochain renouvellement de prospectus suivant la date de la présente décision, sous la rubrique portant sur la stratégie de placement, que le fonds a obtenu la dispense souhaitée qui lui permet d'investir dans des FNB sous-jacents selon les modalités prévues dans la présente décision.

Hugo Lacroix
Directeur principal des fonds d'investissement

Décision n°: 2017-FI-0039

Cannabis Wheaton Income Corp.

Vu la demande présentée par Cannabis Wheaton Income Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 mai 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes visées » : les annexes de la circulaire intitulées « Schedule "A" Articles of Knightswood Financial Corp. », « Schedule "B" Comparison of Rights Under the OBCA and the BCBCA » et « Schedule "C" Dissent Provisions of the *Business Corporations Act* (British Columbia) »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 28 novembre 2016, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes visées;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant, la circulaire, la circulaire de sollicitation de procurations datée du 9 mai 2016, la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et les déclarations de changement important datées des 25 janvier 2017, 27 février 2017, 12 avril 2017, 13 avril 2017, 20 avril 2017, 27 avril 2017, 3 mai 2017, 5 mai 2017 et 10 mai 2017;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 17 mai 2017 ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'*Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 12 mai 2017 en faveur de Lucie J. Roy, directrice principale du financement des sociétés laquelle est valable pour la période allant du 15 au 26 mai 2017 inclusivement;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. les annexes visées n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celles-ci;
4. la circulaire contient un résumé des annexes visées;
5. l'inclusion des annexes visées dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 16 mai 2017.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2017-SMV-0025

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
CATEGORIE DE RESSOURCES MAPLE LEAF (#32488)	2017-05-31
CATEGORIE DE REVENU MAPLE LEAF (#32488)	2017-05-31
CHATEAU BEAUVALLON (PROJET IMMOBILIER)	2017-06-30
DRAGONWAVE INC.	2017-05-31
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	2017-06-03
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2017-05-31
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2017-05-31
RESSOURCES SPHINX LTEE	2017-05-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2017-05-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
AIRIQ INC.	2017-03-31
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2017-04-30
TECSYS INC.	2017-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
AIRIQ INC.	2017-03-31
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2017-04-30
TECSYS INC.	2017-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
DEANS KNIGHT INCOME CORPORATION	
GROUPE STINGRAY DIGITAL INC.	
LITHIUM AMERICAS CORP.	
MANITOK ENERGY INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2017-04-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
A.I.S. Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Enright-Morin, Marc Roland	5	O	2016-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 500)	0.5812	BC
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited	1	O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	4.7900	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	4.7900	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	4.7900	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5							
RRSP	PI	O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2500	QC
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	1 865	0.5500	QC
Zinke, Jens	4	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	1 000	0.5500	QC
<i>Options</i>								
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	(1 865)		QC
Zinke, Jens	4	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		QC
Ag Growth International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Close, Timothy Jackson	5	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	765	56.9000	MB
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42	56.7900	MB
Aimia Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Gardner, Thomas David	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 653		QC
Griffin, Emma Kate	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 631		QC
Kreidler, Robert Christopher	4	O	2017-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 072		QC
McEwan, William Gerard	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 472		QC
Port, Douglas D.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 653		QC
Air Canada								
<i>Deferred Share Units</i>								
Clark, Christie James Beckett	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 154		QC
Green, Michael	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 154		QC
Huot, Jean Marc	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 068		QC
Leonard, Joseph Bernard	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 097		QC
PAQUIN, MADELEINE	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 002		QC
Romanow, Roy	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 068		QC
Taylor, Kathleen	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 111		QC
Verschuren, Annette Marie	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 154		QC
Wilson, Michael M.	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 959		QC
AiriQ Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gibbs, Donald	4, 3	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1550	ON
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.1550	ON
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Coleman, Raymond	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	410	7.4300	AB
Hensel, Fred	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	7.4300	AB
Mohan, Harish	4	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 524)		AB
Action Direct	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 087)		AB
Reynolds, Darcy	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	7.4300	AB
Alphinat inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Page, Curtis	4, 5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
RRSP Curtis Page	PI	O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167 000)	0.0950	QC
		O	2017-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.0900	QC
AltaGas Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Unit (DSU)</i>								
Comhill, David Wallace	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	29.9400	AB
<i>Droits Restricted Units (RU)</i>								
O'Brien, John Dennis	5	O	2017-05-04	D	59 - Exercice au comptant	(5 621)		AB
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Altius Minerals Corporation	1	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 089	10.7720	NF
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	10.7500	NF
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	10.6500	NF
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	10.3290	NF
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	10.4300	NF
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(17 189)		NF
Baker, John	4, 5	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 644		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 017		NF
Spousal Account	PI	O	2017-07-12	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(18 000)		NF
Wells, Chad	5	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 125		NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 125		NF
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.4000	NF
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	10.7290	NF
<i>Droits DSUs</i>								
Baker, John	4, 5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	205		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	61		NF
Mifflin, Frederick James	4	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	328		NF
Sherk, Susan Bradley	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		NF
Strauss, James Digby Ronald	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	303		NF
Warr, Donald James	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		NF
Wells, Chad	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	48		NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	49		NF
<i>Droits RSUs</i>								
Baker, John	4, 5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 472		NF
		O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 644)		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 026		NF
		O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 017)		NF
Wells, Chad	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 243		NF
		O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 125)		NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 243		NF
		O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 125)		NF
<i>Options</i>								
Baker, John	4, 5	O	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	39 538	10.6500	NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	25 417	10.6500	NF
Wells, Chad	5	O	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	19 769	10.6500	NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	19 769	10.6500	NF
Amaya Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldstein, Marlon	5	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.9500	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	1.7100USD	QC
		M	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	17.1000USD	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1600USD	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.2000USD	QC
Tang, Hao	3							
Discovery Key Investments Limited	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	481 000	22.3175	QC
		O	2017-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153 100	22.2000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	22.2250	QC
<i>Options</i> Goldstein, Marlon	5	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.9500	QC
Anaconda Mining Inc.								
<i>Options</i> Byron, Michael	4	O	2017-06-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0600	ON
Levesque, Jacques	4	O	2017-06-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0600	ON
Argex Titane Inc.								
<i>Actions ordinaires</i> 7932375 Canada Inc.	3	O	2017-07-05	D	97 - Autre	203 295	0.0300	QC
9542043 Canada Inc.	3	O	2017-07-05	D	97 - Autre	1 495 890	0.0300	QC
Alnaimi, Mazen	4, 5, 3							
9542043 Canada Inc.	PI	O	2017-07-05	I	97 - Autre	1 495 890	0.0300	QC
Ghali, Abderraouf	3							
7932375 Canada Inc.	PI	O	2017-07-05	I	97 - Autre	203 295	0.0300	QC
Haddad, Mazen	4, 5	O	2017-07-05	D	97 - Autre	174 520	0.0300	QC
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i> MacIver, David John	5	O	2017-07-07	D	51 - Exercice d'options	23 154		BC
			2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 672)	14.7296	BC
			2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 482)	14.7301	BC
			2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	12 487		BC
			2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 243)	14.6430	BC
			2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 244)	14.6402	BC
<i>Options</i> MacIver, David John	5	O	2017-07-07	D	51 - Exercice d'options	(23 154)		BC
			2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	(12 487)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i> Jack, Bruce William James	4	O	2017-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
			2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 557	13.1000	MB
Martens, Cornelius	4, 5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	458	13.1000	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 242	13.1000	MB
Ryan, Patrick Gowan	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090	13.1000	MB
Thielmann, Victor	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	458	13.1000	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	458	13.1000	MB
Warkentin, Edward	4, 5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	458	13.1000	MB
<i>Parts</i> Wong, Dennis San	5	O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104 000)	12.8550	MB
ATCO LTD.								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i> Lambright, Roberta L.	5	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	47.9200	AB
			2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	47.8900	AB
AtmanCo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i> Groupe Gestion G5 Inc.	3	O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 000)	0.1700	QC
Imbeau, André	4, 6, 3							
Groupe Gestion G5 Inc.	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 000)	0.1700	QC
AuRico Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i> Ewing, Grant David	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 263	1.1676	ON
Fitzgerald, John Michael	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 685	1.1676	ON
Flahr, David William	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 571	1.1676	ON
Miniotis, John	5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 782	1.1676	ON
Richter, Christopher Hans	4, 5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 105	1.1676	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Deferred Share Units								
Day, Anne	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 494		ON
McCluskey, John	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 494		ON
Perry, Scott Graeme	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 494		ON
Spiteri, Joseph George	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 623		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 747		ON
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dickerson, Bradley	5	O	2017-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 415	2.7700USD	BC
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 415)	6.2700USD	BC
ECONOMIDES, VASSILIKI NICHOLE (CELIA)	5	O	2017-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Dickerson, Bradley	5	O	2017-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 415)	2.7700USD	BC
Automotive Finco Corp. (formerly, Augyva Mining Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ross, Kail Aaron	4	O	2017-03-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(94 267)		ON
		M	2017-03-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(348 017)		ON
		O	2017-03-03	D	36 - Conversion ou échange	271 875		ON
		O	2017-07-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(18 125)		ON
Joint Account with Spouse	PI	O	2016-08-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	18 125		ON
		O	2017-07-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 223)		ON
RRSP	PI	O	2017-03-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(301 654)		ON
		M	2017-03-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(150 827)		ON
Spousal TFSA	PI	O	2016-08-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	8 223		ON
TFSA	PI	O	2017-03-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(204 494)		ON
		M	2017-03-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(101 780)		ON
Automotive Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Forbes, Louis Marie	4	O	2017-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	230		ON
Lazier, Francis Stuart	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 364		ON
Morrison, John Rennie	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 530		ON
Avigilon Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fernandes, Alexander	4, 5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 173		BC
Saptharishi, Mahesh	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	699		BC
Schuster, Joel	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 397		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fernandes, Alexander	4, 5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 173)		BC
Saptharishi, Mahesh	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(699)		BC
Schuster, Joel	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 397)		BC
B2Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bullock, Kevin	4							
Lindsay Bullock TFSA	PI	O	2017-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)		BC
Banque de Montréal								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bank of Montreal	1	O	2017-06-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	325 000	86.6500	QC
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(325 000)		QC
		O	2017-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	86.8800	QC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
Baylin Technologies Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Day, Stockwell	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 110		ON
Baytex Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bowzer, James Lee	4	O	2015-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	14.7500	AB
Brussa, John Albert	4	O	2017-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	279	14.7500	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	6 083	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	5 714	3.1600	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 785)	3.1600	AB
					30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 785)	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	7 932	3.1600	AB
CHWYL, EDWARD	4	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 103	3.1600	AB
					30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 692)	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	6 083	3.1600	AB
Zimmerman, Gregory Martin	5	O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 714	3.1600	AB
					30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 785)	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	16 667	2.4300USD	AB
<i>Performance Awards</i>	4	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 555	2.4300USD	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(6 536)	2.2500USD	AB
					30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(6 536)	2.2500USD	AB
Brussa, John Albert	4	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 942)		AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(7 393)	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(5 942)	3.1600	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)	2.4300USD	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)	2.4300USD	AB
<i>Restricted Awards</i>	4	O	2017-07-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 702)		AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(6 058)	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(5 702)	3.1600	AB
LaFehr, Edward David	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	3.1600	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(5 555)	2.4300USD	AB
					57 - Exercice de droits de souscription	(5 555)	2.4300USD	AB
Bellatrix Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BLAIR, TIMOTHY	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(151 966)		AB
RRSP	PI	O	2017-07-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 942)		AB
Cobbe, Murray Lynn	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 721)		AB
Cuthbertson, John	4	O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7365	AB
					10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7365	AB
					37 - Division ou regroupement d'actions	(190 778)		AB
Dunn, William Carmichael	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(893 862)		AB
Eshleman, Brent Andrew	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(251 998)		AB
RSP - Brent Eshleman	PI	O	2017-07-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		AB
Lee, Robert	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 941)		AB
Patricia Lee	PI	O	2017-07-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(25 600)		AB
Pully, Steven J.	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(15 360)		AB
Stephen, Mark Lindsay	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(99 952)		AB
Katherine Alison Stephen	PI	O	2017-07-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 480)		AB
Toth, Steve	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(65 756)		AB
Turnbull, Keith Stewart	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		AB
Ulmer, Garrett	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(148 886)		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Cobbe, Murray Lynn	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(262 472)		AB
Cuthbertson, John	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	328 090		AB
					37 - Division ou regroupement d'actions	(262 472)		AB
Dunn, William Carmichael	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(262 472)		AB
MacInnis, Thomas Edward	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	228 880		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(183 104)		AB
Pully, Steven J.	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(222 663)		AB
Todd, Murray B.	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	328 090		AB
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(262 472)		AB
Turnbull, Keith Stewart	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(222 319)		AB
<i>Droits Performance Units</i>								
BLAIR, TIMOTHY	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(117 953)		AB
Eshleman, Brent Andrew	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(305 845)		AB
Lee, Robert	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(82 560)		AB
Lof, Maxwell Andrew William	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(120 000)		AB
Stephen, Mark Lindsay	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(126 553)		AB
Toth, Steve	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(116 470)		AB
Ulmer, Garrett	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(171 882)		AB
<i>Droits RSU</i>								
BLAIR, TIMOTHY	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(32 145)		AB
Eshleman, Brent Andrew	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(63 134)		AB
Lee, Robert	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 067)		AB
Lof, Maxwell Andrew William	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(32 000)		AB
Stephen, Mark Lindsay	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(33 657)		AB
Toth, Steve	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(31 882)		AB
Ulmer, Garrett	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(41 197)		AB
<i>Options</i>								
BLAIR, TIMOTHY	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(152 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(117 600)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(24 000)		AB
Eshleman, Brent Andrew	4	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(232 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(240 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(184 800)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(240 000)		AB
Lee, Robert	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(64 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(43 776)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(60 000)		AB
Lof, Maxwell Andrew William	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(160 000)		AB
Stephen, Mark Lindsay	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(132 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(117 600)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(24 000)		AB
Toth, Steve	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(132 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(117 600)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(24 000)		AB
Ulmer, Garrett	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(152 000)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(117 600)		AB
		O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		AB
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Blue Ribbon Income Fund	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5700	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5700	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6000	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6000	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.5700	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	9.5700	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.5700	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	9.5700	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.5600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	9.5600	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6900	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6900	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.6000	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	9.6000	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5800	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.5800	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6000	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6000	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.5900	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.5900	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6000	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6000	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5900	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5900	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5000	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5000	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4900	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4900	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4900	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4900	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4200	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4200	ON
Bonavista Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jensen, Bruce Wayne	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 528	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 143	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 164	2.6900	AB
Kobelka, Dean Mark	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 528	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 802	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 143	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 886	2.6900	AB
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 764	2.6900	AB
Merkel, Wayne Edward	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 175	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 802	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 689	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 052	2.6900	AB
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 764	2.6900	AB
Ranger, Colin	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 203	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 471	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 100	2.6900	AB
Robinson, Lynda Julie	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 175	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 637	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 689	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 052	2.6900	AB
Shimek, Scott	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 411	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 484	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 825	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 848	2.6900	AB
Skehar, Jason Edward	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 171	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 384	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 819	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 387	2.6900	AB
Wilhelm, Scott	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 341	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 484	2.6900	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 825	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 030	2.6900	AB
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>								
Jensen, Bruce Wayne	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 200)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 720)	2.6900	AB
Kobelka, Dean Mark	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 250)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 200)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 267)	2.6900	AB
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	2.6900	AB
Merkel, Wayne Edward	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 250)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 600)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 253)	2.6900	AB
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	2.6900	AB
Ranger, Colin	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 600)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 293)	2.6900	AB
Robinson, Lynda Julie	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 600)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 253)	2.6900	AB
Shimek, Scott	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 250)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 200)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 293)	2.6900	AB
Skehar, Jason Edward	4, 5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 834)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 333)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 400)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 880)	2.6900	AB
Wilhelm, Scott	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 900)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 250)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 200)	2.6900	AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 960)	2.6900	AB
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Allan, Elyse	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 010	39.6000USD	ON
Braly, Angela F.	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 105	39.6000USD	ON
Coutu, Marcel R.	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 263	39.6000USD	ON
Ferreira, Murilo	4	O	2017-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	172	39.6000USD	ON
Kempston Darkes, V. Maureen	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	521	39.6000USD	ON
Kerr, David Wylie	4, 6	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	77	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	51.5300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	473	39.6000USD	ON
McKenna, Frank	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	407	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	330	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 157	39.6000USD	ON
Miranda Robredo, Rafael	4	O	2017-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	172	39.6000USD	ON
Nasr, Youssef	8	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	39.6000USD	ON
O'Donnell, Augustine Thomas	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 042	39.6000USD	ON
Seek, Ngee Huat	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 042	39.6000USD	ON
Taylor, Diana	4	O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	39.2105USD	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	51.5300	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	39.6000USD	ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 042	39.6000USD	ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Renewable Power Inc.	3	O	2017-07-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 943 000	40.4640	ON
BRP Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Le Breton, Anne	5	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.1300	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.0000	QC
Philip, Edward Michael	4	O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	39.2700	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.2800	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.2900	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	39.3000	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	39.3050	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	39.3100	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.3150	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	39.3200	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	39.3300	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.3400	QC
<i>Options</i>								
Le Breton, Anne	5	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.1300	QC
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amyot, Robert	5	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	6 100	22.3184	QC
CAE INC.	1	O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	22.0000	QC
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.9900	QC
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.9400	QC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.7900	QC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.9200	QC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	22.0000	QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.0000	QC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(123 300)	21.9300	QC
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Amyot, Robert	5	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	(6 100)	22.3184	QC
Callidus Capital Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Callidus Capital Corporation	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	9 198	15.4148	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(9 198)		ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.3600	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.4500	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.4500	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 698	15.3940	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 698)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.3800	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.3867	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.4115	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 098	15.4800	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(9 098)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.4900	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.4650	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.4650	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 398	15.4872	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 398)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.5000	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.4800	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	15.4883	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 098	15.4867	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 098)		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.4867	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 698	15.5354	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 698)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.5500	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.5500	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.5500	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 698	15.4600	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 698)		ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.4700	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 798	15.5632	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 798)		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6000	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6000	ON
	O		2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.5575	ON
	O		2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 398	15.5998	ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 398)		ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6000	ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6000	ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 498	15.7477	ON
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 498)		ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 098	15.7914	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 098)		ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.7900	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.7850	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 698	15.8849	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 698)		ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.9800	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 298	15.9756	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 298)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.9800	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	15.9727	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.9750	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.9800	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 398	15.7690	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 398)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.7000	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.8040	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.8600	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	15.7771	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 798	15.5089	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 798)		ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6000	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 498	15.2347	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 498)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	15.3511	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.3300	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.0900	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	15.2800	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 498	15.2532	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 498)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.3020	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.2750	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.3250	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 598	14.9737	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 598)		ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.0000	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.8400	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 298	14.7569	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 298)		ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.6800	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.7500	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 698	14.7669	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 698)		ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	14.7750	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	180 198	14.0499	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(180 198)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 098	14.2712	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 098)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	14.3017	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.3200	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	14.3000	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	14.3833	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Barlow, Jeffrey Griffin	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	145 530	5.5000	BC
Burke, Patrick	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 300	5.5000	BC
Daviau, Daniel Joseph	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 580	5.5000	BC
Esfandi, David	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 958	5.5000	BC
Ghose, Dvaipayan	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 450	5.5000	BC
Kassie, David Jonathan	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 200	5.5000	BC
MacFayden, Donald Duncan	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 820	5.5000	BC
MacLachlan, Martin Lachlan	5	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 625	5.5000	BC
Raftus, Stuart	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 456	5.5000	BC
Whaling, Mark Driscoll	7	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	145 530	5.5000	BC
Canada Goose Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Brent (BC) Participation S.à r.l.	3	O	2017-07-05	D	36 - Conversion ou échange	(8 451 212)		ON
Reiss, Dani	4, 5, 3							
DTR LLC	PI	O	2017-07-05	I	36 - Conversion ou échange	(1 862 112)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					Description de l'opération				
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Baker, Carrie	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.0190		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.7500USD		ON
Black, John	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	29 673	0.0190		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 673)	20.7500USD		ON
Brent (BC) Participation S.à r.l.	3	O	2017-07-05	D	36 - Conversion ou échange	8 451 212			ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 451 212)	20.7500USD		ON
MacKillop, Kara	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	5 900	0.2505		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	20.7500USD		ON
Mihaljevic, Ana	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	2 222	1.7879		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 222)	20.7500USD		ON
Moran, John	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	5 926	1.7879		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 926)	20.7500USD		ON
Orr, Spencer	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	20 543	0.0190		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 543)	20.7500USD		ON
Pat, Jacob	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	9 130	0.0190		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 130)	20.7500USD		ON
Reiss, Dani DTR LLC	4, 5, 3 PI	O	2017-07-05	I	36 - Conversion ou échange	1 862 112			ON
		O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 862 112)	20.7500USD		ON
Sherlock, Pat	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	7 528	0.0190		ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 528)	20.7500USD		ON
<i>Options</i>									
Baker, Carrie	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	0.0190		ON
Black, John	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(29 673)	0.0190		ON
MacKillop, Kara	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(5 900)	0.2505		ON
Mihaljevic, Ana	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(2 222)	1.7879		ON
Moran, John	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(5 926)	1.7879		ON
Orr, Spencer	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(20 543)	0.0190		ON
Pat, Jacob	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(9 130)	0.0190		ON
Sherlock, Pat	5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(7 528)	0.0190		ON
Canadian High Income Equity Fund									
<i>Parts</i>									
Canadian High Income Equity Fund	1	O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.5400		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	9.5400		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.5500		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	9.5500		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5500		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5500		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5100		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5100		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4700		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4700		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5500		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5500		ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5500		ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5500		ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5500		ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5500		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5500	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.5500	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.5500	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.5500	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.6000	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	9.6000	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6000	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6000	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4200	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4200	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3600	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3600	ON
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Best, Catherine May	4							
Savings Plan	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Filmon, Gary	4							
Solium Capital	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Fong, Christopher Lee	4							
Savings Plan	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Giffin, Gordon D.	4							
Savings Plan	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Gobert, Wilfred Arthur	4							
Savings Plan	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Tuer, David	4	O	2017-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Verschuren, Annette Marie	4							
Savings Plan	PI	O	2017-07-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
<i>DSU</i>								
Faithfull, Timothy W.	4	O	2017-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
McKenna, Frank	4	O	2017-07-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	36.8886	AB
Canadian Utilities & Telecom Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Core Canadian Dividend Trust	8	O	2017-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7900	ON
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Lambright, Roberta L.	5	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	37.6900	AB
		O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	37.4800	AB
CWTC	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)		AB
Canadian Western Bank								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Davies, Diane Marie	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Davies, Diane Marie	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 925		AB
		O	2017-06-30	D	59 - Exercice au comptant	(3 172)		AB
<i>Options</i>								
Davies, Diane Marie	5	O	2017-03-10	D	50 - Attribution d'options	8 248		AB
CANADIAN ZINC CORPORATION								
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Nickerson, Dave	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 714		BC
Potvin, Jean-Charles	4	O	2017-07-05	D	46 - Contrepartie de services	35 714	0.1750	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
SWALLOW, MALCOLM JOHN ALEXANDER	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 715	0.1750	BC
Ward, Ian Richard	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	35 714	0.1750	BC
Canfor Pulp Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Pulp Products Inc.	1	O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.6652	BC
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.5130	BC
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.6313	BC
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.4967	BC
		O	2017-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.5799	BC
Hislop, Barbara	4	O	2017-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2017-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Canlan Ice Sports Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2017-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.7500	BC
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.7500	BC
Canso Select Opportunities Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners II Fund	PI	O	2017-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	10.1200	ON
		O	2017-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.1200	ON
		O	2017-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	10.1600	ON
Capstone Infrastructure Corporation								
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>								
Gien, Aileen	5	O	2015-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 218 436	0.6812	ON
Kennedy, Andrew Michael	5	O	2011-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 903 807	0.6812	ON
Leitch, Patrick Michael Thomas	5	O	2017-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 066 131	0.6812	ON
Capstone Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grm Investments Ltd.	3	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	266 000	0.8874	BC
Cardinal Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Witwer, Colin Boyd	4	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
CCL Industries Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Voting Shares</i>								
1281228 Ontario Inc.	3							
Samson Holdings Limited	PI	O	2017-06-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	8 967 520		ON
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
1281228 Ontario Inc.	3							
Samson Holdings Limited	PI	O	2017-06-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	9 196 184		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 495 230)		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 008 490		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 560 231)		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 448 259)		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 139 905		ON
		O	2017-07-06	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(3 439 769)	66.6500	ON
Samson Investments Limited	PI	O	2017-06-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	1 405 100		ON
SHL Subco 1 Corp.	PI	O	2017-06-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	4 111 924		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 139 905)		ON
SHL Subco 5 Corp.	PI	O	2017-06-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	4 806 792		ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 008 490)		ON
SHL Subco 6 Corp.	PI	O	1998-04-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 495 230		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
SHL Subco 7 Corp.	PI	O	1998-04-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 560 231		ON
SHL Subco 8 Corp.	PI	O	1998-04-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 560 231)		ON
		O	2017-07-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 448 259		ON
Lang, Stuart W.	4							
The Angel Gabriel Foundation	PI	O	2017-07-04	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 560 231		ON
		O	2017-07-06	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 560 231)	66.6500	ON
Cenovus Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ruste, Ivor Melvin	5	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.1600	AB
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perron, Jacques	4	O	2017-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 970	7.0100	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Rogers, Terry Vernon	6	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	7.0100	ON
Walter, Bruce V.	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421	7.0100	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Connor, Richard Webster	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Kubatov, Eduard	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Kyshtobaev, Nurlan	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Lang, Stephen A.	5	O	2017-06-30	D	59 - Exercice au comptant	(8 905)	7.0100	ON
Parrett, Michael S.	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Perron, Jacques	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
		O	2017-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 970)	7.0100	ON
		O	2017-06-30	D	59 - Exercice au comptant	(1 971)	7.0100	ON
Pressler, Sheryl	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Rogers, Terry Vernon	6	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 153	7.0100	ON
		O	2017-07-10	D	59 - Exercice au comptant	(3 153)	6.9800	ON
Sagynov, Bektur	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 941	7.0100	ON
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Joel, Harvey T.	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 418		ON
<i>Droits DSU</i>								
Joel, Harvey T.	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 757		ON
Mize, Gary	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 915		ON
Speers, Douglas Edgar	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 369		ON
<i>Options</i>								
Bracken, Patrick Hamilton	4	O	2017-06-30	D	52 - Expiration d'options	(79 278)		ON
Egbert, Kyle Dean	5	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-10	D	50 - Attribution d'options	40 000		ON
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ahrens, Burton Joel	4	O	2017-07-03	D	97 - Autre	5 000	5.6400	AB
		O	2017-07-07	D	97 - Autre	10 000	5.6800	AB
IRA	PI	O	2017-07-03	I	97 - Autre	(5 000)	5.6400	AB
		O	2017-07-07	I	97 - Autre	(10 000)	5.6800	AB
Zinger, Kenneth Earl	5	O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.8000	AB
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Deferred Units</i>								
Adams, Kerry Dawn	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	446		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 188		ON
Clark, Christie James Beckett	4, 6	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 072		ON
Eadie, Graeme McAlister	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 081		ON
Felman, Michelle	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	544		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 144		ON
Graham, Anthony R.	7	O	2013-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 824		ON
Kitt, Michael	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	610		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 377		ON
Sullivan, Daniel Francis	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	342		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 340		ON
Weiss, Paul Raymond	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	894		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	631		ON
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	641		ON
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CI Financial Corp.	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.9755	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.9233	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	63 500	26.9520	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(63 500)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.8991	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.7176	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	261 861	26.8277	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(261 861)		ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.7890	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	26.8339	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	56 200	26.8692	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(56 200)		ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	31 500	26.9409	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(31 500)		ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	27.1738	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 600)		ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 600	27.1455	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 600)		ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	176 200	27.0054	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(176 200)		ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	61 200	27.1238	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(61 200)		ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	27.1993	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.3905	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	55 400	27.6233	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(55 400)		ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	277 400	27.5564	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(277 400)		ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.6699	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
Clarke Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Clarke Inc.	1							
Clarke Inc Master Trust	PI	O	2017-07-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	11.1700	NS
CO2 Solutions Inc.								
<i>Options</i>								
Lavoie, Jérémie	5	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-10	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1650	QC
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian National Railway Company	1	O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(77 600)		QC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wetmore, Jonathan	5							
Savings Plan - SunLife	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	38.6600	AB
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1)	38.4400	AB
		O	2017-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 282)	36.6806	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anzarouth, Bernard	5	O	2017-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	665.5600	ON
Computershare Trust Company - RRSP	PI	O	2017-07-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	664.4300	ON
Corridor Resources Inc.								
<i>Deferred Share Unit (DSU)</i>								
McKee, James Simon	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 417		NS
Corus Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Shaw, Bradley	3	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	13.4222	ON
Hannah Michelle Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	13.4222	ON
Logan James Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	13.4222	ON
Michelle Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	13.4222	ON
Phelan Bradley Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	13.4222	ON
Sierra Marie Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	13.4222	ON
Shaw, Jim	3	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	13.4222	ON
Kennedy Rae Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	13.4222	ON
Shaw, JR	3	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 900	13.4222	ON
Carol M. Shaw	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	13.4222	ON
Crescent Point Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bannister, Peter	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 203		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(1 058)		AB
Borggard, Bradley Harlan	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 609		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(2 693)		AB
Christie, Derek Wayne	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 112		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(7 736)		AB
Cillis, Laura Ann	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 849		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(888)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(1 920)		AB
Gillard, D. Hugh	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 203		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(1 058)		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 663		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(13 760)		AB
Heinemann, Robert Frederick	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 804		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(867)		AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 581		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(9 292)		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 247)	9.3900	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 786		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(8 539)		AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2016-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 197		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(575)		AB
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 820		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(874)		AB
Saxberg, Scott	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 030		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(9 135)		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 259		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(14 045)		AB
Toews, Steven George	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 522		AB
		O	2017-07-01	D	97 - Autre	(10 262)		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Jackson, Michael Sidney	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 527		AB
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 527		AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 486		AB
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 486		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Bannister, Peter	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 203)		AB
Borggard, Bradley Harlan	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 609)		AB
Christie, Derek Wayne	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 112)		AB
Cillis, Laura Ann	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 849)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		AB
Gillard, D. Hugh	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 203)		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 663)		AB
Heinemann, Robert Frederick	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 804)		AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 581)		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 786)		AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 197)		AB
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 820)		AB
Saxberg, Scott	4	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 030)		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 259)		AB
Toews, Steven George	5	O	2017-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 522)		AB
Crescita Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chicoine, Daniel	4, 5							
TFSA	PI	O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6600	ON
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6200	ON
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6200	ON
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crew Energy Inc.	1	O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	208 700	3.5920	AB
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(208 700)	3.5920	AB
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	145 800	3.4421	AB
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(145 800)	3.4421	AB
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	569 600	3.5000	AB
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(569 600)	3.5000	AB
Crosswinds Holdings Inc. (formerly C.A. Bancorp Inc.)								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cholnoky, Thomas V	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON
Gardhouse, John Mark	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON
Gold, Bradd Jonathan	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON
Muzio, Gaetano John	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON
Pottle, Jonathon Roy	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit Wolf, Robert Thomas	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 452		ON
CT Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Hollister, Brenton Vaughn	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	436	14.3440	ON
Laidley, David Howard	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 795	14.3440	ON
Martini, Anna	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 359	14.3440	ON
O'Bryan, John Charles	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	14.3440	ON
Deans Knight Income Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cameron, Dillon	5							
Cheryl Cameron RRSP	PI	O	2009-03-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2009-03-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 040	10.0000	BC
Delphi Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Batteke, Hugo	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 222	1.1200	AB
BEHR, John	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 670	1.1200	AB
Behrman, Mark Dwayne	5	O	2017-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 285	1.1200	AB
		M	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 285	1.1500	AB
Galvin, Michael	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 468	1.1200	AB
Hume, Rod Allan	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 077	1.1200	AB
Reid, David James	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 596	1.1200	AB
Diagnos Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coffin, Tristram	4	O	2017-07-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)	0.1450	QC
Difference Capital Financial Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Difference Capital Financial Inc.	1	O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 200	4.2400	ON
Divestco Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Divestco Inc.	1	O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		AB
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.0650	AB
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	0.0650	AB
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.0650	AB
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dollarama Inc.	1	O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	123.1936	QC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	124.3282	QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	44 900	124.4105	QC
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	123.7352	QC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	123.7445	QC
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	125.3155	QC
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	125.7889	QC
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	34 900	125.6756	QC
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	122.7166	QC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	123.5009	QC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(322 900)		QC
Dominion Diamond Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dominion Diamond Corporation	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	17.2500	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	17.0727	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	17.1927	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	17.2344	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	17.2489	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	17.2440	ON
	O		2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	17.2459	ON
	O		2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.2500	ON
	O		2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	17.0957	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	17.2440	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.9619	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.9371	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.6635	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.5782	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.5232	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.5340	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.5455	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.7337	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.6936	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.4207	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	16.3973	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200 300)		ON
East Coast Investment Grade Income Fund								
<i>Parts</i>								
Arrow Capital Management Inc.		7						
Exemplar Growth and Income Fund	PI	O	2017-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.9500	ON
		O	2017-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 549)	9.9079	ON
Echelon Financial Holdings Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Pastor, Andrew Dennis Martin	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 549		ON
<i>Options</i>								
Lavoie, Serge	4	O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-29	D	50 - Attribution d'options	160 385		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Lavoie, Serge	4	O	2017-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Lavoie, Serge	4	O	2017-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		ON
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Heidelberg, Matthew	5	O	2017-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
WIMSATT, JOHN	5	O	2017-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element Fleet Management Corp.	1	O	2017-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	115 000	8.6573	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)	8.6573	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	115 000	8.7054	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)	8.7054	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	230 000	8.5598	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(230 000)	8.5598	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	282 100	8.8002	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(282 100)	8.8002	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	517 700	8.9643	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(517 700)	8.9643	ON
Enbridge Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yardley, William Turner	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 135	39.8100USD	AB
		O	2017-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 252)	39.8100USD	AB
<i>Droits - Spectra LTIP Grant (Jul 2014)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Yardley, William Turner	5	O	2017-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 135)		AB
Encana Corporation								
<i>Options</i>								
Brillon, Sherri	5	O	2017-02-22	D	52 - Expiration d'options	(124 953)	21.1000	AB
Code, Corey Douglas	7	O	2016-10-24	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	21.1000	AB
McAllister, Michael	5	O	2017-02-22	D	52 - Expiration d'options	(32 381)	21.1000	AB
McCracken, Brendan Michael	7	O	2016-10-24	D	52 - Expiration d'options	(21 000)	21.1000	AB
<i>Shareholder Appreciation Rights</i>								
Balmer, Jeffrey Scott	7	O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 000)	20.9100USD	AB
Greager, Eric Thomas	7	O	2016-02-14	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 800)	31.4500USD	AB
		O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 800)	20.9100USD	AB
Hill, David Glen	5	O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(31 000)	20.9100USD	AB
Jones, John Burton	7	O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(27 000)	20.9100USD	AB
Kimmitt, Russell Paul	7	O	2016-02-14	D	58 - Expiration de droits de souscription	(13 000)	31.4500USD	AB
		O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 500)	20.9100USD	AB
Nicks, David Allen	7	O	2016-02-14	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 900)	31.4500USD	AB
		O	2016-10-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(22 000)	20.9100USD	AB
Zemljak, Renee	7	O	2017-02-22	D	58 - Expiration de droits de souscription	(62 056)	20.9100USD	AB
Enercare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pantelidis, James	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 815	19.6900	ON
Pearce, Roy	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	775	19.6900	ON
Energy Credit Opportunities Income Fund								
<i>Class A Units</i>								
Energy Credit Opportunities Income Fund	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.0100	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0900	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0300	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.9600	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0100	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.9700	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.1100	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0900	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.9700	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0200	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7100	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.8400	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.9500	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.9500	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(9 800)		ON
<i>Class U Units</i>								
Energy Credit Opportunities Income Fund	1	O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.1700	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.1700	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.1200	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.0500	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.0500	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		ON
Ensign Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2017-07-11	D	35 - Dividende en actions	459 535	6.4985	AB
Skirka, Kenneth John	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 900	6.9103	AB
Whitham, Barth Edward	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	2 900	6.9103	AB
<i>Droits Deferred Share Units (Common Shares)</i>								
Howe, James Brian	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 166	6.8614	AB
		O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	6.8235	AB
Kangas, Leonard	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 166	6.8614	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 166	6.8614	AB
		O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	672	6.8235	AB
Moomjian, Jr., Cary A.	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 915	6.8614	AB
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 915	6.8614	AB
		O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	447	6.8235	AB
Schroeder, John G.	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 915	6.8614	AB
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 915	6.8614	AB
		O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	885	6.8235	AB
Surkan, Gail Donelda	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 915	6.8614	AB
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 915	6.8614	AB
		O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	6.8235	AB
Espial Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Espial Group Inc	1	O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.3000	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3000	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.3200	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	2.3800	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	2.3600	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.3300	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.3600	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.3500	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.3500	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.4400	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.4300	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.3500	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.4000	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.3200	ON
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(31 500)		ON
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		ON
Evertz Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patel, Rakesh Thakor	7	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(622)	17.8700	ON
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 050)	17.8600	ON
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 224)	17.8600	ON
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 048)	17.8000	ON
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 556)	17.8600	ON
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(126 500)	18.0000	ON
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Côté, François	4	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	5.8000	QC
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.7989	QC
Exploration Minière MacDonald Ltée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Hudbay Minerals Inc.	3	O	2010-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2010-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Hudbay Minerals Inc.	3	O	2010-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2010-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kvisle, Harold N.	4	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Firm Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	11.7800	ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Mair, Jonathon	4, 5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		ON
First Quantum Minerals Ltd								
<i>Performance Share Units</i>								
Meyer, Hannes	5	O	2017-07-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 081		BC
Newall, G. Clive	4, 5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 916		BC
Pascall, Philip K.R.	4, 5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 482		BC
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	1	O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.8300	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.8300	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7500	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7500	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7600	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7600	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.8000	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.8000	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.8400	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	12.8400	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	12.9000	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	12.9000	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.9500	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	12.9500	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.0900	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.0900	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.1000	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.1000	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.0000	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.0000	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.0400	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.0400	ON
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts différées</i>								
Dussault, Claude	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	13.0200	QC
Lépine, Johanne	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	406	13.0200	QC
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
<i>Parts de fiducie</i>								
Lagopoulos, Nicholas Alexander	4	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0450	ON
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0400	ON
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0400	ON
2032093 Ontario Inc.	PI	O	2017-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 300	2.0100	ON
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Parts</i>								
Lawlor, Gordon G.	5							
GDRJL Holdings Inc.	PI	O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	2.2000	QC
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.2100	QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3							
	PI	O	2017-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	334	14.9700	ON
		O	2017-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(240)	14.9700	ON
		O	2017-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	993	14.9700	ON
		O	2017-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 192	14.9700	ON
		O	2017-07-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 927	14.9700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-07-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 374	14.9700	ON
Foraco International SA								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foraco International SA	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.3800	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.3800	ON
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
BUGAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141		AB
HARRISON, PETER T	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223		AB
Kay, J. Douglas	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87		AB
Korpach, Arthur Neil	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	252		AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175		AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185		AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211		AB
Gabriel Resources Ltd.								
<i>Droits DSUs</i>								
Kirk, Harry Wayne	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 138		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 274		ON
Genworth MI Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Artinian, Vania	7	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145		ON
Hewat, Mary-Jo	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167		ON
Hurley, Brian Leo	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	365		ON
Macdonell, Winsor James	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	196		ON
Mayers, Philip Adrian Virgil	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	344		ON
McPherson, Deborah Lynn	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	357		ON
Pinto, Jonathan	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123		ON
Pirol, Robert John	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83		ON
RRSP	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74		ON
Spitali, Jim	7	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190		ON
RRSP	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2		ON
Watson, Timothy Scott	7	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		ON
RRSP	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174		ON
Williams, Aaron James Glyndwr	7	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	109		ON
Gestion Des Communications DATA Corp.								
<i>Débiteures convertibles 6.00 Convertible Unsecured Subordinated</i>								
<i>Debtenture</i>								
Sifton, Michael	4, 5, 3	O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 37 000.00)		ON
RRSP	PI	O	2017-06-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 25 000.00)		ON
Global Dividend Growers Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.8200	AB
		O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0202	AB
Global Healthcare Income & Growth Fund								
<i>Parts</i>								
Global Healthcare Income & Growth Fund	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.0500	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.0500	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.1900	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.1900	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0500	ON
	O		2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0500	ON
	O		2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0600	ON
	O		2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0600	ON
	O		2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.0500	ON
	O		2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	9.0500	ON
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1200	ON
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1200	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.1000	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.1000	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2400	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2400	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3100	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.3100	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.3400	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	9.3400	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.2900	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.2900	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.1900	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.1900	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2800	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2800	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3400	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3400	ON
Global Real Estate Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1	O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.0000	AB
GMP Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMP Capital Inc.	1	O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 499	3.1999	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 099	3.2433	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.2433	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 799	3.2882	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 799	3.2885	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 299	3.3123	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 499	3.2130	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	412 499	3.0037	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 799	3.1335	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.1925	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.2000	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 899	3.1864	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 199	3.1638	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 799	3.1975	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 999	3.2001	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(9 499)		ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 099)		ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 799)		ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(11 799)		ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 299)		ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 499)		ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(412 499)		ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 799)		ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 899)		ON
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 199)		ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 799)		ON
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 999)		ON
Goldcorp Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garofalo, David	4, 5	O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128		BC
Golden Star Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quartey, Mona Helen Kabuki	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Walsh, Karen Denise	5	O	2017-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.6600USD	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Quartey, Mona Helen Kabuki	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Quartey, Mona Helen Kabuki	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Goldman Sachs U.S. Income Builder Trust								
<i>Parts Class A</i>								
Goldman Sachs U.S. Income Builder Trust	1	O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.9000	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.9000	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8500	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8500	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.8500	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.8500	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.8500	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.8500	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9200	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9200	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9000	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9000	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.8000	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.8000	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.8100	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.8100	ON
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gran Tierra Energy Inc.	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	303 743	2.3771USD	AB
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	137 600	2.3152USD	AB
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	238 900	2.2652USD	AB
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	244 300	2.2678USD	AB
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	303 743	2.2961USD	AB
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	303 743	2.3611USD	AB
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	303 743	2.3596USD	AB
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	271 443	2.2823USD	AB
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	103 000	2.2178USD	AB
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 097 644)		AB
<i>Droits Deferred Stock Units</i>								
Dey, Peter James	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 133		AB
Hazell, Evan James	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 589		AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 168		AB
Royal, Ronald William	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 422		AB
Smith, David Paul	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 542		AB
Wade, Brooke Nelson	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 422		AB
<i>Options</i>								
Dey, Peter James	4	O	2017-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 312	2.2400USD	AB
Hazell, Evan James	4	O	2017-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 312	2.2400USD	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Royal, Ronald William	4	O	2017-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 312	2.2400USD	AB
Smith, David Paul	4	O	2017-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 312	2.2400USD	AB
Wade, Brooke Nelson	4	O	2017-07-01	D	50 - Attribution d'options	3 312	2.2400USD	AB
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doyle, Terrance Michael ScotiaMcLeod	5	PI	2017-07-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 800	23.8000	BC
		O	2017-07-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	23.7900	BC
Great Canadian Gaming Corporation	1	O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	23.2600	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.2800	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	23.2900	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	23.3000	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	23.3100	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	23.3300	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.3600	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	23.3800	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	23.3900	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.4000	BC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	23.2700	BC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	23.3800	BC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	18 300	23.4000	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	23.1300	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.1400	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.1500	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	23.1600	BC
		O	2016-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	23.1700	BC
		M	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	23.1700	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	23.1800	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	23.2000	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	23.2100	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.2500	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.2600	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	23.2700	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.2800	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	23.3000	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	23.3700	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.3800	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.3900	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.2300	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.2500	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.2600	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	23.2700	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	23.2800	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	23.2900	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	23.3000	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	23.3600	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.3700	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	23.3800	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	23.4000	BC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.4000	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.5800	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	23.6000	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.6100	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	23.6300	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.6400	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.6500	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	23.6600	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	23.6700	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.6800	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	23.6900	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	23.7000	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	23.7100	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	23.7400	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	23.7500	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	23.7800	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.4500	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.5200	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.5500	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.5600	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.5700	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.6000	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.6100	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	23.6200	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	23.6300	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	23.6400	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	23.6500	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	23.6700	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.6800	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	23.6900	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.7100	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	23.7200	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.7300	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	23.7400	BC
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	23.7500	BC
	M		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.6600	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	23.7500	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.8000	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.8300	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.8400	BC
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.7100	BC
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.7400	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	23.5900	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	23.6000	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.6100	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	23.6200	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.6300	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	23.6400	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	23.6500	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.6800	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	23.6900	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.7000	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	23.7100	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.7400	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	19 200	23.7500	BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(253 100)		BC
<i>Parts Deferred Shares</i> Baker, Neil W.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	23.8700	BC
Groupe Aecon Inc. <i>Actions ordinaires</i> Fushman, Yonni David	5	O	2017-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe Canam Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finn, Sean	4	O	2017-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	12.3000	QC
Groupe CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Groupe CGI inc.	1	O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	24 300	65.9392	QC
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	80 400	65.8857	QC
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	65.8354	QC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	66 400	65.4643	QC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 300)		QC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	87 200	65.8168	QC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(80 400)		QC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		QC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(66 400)		QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(87 200)		QC
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	65.9233	QC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	65.9009	QC
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(23 200)		QC
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(14 100)		QC
Groupe HNZ inc.								
<i>Unites PILT/LTIP Units</i>								
MacKay, Robert Ian	5	O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 602	21.3200	QC
		O	2013-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 201)	21.6419	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	205	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 810	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	238	21.3700	QC
		O	2015-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 129	23.6500	QC
		O	2016-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 776	10.4700	QC
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 786	13.3200	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 201)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(103)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(79)	20.3575	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 200)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(102)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(79)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 043)	11.1573	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(80)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 043)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 592)	11.2700	QC
Mullett, Keith Woodrow	5	O	2011-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 044	21.3200	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	50 - Attribution d'options	18 810	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	238	21.3700	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2015-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 066	23.6500	QC
		O	2016-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 967	10.4700	QC
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 139	13.3200	QC
		O	2013-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 015)	21.6419	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 015)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(100)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(79)	20.3575	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 014)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(99)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(79)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 022)	11.1573	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 270)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(80)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 022)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 989)	11.2700	QC
Seguin, Sylvain	5	O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 748	21.3200	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	85	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 004	21.3700	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	241	21.3700	QC
		O	2015-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 097	23.6500	QC
		O	2016-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 401	10.4700	QC
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 135	13.3200	QC
		O	2013-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 583)	21.6419	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 583)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(43)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 335)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(80)	20.3575	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 582)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(42)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 335)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(80)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 032)	11.1573	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 334)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(81)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 032)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 467)	11.2700	QC
Wall, Don Ed	4, 7, 5	O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 442	21.3200	QC
		O	2013-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(24 814)	21.6419	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	821	21.3700	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(411)	20.3575	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 791	21.3700	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(25 597)	20.3575	QC
		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	972	21.3700	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(324)	20.3575	QC
		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(24 814)	20.3575	QC
		O	2015-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 642	23.6500	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 214)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(24 814)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(410)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(25 597)	11.1573	QC
		O	2015-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(324)	11.1573	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 766	13.3200	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(25 597)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(324)	11.2700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 214)	11.2700	QC
Wright, Matthew	5	O	2015-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 820	10.4700	QC
		O	2016-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 273)	11.2700	QC
		O	2017-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 927	13.3200	QC
Groupe Restaurants Invescor Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Forsayeth, Michael Peter	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	3.6300	QC
Hennessey, Frank	4, 5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	3.6300	QC
LaBerge, Anne-Marie	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	43	3.6300	QC
O'Connor, Gary William	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	99	3.6300	QC
Raymond, Pierre	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	273	3.6300	QC
Seigneur, François-Xavier	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	812	3.6300	QC
Sgro, David Daniel	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	3.6300	QC
Sugrue, Patrick Howard	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	3.6300	QC
Zaarour, Roula	4	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	3.6300	QC
Groupe Santé Devonian Inc.								
<i>Options</i>								
Bernier, Jacques	4	O	2017-07-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
		M	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Flamand, Louis	4	O	2017-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Laurin, Colette	5	O	2017-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.6000	QC
		M	2017-07-04	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.6000	QC
Holloway Lodging Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holloway Lodging Corporation	1	O	2017-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	5.8000	NS
		O	2017-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	5.8000	NS
		O	2017-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	5.7500	NS
		O	2017-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	5.7000	NS
		O	2017-06-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	5.7500	NS
		O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	900	5.7100	NS
		O	2017-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	300	5.7100	NS
		O	2017-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	5.7500	NS
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	5.7200	NS
<i>Options</i>								
Rapps, Michael	4, 6	O	2017-07-03	D	51 - Exercice d'options	(40 000)		NS
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 200	5.7300USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 800	5.7300USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 600	5.7300USD	ON
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.7300USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	5.7300USD	ON
IMAX Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
IMAX Corporation	1	O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(91)		ON
		M	2017-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(91)		ON
		O	2017-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 386)		ON
		M	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 386)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					Description de l'opération				
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Droits Restricted Share Unit									
Foster, Greg	5	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription		35 795		ON
Options 1:1									
Foster, Greg	5	O	2017-07-02	D	50 - Attribution d'options		171 010	22.0000	ON
		M	2017-07-02	D	50 - Attribution d'options		171 010	22.0000USD	ON
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)</i>									
Lamoureux, Claude	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription		457	57.6400	QC
Innergex énergie renouvelable Inc.									
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred Shares Units (DSU)</i>									
Francisci, Nathalie	4	O	2017-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
		O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		908		QC
Gagnon, Richard	4	O	2017-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
		O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		908		QC
McGuinty, Dalton	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		908		QC
Mercier, Monique	4	O	2017-07-06	D	56 - Attribution de droits de souscription		1 362		QC
Input Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
XL Value Offshore LLC	3	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500 000)	2.0000	ON
Integra Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thiboutot, Herve	5	O	2017-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition		(190 000)	1.2100	BC
<i>Options</i>									
Thiboutot, Herve	5	O	2017-07-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition		(2 550 000)	1.2100	BC
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pappin, David	5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 500	1.4300	ON
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Amirault, Paul	4	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription		2 420		ON
Bouzanis, Paul	4	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription		4 078		ON
Clancy, Michael Robert	5	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription		1 744		ON
Leslie, Ronald A.	4	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription		2 727		ON
Stone, Victor Reginald	4	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription		4 287		ON
Inventronics Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE	3								
RETROMOBILE INC	PI	O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 500)	0.1400	MB
Invictus MD Strategies Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100	1.0800	BC
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 100)	1.1228	BC
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 400)	1.0400	BC
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 000)	1.0120	BC
IOU Financial Inc.									
<i>Options</i>									
Gloer, Robert Louis	7	O	2017-06-20	D	50 - Attribution d'options		250 000	0.2700	QC
Marleau, Philippe	4, 6,	5O	2017-04-03	D	52 - Expiration d'options		(500 000)		QC
Price, Evan	4	O	2017-04-03	D	52 - Expiration d'options		(150 000)		QC
Wade, Madeline Angie	7	O	2017-06-20	D	50 - Attribution d'options		100 000		QC
		O	2017-04-03	D	52 - Expiration d'options		(30 000)		QC
Jaguar Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit Alboini, Victor Philip Michael	4, 6, 5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	987 000	0.0100	ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Journey Energy Inc.	1	O	2017-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 651	1.8500	AB
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 651)	1.8500	AB
		O	2017-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 651	1.8000	AB
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 651)	1.8000	AB
Just Energy Group Inc.								
<i>Droits Directors Compensation Plan</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2017-07-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 076		ON
GAHN, ROBERT SCOTT	4	O	2017-07-11	D	50 - Attribution d'options	1 048		ON
HOLLANDS, H. CLARK	4	O	2017-07-11	D	50 - Attribution d'options	748		ON
PERLMAN, BRETT	4	O	2017-07-11	D	50 - Attribution d'options	1 073		ON
Weld, Bill	4	O	2017-07-11	D	50 - Attribution d'options	1 129		ON
Kew Media Group Inc.								
<i>Class B Shares</i>								
Tabatznik, Julian Neil	4	O	2017-07-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(177 115)		ON
Copper Lake Holdings	PI	O	2017-07-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	177 115		ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 844	5.0700	ON
Etter, Gregory Van	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 133	3.9000USD	ON
Giardini, Tony Serafino	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 029	5.0700	ON
Musgrove, Bobby Lee	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 268	3.9000USD	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 355	5.0700	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 296	5.0700	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 654	5.0700	ON
KLONDIKE GOLD CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keep, Gordon	4							
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2017-07-07	C	54 - Exercice de bons de souscription	30 000	0.2000	BC
		O	2017-07-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.3450	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Keep, Gordon	4							
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2017-07-07	C	54 - Exercice de bons de souscription	(30 000)	0.2000	BC
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bank of Nova Scotia, The	1	O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 000 000	74.8290	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000 000)		ON
La Banque Toronto-Dominion								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>								
Braca, Gregory B.	5							
The Canada Trust Company	PI	O	2017-07-02	I	46 - Contrepartie de services	10	50.2884	ON
		M	2017-07-02	I	46 - Contrepartie de services	10	50.2884USD	ON
Schenk, Stephan	5							
The Canada Trust Company	PI	O	2016-12-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-18	I	46 - Contrepartie de services	10	49.0850	ON
		M	2017-06-18	I	46 - Contrepartie de services	10	49.0850USD	ON
La Compagnie de la Baie d'Hudson								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abu Dhabi Investment Council	3							
Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	PI	O	2015-04-28	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(10 587 706)	27.2500	ON
		M	2015-04-28	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(10 587 706)	27.2500	ON
		M'	2015-04-28	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(10 587 706)	27.2500	ON
La Societe Canadian Tire Limitee								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions sans droit de vote Class A								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	147.9177	ON
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	146.0545	ON
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	143.5502	ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	143.1295	ON
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
Lee, Rex William	5							
Rex W. Lee - RRSP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rex W. Lee - TFSA	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sun Life Financial (CT Savings Plan - GRRSP)	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sun Life Financial (CT Savings Plan - TFSA)	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Actions sans droit de vote Class A (CT Savings Plan)								
Lee, Rex William	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
CTC Share Unit Fund (DPSP)								
Lee, Rex William	5							
Sun Life Financial	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Deferred Share Units								
Anderson, Eric Thomas	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	450	147.6350	ON
Boivin, Pierre	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	147.6350	ON
Derbyshire, Mark Elwin	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	334	147.6350	ON
Furlong, John Aloysius Francis	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	147.6350	ON
L'Heureux, Claude R.	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	312	147.6350	ON
Murray, Donald Allan	4	O	2017-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	213	147.6350	ON
Price, Timothy Robert	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	203	147.6350	ON
von Hahn, Anatol	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	147.6350	ON
Options								
Lee, Rex William	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Performance Share Units								
Lee, Rex William	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
Actions ordinaires Class B								
AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 684)	6.7400	ON
Actions ordinaires ESOP - Cash								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 791	6.5600	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 471	6.5700	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 935	6.5800	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 338	6.5500	ON
Actions ordinaires ESOP - RRSP								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	6.6900	ON
Actions ordinaires ESOP - Select Plan								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	6.6900	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	6.6900	ON
Actions ordinaires ESP Vested								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	6.6900	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	6.6900	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223	6.6900	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	630	6.6900	ON
Actions ordinaires Restricted Share Units								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267	6.8800	ON
LE CHATEAU INC.								
Options								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
les aliments High Liner incoporee								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Dexter, Robert P.	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	992		NS
Miller, Ralph Andy	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	496		NS
Pace, Robert	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	301		NS
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	32.8296	ON
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	32.6866	ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.0198	ON
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	32.7098	ON
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	32.6200	ON
		O	2017-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Droits - Deferred Share Units</i>								
Beeston, Paul	4							
Deferred Share Units	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160		ON
Binning, Paviter Singh	4, 6							
Deferred Share Units	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		ON
Bonham, Scott Barclay	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4		ON
Bryant, Warren	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46		ON
Clark, Christie James Beckett	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7		ON
Harris, M. Marianne	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9		ON
Kotchka, Claudia	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9		ON
Lacey, John Stewart	4							
Deferred Share Units	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120		ON
Lockhart, Nancy	4							
Deferred Share Units	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	168		ON
O'Neill, Thomas Charles	4							
Deferred Share Units	PI	O	2017-07-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138		ON
Pritchard, Beth Marie	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48		ON
Raiss, Sarah	4	O	2017-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96		ON
Les Entreprises Cara Limitée								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Cara Operations Limited	1	O	2017-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	61 722	23.6568	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(61 722)		ON
Les Métaux Canadiens Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boisjoli, Robert	5	O	2017-07-04	D	45 - Contrepartie d'un bien	14 423	0.0520	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Cantore, Victor	4, 5	O	2017-07-03	D	45 - Contrepartie d'un bien	19 231	0.0520	QC
Gagnon, Michel	4	O	2017-07-03	D	45 - Contrepartie d'un bien	23 633	0.0720	QC
Vega Capital Inc.	PI	O	2017-07-03	I	45 - Contrepartie d'un bien	20 192	0.0520	QC
Leblanc, Stéphane	4, 5, 3							
9248-7792 Québec Inc.	PI	O	2017-07-04	I	45 - Contrepartie d'un bien	14 423	0.0520	QC
		O	2017-07-04	I	45 - Contrepartie d'un bien	23 633	0.0720	QC
Vallée, Hubert	5	O	2016-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-03	D	45 - Contrepartie d'un bien	4 808	0.0520	QC
9288-1846 Québec inc.	PI	O	2017-07-03	I	45 - Contrepartie d'un bien	47 264	0.0720	QC
		O	2017-07-03	I	45 - Contrepartie d'un bien	9 615	0.0520	QC
<i>Débitures convertibles</i>								
COURTEMANCHE, ROLAND	4	O	2017-07-03	D	45 - Contrepartie d'un bien	\$ 4 808.00	0.0520	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
De Haan, Jason	5	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Anderson, William D.	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 006	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	159	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	146	30.0300USD	QC
Berg, Donald	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 528	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	39	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	40	30.0300USD	QC
Cunningham, Shirley Elizabeth	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	796	31.0600USD	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	789	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	91	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	84	30.0300USD	QC
Heller, George Jason	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 448	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	197	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	181	30.0300USD	QC
Martin-Vachon, Anne	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	34	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	34	30.0300USD	QC
O'Brien, Sheila	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	604	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	246	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	225	30.0300USD	QC
VALDES-FAULI, Gonzalo	4	O	2017-07-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	604	31.0600USD	QC
		O	2017-04-03	D	35 - Dividende en actions	128	26.7200USD	QC
		O	2017-06-12	D	35 - Dividende en actions	116	30.0300USD	QC
LiCo Energy Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HELLWARTH, JAMES	4	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.1350	BC
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Limited Duration Investment Grade Preferred Securities Fund	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5000	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	24.4000	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5500	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5000	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5000	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5000	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5000	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.6000	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.6000	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.7000	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.7000	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	22.7000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.7000	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	22.6000	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.4700	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	24.6000	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.6500	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.5100	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.4200	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.4100	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	22.4600	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.4600	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(16 600)		ON
Liquor Stores N.A. Ltd.								
<i>Droits Long Term Incentive Plan</i>								
	5	O	2017-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85		AB
		O	2017-07-05	D	59 - Exercice au comptant	(4 741)	9.8900	AB
<i>Droits Performance Share Units One-time Grant</i>								
	5	O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 137		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
	5	O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 632		AB
<i>Droits Rights Performance Share Units</i>								
	5	O	2017-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 110		AB
Lithium Americas Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
	4							
	PI	O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6650USD	BC
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	42 300	61.8640	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	39 045	45.8690USD	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(111 200)		ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	62.5098	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	46.3014USD	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(270 000)		ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	134 000	62.2386	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	136 000	46.1716USD	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(280 000)		ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	61.6134	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(81 345)		ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	62.1035	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	46.0247USD	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	61.3711	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	45.4494USD	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(270 000)		ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	61.2149	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	135 000	45.5196USD	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(280 000)		ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	61.1681	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	45.6244USD	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(270 000)		ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	61.0354	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	46.1252USD	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(280 000)		ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	59.8969	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	45.3403USD	ON
	O		2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(270 000)		ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	170 000	59.6204	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	170 000	44.9205USD	ON
	O		2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(275 000)		ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	57.8244	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	43.6563USD	ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(275 000)		ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	58.6863	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	135 426	44.4140USD	ON
	O		2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	58.9482	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	44.4380USD	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(340 000)		ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	59.2791	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	44.5273USD	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(350 000)		ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	139 900	59.4452	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	140 100	44.9229USD	ON
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(272 926)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	59.6875	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	44.9858USD	ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	45.6340USD	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	59.0280	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	44.7654USD	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(280 000)		ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	59.5396	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	45.6128USD	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	59.3461	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	45.6552USD	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	68 500	59.8823	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	46.1228USD	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
Magna Employee Share Based Benefit Plan Trust for Canadian Employees	PI	O	2017-06-06	I	38 - Rachat ou annulation	15 226	61.7415	ON
		O	2017-06-26	I	38 - Rachat ou annulation	150 000	60.3905	ON
		O	2017-06-27	I	38 - Rachat ou annulation	161 403	59.0355	ON
Magna Employee Share Based Trust for Non-Canadian Employees	PI	O	2017-06-08	I	38 - Rachat ou annulation	4 000	46.0900USD	ON
		O	2017-06-28	I	38 - Rachat ou annulation	119 809	45.6130USD	ON
Mainstreet Health Investments Inc. (formerly, Kingsway Arms Retirement Residences Inc.)								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Hawkins, Shaun	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 491		ON
Turner, Paul Ezekiel	3	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 309		ON
Mason Graphite Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcotte, Simon	5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.7500	QC
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.7650	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.7700	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.7470	QC
MBN Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
MBN Corporation	1	O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.0800	AB
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		AB
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.0800	AB
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouganin, Jeffrey Joseph	5							
BMO Nesbitt Burns (RRSP)	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	14.6141	ON
CIBC World Markets (TFSA)	PI	O	2017-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	14.6141	ON
Computershare (ESOP)	PI	O	2017-01-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	14.3927	ON
		O	2017-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	14.6300	ON
		O	2017-02-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	14.8919	ON
		O	2017-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	15.0000	ON
		O	2017-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	15.0213	ON
		O	2017-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	15.0937	ON
		O	2017-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	14.6612	ON
		O	2017-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	14.9369	ON
		M	2017-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	14.9369	ON
		O	2017-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	15.0038	ON
		M	2017-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	15.0038	ON
		O	2017-05-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	14.5000	ON
		O	2017-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	14.3000	ON
		O	2017-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	14.1402	ON
		O	2017-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	14.5852	ON
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	14.9700	ON
Cuthbert, Verna	4							
3MACs	PI	O	2017-07-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	14.6141	ON
Doré, Susan	4							
BMO InvestorLine	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 442	14.6100	ON
BMO InvestorLine (Raymond Doré)	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 461	14.6100	ON
BMO InvestorLine (TFSA - Raymond Doré)	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	14.6100	ON
BMO InvestorLine (TFSA)	PI	O	2017-07-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	14.6100	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 185	14.9600	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	14.9606	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	257	14.9606	ON
MDC Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Copeland, Clare Robert	4	O	2017-07-03	D	51 - Exercice d'options	37 500	5.8300USD	ON
		O	2017-07-03	D	97 - Autre	(30 929)	9.1600USD	ON
<i>Options</i>								
Copeland, Clare Robert	4	O	2017-07-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		ON
MEG Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
KLESSE, William Robert	4	O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	2.6880USD	AB
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6818USD	AB
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.6800USD	AB
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Metro inc.	1	O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	126 000	43.2074	QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	43.2845	QC
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	42.9996	QC
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	43.1286	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(126 000)		QC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(225 000)		QC
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		QC
		M	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		QC
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)		QC
<i>Unités d'actions différées/Deferred Stock Units</i>								
Bertrand, Maryse	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	357	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	357	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	18	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	18	44.3900	QC
Coyles, Stephanie	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	19	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	19	44.3900	QC
DESERRES, MARC	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	386	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	386	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	146	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	146	44.3900	QC
Dussault, Claude	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	127	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	127	44.3900	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	198	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	198	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	28	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	28	44.3900	QC
GUAY, Marc	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	614	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	614	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	8	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	8	44.3900	QC
HAUB, Christian W.E.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	713	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	713	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	175	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	175	44.3900	QC
Labonté, Michel	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	431	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	431	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	119	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	119	44.3900	QC
Magee, Christine	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	10	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	10	44.3900	QC
Nadeau, Marie-Jose	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	128	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	128	44.3900	QC
Raymond, Réal	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	903	42.9300	QC
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	903	42.9300	QC
		O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	113	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	113	44.3900	QC
Rivard, Line	4	O	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	35	44.3900	QC
		M	2017-07-01	D	35 - Dividende en actions	35	44.3900	QC
		O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	M		2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	42.9300	QC
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.2756	AB
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	11.2900	AB
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	11.2100	AB
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.0714	AB
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.0200	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 600	10.0140	AB
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	9.9984	AB
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	10.0000	AB
Millrock Resources Inc.								
<i>Options</i>								
Chillbeck, Peter James	4	O	2017-06-21	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	2.1000	BC
Davies, Janice	5	O	2017-07-12	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	2.1000	BC
Mines d'Or Dynacor Inc.								
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Units</i>								
Canova, Eddy	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	1.9200	QC
Demers, Roger	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	1.9200	QC
Depatie, Jean	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	1.9200	QC
Duchesne, Marc	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	1.9200	QC
Lépine, Pierre	4	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	1.9200	QC
Martineau, Jean	4, 5	O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 526	1.9200	QC
Teoli, Leonard	5	O	2011-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 263	1.9200	QC
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.4178	AB
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.3985	AB
Mogo Finance Technology Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2017-06-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	92 489		BC
2016 GRAT	PI	O	2017-06-30	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(92 489)		BC
Morguard Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morguard Corporation	1	O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	26 613	179.9400	ON
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(26 613)		ON
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 765	178.6000	ON
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 765)		ON
Morien Resources Corp.								
<i>Options</i>								
Budreski, John Philip Adrian	4, 5	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	75 000		NS
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	75 000		NS
New Flyer Industries Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gray, Adam L.	4							
Coliseum Capital Management, LLC	PI	O	2017-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	56.5000	ON
		O	2017-07-04	C	57 - Exercice de droits de souscription	742	54.6400	ON
New Pacific Holdings Corp. (formerly New Pacific Metals Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Austin, Jacob (Jack)	4	O	2017-07-07	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.6100	BC
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Austin, Jacob (Jack)	4	O	2017-07-07	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.6100	BC
Newfoundland Capital Corporation Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Newfoundland Capital Corporation Limited	1							
Newfoundland Capital Corporation Limited	PI	O	2017-07-04	I	38 - Rachat ou annulation	29 900	10.6400	NS
		O	2017-07-04	I	38 - Rachat ou annulation	(29 900)	10.6400	NS
NexC Partners Corp.								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
NexC Partners Corp.	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3600	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.0000	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3300	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0600	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3188	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3400	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2500	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3150	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2500	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2500	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2000	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.2000	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.1700	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.1288	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0100	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
NexJ Health Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Singer, Errol Charles	5							
Singer Family Trust	PI	O	2017-06-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.2500	ON
NexJ Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shepherd, David William	5	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.7500	ON
		O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.7500	ON
North American Energy Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 083		AB
		O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 558		AB
		O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 473		AB
North American Energy Partners	1	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.8088	AB
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.7500	AB
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.4107	AB
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	5.4789	AB
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		AB
<i>Actions ordinaires Rights Performance Share Units</i>								
Butler, Robert John	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 405		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	115		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 531		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	255		AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 275		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	220		AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	373		AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	203		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
McIntosh, Ronald A								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	696		AB
Oehmig, William C.								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 496		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		AB
Palmer, Barry Wade								
	5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	191		AB
Pinney, Bryan Daniel								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 785		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	255		AB
Stan, Thomas Paul								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 769		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		AB
Thornton, Jay								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 661		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	283		AB
Droits Performance Share Units								
Ferron, Martin Robert								
	4, 5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 976		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324		AB
Restricted Share Units								
Butler, Robert John								
	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 604		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	90		AB
Ferron, Martin Robert								
	4, 5	O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 545)		AB
		O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(43 382)		AB
		O	2017-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 603)		AB
		O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 984		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	646		AB
Lambert, Joseph Charles								
	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 687		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	213		AB
Palmer, Barry Wade								
	5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 850		AB
		O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	180		AB
Northern Shield Resources Inc.								
Options								
Santaguida, Frank								
	4	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-30	D	50 - Attribution d'options	350 000		ON
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Barkin, Martin								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 112	10.7900	ON
Baron, Robert								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	10.7900	ON
Crotty, Bernard W.								
	4, 5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	10.7900	ON
Loudon, Colin								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	10.7900	ON
Naylor, Christopher David (David)								
	6	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	10.7900	ON
Petersen, Brian Kenneth								
	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854	10.7900	ON
Parts de fiducie								
Dalla Lana, Paul								
	4, 5	O	2010-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NorthWest Value Partners Inc.								
	PI	O	2017-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	10.6742	ON
		O	2017-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	10.7121	ON
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	10.5807	ON
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
Options								
Chaume, Marie-Eve								
	5	O	2017-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-11	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
Actions ordinaires								
HENNESSEY, MELANIE								
	5	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	100 000	5.8300	BC
		O	2017-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(98 814)	5.9000	BC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 186)	5.9000	BC
Options								
HENNESSEY, MELANIE								
	5	O	2017-07-11	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					Description de l'opération				
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
NYX Gaming Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walbridge, Jason	5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100 000	1.1950	ON
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100 000	1.1960	ON
OceanaGold Corporation									
<i>Options</i>									
McQueen, Scott Alenander	5	O	2017-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2017-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription		41 211		ON
ONEX CORPORATION									
<i>Options</i>									
Govan, Christopher Allan	5	O	2017-07-11	D	59 - Exercice au comptant		(20 000)	15.9500	ON
Orca Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaty, Ross J.	3	O	2017-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		2 500 000	0.4000	BC
Chase, Robert	4	O	2017-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		250 000	0.4000	BC
Davidson, Alexander John	4	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		500 000	0.4000	BC
Field, David	4	O	2017-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		M	2017-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		20 000	0.4000	BC
Ross, Kevin John	5	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		250 000	0.4000	BC
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2017-07-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus		6 750 000	0.4000	BC
<i>Bons de souscription</i>									
Beaty, Ross J.	3	O	2016-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		O	2017-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		1 250 000	0.5500	BC
Chase, Robert	4	O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		O	2017-07-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus		3 375 000		BC
Orezone Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downey, Patrick	4	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		163 000	0.7000	ON
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		37 000	0.7000	ON
Orla Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haldane, Timothy Quentin	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		O	2017-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		36 600	1.2800	BC
		O	2017-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 800	1.2800	BC
		O	2017-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		6 600	1.2700	BC
		O	2017-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	1.2600	BC
Pan Global Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kerzner, brian	4	O	2017-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	0.1400	BC
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Lee, Bernard K.	5	O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	17.9700	AB
<i>Options</i>									
Reid, David Blake	5	O	2017-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
		O	2017-07-10	D	50 - Attribution d'options		40 000	17.4500	AB
Stotts, Garth W.J.	5	O	2017-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
		O	2017-07-10	D	50 - Attribution d'options		40 000	17.4500	AB
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Droits</i>									
Anthony, Grant	4, 3	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		17 500		ON
Tawse, Moray	3								
801420 Ontario Limited	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		178 000	0.0300	ON
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		127 900	0.0300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					Description de l'opération				
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		421 000	0.0300	ON
		O	2017-07-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		127 900	0.0300	ON
Webcom Pension Plan	PI	O	2017-07-11	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		(127 900)	0.0300	ON
Parts									
Anthony, Grant	4, 3	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		8 200	3.3200	ON
Tawse, Moray	3								
801420 Ontario Limited	PI	O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		51 100	3.1500	ON
Pathfinder Income Fund									
Parts de fiducie									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 900)	8.5000	AB
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(65 200)	8.5089	AB
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(600)	8.4900	AB
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(4 500)	8.4600	AB
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(7 100)	8.4500	AB
Peak Positioning Technologies Inc.									
Options									
BOLDUC, Laval	4, 5	O	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		2 000 000	0.0500	QC
		M	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		1 000 000	0.0500	QC
		O	2015-12-01	D	50 - Attribution d'options		1 000 000		QC
Dumas, Mark	4	O	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		625 000	0.0500	QC
		M	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		325 000	0.0500	QC
		O	2015-12-01	D	50 - Attribution d'options		300 000		QC
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		2 000 000	0.0500	QC
		M	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		1 000 000	0.0500	QC
		O	2015-12-01	D	50 - Attribution d'options		1 000 000		QC
Tessier, Charles-André	4	O	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		725 000	0.0500	QC
		M	2015-05-19	D	50 - Attribution d'options		425 000	0.0500	QC
		O	2015-12-01	D	50 - Attribution d'options		300 000		QC
Pediapharm Inc.									
Actions ordinaires									
9346-4626 Québec Inc.	3	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
Désormeau, Pierre	4	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(17 500)	0.2800	QC
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	0.2900	QC
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	0.2900	QC
Leduc, Gerard Marcel	6								
9346-4626 Québec Inc.	PI	O	2017-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
Bons de souscription									
9346-4626 Québec Inc.	3	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
Leduc, Gerard Marcel	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
9346-4626 Québec Inc.	PI	O	2017-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
Débiteures convertibles 12 senior secured									
Leduc, Gerard Marcel	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
Pembina Pipeline Corporation									
Actions ordinaires									
Goldade, Cameron	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
Lauren	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
PPL EPSP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
PPL.PR.K	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
PPL.PR.M	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
RRSP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
TFSA	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
Hecker, Tracy Krista	5								
Kent RRSP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
Margin	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB
PPL ESPP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
RESP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TFSA	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Tracy RRSP	PI	O	2017-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Scherman, Chris	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Petrichor Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Simco Services Inc.	5	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0300	BC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0300	BC
Polaris Infrastructure Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodwood Inc.	3							
various funds managed by Goodwood Inc.	PI	O	2017-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 200)	17.0000	ON
		O	2017-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.0100	ON
		O	2017-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.0600	ON
		O	2017-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.0700	ON
		O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	17.1000	ON
		O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	ON
		O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1300	ON
		O	2017-07-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	ON
		O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	17.0000	ON
		O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.0200	ON
		O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.0300	ON
		O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.0500	ON
Potash Ridge Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duncan, Robert Bruce	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Roth, Arthur Joseph	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Actions ordinaires Non-voting</i>								
Roth, Arthur Joseph	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Roth, Arthur Joseph	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Roth, Arthur Joseph	4	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Power Corporation du Canada								
<i>Equity Forward Contract</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.4720	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2014-05</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2015-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2015-08</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2016-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2017-03</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC1</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2017-07-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	29.6100	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
PrairieSky Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PrairieSky Royalty Ltd.	1	O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	149 300	28.7690	AB
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(165 800)		AB
Precious Metals Bullion Trust								
<i>Parts</i>								
Precious Metals Bullion Trust	1	O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4200	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4200	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.3900	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.3900	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3400	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.3400	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.0900	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.0900	ON
Precision Drilling Corporation								
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>								
Donovan, William T.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
Gibson, Brian James	4	O	2017-07-07	D	46 - Contrepartie de services	8 607	3.3400USD	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
		M	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
Hughes, Catherine Jeanne	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 595		AB
Krablin, Steven Wayne	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 188		AB
Letwin, Stephen Joseph James	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
Meyers, Kevin Omar	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 607		AB
Phillips, Robert L.	4	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 447		AB
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CLULOW, KURT STEFAN VICTOR	4							
Structured Alpha LP	PI	O	2017-07-06	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 045 369	1.7000	QC
Gagnon, Lyne	7	O	2017-01-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 184)		QC
		O	2017-01-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 546)		QC
CELI	PI	O	2017-01-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 546		QC
Ménard, Louise	4	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1200	QC
		O	2017-07-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 202)	1.5978	QC
Thomvest Asset Management Inc.	3							
Structured Alpha LP	PI	O	2017-07-06	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 045 369	1.7000	QC
<i>Options</i>								
Ménard, Louise	4	O	2017-07-10	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1200	QC
Quantum International Income Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sekhri, Manu	4, 5							
Ascendant Group Holdings Inc.	PI	O	2017-03-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 111 111)		ON
		M	2017-03-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 111 112)		ON
<i>Bons de souscription</i>								
TCQ Financial LLC	3	O	2017-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	778 050		ON
<i>Options</i>								
Sekhri, Manu	4, 5							
Ascendant Group Holdings Inc.	PI	O	2017-03-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 000 000)		ON
		M	2017-03-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 231 454)		ON
		O	2016-11-11	I	50 - Attribution d'options	3 347 180		ON
Raging River Exploration Inc.								
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Fink, George Frederick	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 194		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Reid, Scott	3							
RRSP	PI	O	2017-07-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.7500	ON
Regency Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Radvak, William Joseph	4	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.1500	BC
REIT INDEXPLUS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.6043	AB
Ressources Altai Inc.								
<i>Options</i>								
AJ, Maria Pui-Ching	5	O	2017-07-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
KACIRA, Niyazi	4, 5	O	2017-07-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
Taner, Mehmet Fevzi	4	O	2017-07-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	ON
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Dion, Jean	4	O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1650	QC
		O	2017-07-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1600	QC
Lacasse, Donald	5	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	QC
Simoneau, Luc	4	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	QC
<i>Options</i>								
Lacasse, Donald	5	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1000	QC
Simoneau, Luc	4	O	2017-07-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1000	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Deferred Performance Share Units</i>								
Davey, Larry	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18	21.9301	BC
Powrie, Douglas	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	29	21.9301	BC
Rozee, Peter Charles	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	21.9301	BC
Smith, Marcia	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	21.9301	BC
Stonkus, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	21.9301	BC
<i>Deferred Share Units</i>								
Andres, Dale Edwin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	117	21.9301	BC
Davey, Larry	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	21.9301	BC
Golding, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	208	21.9301	BC
Lindsay, Donald Richard	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 248	21.9301	BC
Millos, Ronald Allen	7	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 047	21.9301	BC
Powrie, Douglas	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250	21.9301	BC
Reipas, Ray	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	679	21.9301	BC
Rozee, Peter Charles	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	21.9301	BC
Sheremeta, Robin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	150	21.9301	BC
Smith, Marcia	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	223	21.9301	BC
Stonkus, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	21.9301	BC
Waller, Gregory	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	156	21.9301	BC
Watson, Tim	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	117	21.9301	BC
<i>Performance Share Units</i>								
Andres, Dale Edwin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	21.9301	BC
Christopher, Alexander	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	21.9301	BC
Davey, Larry	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	21.9301	BC
Foley, Real	7	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	222	21.9301	BC
Golding, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	21.9301	BC
Joudrie, Colin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	100	21.9301	BC
Lindsay, Donald Richard	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 878	21.9301	BC
Millos, Ronald Allen	7	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	487	21.9301	BC
Phillips, Harold Fraser	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	21.9301	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Restricted Share Units								
Powrie, Douglas	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	235	21.9301	BC
Reipas, Ray	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	273	21.9301	BC
Rozee, Peter Charles	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	467	21.9301	BC
Sheremeta, Robin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	21.9301	BC
Smith, Marcia	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	337	21.9301	BC
Stonkus, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	21.9301	BC
Waller, Gregory	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	114	21.9301	BC
Watson, Tim	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	368	21.9301	BC
Restricted Share Units								
Andres, Dale Edwin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	195	21.9301	BC
Christopher, Alexander	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	21.9301	BC
Davey, Larry	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	40	21.9301	BC
Foley, Real	7	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	172	21.9301	BC
Golding, Andrew	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	21.9301	BC
Joudrie, Colin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	21.9301	BC
Lindsay, Donald Richard	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	364	21.9301	BC
Millos, Ronald Allen	7	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	124	21.9301	BC
Powrie, Douglas	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	21.9301	BC
Rozee, Peter Charles	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	257	21.9301	BC
Sheremeta, Robin	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	21.9301	BC
Smith, Marcia	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	148	21.9301	BC
Waller, Gregory	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	21.9301	BC
Watson, Tim	5	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	195	21.9301	BC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Cil, José E.	5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	162		ON
Domanko, Jonathan	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	3		ON
Friesner, Jacqueline	5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	42		ON
Giles-Klein, Lisa	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	36		ON
Goncalves, Heitor	5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	136		ON
Granat, Jill	5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	91		ON
John, Andrea	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	106		ON
Kobza, Joshua	5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	1 235		ON
McGrade, Patrick Michael	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	31		ON
Santoro, Alexandre	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	331		ON
Schwartz, Daniel S.	4, 6, 5	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	263		ON
Siddiqui, Sami	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	528		ON
Tome, Vicente	7	O	2017-07-06	D	35 - Dividende en actions	14		ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Options</i>								
Kisson, Daneshwar	5	O	2017-07-11	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Sirois, Charles	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	608	62.5229	ON
ScoZinc Mining Ltd. (formerly Selwyn Resources Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
RCF Management LLC	8	O	2017-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 889)	1.1000	BC
Resource Capital Fund IV LP	3	O	2017-06-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(70 900)	0.8368USD	BC
		M	2017-06-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(70 900)	0.8368USD	BC
		M'	2017-06-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(70 900)	0.8368USD	BC
		O	2017-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(603 719)	1.1000	BC
Seven Generations Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
McAdam, William	4	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	15.9880USD	AB
McAdam Enterprises Inc.	PI	O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	20.6698	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>								
Green, Richard R.	4	O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	40 000	19.1700	AB
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	27.8520	AB
<i>Options</i>								
Green, Richard R.	4	O	2017-07-05	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	19.1700	AB
ShawCor Ltee								
<i>Employee Share Unit</i>								
Tano, Gaston Alfonso	5	O	2017-07-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 350		ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-07-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	4.2200USD	ON
		O	2017-07-03	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)		ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-07-06	D	51 - Exercice d'options	16 250	0.1520USD	ON
		O	2017-07-06	D	36 - Conversion ou échange	(16 250)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-07-03	D	36 - Conversion ou échange	3 000		ON
		O	2017-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 000)	87.4166USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	P1	O	2017-07-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 500)	86.4812USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-07-06	D	36 - Conversion ou échange	16 250		ON
		O	2017-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 250)	86.5131USD	ON
<i>Options</i>								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-07-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	4.2200USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-07-06	D	51 - Exercice d'options	(16 250)	0.1520USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2017-06-17	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	6.5300	BC
Liu, Yikang	4	O	2017-06-17	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	6.5300	BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2017-06-17	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	6.5300	BC
Slam Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	0.0350	NB
		O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.0350	NB
Slate Office REIT								
<i>Deferred Units</i>								
Duke, Nora	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	618	8.0900	ON
Mawani, Al	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 700	8.0900	ON
O'Bryan, John Charles	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 659	8.0900	ON
Spackman, Pamela Jean	4	O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 545	8.0900	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Rowe, Lisa	6	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	7.9400	ON
Slate Retail REIT								
<i>Deferred Units</i>								
Altman, Samuel	4	O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 238	10.5200USD	ON
Bastable, Colum Patrick	4	O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	722	10.5200USD	ON
Flatley, Patrick William	4	O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 100	10.5200USD	ON
Stephen, Andrea	4	O	2017-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	10.5200USD	ON
Tesche, Peter Lloyd	4	O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	676	10.5200USD	ON
<i>Parts de fiducie Class U Units</i>								
Tesche, Peter Lloyd	4	O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51		ON
		O	2017-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53		ON
		O	2017-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55		ON
		O	2017-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56		ON
		O	2017-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57		ON
Smart Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Sweeney, Peter Edmund	5	O	2017-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	32.6800	ON
Société minière Aurvista								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hornor, B. Matthew	5	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2700	QC
Spin Master Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cassaday, John	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	38.6000	ON
Stantec Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ammerman, Douglas Keith	4	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	32.5618	AB
Clayton, Carl Frank	7	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	32.5620	AB
		O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	32.5970	AB
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	31.1244	AB
Franceschini, Anthony P.	4	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	395	32.5980	AB
Hartman, Susan Elaine	4	O	2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	393	32.5618	AB
Stantec Inc.	1	O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	31.0000	AB
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)	31.0000	AB
		M	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)	31.0000	AB
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	30.7250	AB
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	30.7250	AB
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 400	30.9902	AB
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 400)	30.9902	AB
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
de Leeuw, Gerard A.	5	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.1400	AB
		O	2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.0900	AB
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.8400	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.8400	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.8500	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.8500	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9500	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9500	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0100	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0100	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0700	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0700	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0600	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0600	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0500	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0500	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0000	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0000	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.0500	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	9.0500	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.0500	ON
O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.0500	ON		
O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.0300	ON		

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	9.0300	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.9900	ON
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.9900	ON
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp		3						
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 700	1.7200USD	AB
		O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	1.6300USD	AB
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	1.6300USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 500	1.7200USD	AB
		O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 200	1.6300USD	AB
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	1.6300USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 700	1.7200USD	AB
		O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 400	1.6300USD	AB
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	1.6300USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.7200USD	AB
		O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.6300USD	AB
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.6300USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2017-07-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	1.7200USD	AB
		O	2017-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.6300USD	AB
		O	2017-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.6300USD	AB
Taylor North American Equity Opportunities Fund								
<i>Parts</i>								
Taylor North American Equity Opportunities Fund		1						
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.3200	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.3200	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.1700	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.1700	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.2700	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	12.2700	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.2000	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	12.2000	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.0100	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	12.0100	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2300	ON
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.2300	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.2300	ON
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	12.2300	ON
Tech Leaders Income Fund								
<i>Parts</i>								
Tech Leaders Income Fund		1						
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7100	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7100	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.7900	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.7900	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.9300	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	9.9300	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.9300	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	9.9300	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9300	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.9300	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8100	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8100	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7500	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7500	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7300	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7300	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8100	ON
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.8100	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.8600	ON
	O		2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	9.8600	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.9100	ON
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.9100	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.8700	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.8700	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.8800	ON
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.8800	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8500	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8500	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8400	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8400	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6900	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6900	ON
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Thomson Reuters Corporation	1	O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	73 900	59.2177	ON
		O	2017-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	43.8409USD	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	73 900	59.6396	ON
		O	2017-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	44.1717USD	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	71 600	59.2309	ON
		O	2017-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	46 100	43.9565USD	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	72 700	59.0025	ON
		O	2017-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	47 200	43.8331USD	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	72 800	59.0012	ON
		O	2017-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	47 100	43.7123USD	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	73 700	58.9906	ON
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	46 200	43.6912USD	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	73 000	59.0457	ON
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	46 900	43.9055USD	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	72 800	59.1331	ON
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	47 100	44.0853USD	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	64 500	59.0255	ON
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	42 500	44.6096USD	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	63 900	59.1582	ON
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	43 100	44.7608USD	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	62 500	60.7531	ON
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	44 500	45.7587USD	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	53 600	60.6696	ON
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	39 100	45.8219USD	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	61.4937	ON
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	42 200	46.5097USD	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	54 500	61.3250	ON
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	38 200	46.2439USD	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	55 200	61.2336	ON
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	38 400	45.9877USD	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	54 000	61.2962	ON
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	38 700	46.2993USD	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	53 200	61.9207	ON
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	39 500	46.6404USD	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	41 500	61.6114	ON
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	51 200	46.5227USD	ON
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	41 500	61.2727	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	51 200	46.4863USD	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	61.2382	ON
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	51 900	46.9117USD	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	38 800	60.3799	ON
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	53 900	46.4239USD	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	38 700	60.2175	ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	54 000	46.4069USD	ON
	O		2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(477 400)		ON
	O		2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(586 600)		ON
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(503 400)		ON
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(464 400)		ON
	O		2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(278 100)		ON
ThreeD Capital Inc. (formerly Brownstone Energy Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
1313366 Ontario Inc.	3	O	2017-07-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400 000	0.1000	ON
Kopman, Jeff	6							
1313366 Ontario Inc.	PI	O	2017-07-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400 000	0.1000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
1313366 Ontario Inc.	3	O	2017-07-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400 000		ON
Kopman, Jeff	6							
1313366 Ontario Inc.	PI	O	2017-07-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 400 000		ON
Torstar Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Hughes, Linda	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 014		ON
Samji, Alnasir Hussein Habib	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 517		ON
Strachan, Dorothy Ann Regina	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 850		ON
Thall, Martin	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 339		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Boynton, John	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 964		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chow, George K.	4	O	2017-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
RRSP - Wendy Chow	PI	O	2017-06-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Miller, Lucille	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Trez Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Class A Shares</i>								
Trez Capital Mortgage Investment Corporation	1	O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5000	BC
		O	2017-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.5000	BC
		O	2017-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 690	7.4900	BC
		O	2017-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.4800	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 690	7.5800	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.5500	BC
		O	2017-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5500	BC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	7.5000	BC
		O	2017-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.5500	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 690	7.5600	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5800	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.6000	BC
		O	2017-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.6000	BC
		O	2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 690	7.5300	BC
		O	2017-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 690	7.5000	BC
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 190	7.4800	BC
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.4900	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.4900	BC
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4900	BC
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.4900	BC
	O		2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.4900	BC
	O		2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.4600	BC
	O		2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 690	7.4700	BC
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 490	7.4600	BC
	O		2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4800	BC
	O		2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	7.4700	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 790	7.4900	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.4900	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.5000	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.4900	BC
	O		2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.5000	BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 790	7.5000	BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.5000	BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.5000	BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.5000	BC
	O		2017-06-20	D	38 - Rachat ou annulation	(59 670)		BC
	O		2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(20 860)		BC
Tricon Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blum, Alexandra	5							
RRSP Account	PI	O	2017-07-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Trisura Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourk, Thomas Larry	7							
Joan Margaret Bourk	PI	O	2017-05-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
			2017-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	21.1220	ON
Kress, Edward Charles	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Lawson, Brian	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI	O	2017-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wylbrook Investments Inc.	PI	O	2017-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Lochan, Frank Neville Carrington	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Myhal, George	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Myhal Family Trust	PI	O	2017-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
The Myhal Family Foundation	PI	O	2017-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nguyen, Huy Vu Anh	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners Value Investments LP	3	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
			2017-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368 700	21.8500	ON
ZARBONI, RALPH	6	O	2017-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cardy, Roland	4							
184124 Ontario Inc.	PI	O	2017-07-11	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	6.2500	ON
Alice Elizabeth Cardy Trust	PI	O	2017-07-11	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.2500	ON
Gorbay Properties Limited	PI	O	2017-07-11	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	6.2500	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Norman	3	O	2017-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	ON
			2017-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 500	0.3000	ON
			2017-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 000	0.3000	ON
			2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 500	0.3000	ON
Uni-Sélect Inc.								
<i>Unités d'actions différées (UAD) / Deferred Share Unit Plan</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Roy, Richard G	4	O	2015-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 567)	65.3140	QC
		M	2015-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 567)	65.3140	QC
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2017-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	98.7000	ON
Urbanimmersiv inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McDonald, James	4	O	2017-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	850 000	0.0750	QC
Robidoux, Daniel	4							
3233031 Canada Inc.	PI	O	2017-07-07	I	54 - Exercice de bons de souscription	400 000	0.0750	QC
<i>Bons de souscription</i>								
McDonald, James	4	O	2017-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	(850 000)	0.0750	QC
		M	2017-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	(850 000)	0.0750	QC
Robidoux, Daniel	4							
3233031 Canada Inc.	PI	O	2017-07-07	I	54 - Exercice de bons de souscription	(400 000)	0.0500	QC
		M	2017-07-07	I	54 - Exercice de bons de souscription	(400 000)	0.0750	QC
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.								
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
DE SCHUTTER, Richard Urbain	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 807	17.3000USD	QC
Robertson, Russel Clark	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 167	17.3000USD	QC
Wechsler, Amy	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 806	17.3000USD	QC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beker, Jean-Paul Martin	5							
RRSP - Scotia	PI	O	2016-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 465	4.7000	ON
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouck, Steven F.	5	O	2017-02-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 127		ON
		M	2017-02-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 127		ON
		O	2017-02-11	D	97 - Autre	(1 129)	80.0300USD	ON
		M	2017-02-11	D	97 - Autre	(1 495)	80.0300USD	ON
		O	2017-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 351		ON
		M	2017-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 351		ON
		O	2017-02-12	D	97 - Autre	(1 524)	80.0300USD	ON
		M	2017-02-12	D	97 - Autre	(1 464)	80.0300USD	ON
		O	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	96 265		ON
		M	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	96 112		ON
Shea, Patrick J	5	O	2017-02-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 037		ON
		M	2017-02-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 037		ON
		O	2017-02-11	D	97 - Autre	(558)	80.0300USD	ON
		M	2017-02-11	D	97 - Autre	(558)	80.0300USD	ON
		O	2017-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 115		ON
		M	2017-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 618		ON
		O	2017-02-12	D	97 - Autre	(783)	80.0300USD	ON
		M	2017-02-12	D	97 - Autre	(714)	80.0300USD	ON
		O	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 838		ON
		M	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 124		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Bouck, Steven F.	5	O	2016-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 286		ON
		M	2017-06-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	18 074		ON
		O	2017-02-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 127)		ON
		O	2017-02-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 351)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération		Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					Description de l'opération				
Restricted Share Units									
Shea, Patrick J	5	O	2017-02-24	D	56	- Attribution de droits de souscription	8 491		ON
		O	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	1 167		ON
		M	2017-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	9 007		ON
		O	2017-02-11	D	57	- Exercice de droits de souscription	(2 037)		ON
		O	2017-02-12	D	57	- Exercice de droits de souscription	(2 618)		ON
		O	2017-02-24	D	56	- Attribution de droits de souscription	4 334		ON
Restricted Share Units									
Bouck, Steven F.	5	O	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	18 529		ON
		M	2017-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	2 740		ON
Shea, Patrick J	5	O	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-06-01	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	9 105		ON
		M	2017-06-19	D	37	- Division ou regroupement d'actions	1 014		ON
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Theodorakis, Tom Vaios	5								
Apollo Law Corp.	PI	O	2017-07-01	I	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
RRSP	PI	O	2017-07-01	I	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Deferred Share Unit</i>									
Phillips, Robert L.	4	O	2017-06-30	D	56	- Attribution de droits de souscription	315		BC
Winckler, Gillian	4	O	2017-04-19	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-06-30	D	56	- Attribution de droits de souscription	249		BC
<i>Droits</i>									
Watkins, Jr., Charles Henry	5	O	2017-07-06	D	56	- Attribution de droits de souscription	34		BC
		O	2017-07-06	D	59	- Exercice au comptant	(2 034)		BC
Western Copper and Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Corey Michael	5	O	2017-07-10	D	51	- Exercice d'options	100 000	0.8000	BC
<i>Options</i>									
Dean, Corey Michael	5	O	2017-07-10	D	51	- Exercice d'options	(100 000)	0.8000	BC
Western Forest Products Inc.									
<i>Deferred Share Units (Cash Settled)</i>									
Arthurs, James Douglas	4	O	2004-07-27	D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-04-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	5 869	2.1300	BC
		O	2017-07-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	5 342	2.3400	BC
Bird, Jane Marie	4	O	2017-07-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	7 853	2.3400	BC
Nocente, Daniel Louis	4	O	2017-07-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	6 677	2.3400	BC
Shinerton, Barrie	4	O	2017-07-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	5 342	2.3400	BC
Waites, Michael T.	4	O	2017-07-05	D	56	- Attribution de droits de souscription	11 218	2.3400	BC
Westshore Terminals Investment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Westshore Terminals Investment Corporation	1	O	2017-06-02	D	38	- Rachat ou annulation	800	21.4900	BC
		O	2017-06-02	D	38	- Rachat ou annulation	(800)		BC
		O	2017-06-05	D	38	- Rachat ou annulation	10 100	21.3892	BC
		O	2017-06-05	D	38	- Rachat ou annulation	(10 100)		BC
		O	2017-06-07	D	38	- Rachat ou annulation	15 600	21.4713	BC
		M	2017-06-07	D	38	- Rachat ou annulation	15 600	21.4713	BC
		O	2017-06-07	D	38	- Rachat ou annulation	(15 600)		BC
		M	2017-06-07	D	38	- Rachat ou annulation	(15 600)		BC
		O	2017-06-08	D	38	- Rachat ou annulation	5 500	21.4667	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		BC
		M	2017-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		BC
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	16 100	21.3146	BC
		O	2017-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(16 100)		BC
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	20.9004	BC
		O	2017-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	21.2357	BC
		O	2017-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		BC
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	21.2253	BC
		O	2017-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		BC
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	27 100	21.1401	BC
		O	2017-06-27	D	38 - Rachat ou annulation	(27 100)		BC
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	21.0884	BC
		O	2017-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	21.0133	BC
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	211.2477	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		BC
		M	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	705 776	21.2477	BC
		O	2017-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(705 776)		BC
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Whitecap Resources Inc.	1	O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	178 811	8.9560	AB
		O	2017-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(178 811)	8.9560	AB
WPT Industrial Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Unit</i>								
DiNunzio, Luigi Rosario	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 611		ON
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 907		ON
Smith, Stuart H.B.	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 502		ON
Wolf, Robert Thomas	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 892		ON

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
COURTEMANCHE, ROLAND				
	Les Métaux Canadiens Inc.	2017-07-03	2017-07-09	QC
Flamand, Louis				
	Groupe Santé Devonian Inc.	2017-06-25	2017-07-06	QC
Gloer, Robert Louis				
	IOU Financial Inc.	2017-06-20	2017-07-05	QC
MacKay, Robert Ian				
	Groupe HNZ inc.	2013-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2013-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2017-04-01	2017-07-11	QC
Mullett, Keith Woodrow				
	Groupe HNZ inc.	2013-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2013-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2017-04-01	2017-07-11	QC
Seguin, Sylvain				
	Groupe HNZ inc.	2013-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2013-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2017-04-01	2017-07-11	QC
Wade, Madeline Angie				
	IOU Financial Inc.	2017-06-20	2017-07-05	QC
Wall, Don Ed				
	Groupe HNZ inc.	2013-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2013-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2014-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2015-12-31	2017-07-11	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Groupe HNZ inc.	2016-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2017-04-01	2017-07-11	QC
Wright, Matthew	Groupe HNZ inc.	2016-04-01	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2016-12-31	2017-07-11	QC
	Groupe HNZ inc.	2017-04-01	2017-07-11	QC

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Avis de retrait

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Audit interne
Comptabilité réglementaire
Crédit
Détail
Haute direction
Institutions
Opérations

Personne-ressource :

Answerd Ramcharan
Chef de l'information financière,
Politique de réglementation des membres
416 943-5850
aramcharan@iroc.ca

17-0144
Le 13 juillet 2017

Retrait de la nouvelle méthode de calcul de la marge (couverture) pour les titres de participation – Règle 100 des courtiers membres et Formulaire 1

Aperçu

Le 13 janvier 2006, l'OCRCVM a publié pour commentaires un [projet de modifications de l'article 2 de la Règle 100 des courtiers membres et du Formulaire 1](#) (le **projet de modifications**). Le projet de modifications visait à :

- remplacer la méthode de calcul de la marge (couverture) qui était utilisée à ce moment-là pour les titres de participation cotés en bourse et qui était fondée sur le cours de l'action par une nouvelle méthode de calcul de la marge (la **nouvelle méthode de calcul de la marge**), aussi appelée « Projet sur la couverture des titres de participation »;
- permettre l'élimination de la méthode fondée sur le cours de l'action et de la liste des titres admissibles à une marge (couverture) réduite;



- faire en sorte que la marge requise pour les débetures convertibles et les actions privilégiées convertibles soit davantage harmonisée avec celle qui s'appliquait aux titres de créance et aux titres de participation correspondants du même émetteur.

Le 12 septembre 2007, nous avons publié le [Bulletin n° 3669](#), qui annonçait la mise en œuvre des modifications proposées en deux phases. La première phase consistait à mettre en œuvre les modifications qui n'étaient pas liées à la nouvelle méthode de calcul de la marge, et la deuxième phase, à mettre en œuvre, à une date ultérieure, les modifications liées à la nouvelle méthode de calcul de la marge (les **modifications de la phase 2**).

Les intervenants se sont dit préoccupés par les répercussions possibles des modifications de la phase 2 dans le secteur. Compte tenu de ces préoccupations, du temps écoulé, des changements survenus dans le secteur des valeurs mobilières et des autres priorités de l'OCRCVM en matière de réglementation, nous avons décidé de retirer les modifications de la phase 2.

Nous sommes d'avis que ce retrait n'aura pas d'incidence importante sur les courtiers membres et leurs fournisseurs de services, puisque les coûts qu'ils ont engagés jusqu'à maintenant afin que leurs systèmes tiennent compte des nouveaux taux de marge fixés par l'OCRCVM sont relativement minimes.

Retrait

Nous avons informé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) de ce retrait et leur avons signalé également que nous retirions aussi le projet de modifications connexe visant à simplifier le « Projet sur la couverture des titres de participation »¹.

Toute question peut être adressée à :

Answerd Ramcharam

Chef de l'information financière, Politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
416 943-5850

aramcharan@iirc.ca

¹ Avis sur les règles de l'OCRCVM 17-0145 – *Retrait du projet de modifications visant à simplifier le Projet sur la couverture des titres de participation.*



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Avis de retrait

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
 Affaires juridiques et conformité
 Audit interne
 Comptabilité réglementaire
 Crédit
 Détail
 Haute direction
 Institutions
 Opérations

Personne-ressource :

Answerd Ramcharan
 Chef de l'information financière,
 Politique de réglementation des membres
 416 943-5850
aramcharan@iroc.ca

17-0145
Le 13 juillet 2017

Retrait du projet de modifications visant à simplifier le « Projet sur la couverture des titres de participation »

Aperçu

Le 1^{er} mai 2009, l'OCRCVM a publié pour commentaires un projet de modifications de l'alinéa 2(f) de la Règle 100 des courtiers membres (le **projet de modifications**), dans [l'Avis sur les règles 09-0125 - Projet de modifications visant à simplifier le Projet sur la couverture des titres de participation](#). Ce projet de modifications visait à simplifier, pour le personnel de l'OCRCVM et les courtiers membres, certains processus liés à la mise en œuvre et au soutien permanent de la nouvelle méthode de calcul de la marge (couverture) pour les titres de participation (la **nouvelle méthode de calcul de la marge**). On trouvera plus de renseignements à ce propos dans l'avis 09-0125.

Les intervenants se sont dit préoccupés par les répercussions possibles des modifications proposées dans le secteur. Compte tenu de ces préoccupations, du temps écoulé, des changements survenus dans le secteur des valeurs mobilières et des autres priorités de l'OCRCVM en matière de réglementation, nous avons décidé de retirer ce projet de modifications.



Nous sommes d'avis que ce retrait n'aura pas d'incidence importante sur les courtiers membres à cette étape-ci.

Retrait

Nous avons informé les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) de ce retrait et leur avons signalé également que nous retirions aussi le projet de modifications publié le 13 janvier 2006¹, dans lequel nous présentions les modifications qui devaient être apportées pour mettre en œuvre la nouvelle méthode de calcul de la marge.

Toute question peut être adressée à :

Answerd Ramcharam

Chef de l'information financière, Politique de réglementation des membres

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

416 943-5850

aramcharan@iroc.ca

¹ Avis sur les règles de l'OCRCVM 17-0144 – *Retrait de la nouvelle méthode de calcul de la marge (couverture) pour les titres de participation – Règle 100 des courtiers membres et Formulaire 1*



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Avis de retrait

RUIM

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Détail

Haute direction

Institutions

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Sonali GuptaBhaya

Directrice de la politique

de réglementation des marchés

Téléphone : 416 646-7272

Courriel : sguptabhaya@iroc.ca

17-0146

Le 13 juillet 2017

Retrait du Projet de disposition anti-évitement dans les règles concernant la liquidité invisible

Résumé

L'OCRCVM a retiré un projet de modification du paragraphe 6.3 des RUIM, *Diffusion des ordres clients* (le Projet de disposition anti-évitement)¹. Ce projet aurait limité la capacité d'un participant d'exécuter un ordre client visant 50 unités de négociation ou moins sur un marché organisé réglementé étranger, à moins que l'ordre :

- n'ait été saisi sur un marché qui affiche des renseignements sur les ordres (et que l'ordre n'ait été affiché ou exécuté au moment de la saisie); ou
- ne soit exécuté à un meilleur cours².

Dans l'Avis de l'OCRCVM 15-0277, intitulé « Dispositions proposées concernant la meilleure exécution », nous avons indiqué que nous retirerions le Projet de disposition anti-évitement au moment de la mise en œuvre des modifications concernant la meilleure exécution puisque nous croyons que ces modifications dissipent bon nombre des préoccupations que le Projet de disposition anti-évitement visait à dissiper³.

¹ [Avis de l'OCRCVM 15-0023](#) – *Nouvelle publication du Projet de disposition anti-évitement dans les règles concernant la liquidité invisible* (29 janvier 2015).

² Un « meilleur cours » est défini dans les RUIM comme étant une amélioration du cours d'au moins un échelon de cotation ou, si l'écart entre le meilleur cours acheteur et le meilleur cours vendeur est d'un seul échelon de cotation, une amélioration du cours d'un demi-échelon de cotation.

³ [Avis de l'OCRCVM 15-0277](#) – *Dispositions proposées concernant la meilleure exécution* (10 décembre 2015).



Les modifications concernant la meilleure exécution seront mises en œuvre le 2 janvier 2018. Plus particulièrement, ces modifications :

- précisent que l'envoi en bloc d'ordres clients sur des titres cotés en bourse afin qu'ils soient exécutés à l'extérieur du Canada, sans que les autres sources de liquidité, notamment les sources de liquidité au Canada, soient considérées, n'est pas conforme à l'obligation de réaliser la meilleure exécution;
- exigent la publication de politiques et de procédures relatives à la meilleure exécution, ce qui aidera les clients à comprendre comment, et dans quelles circonstances, les ordres sont acheminés à l'extérieur du Canada.

Veillez vous reporter à l'Avis de l'OCRCVM 17-0137, Modifications concernant la meilleure exécution, pour obtenir de plus amples renseignements sur ces modifications.

Retrait

L'OCRCVM a informé les ACVM qu'il retirait sa demande d'approbation du Projet de disposition anti-évitement.

Veillez adresser vos questions à :

Sonali GuptaBhaya
Directrice de la politique de réglementation des marchés
Téléphone : 416 646-7272
Courriel : sguptabhaya@iiroc.ca

Avis de l'OCRCVM 17-0146 – Avis sur les Règles – Avis de retrait – RUIM – Retrait du Projet de disposition anti-évitement dans les règles concernant la liquidité invisible

2

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Modifications de fond – Notes et directives connexes du Tableau 12 du Formulaire 1 – Marge requisse pour concentration de contrats à terme standardisés et dépôts

Vu la demande complétée le 19 avril 2017 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») du projet de modifications de fond apportées aux Notes et directives connexes du Tableau 12 du Formulaire 1 – Marge requisse pour concentration de contrats à terme standardisés et dépôts (les « modifications »);

Vu le principal objectif des modifications qui consiste à éliminer la constitution d'une marge générale de 15 % par les courtiers membres lorsque des taux de marge de maintien sont calculés et publiés quotidiennement par les bourses de contrats à terme afin de tenir compte de l'évolution de ces marchés au fil des dernières années;

Vu la déclaration de l'OCRCVM selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par son conseil d'administration le 18 mai 2016;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 12 mai 2017 en faveur de Élane Lanouette, directrice principale de l'encadrement des structures de marché, laquelle est valable pour la période allant du 20 au 22 juin 2017 inclusivement;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des bourses et des OAR et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favorisent l'efficacité des marchés et qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 21 juin 2017.

Élane Lanouette
Directrice principale de l'encadrement des structures de marché

Décision n°: 2017-SMV-0030

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD}) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Passage au cadre de règlement T+2

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis et les modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS qui découlent du passage au cycle de règlement T+2 prévu le 5 septembre 2017. Les modifications consistent à adapter le contenu des Procédés et méthodes au cycle de règlement T+2 en modifiant toute référence au cycle de règlement T+3.

Les modifications prendront effet le **5 septembre 2017**.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS relativement au passage au cadre de règlement à T+2

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS PASSAGE AU CADRE DE RÈGLEMENT À T+2

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Contexte

À l'heure actuelle, le règlement des opérations sur valeurs mobilières en Amérique du Nord est réalisé selon un cycle de trois jours. L'échange des titres contre le paiement s'effectue trois jours ouvrables après la date de l'opération (T), soit T+3. Cependant, le règlement à T+3 expose les parties prenant part aux opérations à certaines catégories de risques entre le jour de la confirmation de l'opération et le jour de l'échange des titres et de la contrepartie. C'est la raison pour laquelle les marchés de valeurs mobilières à l'échelle mondiale, et non pas seulement en Amérique du Nord, ont progressivement raccourci leur cycle de règlement. Ainsi, après le passage de l'Union européenne au cycle de règlement à T+2 en 2014, les États-Unis ont annoncé plus tard cette année-là qu'ils passeraient également au cycle à T+2.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont déterminé qu'en raison de l'interdépendance des marchés canadiens et américains, les marchés canadiens devaient passer au règlement à T+2 de concert avec les États-Unis. La date de mise en œuvre de cette transition est le 5 septembre 2017.

Les principaux avantages du passage au règlement à T+2 sont les suivants :

- l'uniformisation du cycle de règlement avec le cycle de règlement à T+2 aux États-Unis et dans l'Union européenne;
- l'atténuation des risques de contrepartie, de marché et de liquidité grâce à la réduction du nombre de règlements en cours et du risque de coût de remplacement qui leur sont liés;
- l'augmentation de l'automatisation des processus opérationnels au sein des entités, notamment :
 - la dématérialisation;
 - l'acceptation le jour même (*same-day affirmation*, SDA);
 - l'harmonisation entre les marchés liés.

L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a formé plusieurs comités pour concerter les efforts visant à raccourcir le cycle de règlement à deux jours au Canada. L'ACMC a mis sur pied le Comité directeur T+2 et différents groupes de travail afin de coordonner toutes les activités visant à assurer un passage en douceur au règlement à T+2 au sein du marché canadien. À titre de membre du Groupe de travail opérationnel et du Groupe de travail chargé de la réglementation et des questions juridiques de l'ACMC, la CDS a contribué à l'élaboration d'un plan d'essai sectoriel exhaustif, lequel a été mis en œuvre au deuxième trimestre de 2017 dans une région désignée T+2.

Élaboré et mis en œuvre afin de s'assurer du niveau de préparation des marchés canadiens pour le passage au règlement T+2, le plan d'essai comprenait des essais de bout en bout, de la saisie d'ordres dans les systèmes des firmes et de leur exécution sur les marchés jusqu'au règlement post-marché à la CDS.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS relativement au passage au cadre de règlement à T+2

Incidence pour la CDS

Les Règles de la CDS à l'intention des adhérents, y compris celles qui régissent à la fois les opérations et les activités intérieures et transfrontalières, ne font pas état d'échéanciers précis ou particuliers. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications aux Règles à l'intention des adhérents.

Seules des modifications mineures des procédures sont nécessaires étant donné que les systèmes de la CDS se fondent sur des dates précises reçues de sources externes et qu'ils ne dépendent pas de la durée du cycle de règlement. Les systèmes de la CDS sont donc compatibles avec le règlement à T+2 et ne subiront aucun effet par suite du raccourcissement du cycle de règlement puisque les processus de la CDS reposent sur des dates d'opération, de valeur, de détachement et de remboursement des effets payables, selon le cas.

Les modifications aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine, étudie ou surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établit l'ordre de priorité. Ce comité compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et se réunit tous les mois. La plupart des firmes membres du CADS siègent à un ou plusieurs groupes de travail de l'ACMC et participent à la coordination des activités pour assurer un passage en douceur au cycle de règlement T+2.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 25 mai 2017.

Les modifications proposées des Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Web Documentation de la CDS, au <http://www.cds.ca/cds-services/user-resources/user-documentation?lang=fr>.

B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées des Procédés et méthodes de la CDS sont considérées comme étant d'ordre technique puisqu'il s'agit uniquement de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire. Le passage au cadre de règlement à T+2 et le cycle y afférent constituent des impératifs réglementaires.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*, ainsi qu'à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

La CDS a établi que les modifications entreraient en vigueur le 5 septembre 2017.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS relativement au passage au cadre de règlement à T+2

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Johann Lochner
Directeur, Exploitation
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3928
Courriel : johann.lochner@tmx.com

CHAPITRE 2

Règlement SHO

La Securities and Exchange Commission (« SEC ») a adopté le Règlement SHO en vertu de la *Securities Exchange Act* de 1934. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la SEC. Le Règlement SHO impose des exigences aux maisons de courtage de valeurs à l'égard de la vente à découvert de titres participatifs sur les marchés réglementés par la SEC. Les vendeurs à découvert doivent trouver des titres disponibles en vue d'un emprunt avant de réaliser une vente à découvert et doivent satisfaire des exigences supplémentaires lors de la négociation de valeurs lorsque des défauts existent au Service de règlement net continu (« RNC »).

Le Règlement SHO a une incidence sur les services transfrontaliers de la CDS (c'est-à-dire, le Service de liaison avec New York). Afin de faciliter le respect des exigences du Règlement SHO, la CDS produit un rapport quotidien à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'organisme d'autoréglementation (OAR) pertinent. Tout adhérent ne respectant pas le Règlement SHO doit immédiatement remédier à cette situation :

- en adoptant volontairement des mesures correctives;
- en laissant l'organisme de réglementation canadien dont il relève principalement ou l'OAR pertinent intervenir.

Les adhérents sont assujettis à des frais de non-conformité s'ils indiquent une position comme étant couverte et que la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14. Ces frais sont ajoutés à la facture mensuelle de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Si un adhérent ne respectant pas le Règlement SHO ne remédie pas immédiatement à la situation, la CDS intervient et prend l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- dénoue toute position valeur à découvert au RNC;
- restreint l'utilisation par l'adhérent des services transfrontaliers en limitant son accès aux fonctionnalités;
- suspend l'adhérent de tous les services du CDSX.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO

Transactions exemptées du Règlement SHO

Rapport sur la conformité

La CDS produit un rapport quotidien intitulé RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUEES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'OAR pertinent. Ce rapport fait état des opérations assujetties au Règlement SHO et fournit une répartition des quantités reportées pour surveiller les positions qui existent encore après la date de règlement.

Les opérations de dénouement sont affichées comme des quantités reportées dans le rapport jusqu'à ce que la position à découvert soit couverte. Si le dénouement est exécuté par l'adhérent ou la CDS, l'opération devrait être réglée en ~~trois~~deux jours et être affichée uniquement dans les ~~trois~~deux premiers champs pour les reports.

Les dénouements n'ayant pas été exécutés sont affichés dans le champ REP N° 43. Ce champ indique les positions qui existent encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 43, veuillez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS. Si la CDS a été informée que la position à découvert est couverte au moyen de la fonction MODIFIER EXEMPTION RÈGL SHO/QUANT COUVERTE et qu'une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 34, des frais de non-conformité pourraient être imputés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

2.1 Transactions exemptées du Règlement SHO

Les transactions indiquées ci-après sont exemptées des exigences de dénouement du Règlement SHO pour les ventes à découvert, lesquelles exigent qu'un dénouement soit réalisé à la date suivant la date de règlement :

- Vente longue – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs découlant d'une vente longue, un dénouement doit avoir lieu le troisième jour suivant la date de règlement.
- Propriété réputée – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs identifiées comme étant en propriété réputée, comme l'indique la SEC, un dénouement doit avoir lieu le 35^e jour suivant la date de l'opération.

Remarque : Le délai avant le dénouement débute lorsque la position est indiquée dans le RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUEES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO
Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent l'écran EXEMPT RÉGL SHO DÉTAIL QUANT - MODIFIER afin d'informer la CDS qu'une position de dénouement donnée est une vente longue ou une valeur en propriété réputée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

2.2 Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent la fonction MODIFIER EXEMPTION RÉGL SHO/QUANT COUVERTE afin :

- d'indiquer les quantités qui sont des exemptions (c'est-à-dire, en propriété réputée et ventes longues);
- de préciser la quantité de positions qu'ils dénoueront eux-mêmes.

Les adhérents peuvent saisir leurs exemptions et les quantités qu'ils dénoueront eux-mêmes jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique), à la date de dénouement.

Remarque : Toutes les positions à dénouer n'ont pas à être couvertes dans une entrée. Les positions peuvent être couvertes au moyen de plusieurs entrées jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique).

Si, à la date de dénouement, une position doit être réglée le jour même, la quantité de la position devrait être saisie à titre de position couverte par l'adhérent à l'écran DÉCLARATION POSI COUV RÉGL SHO - DÉTAIL. Les adhérents qui précisent une position comme étant couverte seront assujettis à des frais de non-conformité si la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si, à la date de dénouement, un adhérent précise qu'il couvre une position, il est présumé que l'adhérent achète les valeurs ce jour-là. Ceci alloue à l'opération d'achat ~~trois~~deux jours aux fins de règlement et fait en sorte que la pénalité entre en vigueur ~~trois~~deux jours après la date de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Pour saisir des exemptions du Règlement SHO et des quantités couvertes :

1. Accédez à l'écran LIVRAISON INTERNATIONALE - MENU. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès au menu des livraisons internationales](#) du guide *Procédés et méthodes relatifs aux Services internationaux*.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat sur le marché de débentures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irrégulier
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat ou remboursement au gré du détenteur
SUB	Souscription
TED	Offre publique d'achat

8.2.3 Restrictions relatives aux droits et privilèges

Des restrictions relatives aux droits et privilèges s'appliquent lorsque la CDS termine (ou confirme) tous les événements de marché obligatoires ou facultatifs. Aucune restriction ne devrait s'appliquer aux événements à l'état préliminaire.

Pour toutes les valeurs américaines, la CDS consulte la DTC pour déterminer quand terminer les événements de marché. Dès que la DTC a fixé une date de réalisation, ou une date de paiement, un bulletin définitif peut être publié et les restrictions appropriées seront appliquées. Pour les événements de marché dont le paiement s'effectue en espèces, la date de paiement à la CDS sera la même que la date de paiement prévue à la DTC. Pour les événements de marché dont le paiement s'effectue en valeurs, la date de paiement à la CDS sera le jour ouvrable suivant la date de réalisation à la DTC.

Le tableau ci-dessous indique les restrictions relatives aux droits et privilèges qui s'appliquent aux événements de marché obligatoires (aucun choix).

Avertissement : Ce tableau donne uniquement des lignes directrices générales. Selon le type d'événement, il pourrait y avoir des exceptions quant aux types de restrictions applicables à certains événements de marché.

Description	Événements obligatoires (aucun choix)	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Dépôt	Jusqu'à 3 jours ouvrables avant la date de paiement	Jusqu'à 1 jour ouvrable avant la date de paiement
Virements intercomptes	Date de paiement	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Description	Événements obligatoires (aucun choix)	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Saisie de mise en gage	Date de paiement	Date de paiement
Règlement de mise en gage	Date de paiement	Date de paiement
Règlement d'opération	Date de paiement	Date de paiement
Retrait	Jusqu'à 3 jours ouvrables avant la date de paiement	Jusqu'à 1 jour ouvrable avant la date de paiement
Règlement net continu (RNC) et attribution au RNC :		
Événements avec espèces seulement	Date de paiement	Date de paiement
Événements avec espèces et valeurs	Date de paiement	Date de paiement
Événements avec valeurs seulement	S.O. ¹	S.O. ¹
Virement transfrontalier à destination de la CDS	Voir note de bas de page ²	Date de paiement
Rajustement au grand livre	Date de paiement	Date de paiement

¹ L'attribution au RNC et les restrictions au RNC s'appliquent aux événements de marché avec espèces ou avec une combinaison d'espèces et de valeurs.

² Pour tous les événements obligatoires, sauf les événements d'échéance et de rachat, les restrictions pour les virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Pour les événements d'échéance et de rachat, les restrictions pour les virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 15 jours ouvrables avant la date de paiement.

Le tableau ci-dessous indique les restrictions relatives aux droits et privilèges qui s'appliquent aux événements de marché obligatoires (avec choix) et facultatifs.

Avertissement : Ce tableau donne uniquement des lignes directrices générales. Selon le type d'événement, il pourrait y avoir des exceptions quant aux types de restrictions applicables à certains événements de marché.

Description	Événements obligatoires (avec choix)		Événements facultatifs	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Dépôt	Date limite de l'agent plus 1 jour ouvrable	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Virements intercomptes	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Saisie de mise en gage	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Description	Événements obligatoires (avec choix)		Événements facultatifs	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Règlement de mise en gage	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Règlement d'opération	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O. ou 1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent	S.O. ou 1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent
Retrait	1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Règlement net continu (RNC) : Événements avec espèces seulement	Date limite de l'agent	Jusqu'à 3 jours ouvrables après la date Date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 3 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 3 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Règlement net continu (RNC) : Événements avec espèces et valeurs	Date limite de l'agent	Jusqu'à 3 jours ouvrables après la date Date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 3 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 3 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Règlement net continu (RNC) : Événements avec valeurs seulement	S.O.	S.O.	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 3 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 3 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Attribution au RNC	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent
Virement transfrontalier à destination de la CDS	5 jours ouvrables avant la date limite de l'agent	Date de paiement du choix implicite	Voir note de bas de page ¹	S.O.
Rajustement de grand livre	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.

¹ En ce qui concerne les événements facultatifs pour lesquels les restrictions relatives aux virements transfrontaliers à destination de la CDS doivent être supprimées après la date limite, ces restrictions commencent 5 jours ouvrables avant la date limite et sont levées le jour ouvrable après la date limite. En ce qui concerne les événements facultatifs où ces restrictions ne doivent pas être levées, les restrictions relatives aux virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 5 jours ouvrables avant la date limite.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES

16.3 Rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES

Source	CDS
Code de rapport	000933
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage SGR	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NBR
Regroupement	Aucun

Ce rapport recense tous les écarts apparaissant lorsque les fichiers d'entrée de renseignements sur les opérations de la DTCC sont comparés à l'activité du marché quotidienne contenue dans les registres internes de l'adhérent. Ce rapport fait état des renseignements suivants pour chaque écart observé :

- Numéro de la valeur et description
- Actions achetées ou vendues
- Valeur respective en dollars
- Dates d'opération et d'évaluation
- Adhérent à la DTCC concerné par la transaction
- Source des renseignements (DTCC ou CDS)
- Monnaie.

Remarque : Les écarts ou les opérations non appariées signalés le lendemain de la date de l'opération sont consignés dans un rapport des opérations non appariées jusqu'à leur date d'évaluation (ou jusqu'à l'appariement des opérations), date à laquelle ils seront rayés de ce rapport et figureront dans le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES.

16.4 Rapport CNS ACCOUNTING SUMMARY REPORT FOR DTCC

Source	DTCC
Code de rapport	003409, 001905
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	QuatreTrois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER, MONEY SUMMARY
Regroupement	Totaux de toutes les activités RNC

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT

Ce rapport offre un compte-rendu quotidien exhaustif de toutes les activités des cycles de jour et de nuit dans le compte RNC. Le compte-rendu est divisé en deux parties :

- Virements de valeurs au registre CNS stock record et virements de valeurs effectués à partir de ce registre;
- Activités en fonds et soldes.

Il s'agit du rapport final produit par le système RNC pour chaque date de règlement. Le rapprochement de tous les soldes de valeurs et d'espèces indiqués doit être effectué en comparant le rapport aux registres internes. Tout écart doit être signalé à la DTCC dans les plus brefs délais.

16.5 Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT

Source	DTCC
Code de rapport	003401 (version préliminaire) 003408 (version finale)
Disponible	23 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 20 h, heure du Pacifique) dans le cas d'un rapport préliminaire 15 h, heure de l'Est (13 h, heure des Rocheuses et midi, heure du Pacifique) dans le cas d'un rapport final
Données disponibles	Trois Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	MONEY RECAP, MARKET VALUE RECAP, SETTLEMENT RECONCILIATION
Regroupement	Totaux de champs DEBIT et CREDIT pour MONEY RECAP Totaux des champs LMV (valeur marchande à couvert) et SMV (valeur marchande à découvert) pour MARKET VALUE

Le rapport est divisé en trois sections :

- Money Recap (total Espèces) – Cette section comprend les renseignements détaillés sur les soldes en espèces à la fermeture, la valeur de toutes les opérations à régler le jour même, toute entrée de fonds diverse en espèces et tout dividende en espèces à payer le jour même. Le solde des entrées est établi afin de déterminer le solde en espèces à la fermeture qui doit être réglé le jour même.
- Market Value Recap (total Valeur marchande) – Cette section indique la valeur marchande nette de toutes les activités du cycle de nuit et de toutes les positions dites ouvertes avant que se produisent les activités de règlement du cycle de jour.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS CONSOLIDATED TRADE SUMMARY

- Settlement Reconciliation (rapprochement des règlements) – Cette section indique le résultat net du solde en espèces et des positions ouvertes de l'adhérent permettant de calculer le montant actuel du règlement en fonds (ligne 18) avant que se produisent les activités du cycle de jour.

La ligne 18 du rapport préliminaire fait état de la valeur actuelle du règlement en fonds avant le règlement du cycle de jour et constitue l'un des éléments de la feuille de travail de règlement en espèces. Le rapport final aide l'adhérent à rapprocher le règlement en fonds au RNC du jour ouvrable précédent. Il comprend les activités du jour même ne figurant pas sur le relevé préliminaire.

L'activité de recyclage est reportée aux lignes 19 et 20 pour calculer le règlement en fonds final au RNC. L'activité de recyclage est présentée en détail dans le rapport Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT.

16.6 Rapport CNS CONSOLIDATED TRADE SUMMARY

Source	DTCC
Code de rapport	004279
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Deux Un jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	CLEARED GRAND TOTAL, CLEARED NET POSITIONS

Ce rapport fournit les renseignements suivants :

- un compte-rendu par émission de valeurs de toutes les opérations comparées dont le règlement est prévu pour le jour ouvrable suivant;
- le nom du courtier de la contrepartie (représentant spécial) ainsi que le prix et le montant du contrat pour chaque opération;
- les achats et les ventes nets par émission;
- Le solde net de toutes les opérations exprimé par un montant net en dollars. Le montant net du contrat est indiqué dans le rapport préliminaire Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT produit deux jours après l'opération;
- les opérations de solde de compensation hors RNC;
- toutes les transactions désignées par la CDS provenant de toute source.

16.7 Rapport CNS DAYTIME MISCELLANEOUS ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003426

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS DIVIDEND ACTIVITY

Disponible	16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	TOTAL RECEIVED, TOTAL DELIVERED ISIN

Ce rapport comprend les réorganisations, les emprunts d'actions et toute autre activité diverse reçues au RNC une fois que le cycle de jour a débuté.

16.8 Rapport CNS DIVIDEND ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003405
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Le jour précédant la date de paiement, ce rapport informe l'adhérent des dividendes et des intérêts qui doivent être débités ou crédités, selon le rapport Rapport CNS RECORD DATE antérieur.

16.9 Rapport CNS DUE BILL ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003411
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Ce rapport informe les adhérents des dividendes en actions, des intérêts sur les obligations, des divisions d'actions et des apports partiels d'actif qui seront crédités ou débités aux positions de clôture dans leurs comptes le lendemain.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY

16.10 Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003402
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	RECEIVED (par code d'activité et numéro de la valeur) DELIVERED (par code d'activité et numéro de la valeur)
Regroupement	BROKER TOTAL

Ce rapport regroupe toute activité RNC ayant été supprimée du registre CNS stock record. Ces écritures sont reportées à la date où elles sont supprimées et comportent une légende. Les entrées de fonds en espèces sont compensées en un seul montant dans le rapport.

Le tableau présenté ci-dessous décrit comment les éléments sont supprimés du RNC.

Source	Description
Écriture de journal	Lorsque la position de valeurs ou le solde en espèces d'un adhérent est redressé par une écriture de journal.
Regroupement de membres adhérents	Si deux adhérents ou plus regroupent leurs activités, toutes les positions et tous les soldes en espèces figurant au registre CNS stock record sont regroupés.
Réorganisations d'entreprises obligatoires	Les positions RNC de la valeur visée sont converties en positions équivalentes des nouvelles valeurs ou en espèces. Les fractions d'actions résultant d'une réorganisation sont créditées et débitées en espèces.
Réorganisations d'entreprises facultatives	La DTCC émet un rapport Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY lequel fournit des renseignements détaillés sur les fonds effectifs en espèces versés aux comptes de l'adhérent à la DTCC et à ses sous-comptes de réorganisation au RNC, ou retirés de ceux-ci. À la date de paiement, le rapport fait état du nombre d'actions et du montant en espèces réglés.
Valeurs convertibles	Écritures relatives à des valeurs convertibles et à des valeurs sous-jacentes.
National Institutional Settlement System	Les transactions reçues par le National Institutional Settlement System et qui portent la légende Supplemental Trade - NISS.
Livraisons à la chambre de compensation	Les valeurs matérielles livrées à la DTCC à titre de règlement des positions à découvert.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO DAY CYCLE

Lorsqu'une valeur devient non admissible au RNC, toutes les positions nettes sont supprimées du registre CNS stock record et des rapports Rapport CNS RECEIVE/ DELIVER INSTRUCTION sont produits.

16.11 Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO DAY CYCLE

Source	DTCC
Code de rapport	003414
Disponible	3 h, heure de l'Est (1 h, heure des Rocheuses et minuit, heure du Pacifique)
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	SUB-ACCOUNT - NET POSITION/MARKET VALUE

Ce rapport fait état des positions au RNC avant les attributions de jour. Il comprend les positions reçues après minuit, heure de l'Est (22 h, heure des Rocheuses et 21 h, heure du Pacifique), des opérations de règlement supplémentaires et des activités diverses supplémentaires.

16.12 Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO NIGHT CYCLE

Source	DTCC
Code de rapport	003413
Disponible	21 h, heure de l'Est (19 h, heure des Rocheuses et 18 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	SUB-ACCOUNT - NET POSITION/MARKET VALUE

Ce rapport fait état des positions au RNC avant les attributions de nuit. Il comprend l'ensemble des opérations reçues avant 18 h, heure de l'Est (16 h, heure des Rocheuses et 15 h, heure du Pacifique), des positions de clôture, des opérations de règlement, des dividendes en actions, des ACATS et toute autre activité.

16.13 Rapport CNS PROJECTION

Source	DTCC
Code de rapport	003406
Disponible	Quotidiennement

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS RECEIVE/DELIVER INSTRUCTION

Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des transactions devant être réglées au RNC le jour ouvrable suivant.

16.14 Rapport CNS RECEIVE/DELIVER INSTRUCTION

Source	DTCC
Code de rapport	000198
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	Aucun

Le présent rapport indique si l'adhérent doit recevoir des valeurs d'autres adhérents ou livrer des valeurs aux autres adhérents de la DTCC ou aux adhérents d'une chambre de compensation utilisant un service de liaison. Les instructions pour les titres de participation et les obligations de société listées dans le rapport sont considérées comme des soldes de valeurs et doivent être réglées à la date d'émission.

16.15 Rapport CNS RECORD DATE

Source	DTCC
Code de rapport	003403
Disponible	8 h, heure de l'Est (6 h, heure des Rocheuses et 5 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les positions à couvert et à découvert à la date de clôture, ainsi que les droits et privilèges en suspens qui doivent être versés ou débités à la date de paiement.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT

16.16 Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT

Source	DTCC
Code de rapport	003404 (version préliminaire) 003407 (version finale)
Disponible	23 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 20 h, heure du Pacifique) le troisième deuxième jour après la date de l'opération dans le cas d'un rapport préliminaire 15 h 30, heure de l'Est (13 h 30, heure des Rocheuses et 12 h 30, heure du Pacifique) le troisième deuxième jour après la date de l'opération dans le cas d'un rapport final
Données disponibles	Trois Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	TOTALS pour LONG MARKET VALUE et SHORT MARKET VALUE NET TOTALS

Ces rapports offrent un compte-rendu des activités RNC précédentes à la DTCC et font état des réceptions et des livraisons au compte RNC. Les rapports font état des activités du jour même et du cycle de nuit, y compris :

- toutes les actions reçues et livrées par le RNC aux fins de règlement;
- tous les virements et les montants au cours du marché;
- total des valeurs marchandes à couvert ou à découvert.

Ces rapports fournissent une piste de vérification des activités quotidiennes de règlement au RNC.

16.17 Rapport CREDIT SUMMARY LISTING

Source	DTCC
Code de rapport	003423, 003420, 003417
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Quatre Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Aucun
Regroupement	Éléments du total

Le présent rapport fait état des crédits portés au compte de règlement de l'adhérent correspondant à la valeur des enveloppes à livrer du Service interurbain de règlement par enveloppes et du Service de règlement de dividendes.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport DELIVER AND RECEIVE SETTLEMENT ACTIVITY

Les débits et les crédits aux fins de règlement le jour suivant dans le cas de livraisons à destination de la ville de New York sont reportés de la manière suivante :

- Code d'activité 64 pour le Service interurbain de règlement par enveloppes;
- Code d'activité 11 pour le Service de règlement de dividendes.

16.18 Rapport DELIVER AND RECEIVE SETTLEMENT ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003430
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	DELIVER BROKER
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les activités de règlement reçues ou livrées ~~trois~~deux jours après la date de l'opération.

16.19 Rapport DELIVERIES RECEIVED AND DEBITED (DSS)

Source	DTCC
Code de rapport	003419, 003422
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Quatre Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	DELIVER BROKER
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les enveloppes du Service de règlement de dividendes (y compris les livraisons et les débits) du jour ouvrable précédent.

16.20 Rapport DELIVERIES RECEIVED AND DEBITED (IESS)

Source	DTCC
Code de rapport	003416
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Quatre Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport SETTLEMENT SUPER STATEMENT – DTC/NSCC REPORT

- dernière date à laquelle l'activité s'est produite;
- position d'ouverture;
- type d'activité qui s'est produit (p. ex. valeur à transférer, valeur séparée du compte libre et général ou valeur visée par un prêt);
- position de fermeture.

Tout écart décelé entre les activités indiquées dans les registres de l'adhérent et celles figurant dans le rapport doit être signalé au Service de rapprochement de la DTCC dans les plus brefs délais.

De plus, ce rapport établit un relevé de position mensuel indiquant l'état de toutes les positions de valeurs, y compris de celles pour lesquelles aucune activité n'a été enregistrée au cours du mois. Les adhérents doivent confirmer par écrit l'exactitude du relevé de position mensuel au plus tard 10 jours ouvrables après la diffusion du rapport à l'intention des adhérents.

16.28 Rapport SETTLEMENT SUPER STATEMENT – DTC/NSCC REPORT

Source	DTCC
Code de rapport	0003440
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SUMMARY BALANCES, ACTIVITY BALANCES
Regroupement	DTC TOTALS, NSCC TOTALS, NET BALANCE, ACTIVITY BALANCE, POST ACTIVITY, FUNDS TRANSFER, SUSPENSES, ADJUSTMENTS, SPONSORED ADJ, SUB TOTALS, GRAND TOTALS

Le présent rapport fait état des activités quotidiennes et des montants que l'adhérent doit payer ou recevoir au cours du processus de paiement.

16.29 Rapport SUPPLEMENTAL CONSOLIDATED TRADE SUMMARY (CYCLES 1 AND 2)

Source	DTCC
Code de rapport	003424
Disponible	Cycle 1 – 2 h, heure de l'Est (minuit, heure des Rocheuses et 23 h, heure du Pacifique) Cycle 2 – 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour précédent (cycle 1) Le jour même (cycle 2)

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport SUPPLEMENTAL CONSOLIDATED TRADE SUMMARY (CYCLES 1 AND 2)

Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	CUSIP
Regroupement	BOND TOTALS, NET BONDS, STOCK TOTALS, NET STOCKS, TOTALS TRADE, NET TRADES, CLEARED GRAND TOTALS et CLEARED NET POSITIONS

Le rapport du cycle 1 fait état des opérations de règlement en ~~deux~~un jours et des opérations plus anciennes reçues entre 21 h et minuit, heure de l'Est (19 h et 22 h, heure des Rocheuses et 18 h et 21 h, heure du Pacifique) le jour du règlement.

Le rapport du cycle 2 fait état des opérations de règlement en ~~trois~~deux jours et des opérations plus anciennes reçues entre minuit et midi, heure de l'Est (22 h et 10 h, heure des Rocheuses et 21 h et 9 h, heure du Pacifique) le jour du règlement.

CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS

Appariement des opérations

7.25 Appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations offre une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et les deux parties de l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le principal objectif de ce service est de fournir un dispositif au moyen duquel les opérations enregistrées au CDSX sont confirmées aux fins de règlement dans les délais impartis. ~~Dans un environnement où le règlement se fait en trois jours,~~ La confirmation est requise dans un délai d'une journée ouvrable après la date de l'opération.

Les adhérents qui sont membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») sont automatiquement inscrits au Service d'appariement des opérations à titre d'entité mandatée par l'OCRCVM. Ces adhérents sont également tenus de surveiller toute opération dans le cadre de laquelle ils agissent à titre de contrepartie.

Les adhérents qui sont membres de l'OCRCVM ou non-membres de l'OCRCVM adhèrent à ce service en sélectionnant APPARIEMENT DES OPERATIONS sur le formulaire DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F). Les adhérents non membres de l'OCRCVM doivent également remplir le formulaire DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C1 - PROFIL POUR L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS POUR LES ADHÉRENTS NON MEMBRES DE L'OCRCVM (CDSX800F).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

7.26 Système d'établissement du solde net SOLA

Le système d'établissement du solde net SOLA permet aux adhérents de soumettre, de modifier et de confirmer les opérations non boursières de pension sur titres et les opérations non boursières en espèces aux fins de l'établissement du solde net et de la novation à la CDCC.

7.26.1 Inscription au système d'établissement du solde net SOLA

Pour s'inscrire au système d'établissement du solde net SOLA :

1. Remplir le formulaire CDS - SERVICES EN LIGNE SOUTIEN - DÉTAILS AFFÉRENTS À L'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES FONCTIONS DE L'UNITÉ (CDSX 799F).
2. Soumettre le formulaire au Service à la clientèle de la CDS.

CHAPITRE 3 OPÉRATIONS BOURSIÈRES
Demande de modification des opérations boursières

3.4 Demande de modification des opérations boursières

Les adhérents ne peuvent modifier eux-mêmes les opérations boursières nationales. Cependant, le lendemain de la date de l'opération, ils peuvent demander à la CDS de modifier une opération découlant d'une opération boursière nationale rapportée à la CDS. Afin d'amorcer le processus de modification de l'opération, l'acheteur et le vendeur doivent tous deux remplir le formulaire EXCHANGE TRADE CORRECTIONS AND ADJUSTMENTS (CDSX535) et l'envoyer par courriel ou télécopier à la CDS au service de vérification de la CDS à Toronto, à l'adresse Depcontrol-Toronto@tmx.com, le lendemain de la date de l'opération.

Remarque : La CDS ne traitera pas les demandes de modification des opérations reçues après le lendemain de l'opération.

Pour chaque demande de correction, la CDS crée deux nouvelles opérations, comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Opérations	Description
Opération d'annulation	<p><u>Pour les opérations réglées par règlement individuel (TFT) :</u> Les rôles de l'acheteur et du vendeur de l'opération incorrecte sont inversés. Le type d'opération est X (correction). Tous les autres détails de l'opération initiale sont indiqués (y compris l'ID de l'opération initiale). Au terme de cette transaction, le solde net de l'opération initiale et de l'opération d'annulation est établi à zéro.</p> <p><u>Pour les opérations réglées au RNC :</u> <u>L'acheteur et le vendeur de l'opération incorrecte sont inversés. Le type d'opération est MX (rajustements divers). Tous les autres détails de l'opération initiale sont indiqués (y compris l'ID de l'opération initiale).</u> <u>Au terme de cette transaction, le solde net est établi en liant l'opération d'annulation à la position au RNC avec date de valeur correspondante.</u></p>
Opération de correction	<p><u>Pour les opérations réglées par règlement individuel (TFT) :</u> Les détails afférents à l'opération qui auraient dû être rapportés à la CDS sont entrés. Le type d'opération est X (correction). La date d'opération, la date de valeur et l'ID d'opération entrés sont les mêmes que ceux de l'opération originale.</p> <p><u>Pour les opérations réglées au RNC :</u> <u>Les détails afférents à l'opération qui auraient dû être rapportés à la CDS sont entrés. Le type d'opération est MX (rajustements divers). La date d'opération et la date de valeur de l'opération initiale sont indiquées.</u></p>

CHAPITRE 5

Appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations offre une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières. Toutes les opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et où les deux parties prenant part à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations sont prises en compte. Le principal objectif de ce service est de fournir un dispositif au moyen duquel les opérations enregistrées au CDSX sont confirmées aux fins de règlement dans les délais impartis. ~~Dans un environnement où le règlement se fait en trois jours,~~ La confirmation est requise dans un délai d'une journée ouvrable après la date d'opération.

Le cycle de ce service est le suivant :

1. L'acheteur et le vendeur entrent la même opération au CDSX.
2. Le CDSX détermine si les opérations sont admissibles à l'appariement des opérations.
3. Si le CDSX trouve un appariement, les opérations initiales sont supprimées et une ou plusieurs nouvelles opérations sont créées comme suit :
 - les nouvelles opérations sont désignées comme des opérations provenant d'un processus d'appariement des opérations et un code d'état d'appariement leur est attribué;
 - le vendeur est désigné comme l'initiateur de l'opération;
 - l'acheteur est désigné comme le destinataire de l'opération;
 - les détails de l'opération initiale sont repris dans la nouvelle opération (par exemple, le numéro de référence).

Le destinataire peut modifier l'état d'une opération, de C (confirmée) à DK (inconnue). L'initiateur peut alors mettre à jour l'état de l'opération, de DK à D (supprimée). Si l'initiateur n'a pas supprimé l'opération avant la fin de la journée, il est réputé ne pas être d'accord avec la modification apportée par le destinataire; l'état de l'opération revient à C.

Le destinataire peut également modifier une opération dont l'état est DK à C.

Les adhérents ont la possibilité de gérer les opérations non confirmées de la même façon que les autres opérations non boursières. Par exemple, un adhérent peut utiliser la fonction MODIFIER OPÉRATION NON BOURSIÈRE pour confirmer une opération admissible au Service d'appariement des opérations.



Correction des erreurs relatives aux opérations inscrites

Adhèrent :	Personne-ressource :	Téléphone :
Date de l'opération :	Date de valeur :	IDUC :

Pour chaque article, sélectionner
AJOUTER (Ajout), SUPPRIMER
(Suppr.), CHANGER LA DEVISE (Ch \$)
ou CHANGER LA QUANTITÉ (Ch Q.)

				IDUC du livreur	IDUC du destinataire	RNC Règlement individuel (TFT) Règlement par certificat (RPC)	Quantité	ISIN	Prix	\$ CA/\$ US	N° de référence	Heure d'exécution	Montant	Code de marché	
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												

Veuillez ~~télécopier~~ envoyer par courriel le formulaire dûment rempli au service de vérification de la CDS à Toronto, à l'adresse Depcontrol-Toronto@tmx.com, service de vérification de la CDSX, au 416-365-3209, avant 15 h le jour suivant la date de l'opération.

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX535F (10/06)

CHAPITRE 2

Règlement SHO

La Securities and Exchange Commission (« SEC ») a adopté le Règlement SHO en vertu de la *Securities Exchange Act* de 1934. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la SEC. Le Règlement SHO impose des exigences aux maisons de courtage de valeurs à l'égard de la vente à découvert de titres participatifs sur les marchés réglementés par la SEC. Les vendeurs à découvert doivent trouver des titres disponibles en vue d'un emprunt avant de réaliser une vente à découvert et doivent satisfaire des exigences supplémentaires lors de la négociation de valeurs lorsque des défauts existent au Service de règlement net continu (« RNC »).

Le Règlement SHO a une incidence sur les services transfrontaliers de la CDS (c'est-à-dire, le Service de liaison avec New York). Afin de faciliter le respect des exigences du Règlement SHO, la CDS produit un rapport quotidien à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'organisme d'autoréglementation (OAR) pertinent. Tout adhérent ne respectant pas le Règlement SHO doit immédiatement remédier à cette situation :

- en adoptant volontairement des mesures correctives;
- en laissant l'organisme de réglementation canadien dont il relève principalement ou l'OAR pertinent intervenir.

Les adhérents sont assujettis à des frais de non-conformité s'ils indiquent une position comme étant couverte et que la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14. Ces frais sont ajoutés à la facture mensuelle de l'adhérent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Si un adhérent ne respectant pas le Règlement SHO ne remédie pas immédiatement à la situation, la CDS intervient et prend l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- dénoue toute position valeur à découvert au RNC;
- restreint l'utilisation par l'adhérent des services transfrontaliers en limitant son accès aux fonctionnalités;
- suspend l'adhérent de tous les services du CDSX.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO

Transactions exemptées du Règlement SHO

Rapport sur la conformité

La CDS produit un rapport quotidien intitulé RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK à l'intention des adhérents et de l'organisme de réglementation canadien dont ils relèvent principalement ou de l'OAR pertinent. Ce rapport fait état des opérations assujetties au Règlement SHO et fournit une répartition des quantités reportées pour surveiller les positions qui existent encore après la date de règlement.

Les opérations de dénouement sont affichées comme des quantités reportées dans le rapport jusqu'à ce que la position à découvert soit couverte. Si le dénouement est exécuté par l'adhérent ou la CDS, l'opération devrait être réglée en deux jours et être affichée uniquement dans les deux premiers champs pour les reports.

Les dénouements n'ayant pas été exécutés sont affichés dans le champ REP N° 3. Ce champ indique les positions qui existent encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, veuillez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS. Si la CDS a été informée que la position à découvert est couverte au moyen de la fonction MODIFIER EXEMPTION RÈGL SHO/QUANT COUVERTE et qu'une quantité reportée est affichée dans le champ REP N° 3, des frais de non-conformité pourraient être imputés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

2.1 Transactions exemptées du Règlement SHO

Les transactions indiquées ci-après sont exemptées des exigences de dénouement du Règlement SHO pour les ventes à découvert, lesquelles exigent qu'un dénouement soit réalisé à la date suivant la date de règlement :

- Vente longue – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs découlant d'une vente longue, un dénouement doit avoir lieu le troisième jour suivant la date de règlement.
- Propriété réputée – Lorsqu'un adhérent omet de livrer des valeurs identifiées comme étant en propriété réputée, comme l'indique la SEC, un dénouement doit avoir lieu le 35^e jour suivant la date de l'opération.

Remarque : Le délai avant le dénouement débute lorsque la position est indiquée dans le RAPPORT POSITIONS VALEURS DEVANT ETRE DENOUÉES AU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK.

CHAPITRE 2 RÈGLEMENT SHO
Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent l'écran EXEMPT RÉGL SHO DÉTAIL QUANT - MODIFIER afin d'informer la CDS qu'une position de dénouement donnée est une vente longue ou une valeur en propriété réputée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes](#) on page 14.

2.2 Saisir une exemption du Règlement SHO et des quantités couvertes

À la date de dénouement, les adhérents utilisent la fonction MODIFIER EXEMPTION RÉGL SHO/QUANT COUVERTE afin :

- d'indiquer les quantités qui sont des exemptions (c'est-à-dire, en propriété réputée et ventes longues);
- de préciser la quantité de positions qu'ils dénoueront eux-mêmes.

Les adhérents peuvent saisir leurs exemptions et les quantités qu'ils dénoueront eux-mêmes jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique), à la date de dénouement.

Remarque : Toutes les positions à dénouer n'ont pas à être couvertes dans une entrée. Les positions peuvent être couvertes au moyen de plusieurs entrées jusqu'à l'heure limite de 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique).

Si, à la date de dénouement, une position doit être réglée le jour même, la quantité de la position devrait être saisie à titre de position couverte par l'adhérent à l'écran DÉCLARATION POSI COUV RÉGL SHO - DÉTAIL. Les adhérents qui précisent une position comme étant couverte seront assujettis à des frais de non-conformité si la position existe encore après la date de règlement de la transaction de dénouement. Si, à la date de dénouement, un adhérent précise qu'il couvre une position, il est présumé que l'adhérent achète les valeurs ce jour-là. Ceci alloue à l'opération d'achat deux jours aux fins de règlement et fait en sorte que la pénalité entre en vigueur deux jours après la date de dénouement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Barème de prix du site Web de la CDS (www.cds.ca).

Pour saisir des exemptions du Règlement SHO et des quantités couvertes :

1. Accédez à l'écran LIVRAISON INTERNATIONALE - MENU. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès au menu des livraisons internationales](#) du guide *Procédés et méthodes relatifs aux Services internationaux*.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat sur le marché de débentures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irrégulier
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat ou remboursement au gré du détenteur
SUB	Souscription
TED	Offre publique d'achat

8.2.3 Restrictions relatives aux droits et privilèges

Des restrictions relatives aux droits et privilèges s'appliquent lorsque la CDS termine (ou confirme) tous les événements de marché obligatoires ou facultatifs. Aucune restriction ne devrait s'appliquer aux événements à l'état préliminaire.

Pour toutes les valeurs américaines, la CDS consulte la DTC pour déterminer quand terminer les événements de marché. Dès que la DTC a fixé une date de réalisation, ou une date de paiement, un bulletin définitif peut être publié et les restrictions appropriées seront appliquées. Pour les événements de marché dont le paiement s'effectue en espèces, la date de paiement à la CDS sera la même que la date de paiement prévue à la DTC. Pour les événements de marché dont le paiement s'effectue en valeurs, la date de paiement à la CDS sera le jour ouvrable suivant la date de réalisation à la DTC.

Le tableau ci-dessous indique les restrictions relatives aux droits et privilèges qui s'appliquent aux événements de marché obligatoires (aucun choix).

Avertissement : Ce tableau donne uniquement des lignes directrices générales. Selon le type d'événement, il pourrait y avoir des exceptions quant aux types de restrictions applicables à certains événements de marché.

Description	Événements obligatoires (aucun choix)	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Dépôt	Jusqu'à 3 jours ouvrables avant la date de paiement	Jusqu'à 1 jour ouvrable avant la date de paiement
Virements intercomptes	Date de paiement	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Description	Événements obligatoires (aucun choix)	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Saisie de mise en gage	Date de paiement	Date de paiement
Règlement de mise en gage	Date de paiement	Date de paiement
Règlement d'opération	Date de paiement	Date de paiement
Retrait	Jusqu'à 3 jours ouvrables avant la date de paiement	Jusqu'à 1 jour ouvrable avant la date de paiement
Règlement net continu (RNC) et attribution au RNC :		
Événements avec espèces seulement	Date de paiement	Date de paiement
Événements avec espèces et valeurs	Date de paiement	Date de paiement
Événements avec valeurs seulement	S.O. ¹	S.O. ¹
Virement transfrontalier à destination de la CDS	Voir note de bas de page ²	Date de paiement
Rajustement au grand livre	Date de paiement	Date de paiement

¹ L'attribution au RNC et les restrictions au RNC s'appliquent aux événements de marché avec espèces ou avec une combinaison d'espèces et de valeurs.

² Pour tous les événements obligatoires, sauf les événements d'échéance et de rachat, les restrictions pour les virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Pour les événements d'échéance et de rachat, les restrictions pour les virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 15 jours ouvrables avant la date de paiement.

Le tableau ci-dessous indique les restrictions relatives aux droits et privilèges qui s'appliquent aux événements de marché obligatoires (avec choix) et facultatifs.

Avertissement : Ce tableau donne uniquement des lignes directrices générales. Selon le type d'événement, il pourrait y avoir des exceptions quant aux types de restrictions applicables à certains événements de marché.

Description	Événements obligatoires (avec choix)		Événements facultatifs	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Dépôt	Date limite de l'agent plus 1 jour ouvrable	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Virements intercomptes	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Saisie de mise en gage	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Description	Événements obligatoires (avec choix)		Événements facultatifs	
	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US	Valeurs \$ CA	Valeurs \$ US
Règlement de mise en gage	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Règlement d'opération	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O. ou 1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent	S.O. ou 1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent
Retrait	1 jour ouvrable suivant la date limite de l'agent	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.
Règlement net continu (RNC) : Événements avec espèces seulement	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Règlement net continu (RNC) : Événements avec espèces et valeurs	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Règlement net continu (RNC) : Événements avec valeurs seulement	S.O.	S.O.	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent	Le cas échéant, de la date limite de l'agent jusqu'à 2 jours ouvrables après la date limite de l'agent
Attribution au RNC	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent	Date limite de l'agent
Virement transfrontalier à destination de la CDS	5 jours ouvrables avant la date limite de l'agent	Date de paiement du choix implicite	Voir note de bas de page ¹	S.O.
Rajustement de grand livre	Date de paiement du choix implicite	Date de paiement du choix implicite	S.O.	S.O.

¹ En ce qui concerne les événements facultatifs pour lesquels les restrictions relatives aux virements transfrontaliers à destination de la CDS doivent être supprimées après la date limite, ces restrictions commencent 5 jours ouvrables avant la date limite et sont levées le jour ouvrable après la date limite. En ce qui concerne les événements facultatifs où ces restrictions ne doivent pas être levées, les restrictions relatives aux virements transfrontaliers à destination de la CDS commencent 5 jours ouvrables avant la date limite.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES

16.3 Rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES

Source	CDS
Code de rapport	000933
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage SGR	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NBR
Regroupement	Aucun

Ce rapport recense tous les écarts apparaissant lorsque les fichiers d'entrée de renseignements sur les opérations de la DTCC sont comparés à l'activité du marché quotidienne contenue dans les registres internes de l'adhérent. Ce rapport fait état des renseignements suivants pour chaque écart observé :

- Numéro de la valeur et description
- Actions achetées ou vendues
- Valeur respective en dollars
- Dates d'opération et d'évaluation
- Adhérent à la DTCC concerné par la transaction
- Source des renseignements (DTCC ou CDS)
- Monnaie.

Remarque : Les écarts ou les opérations non appariées signalés le lendemain de la date de l'opération sont consignés dans un rapport des opérations non appariées jusqu'à leur date d'évaluation (ou jusqu'à l'appariement des opérations), date à laquelle ils seront rayés de ce rapport et figureront dans le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES.

16.4 Rapport CNS ACCOUNTING SUMMARY REPORT FOR DTCC

Source	DTCC
Code de rapport	003409, 001905
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER, MONEY SUMMARY
Regroupement	Totaux de toutes les activités RNC

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT

Ce rapport offre un compte-rendu quotidien exhaustif de toutes les activités des cycles de jour et de nuit dans le compte RNC. Le compte-rendu est divisé en deux parties :

- Virements de valeurs au registre CNS stock record et virements de valeurs effectués à partir de ce registre;
- Activités en fonds et soldes.

Il s'agit du rapport final produit par le système RNC pour chaque date de règlement. Le rapprochement de tous les soldes de valeurs et d'espèces indiqués doit être effectué en comparant le rapport aux registres internes. Tout écart doit être signalé à la DTCC dans les plus brefs délais.

16.5 Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT

Source	DTCC
Code de rapport	003401 (version préliminaire) 003408 (version finale)
Disponible	23 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 20 h, heure du Pacifique) dans le cas d'un rapport préliminaire 15 h, heure de l'Est (13 h, heure des Rocheuses et midi, heure du Pacifique) dans le cas d'un rapport final
Données disponibles	Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	MONEY RECAP, MARKET VALUE RECAP, SETTLEMENT RECONCILIATION
Regroupement	Totaux de champs DEBIT et CREDIT pour MONEY RECAP Totaux des champs LMV (valeur marchande à couvert) et SMV (valeur marchande à découvert) pour MARKET VALUE

Le rapport est divisé en trois sections :

- Money Recap (total Espèces) – Cette section comprend les renseignements détaillés sur les soldes en espèces à la fermeture, la valeur de toutes les opérations à régler le jour même, toute entrée de fonds diverse en espèces et tout dividende en espèces à payer le jour même. Le solde des entrées est établi afin de déterminer le solde en espèces à la fermeture qui doit être réglé le jour même.
- Market Value Recap (total Valeur marchande) – Cette section indique la valeur marchande nette de toutes les activités du cycle de nuit et de toutes les positions dites ouvertes avant que se produisent les activités de règlement du cycle de jour.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS CONSOLIDATED TRADE SUMMARY

- Settlement Reconciliation (rapprochement des règlements) – Cette section indique le résultat net du solde en espèces et des positions ouvertes de l'adhérent permettant de calculer le montant actuel du règlement en fonds (ligne 18) avant que se produisent les activités du cycle de jour.

La ligne 18 du rapport préliminaire fait état de la valeur actuelle du règlement en fonds avant le règlement du cycle de jour et constitue l'un des éléments de la feuille de travail de règlement en espèces. Le rapport final aide l'adhérent à rapprocher le règlement en fonds au RNC du jour ouvrable précédent. Il comprend les activités du jour même ne figurant pas sur le relevé préliminaire.

L'activité de recyclage est reportée aux lignes 19 et 20 pour calculer le règlement en fonds final au RNC. L'activité de recyclage est présentée en détail dans le rapport Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT.

16.6 Rapport CNS CONSOLIDATED TRADE SUMMARY

Source	DTCC
Code de rapport	004279
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Un jour après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	CLEARED GRAND TOTAL, CLEARED NET POSITIONS

Ce rapport fournit les renseignements suivants :

- un compte-rendu par émission de valeurs de toutes les opérations comparées dont le règlement est prévu pour le jour ouvrable suivant;
- le nom du courtier de la contrepartie (représentant spécial) ainsi que le prix et le montant du contrat pour chaque opération;
- les achats et les ventes nets par émission;
- Le solde net de toutes les opérations exprimé par un montant net en dollars. Le montant net du contrat est indiqué dans le rapport préliminaire Rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT produit deux jours après l'opération;
- les opérations de solde de compensation hors RNC;
- toutes les transactions désignées par la CDS provenant de toute source.

16.7 Rapport CNS DAYTIME MISCELLANEOUS ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003426

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS DIVIDEND ACTIVITY

Disponible	16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	TOTAL RECEIVED, TOTAL DELIVERED ISIN

Ce rapport comprend les réorganisations, les emprunts d'actions et toute autre activité diverse reçues au RNC une fois que le cycle de jour a débuté.

16.8 Rapport CNS DIVIDEND ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003405
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Le jour précédant la date de paiement, ce rapport informe l'adhérent des dividendes et des intérêts qui doivent être débités ou crédités, selon le rapport Rapport CNS RECORD DATE antérieur.

16.9 Rapport CNS DUE BILL ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003411
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Ce rapport informe les adhérents des dividendes en actions, des intérêts sur les obligations, des divisions d'actions et des apports partiels d'actif qui seront crédités ou débités aux positions de clôture dans leurs comptes le lendemain.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY

16.10 Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003402
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	RECEIVED (par code d'activité et numéro de la valeur) DELIVERED (par code d'activité et numéro de la valeur)
Regroupement	BROKER TOTAL

Ce rapport regroupe toute activité RNC ayant été supprimée du registre CNS stock record. Ces écritures sont reportées à la date où elles sont supprimées et comportent une légende. Les entrées de fonds en espèces sont compensées en un seul montant dans le rapport.

Le tableau présenté ci-dessous décrit comment les éléments sont supprimés du RNC.

Source	Description
Écriture de journal	Lorsque la position de valeurs ou le solde en espèces d'un adhérent est redressé par une écriture de journal.
Regroupement de membres adhérents	Si deux adhérents ou plus regroupent leurs activités, toutes les positions et tous les soldes en espèces figurant au registre CNS stock record sont regroupés.
Réorganisations d'entreprises obligatoires	Les positions RNC de la valeur visée sont converties en positions équivalentes des nouvelles valeurs ou en espèces. Les fractions d'actions résultant d'une réorganisation sont créditées et débitées en espèces.
Réorganisations d'entreprises facultatives	La DTCC émet un rapport Rapport CNS MISCELLANEOUS ACTIVITY lequel fournit des renseignements détaillés sur les fonds effectifs en espèces versés aux comptes de l'adhérent à la DTCC et à ses sous-comptes de réorganisation au RNC, ou retirés de ceux-ci. À la date de paiement, le rapport fait état du nombre d'actions et du montant en espèces réglés.
Valeurs convertibles	Écritures relatives à des valeurs convertibles et à des valeurs sous-jacentes.
National Institutional Settlement System	Les transactions reçues par le National Institutional Settlement System et qui portent la légende Supplemental Trade - NISS.
Livraisons à la chambre de compensation	Les valeurs matérielles livrées à la DTCC à titre de règlement des positions à découvert.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO DAY CYCLE

Lorsqu'une valeur devient non admissible au RNC, toutes les positions nettes sont supprimées du registre CNS stock record et des rapports Rapport CNS RECEIVE/ DELIVER INSTRUCTION sont produits.

16.11 Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO DAY CYCLE

Source	DTCC
Code de rapport	003414
Disponible	3 h, heure de l'Est (1 h, heure des Rocheuses et minuit, heure du Pacifique)
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	SUB-ACCOUNT - NET POSITION/MARKET VALUE

Ce rapport fait état des positions au RNC avant les attributions de jour. Il comprend les positions reçues après minuit, heure de l'Est (22 h, heure des Rocheuses et 21 h, heure du Pacifique), des opérations de règlement supplémentaires et des activités diverses supplémentaires.

16.12 Rapport CNS POSITION REPORT PRIOR TO NIGHT CYCLE

Source	DTCC
Code de rapport	003413
Disponible	21 h, heure de l'Est (19 h, heure des Rocheuses et 18 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	SUB-ACCOUNT - NET POSITION/MARKET VALUE

Ce rapport fait état des positions au RNC avant les attributions de nuit. Il comprend l'ensemble des opérations reçues avant 18 h, heure de l'Est (16 h, heure des Rocheuses et 15 h, heure du Pacifique), des positions de clôture, des opérations de règlement, des dividendes en actions, des ACATS et toute autre activité.

16.13 Rapport CNS PROJECTION

Source	DTCC
Code de rapport	003406
Disponible	Quotidiennement

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS RECEIVE/DELIVER INSTRUCTION

Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY NUMBER
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des transactions devant être réglées au RNC le jour ouvrable suivant.

16.14 Rapport CNS RECEIVE/DELIVER INSTRUCTION

Source	DTCC
Code de rapport	000198
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	Aucun

Le présent rapport indique si l'adhérent doit recevoir des valeurs d'autres adhérents ou livrer des valeurs aux autres adhérents de la DTCC ou aux adhérents d'une chambre de compensation utilisant un service de liaison. Les instructions pour les titres de participation et les obligations de société listées dans le rapport sont considérées comme des soldes de valeurs et doivent être réglées à la date d'émission.

16.15 Rapport CNS RECORD DATE

Source	DTCC
Code de rapport	003403
Disponible	8 h, heure de l'Est (6 h, heure des Rocheuses et 5 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les positions à couvert et à découvert à la date de clôture, ainsi que les droits et privilèges en suspens qui doivent être versés ou débités à la date de paiement.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT

16.16 Rapport CNS SETTLEMENT ACTIVITY STATEMENT

Source	DTCC
Code de rapport	003404 (version préliminaire) 003407 (version finale)
Disponible	23 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 20 h, heure du Pacifique) le deuxième jour après la date de l'opération dans le cas d'un rapport préliminaire 15 h 30, heure de l'Est (13 h 30, heure des Rocheuses et 12 h 30, heure du Pacifique) le deuxième jour après la date de l'opération dans le cas d'un rapport final
Données disponibles	Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Numéro de la valeur
Regroupement	TOTALS pour LONG MARKET VALUE et SHORT MARKET VALUE NET TOTALS

Ces rapports offrent un compte-rendu des activités RNC précédentes à la DTCC et font état des réceptions et des livraisons au compte RNC. Les rapports font état des activités du jour même et du cycle de nuit, y compris :

- toutes les actions reçues et livrées par le RNC aux fins de règlement;
- tous les virements et les montants au cours du marché;
- total des valeurs marchandes à couvert ou à découvert.

Ces rapports fournissent une piste de vérification des activités quotidiennes de règlement au RNC.

16.17 Rapport CREDIT SUMMARY LISTING

Source	DTCC
Code de rapport	003423, 003420, 003417
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	Aucun
Regroupement	Éléments du total

Le présent rapport fait état des crédits portés au compte de règlement de l'adhérent correspondant à la valeur des enveloppes à livrer du Service interurbain de règlement par enveloppes et du Service de règlement de dividendes.

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport DELIVER AND RECEIVE SETTLEMENT ACTIVITY

Les débits et les crédits aux fins de règlement le jour suivant dans le cas de livraisons à destination de la ville de New York sont reportés de la manière suivante :

- Code d'activité 64 pour le Service interurbain de règlement par enveloppes;
- Code d'activité 11 pour le Service de règlement de dividendes.

16.18 Rapport DELIVER AND RECEIVE SETTLEMENT ACTIVITY

Source	DTCC
Code de rapport	003430
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Deux jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	DELIVER BROKER
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les activités de règlement reçues ou livrées deux jours après la date de l'opération.

16.19 Rapport DELIVERIES RECEIVED AND DEBITED (DSS)

Source	DTCC
Code de rapport	003419, 003422
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	DELIVER BROKER
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état de toutes les enveloppes du Service de règlement de dividendes (y compris les livraisons et les débits) du jour ouvrable précédent.

16.20 Rapport DELIVERIES RECEIVED AND DEBITED (IESS)

Source	DTCC
Code de rapport	003416
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Trois jours après la date de l'opération
Période d'archivage	Sept ans

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport SETTLEMENT SUPER STATEMENT – DTC/NSCC REPORT

- dernière date à laquelle l'activité s'est produite;
- position d'ouverture;
- type d'activité qui s'est produit (p. ex. valeur à transférer, valeur séparée du compte libre et général ou valeur visée par un prêt);
- position de fermeture.

Tout écart décelé entre les activités indiquées dans les registres de l'adhérent et celles figurant dans le rapport doit être signalé au Service de rapprochement de la DTCC dans les plus brefs délais.

De plus, ce rapport établit un relevé de position mensuel indiquant l'état de toutes les positions de valeurs, y compris de celles pour lesquelles aucune activité n'a été enregistrée au cours du mois. Les adhérents doivent confirmer par écrit l'exactitude du relevé de position mensuel au plus tard 10 jours ouvrables après la diffusion du rapport à l'intention des adhérents.

16.28 Rapport SETTLEMENT SUPER STATEMENT – DTC/NSCC REPORT

Source	DTCC
Code de rapport	0003440
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	La veille
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SUMMARY BALANCES, ACTIVITY BALANCES
Regroupement	DTC TOTALS, NSCC TOTALS, NET BALANCE, ACTIVITY BALANCE, POST ACTIVITY, FUNDS TRANSFER, SUSPENSES, ADJUSTMENTS, SPONSORED ADJ, SUB TOTALS, GRAND TOTALS

Le présent rapport fait état des activités quotidiennes et des montants que l'adhérent doit payer ou recevoir au cours du processus de paiement.

16.29 Rapport SUPPLEMENTAL CONSOLIDATED TRADE SUMMARY (CYCLES 1 AND 2)

Source	DTCC
Code de rapport	003424
Disponible	Cycle 1 – 2 h, heure de l'Est (minuit, heure des Rocheuses et 23 h, heure du Pacifique) Cycle 2 – 13 h, heure de l'Est (11 h, heure des Rocheuses et 10 h, heure du Pacifique)
Données disponibles	Le jour précédent (cycle 1) Le jour même (cycle 2)

CHAPITRE 16 RAPPORTS INTERNATIONAUX
Rapport SUPPLEMENTAL CONSOLIDATED TRADE SUMMARY (CYCLES 1 AND 2)

Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	CUSIP
Regroupement	BOND TOTALS, NET BONDS, STOCK TOTALS, NET STOCKS, TOTALS TRADE, NET TRADES, CLEARED GRAND TOTALS et CLEARED NET POSITIONS

Le rapport du cycle 1 fait état des opérations de règlement en un jour et des opérations plus anciennes reçues entre 21 h et minuit, heure de l'Est (19 h et 22 h, heure des Rocheuses et 18 h et 21 h, heure du Pacifique) le jour du règlement.

Le rapport du cycle 2 fait état des opérations de règlement en deux jours et des opérations plus anciennes reçues entre minuit et midi, heure de l'Est (22 h et 10 h, heure des Rocheuses et 21 h et 9 h, heure du Pacifique) le jour du règlement.

CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS

Appariement des opérations

7.25 Appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations offre une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et les deux parties de l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le principal objectif de ce service est de fournir un dispositif au moyen duquel les opérations enregistrées au CDSX sont confirmées aux fins de règlement dans les délais impartis. La confirmation est requise dans un délai d'une journée ouvrable après la date de l'opération.

Les adhérents qui sont membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») sont automatiquement inscrits au Service d'appariement des opérations à titre d'entité mandatée par l'OCRCVM. Ces adhérents sont également tenus de surveiller toute opération dans le cadre de laquelle ils agissent à titre de contrepartie.

Les adhérents qui sont membres de l'OCRCVM ou non-membres de l'OCRCVM adhèrent à ce service en sélectionnant APPARIEMENT DES OPERATIONS sur le formulaire DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F). Les adhérents non membres de l'OCRCVM doivent également remplir le formulaire DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C1 - PROFIL POUR L'APPARIEMENT DES OPÉRATIONS POUR LES ADHÉRENTS NON MEMBRES DE L'OCRCVM (CDSX800F).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

7.26 Système d'établissement du solde net SOLA

Le système d'établissement du solde net SOLA permet aux adhérents de soumettre, de modifier et de confirmer les opérations non boursières de pension sur titres et les opérations non boursières en espèces aux fins de l'établissement du solde net et de la novation à la CDCC.

7.26.1 Inscription au système d'établissement du solde net SOLA

Pour s'inscrire au système d'établissement du solde net SOLA :

1. Remplir le formulaire CDS - SERVICES EN LIGNE SOUTIEN - DÉTAILS AFFÉRENTS À L'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES FONCTIONS DE L'UNITÉ (CDSX 799F).
2. Soumettre le formulaire au Service à la clientèle de la CDS.

CHAPITRE 3 OPÉRATIONS BOURSIÈRES
Demande de modification des opérations boursières

3.4 Demande de modification des opérations boursières

Les adhérents ne peuvent modifier eux-mêmes les opérations boursières nationales. Cependant, le lendemain de la date de l'opération, ils peuvent demander à la CDS de modifier une opération découlant d'une opération boursière nationale rapportée à la CDS. Afin d'amorcer le processus de modification de l'opération, l'acheteur et le vendeur doivent tous deux remplir le formulaire EXCHANGE TRADE CORRECTIONS AND ADJUSTMENTS (CDSX535) et l'envoyer par courriel au service de vérification de la CDS à Toronto, à l'adresse Depcontrol-Toronto@tmx.com, le lendemain de la date de l'opération.

Remarque : La CDS ne traitera pas les demandes de modification des opérations reçues après le lendemain de l'opération.

Pour chaque demande de correction, la CDS crée deux nouvelles opérations, comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Opérations	Description
Opération d'annulation	<p>Pour les opérations réglées par règlement individuel (TFT) :</p> <p>Les rôles de l'acheteur et du vendeur de l'opération incorrecte sont inversés. Le type d'opération est X (correction). Tous les autres détails de l'opération initiale sont indiqués (y compris l'ID de l'opération initiale).</p> <p>Au terme de cette transaction, le solde net de l'opération initiale et de l'opération d'annulation est établi à zéro.</p> <p>Pour les opérations réglées au RNC :</p> <p>L'acheteur et le vendeur de l'opération incorrecte sont inversés. Le type d'opération est MX (rajustements divers). Tous les autres détails de l'opération initiale sont indiqués (y compris l'ID de l'opération initiale).</p> <p>Au terme de cette transaction, le solde net est établi en liant l'opération d'annulation à la position au RNC avec date de valeur correspondante.</p>
Opération de correction	<p>Pour les opérations réglées par règlement individuel (TFT) :</p> <p>Les détails afférents à l'opération qui auraient dû être rapportés à la CDS sont entrés. Le type d'opération est X (correction). La date d'opération, la date de valeur et l'ID d'opération entrés sont les mêmes que ceux de l'opération originale.</p> <p>Pour les opérations réglées au RNC :</p> <p>Les détails afférents à l'opération qui auraient dû être rapportés à la CDS sont entrés. Le type d'opération est MX (rajustements divers). La date d'opération et la date de valeur de l'opération initiale sont indiquées.</p>

CHAPITRE 5

Appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations offre une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières. Toutes les opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et où les deux parties prenant part à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations sont prises en compte. Le principal objectif de ce service est de fournir un dispositif au moyen duquel les opérations enregistrées au CDSX sont confirmées aux fins de règlement dans les délais impartis. La confirmation est requise dans un délai d'une journée ouvrable après la date d'opération.

Le cycle de ce service est le suivant :

1. L'acheteur et le vendeur entrent la même opération au CDSX.
2. Le CDSX détermine si les opérations sont admissibles à l'appariement des opérations.
3. Si le CDSX trouve un appariement, les opérations initiales sont supprimées et une ou plusieurs nouvelles opérations sont créées comme suit :
 - les nouvelles opérations sont désignées comme des opérations provenant d'un processus d'appariement des opérations et un code d'état d'appariement leur est attribué;
 - le vendeur est désigné comme l'initiateur de l'opération;
 - l'acheteur est désigné comme le destinataire de l'opération;
 - les détails de l'opération initiale sont repris dans la nouvelle opération (par exemple, le numéro de référence).

Le destinataire peut modifier l'état d'une opération, de C (confirmée) à DK (inconnue). L'initiateur peut alors mettre à jour l'état de l'opération, de DK à D (supprimée). Si l'initiateur n'a pas supprimé l'opération avant la fin de la journée, il est réputé ne pas être d'accord avec la modification apportée par le destinataire; l'état de l'opération revient à C.

Le destinataire peut également modifier une opération dont l'état est DK à C.

Les adhérents ont la possibilité de gérer les opérations non confirmées de la même façon que les autres opérations non boursières. Par exemple, un adhérent peut utiliser la fonction MODIFIER OPÉRATION NON BOURSIÈRE pour confirmer une opération admissible au Service d'appariement des opérations.



Correction des erreurs relatives aux opérations inscrites

Adhérent :	Personne-ressource :	Téléphone :
Date de l'opération :	Date de valeur :	IDUC :

Pour chaque article, sélectionner AJOUTER (Ajout.), SUPPRIMER (Suppr.), CHANGER LA DEVISE (Ch \$) ou CHANGER LA QUANTITÉ (Ch Q.)				IDUC du livreur	IDUC du destinataire	RNC Règlement individuel (TFT) Règlement par certificat (RPC)	Quantité	ISIN	Prix	\$ CA/\$ US	N° de référence	Heure d'exécution	Montant	Code de marché	
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												
Ajout.	Suppr.	Ch \$	Ch Q.												

Veuillez envoyer par courriel le formulaire dûment rempli au service de vérification de la CDS à Toronto, à l'adresse Depcontrol-Toronto@tmx.com, avant 15 h le jour suivant la date de l'opération.

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX535F (10/06)



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA *LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS*

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ARTICLES A-102, A-1A09, À LA RÈGLE A-6, AINSI QU'AU MANUEL DE DÉFAUT, ET INTRODUCTION DE L'ARTICLE A-411 ET DE LA RÈGLE A-10 DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS ÉTABLISSANT LES POUVOIRS DE REDRESSEMENT

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 6 juillet 20 17 .

(s) *Marlene Charron-Geadah*

Marlene Charron-Geadah
Conseillère juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATIONS DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC.
AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE L'UTILISATION DE LA FONCTIONNALITÉ DE
« STRATÉGIES DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR » POUR LES PARTICIPANTS
AGRÉÉS**

**MODIFICATIONS DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR
CONTRATS À TERME DE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 juillet 20 17 .

(s) Martin Jannelle
Martin Jannelle, conseiller juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Signature de l'Entente concernant l'échange de renseignements dans le cadre de l'administration de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite

Le 21 juin dernier, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a conclu avec Retraite Québec l'*Entente concernant l'échange de renseignements dans le cadre de l'administration de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (l'« Entente »). Cette Entente a pris effet le 4 juillet 2017.

L'Entente vise à déterminer les renseignements à être échangés et à établir la procédure et les modalités de tels échanges entre l'Autorité et Retraite Québec, dans le cadre de leurs mandats respectifs, conformément aux lois qui les régissent. Vous trouverez une copie de l'Entente ci-après.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Télécopieur : (418) 647-9963
www.lautorite.qc.ca

Le 13 juillet 2017

ENTENTE CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE

ENTRE : **RETRAITE QUÉBEC**, personne morale de droit public instituée par la *Loi sur retraite Québec*, RLRQ., c. R-26.3, dont le siège est situé au 2600, boulevard Laurier, bureau 544, Québec (Québec) G1V 4T3, représentée par Monsieur Michel Després, président-directeur général;

ET : **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**, personne morale de droit public instituée par la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, dont le siège est situé à Place de la Cité, 2640 boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec), G1V 5C1, représentée par Monsieur Louis Morisset, président-directeur général;

(ci-après l'« Autorité »)

L'Autorité et Retraite Québec sont ci-après désignées comme étant les « parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*, RLRQ, c. R-17.0.1 (la « LRVER »), confie à l'Autorité le mandat de délivrer une autorisation pour agir comme administrateur de régime volontaire d'épargne-retraite aux personnes morales visées à l'article 14 de cette loi;

ATTENDU QUE les personnes morales visées à l'article 14 de la LRVER sont des assureurs autorisés à exercer leurs activités dans la catégorie assurance sur la vie, des sociétés de fiducie ou des gestionnaires de fonds d'investissement titulaires d'un permis ou inscrits auprès de l'Autorité;

ATTENDU QUE la LRVER confie à Retraite Québec notamment le mandat d'enregistrer les régimes volontaires d'épargne-retraite à la demande d'un administrateur et de s'assurer que leur administration et leur fonctionnement sont conformes à cette loi;

ATTENDU QUE les parties conviennent qu'il est opportun d'établir la présente entente d'échange de renseignements (l'« entente ») afin de s'aider mutuellement à réaliser leurs mandats respectifs;

ATTENDU QUE cette entente permet de faciliter les échanges de renseignements entre les parties dans l'intérêt qu'elles vouent à la protection du public;

ATTENDU QUE les parties souhaitent concrétiser, par l'entente, les principes, les obligations et les modalités qui régiront leurs échanges de renseignements.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

1.1. Le préambule et les annexes font partie intégrante de l'entente. Les annexes de l'entente sont identifiées comme suit :

- Annexe 1 : Renseignements à fournir à l'Autorité par Retraite Québec;
- Annexe 2 : Renseignements à fournir à Retraite Québec par l'Autorité;
- Annexe 3 : Gestion de l'entente.

2. OBJET ET PORTÉE DE L'ENTENTE

2.1 L'entente a pour objet :

- de déterminer les renseignements qui seront échangés entre les parties, en vue de leur permettre d'accomplir leurs mandats respectifs, conformément aux lois qui les régissent;
- d'établir la procédure et les modalités en vertu desquelles ces renseignements seront communiqués.

2.2 Les parties conviennent également de se communiquer les renseignements à caractère public qui peuvent faciliter la réalisation de leurs mandats respectifs, lorsque ces renseignements sont liés à l'application de l'entente.

3. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES PARTIES

- 3.1 En outre des renseignements dont la communication est expressément prévue aux Annexes 1 et 2 de l'entente, les parties conviennent qu'aux fins de l'application de la LRVER chaque partie pourra requérir la transmission de renseignements en motivant sa demande et en y indiquant les fins pour lesquelles cette demande est effectuée, le délai de transmission et le mode de communication.
- 3.2 Sous réserve des renseignements ayant un caractère public, les parties conviennent que les renseignements qu'elles s'échangeront seront fournis à titre confidentiel et que chaque partie prendra les mesures de sécurité propres à assurer la protection de ces renseignements.

À cet effet, les parties s'engagent notamment à prendre les mesures suivantes :

- utiliser les renseignements qui leur sont communiqués par l'autre partie uniquement pour les fins et dans les limites prévues à l'entente;
- limiter la divulgation des renseignements qui leur sont communiqués aux seuls membres de leur personnel qui sont autorisés à les recevoir dans l'exercice de leurs fonctions;
- ne pas communiquer un renseignement ou document obtenu en vertu de l'entente à un tiers sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit de l'autre partie;
- aviser l'autre partie de tout manquement ou événement susceptible de porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements qui leur sont communiqués.

4. PROCÉDURE ET MODALITÉS DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

- 4.1 Les renseignements qui seront échangés entre les parties ainsi que la procédure et les modalités selon lesquelles ces renseignements seront communiqués sont déterminés aux Annexes 1 et 2.
- 4.2 Toute demande de renseignement visée par l'entente ainsi que tout renseignement devront être communiqués au responsable des communications des parties identifié à la section 3 intitulée « Responsables des communications et avis » de l'Annexe 3.

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Chaque partie s'engage à communiquer une copie des renseignements qu'elle détient, conformément à l'entente sans toutefois en garantir l'exactitude.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Gestion de l'entente

Les responsables de l'application de l'entente et les responsables des communications sont identifiés à l'Annexe 3.

Tout changement à l'Annexe 3 s'effectue par la transmission d'une Annexe 3 révisée indiquant le changement apporté, dans les meilleurs délais. Ce changement est transmis au responsable des communications et avis.

6.2 Modification de l'entente

6.2.1 Toute modification au contenu de l'entente, à l'exception de la désignation des personnes identifiées à l'Annexe 3, devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties. Toutefois, les responsables de l'application de l'entente peuvent convenir par écrit de toute modification aux Annexes 1 et 2.

6.2.2 Toute modification faite à l'entente ou à ses annexes conformément au présent article est réputée faire partie intégrante de l'entente.

6.3 Partage des coûts

Chaque partie assume les frais qu'elle engage pour assurer l'application de l'entente.

6.4 Différends

Si un différend survient dans le cours de l'exécution de l'entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à ce différend.

6.5 Fin de l'entente et résiliation

6.5.1 Les parties peuvent, d'un commun accord, mettre fin à l'entente en tout temps. Un avis écrit confirmant la date de la fin de l'entente est signé par les parties.

Chaque partie peut aussi résilier l'entente par un avis écrit préalable d'au moins 120 jours, signé et transmis à l'autre partie. Cet avis est transmis au responsable des communications et avis.

6.5.2 Advenant la résiliation de cette entente, les parties s'engagent à convenir dans le délai prévu au paragraphe 6.5.1 d'un processus approprié de transition, le cas échéant. Aucune somme ni aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être exigée par l'une ou l'autre des parties en raison de cette résiliation.

6.5.3 Les parties conviennent que, malgré la fin de l'entente pour quelque cause que ce soit, elles demeureront liées par les obligations de confidentialité qui y sont stipulées.

6.6 Avis

Tout avis constatant une modification de l'entente, sa résiliation, de même que tout avis visé au dernier paragraphe de l'article 3.2 doit être transmis à l'attention du responsable de la communication des avis prévus à l'article 6.6 de la partie concernée, aux coordonnées reproduites à l'Annexe 3.

6.7 Durée de l'entente

6.7.1 L'entente prend effet à la date de la dernière signature.

6.7.2 Cette entente est conclue pour une durée indéterminée à moins que l'une ou l'autre des parties ne demande sa résiliation conformément à l'article 6.5.

EN FOI DE QUOI, les représentants des parties ont apposé leur signature.

POUR RETRAITE QUÉBEC

Signé à Québec _____, ce 4 juillet _____ 2017

Michel Després
Président-directeur général

POUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Signé à Montréal _____, ce 21^{ième} jour de juin _____ 2017

Louis Morisset
Président-directeur général

Annexe 1

Renseignements à fournir à l'Autorité par Retraite Québec

Renseignements requis : Une copie d'une déclaration annuelle et du rapport financier annuel audité du régime.
Délai de communication : Dans un délai maximal de 30 jours suivant la réception de la demande de l'Autorité.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
<p>24. L'administrateur doit, dans les six mois de la fin de chaque exercice financier du régime, transmettre à Retraite Québec une déclaration annuelle, établie sur le formulaire qu'elle fournit, ainsi que les attestations et documents prévus dans le formulaire. La déclaration annuelle doit être accompagnée des droits prescrits par règlement.</p> <p>L'administrateur doit, dans le même délai, faire préparer un rapport financier contenant l'état de la situation financière ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations qui présente les renseignements prévus par règlement pour le dernier exercice terminé. Ce rapport doit faire l'objet d'un audit par un comptable, membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.</p>

Renseignements requis : Une lettre de Retraite Québec qui fournit, pour la période demandée par l'Autorité, le nom de chacun des RVER inspectés.
Délai de communication : Dans un délai maximal de 30 jours suivant la réception de la demande de l'Autorité.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
<p>31. Un administrateur doit en tout temps, pour maintenir son autorisation, respecter les obligations suivantes:</p> <p>[...]</p> <p>3° à l'égard de ses activités d'assureur, de société de fiducie ou de gestionnaire de fonds d'investissement, se conformer aux dispositions des lois, règlements et, le cas échéant, des ordonnances, instructions écrites et engagements pris en vertu des lois régissant ces activités;[...]</p>
<p>97. Pour l'exercice de ses fonctions, Retraite Québec peut, outre les autres pouvoirs que lui attribuent la présente loi et la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9):</p> <p>[...]</p> <p>2° faire des inspections concernant les régimes;[...]</p>

Renseignements requis : Une copie de toute ordonnance émise par Retraite Québec.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
32. L'Autorité peut suspendre ou révoquer l'autorisation de tout administrateur qui ne se conforme pas à la présente loi.
33. La suspension d'une autorisation a effet à la date indiquée dans l'avis transmis à un administrateur par l'Autorité. Un administrateur peut toutefois, avant l'expiration de ce délai, apporter les correctifs nécessaires précisés dans cet avis. [...] L'Autorité consulte Retraite Québec avant de prendre sa décision.
34. L'Autorité révoque une autorisation suspendue lorsque l'administrateur n'a pas apporté les correctifs nécessaires dans le délai qu'elle lui a indiqué.
87. En cours de liquidation de l'actif du régime, Retraite Québec peut ordonner que soit prise, dans les délais et conditions qu'elle fixe, toute mesure régulatrice qu'elle indique. L'ordonnance interrompt la liquidation de l'actif jusqu'à ce que Retraite Québec atteste à celui que vise l'ordonnance qu'il a été satisfait à celle-ci.
98. Retraite Québec peut rendre une ordonnance prescrivant à l'administrateur d'un régime ou à un employeur de prendre, dans les délais et conditions qui y sont fixés, toute mesure régulatrice qu'elle indique lorsqu'elle est d'avis que, selon le cas : 1° sa conduite est contraire à de saines pratiques financières; 2° le rapport financier prévu au deuxième alinéa de l'article 24 n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus; 3° le régime ou son administration ne sont pas conformes à la présente loi, notamment quant au caractère peu coûteux du régime; 4° le contenu d'un document prévu par la présente loi ou exigé par Retraite Québec n'est pas conforme aux exigences de cette loi ou à celles de Retraite Québec.

Renseignements requis : Une copie de la décision rendue par Retraite Québec pour liquider l'actif d'un RVER.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
80. Retraite Québec peut rendre une décision de liquider l'actif d'un régime volontaire d'épargne-retraite lorsque l'administrateur du régime omet de se conformer à une ordonnance que Retraite Québec a rendue en application de la présente loi.
82. L'administrateur du régime qui désire terminer le régime doit au préalable en aviser par écrit Retraite Québec et obtenir de celle-ci une décision l'autorisant à liquider l'actif du régime. Retraite Québec fait parvenir à l'administrateur un accusé de réception indiquant la date où elle a reçu l'avis.

Renseignements requis : Une copie de l'accusé de réception de la demande d'enregistrement indiquant la date où elle a été reçue, tel qu'il est prévu à l'article 5 de la LRVER ou une copie de l'avis écrit de Retraite Québec pour confirmer le refus de l'enregistrement du régime de l'administrateur, tel qu'il est prévu à l'article 6 de la LRVER.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
36. L'autorisation d'un administrateur est annulée de plein droit par l'Autorité dans l'une des situations suivantes: 1° l'administrateur n'a pas déposé une demande d'enregistrement du régime dans les 90 jours de l'octroi de l'autorisation; 2° l'administrateur s'est vu refuser l'enregistrement du régime.
37. Retraite Québec avise sans délai l'Autorité lorsque l'une des situations visées aux articles 35 ou 36 se présente.

Renseignements requis : Une copie de l'avis de radiation de l'enregistrement d'un RVER.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
<p>35. L'autorisation d'un administrateur est révoquée de plein droit par l'Autorité dans l'une des situations suivantes:</p> <p>1° l'enregistrement d'un régime n'ayant jamais compté de participants a été radié par Retraite Québec à la demande de l'administrateur en vertu du deuxième alinéa de l'article 10;</p> <p>2° l'enregistrement d'un régime a été radié par Retraite Québec en application de l'article 93.</p>
<p>37. Retraite Québec avise sans délai l'Autorité lorsque l'une des situations visées aux articles 35 ou 36 se présente.</p>
<p>93. Retraite Québec radie l'enregistrement d'un régime terminé 60 jours après que l'administrateur de celui-ci lui a rendu compte de la liquidation de l'actif du régime.</p> <p>Retraite Québec avise sans délai l'Autorité des marchés financiers de la radiation de l'enregistrement du régime.</p>

Renseignements requis : Une copie de la requête en injonction.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
<p>102. Retraite Québec peut, par requête, demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction dans toute matière visée par la présente loi.</p> <p>La requête en injonction constitue une instance par elle-même.</p> <p>La procédure prévue au Code de procédure civile s'applique, sauf que Retraite Québec ne peut être tenue de fournir un cautionnement.</p>

Renseignements requis : Une copie de la lettre précisant les motifs donnant lieu à l'administration provisoire de tout ou partie d'un régime d'un administrateur ou précisant les motifs au soutien de la poursuite d'un administrateur par le procureur général.

Délai de communication : Sans délai.

Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.

Dispositions de la LRVER

104. Retraite Québec peut assumer, pour la période qu'elle fixe, l'administration provisoire de tout ou partie d'un régime, ou la confier à celui qu'elle désigne, dans les cas suivants:

1° lorsqu'elle-même, ou l'enquêteur qu'elle a désigné, enquête sur la conformité du régime avec la loi ou sur son administration;

2° lorsqu'elle estime que le régime ou son administration n'est pas conforme à la présente loi;

3° lorsqu'elle estime qu'il y a malversation, abus de confiance ou autre inconduite de l'administrateur d'un régime;

4° lorsqu'elle constate que l'administrateur d'un régime omet de se conformer à une ordonnance qu'elle a rendue;

Les articles 184 à 186, le premier alinéa de l'article 188 et le deuxième alinéa de l'article 192 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) s'appliquent à la présente loi, avec les adaptations nécessaires, lorsque Retraite Québec requiert la nomination d'un administrateur provisoire.

116. Commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 75 000 \$:

1° l'administrateur d'un régime qui contrevient aux articles 19, 21, 22, 23 ou 24, au premier alinéa de l'article 25, aux articles 26, 61, 63, 64 ou 66, au deuxième alinéa des articles 67 ou 68, au troisième alinéa de l'article 69 ou aux articles 82, 83, 84, 89, 91 ou 95;

2° l'administrateur d'un régime qui néglige ou refuse de fournir un avis ou un relevé prévu par la présente loi;

3° l'administrateur d'un régime qui néglige ou refuse de produire à l'Autorité des marchés financiers ou à Retraite Québec, un état ou un rapport exigés par la présente loi;

4° quiconque, autre qu'un administrateur, entrave ou tente d'entraver toute personne qui accomplit des fonctions que la présente loi l'oblige ou l'autorise à accomplir.

En cas de récidive, les montants d'amende prévus au premier alinéa sont portés au double.

117. Commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 5 000 \$ et d'une amende maximale de 75 000 \$ pour une personne physique et de 200 000 \$ dans les autres cas:

1° l'administrateur d'un régime qui contrevient à une ordonnance rendue en application de la présente loi;

2° l'administrateur qui contrevient à l'article 27;

3° quiconque, dans l'intention de se soustraire à l'application de la présente loi, détruit, altère, cache ou falsifie un dossier, un écrit ou tout autre document ou en dispose de quelque autre façon;

4° quiconque agit à titre d'administrateur d'un régime ou laisse croire qu'il est un tel administrateur sans détenir l'autorisation prévue à l'article 14;

5° quiconque offre un régime volontaire d'épargne-retraite sans que celui-ci soit enregistré conformément à la présente loi;

[...]

7° l'administrateur qui entrave ou tente d'entraver toute personne qui accomplit des fonctions que la présente loi l'oblige ou l'autorise à accomplir;

[...]

Renseignements requis : Une copie de la lettre précisant les motifs donnant lieu à l'administration provisoire de tout ou partie d'un régime d'un administrateur ou précisant les motifs au soutien de la poursuite d'un administrateur par le procureur général.

Délai de communication : Sans délai.

Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.

Dispositions de la LRVER

En cas de récidive, les montants d'amende prévus au présent article sont portés au double.

121. Quiconque, par un acte ou une omission, aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à commettre une infraction visée à l'article 116 ou 117 commet lui-même cette infraction.

Annexe 2

Renseignements à fournir à Retraite Québec par l'Autorité

Renseignements requis : Une copie des décisions de l'Autorité, telles que publiées à son Bulletin.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
<p>11. L'enregistrement d'un régime est radié de plein droit lorsqu'il n'a jamais compté de participants et que l'autorisation d'un administrateur est révoquée ou annulée.</p> <p>L'Autorité des marchés financiers avise sans délai Retraite Québec de la révocation ou de l'annulation d'une telle autorisation.</p>
<p>32. L'Autorité peut suspendre ou révoquer l'autorisation de tout administrateur qui ne se conforme pas à la présente loi.</p>
<p>33. La suspension d'une autorisation a effet à la date indiquée dans l'avis transmis à un administrateur par l'Autorité. Un administrateur peut toutefois, avant l'expiration de ce délai, apporter les correctifs nécessaires précisés dans cet avis. [...]</p>
<p>34. L'Autorité révoque une autorisation suspendue lorsque l'administrateur n'a pas apporté les correctifs nécessaires dans le délai qu'elle lui a indiqué.</p>
<p>35. L'autorisation d'un administrateur est révoquée de plein droit par l'Autorité dans l'une des situations suivantes: [...].</p>
<p>36. L'autorisation d'un administrateur est annulée de plein droit par l'Autorité dans l'une des situations suivantes: [...].</p>
<p>38. À la suite d'une fusion d'administrateurs, l'Autorité révoque les autorisations des administrateurs qui ont fusionné et accorde une nouvelle autorisation à l'administrateur issu de la fusion. [...]</p>
<p>39. L'autorisation d'un administrateur est révoquée de plein droit dès qu'il n'est plus titulaire du permis d'assureur conformément à la Loi sur les assurances ou du permis de société de fiducie conformément à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne ou n'est plus inscrit comme gestionnaire de fonds d'investissement.</p>
<p>81. La liquidation de l'actif d'un régime est ordonnée par Retraite Québec lorsque l'Autorité a révoqué ou annulé l'autorisation d'un administrateur.</p> <p>L'Autorité avise sans délai Retraite Québec de la révocation ou de l'annulation d'une telle autorisation.</p>

Renseignements requis : Une lettre de l'Autorité pour consulter Retraite Québec avant de prendre la décision de suspendre l'autorisation.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
33. La suspension d'une autorisation a effet à la date indiquée dans l'avis transmis à un administrateur par l'Autorité. Un administrateur peut toutefois, avant l'expiration de ce délai, apporter les correctifs nécessaires précisés dans cet avis. [...] L'Autorité consulte Retraite Québec avant de prendre sa décision.

Renseignements requis : Une copie de la lettre de l'Autorité précisant les motifs au soutien de la poursuite d'un administrateur.
Délai de communication : Sans délai.
Mode de communication : Transmission électronique sécurisée.
Dispositions de la LRVER
117. Commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 5 000 \$ et d'une amende maximale de 75 000 \$ pour une personne physique et de 200 000 \$ dans les autres cas: [...] 6° quiconque fournit, de quelque manière que ce soit, des informations fausses ou trompeuses à l'Autorité des marchés financiers ou à Retraite Québec, à l'occasion d'activités régies par la présente loi; [...] 8° quiconque contrevient à l'article 44. En cas de récidive, les montants d'amende prévus au présent article sont portés au double.
122. Une poursuite pénale pour une infraction visée au paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 117, en ce qui concerne les renseignements fournis à l'Autorité des marchés financiers, ou au paragraphe 8° du premier alinéa de cet article peut être intentée par l'Autorité. [...]

Annexe 3
Gestion de l'entente

Responsables de l'application de l'entente

	Autorité des marchés financiers	Retraite Québec
Nom	Jean Gagnon	Stéphane Gamache
Titre	Directeur du contrôle du droit d'exercice	Chef du service de la Surveillance
Adresse	Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boul. Laurier, bureau 400 Québec G1V 5C1	Place de la Cité, entrée 6 2600, boul. Laurier, bureau 548 Québec G1V 4T3

Responsables des communications et avis autres que ceux prévus à l'article 6.6

	Autorité des marchés financiers	Retraite Québec
Nom	Julie Fortin	Rafik Benmoussa
Titre	Spécialiste en surveillance et contrôle Direction du contrôle du droit d'exercice	Analyste Direction des régimes complémentaires de retraite
Adresse	Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boul. Laurier, bureau 400 Québec G1V 5C1	Place de la Cité, entrée 6 2600, boul. Laurier, bureau 548 Québec G1V 4T3

Responsables de la communication des avis prévus à l'article 6.6

	Autorité des marchés financiers	Retraite Québec
Nom	À l'attention :	À l'attention :
Titre	Secrétaire générale	Secrétaire général
Adresse	Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boul. Laurier, bureau 400 Québec G1V 5C1	Place de la Cité, entrée 6 2600, boul. Laurier, bureau 544 Québec G1V 4T3
Téléphone	418-525-0337	418-657-8703 poste 3810

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.